Charte paysagère de la Communauté de communes du Pays de l'Hermitage

Annexes

Avril 2014

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-urbaniste

Annexes

Sommaire

1. Visites de sites - 16 octobre 2012 * Invitation & Restitution reportage photos

2. Atelier «Enjeux du territoire» * 19 novembre 2012

3. Groupe de travail «Enjeux du territoire» * 11 décembre 2012

4. Comité de pilotage 1 * 26 février 2013

5. Invitation réunion de présentation aux conseils municipaux * 8 avril 2013

6. Invitation Visites de sites & atelier de travail * 8 avril 2013

7. Atelier Projet 1 & Restitution * 13 mai 2013

8. Atelier Projet 2 & Restitution * 21 mai 2013
> Toutes les cartes
> Toutes les cartes par type
> Cartes retenues
> Cartes rejetées
> Cartes en débat

9. Comité de pilotage 2 * 24 juin 2013

10. Atelier Projet 3 * 29 octobre 2013

11. Comité de pilotage 3 * 9 décembre 2013

Annexes

1. Visites de sites - 16 octobre 2012
Invitation & Restitution reportage photos

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

« Et si nous allions voir de quoi sont faits les paysages du Pays de l'Hermitage ? »

16 octobre 2012
9h15 - 17h30

9h15 : RDV parking de la communauté de communes.

Une rencontre et des échanges sur 4 sites de références.

Visites animées par une paysagiste, une urbaniste et une architecte.

Attention, une partie des parcours se fera à pied, s'équiper donc en conséquence... bonnes chaussures, vêtements adaptés à la météo...
Selon le nombre de participants, mise à disposition d'un bus par la CCPH.

Parc d'activités Les Fleurons
Allée du millésime 26600 MERCUROL
Tél : 04 75 07 01 80 • Fax : 04 75 07 95 85

Une commune urbaine en contact avec la RN 7
Site de Pont de l'Isère
9h30 - 11h30

Sites et séquences
Centre-ville / zones d'activités

Enjeux – Problématiques abordées

• La route nationale 7 comme axe d'identité urbaine. Quelles formes urbaines repérables ? Quel traitement pour les espaces publics ? Quelles ambiances ? Quelles vocations ?

• Diversification du paysage résidentiel. Quelles évolutions dans l'architecture du logement ? Quelles relations entre l'habitat et l'espace public ? Quels dispositifs pour préserver l'intimité des habitants, permettre l'évolutivité des bâtiments ?

• Paysage des sites économiques. Quelles visibilités ? Quelles relations avec l'environnement naturel ou agricole ? Quelles qualités spatiales pour les personnes qui y travaillent ?

Entre paysage perçu et paysage vécu, un site d'accueil touristique
Site du belvédère de Pierre-Aiguille
12h - 14h*

Enjeux – Problématiques abordées

• Le belvédère, un milieu naturel reconnu et protégé, un site touristique et de loisirs. Quel accueil du public, quelle expérience de visite ? Quels aménagements, quel traitement paysager souhaités ?

• Les vues, le cadre paysager de la communauté de communes : quelle lisibilité du paysage ? Quelle évolution du paysage ? Comment gérer et préserver la qualité des vues ?

** Repas organisé par la CCPH*

Visages multiples d'un village entre plaine et collines
Site de Chanos-Curson
15h15 17h15

Sites et séquences

Curson / Chanos centre-village et extension / Coupure verte entre Chanos et Curson / Déviation

Enjeux - Problématiques abordées

- Curson, un ancien hameau fragilisé par le développement urbain de Chanos et la réalisation du contournement. Quels liens entre les deux bourgs ? Quelles évolutions architecturales ? Quelles évolutions de l'espace public ? Quels enjeux de renouvellement urbain ?

- Chanos un développement du paysage résidentiel sous forme de lotissement et de constructions individuelles. Quelles qualités architecturales pour les logements de demain ? Pour les équipements publics ? Quelles qualités paysagères préserver dans les futures opérations de logements ? Quelles ambiances aux abords de l'école ? Quelle place pour la voiture dans le centre ancien ?

- L'agriculture de plaine entre valorisation agricole, identité du territoire et potentiel constructible ? Quelle vocation à terme des espaces agricoles entre le village et la déviation ? Quelle évolution des espaces agricoles ?

- Les vues vers le village depuis la plaine : les effets silhouettes, les « espaces de présentation » du bâti. La question des limites et transitions entre espaces bâtis et espaces non bâtis ? La question de la coupure verte entre Chanos et Curson ?

- Quelle relation avec les cours d'eau dans les espaces bâtis et non bâtis ? Paysage et contrat de rivière ?

Suite de la démarche

Atelier de travail le 19 novembre 2012 : restitution des visites de sites, questionnement autour des enjeux du territoire et repérage des pré-objectifs communs à développer dans le cadre de l'étude.

Aménager et développer un village au cœur de l'appellation
Site de Crozes-l'Hermitage
14h15 - 14h45

Sites et séquences

Centre-village/ lotissement des Pinets

Enjeux – Problématiques abordées

- Evolution du paysage de centre village. Comment les habitants transforment ou delaissent les anciennes bâtisses ? Quelles qualités d'accueil pour les visiteurs, les habitants dans l'espace public (ambiances, mobiliers urbains, stationnement...) ?

- Lotissement communal des Pinets. Comment construire dans la pente ? Quelles qualités d'espaces publics développer à proximité du logement ? Comment traiter la limite ?

Coupon réponse

Pays de l'Hermitage Communauté de Communes

A retourner par courrier ou mail :

Communauté de communes
Pays de l'Hermitage
Parc d'activité les Fleurons
30, allée du Millésime
26600 MERCUROL
s.pinat@paysdelhermitage.fr

Réponse souhaitée pour le 8 octobre 2012.

Nom.....Prénom.....

Commune.....

Qualité.....

Participera OUI NON à la journée de visite du 16 octobre 2012.

Participera OUI NON au repas à Pierre Aiguille.

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme & Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Visite de sites * 16 octobre 2012

Reportage photos * Tri par mots

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

9_0193_8_rural

9_0289_3_rural

_9A_0247_10_rural

_11_0337_1_rural

12_0218_7_rural

14_0121_13_rural

_15_0162_6_rural

_15_0269_5_rural

RURAL

10A 0145 11 rural

URBAIN

4_0319_2_urbain

18_0212_7_urbain

_18_0330_1_défigurant-urbain

_19_0116_13_urbain

19_0183_8_urbain

19_0265_5_urbain

_19_0329_1_urbain

_20_0237_10_urbain

24 0153 6 urbain

21A 0134 11 urbain

DENSE

7_0223_7_dense

19_0158_6_dense

_23_0179_8_économe...dense

_25_0323_1_dense

DENSE

17A 0239 10 dense

20A 0135 11 dense

8_0194_8_diffus

4A_0252_10_diffus

_10_0338_1_diffus

_12_0272_5_diffus

13_0285_3_diffus

14_0309_2_diffus

_16_0161_6_diffus

_16_0214_7_diffus

DIFFUS

23A 0132 11 diffus

DECALE

8A 0248 10 décalé

11 0219 7 décalé

_20_0157_6_décalé

_20_0278_3_décalé

DECALE

21 0181 8 décalé

24 0111 13 décalé

_25_0298_2_décalé

19A_0136_11_décalé

INTEGRE

__1_0229_7_intégré

__5_0172_6_intégré

__5_0197_8_intégré

__8_0315_2_intégré

INTEGRE

__8_0340_1_intégré

_17_0267_5_intégré

_18_0280_3_intégré

00A_0257_10_intégré

INTEGRE

25A_0130_11_intégré

ECONOME

2_0175_6_économe

3_0295_3_économe

__6_0224_7_économe

_22_0326_1_économe

23 0179 8 économe...dense

24 0234 10 économe

_24_0260_5_économe

_24_0299_2_économe

ECONOME

24A 0131 11 économe

__1_0347_1_généreux

__5_0225_7_généreux

__5_0293_3_généreux

__8_0127_13_généreux

_1A_0176_6_généreux

_6A_0149_11_généreux

_15_0187_8_généreux

_XA_0258_10_généreux

3_0199_8_banal

5_0318_2_entretenu-banal

__6_0317_2_entretenu-banal

_5A_0251_10_banal

14_0334_1_banal

15_0333_1_banal-délaissé

_17_0213_7_banal

_20_0115_13_banal

21 0156 6 banal

24 0274 3 banal

TYPIQUE

__6_0196_8_typique

__6_0292_3_typique

__7_0341_1_typique

_00_0203_8_typique

TYPIQUE

_00_0349_1_typique

_10_0220_7_typique

_10_0313_2_monotone-typique

_11_0312_2_monotone-typique

_12_0123_13_typique

_13_0164_6_typique

_17_0306_2_typique

11A_0245_10_typique

TYPIQUE

12A_0143_11_typique

OUVERT

4_0198_8_ouvert

6_0342_1_ouvert

_6A_0250_10_ouvert

_7A_0148_11_ouvert

OUVERT

10_0167_6_ouvert

14_0216_7_ouvert

_22_0276_3_ouvert

_24_0324_1_ouvert

FERME

4_0344_1_fermé

8_0169_6_fermé

_4A_0294_3_fermé

_7A_0249_10_fermé

FERME

17 0185 8 fermé

24 0206 7 fermé

DIVERSIFIE

0_0348_1_diversifié

3_0174_6_diversifié

_3A_0253_10_diversifié

_13_0217_7_divesifié

DIVERSIFIE

21_0277_3_diversifié

22_0180_8_diversifié

14A_0141_11_diversifié...naturel

15A_0140_11_diversifié...indésirable en zone

4_0226_7_monotone

2A_0254_10_monotone

_10_0313_2_monotone-typique

_11_0312_2_monotone-typique

13_0189_8_monotone

16_0332_1_délaissé-monotone

_17_0118_13_monotone

_17_0331_1_monotone-défigurant

18 0266 5 monotone

25 0152 6 monotone

DELAISSE

5_0343_1_délaissé

9_0221_7_délaissé

_8A_0147_11_délaissé

_15_0333_1_banal-délaissé

16_0119_13_délaissé

16_0332_1_délaissé-monotone

_17_0160_6_délaissé

_18_0305_2_délaissé

19_0279_3_délaissé

20_0182_8_délaissé

_20_0303_2_délaissé

14A_0242_10_délaissé

3_0227_7_entretenu

5_0318_2_entretenu-banal

__6_0317_2_entretenu-banal

__7_0195_8_entretenu

ENTRETENU

X 0350 1 entretenu

5A 0150 11 entretenu

_10_0125_13_entretenu

_16_0282_3_entretenu

ENTRETENU

23 0154 6 entretenu

12A 0244 10 entretenu

9 0314 2 naturel

10 0192 8 naturel

_13_0122_13_naturel

_13_0335_1_naturel

14_0163_6_naturel

14_0270_5_naturel

_15_0215_7_naturel

_17_0281_3_naturel

NATUREL

13A 0142 11 naturel

14A 0141 11 diversifié...naturel

8_0222_7_artificiel

X_0204_8_artificiel

_8A_0290_3_artificiel

_11_0124_13_artificiel

11_0166_6_artificiel

12_0336_1_artificiel

_22_0262_5_artificiel

_23_0261_5_artificiel

15A 0241 10 artificiel

2_0346_1_structuré

4_0173_6_structuré

__7_0128_13_structuré

__7_0316_2_structuré

25_0177_8_structuré

25_0205_7_structuré

_25_0233__10_structuré

17A_0138_11_structuré

1A_0255_10_déstructuré

9A_0146_11_déstructuré

_11_0191_8_déstructuré

_12_0165_6_déstructuré

12_0286_3_déstructuré

12_0311_2_déstructuré

_15_0120_13_déstructuré

_20_0210_7_déstructuré

20_0328_1_déstructuré

ADAPTE

__2_0200_8_adapté

__2_0228_7_adapté

__3_0345_1_adapté

__6_0171_6_adapté

ADAPTE

__9_0126_13_adapté

_22_0301_2_adapté

_25_0273_3_adapté

16A_0240_10_adapté

ADAPTE

18A_0137_11_adapté

INADAPTE

_4A_0151_11_inadapté

_12_0190_8_inadapté

_14_0188_8_inadapté

_14_0284_3_inadapté

INADAPTE

_15_0308_2_inadapté

_18_0159_6_inadapté

_21_0263_5_inadapté

_21_0302_2_inadapté

INADAPTE

_22_0113_13_inadapté

_23_0207_7_inadapté

_23_0325_1_inadapté

10A_0246_10_inadapté

ACCUEILLANT

9_0168_6_accueillant

9_0339_1_accueillant

_15_0283_3_accueillant

_20_0264_5_accueillant

ACCUEILLANT

21_0209_7_accueillant

23_0112_13_accueillant

_23_0300_2_accueillant

_24_0178_8_accueillant

11A 0144 11 accueillant

13A 0243 10 accueillant

HOSTILE

3_0320_2_hostile

10_0288_3_hostile

_16_0268_5_hostile

_18_0184_8_hostile

19_0211_7_hostile

21_0114_13_hostile

_21_0327_1_hostile

_22_0155_6_hostile

22 0236 10 hostile

22A 0133 11 hostile

AUTRES

__7_0170_6_typicité

__7_0291_3_génoises et porche

_1A_0201_8_fontionnalité

_11_0287_3_plus d'actualité

_13_0271_5_tourisme-rando

_13_0310_2_pas intégré

_16_0186_8_abandonné, triste

_17_0331_1_monotone-défigurant

_18_0117_13_dent creuse

_18_0330_1_défigurant-urbain

_22_0208_7_minéral

_23_0235_10_mixité

23_0275_3_brutal

15A_0140_11_diversifié...indésirable en zone

16A_0139_11_indésirable en zone

18A_0238_10_rétention foncière

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme & Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Visite de sites * 16 octobre 2012

Reportage photos * Tri par lieux

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

22_0276_3_ouvert

23_0154_6_entretenu

_23_0261_5_artificiel

_23_0300_2_accueillant

24_0178_8_accueillant

24_0324_1_ouvert

_25_0177_8_structuré

_25_0205_7_structuré

Pont de l'Isère / Espace public

_25_0233__10_structuré

25A_0130_11_intégré

22_0262_5_artificiel

23_0179_8_économe...dense

_24_0111_13_décalé

_24_0274_3_banal

25_0152_6_monotone

25_0323_1_dense

24A_0131_11_économe

18_0184_8_hostile

19_0116_13_urbain

_19_0183_8_urbain

_20_0115_13_banal

20_0210_7_déstructuré

20_0264_5_accueillant

_20_0328_1_déstructuré

_21_0114_13_hostile

21_0277_3_diversifié

21_0327_1_hostile

_22_0155_6_hostile

_22_0236_10_hostile

Pont de l'Isère / RN7

_22_0301_2_adapté

21A_0134_11_urbain

22A_0133_11_hostile

Belvédère Pierre-Aiguille / Vue vers l'Est

8_0194_8_diffus

9_0193_8_rural

_10_0338_1_diffus

_11_0337_1_rural

Belvédère Pierre-Aiguille / Vue vers l'Est

12_0272_5_diffus

13_0217_7_divesifié

_14_0121_13_rural

_15_0162_6_rural

Belvédère Pierre-Aiguille / Vue vers l'Est

16_0161_6_diffus

16_0214_7_diffus

_16_0307_2_rural

_18_0280_3_intégré

Belvédère Pierre-Aiguille / Vue vers l'Est

14A 0141 11 diversifié...naturel

Belvédère Pierre-Aiguille / Vue vers l'Ouest

_12_0123_13_typique

_12_0336_1_artificiel

_14_0216_7_ouvert

_15_0269_5_rural

Belvédère Pierre-Aiguille / Vue vers l'Ouest

_16_0282_3_entretenu

_17_0306_2_typique

12A_0143_11_typique

8A 0248 10 décalé

9A 0146 11 déstructuré

_10_0167_6_ouvert

_11_0166_6_artificiel

Crozes-Hermitage / Lotissement communal

_13_0310_2_pas intégré

9 0314 2 naturel

3A 0253 10 diversifié

_6A_0149_11_généreux

__2_0228_7_adapté

__5_0172_6_intégré

__9_0126_13_adapté

_1A_0201_8_fontionnalité

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme & Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Visite de sites * 16 octobre 2012

Reportage photos * Tri par appareil photo

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Appareil photo 1

___0349_1_typique

___0350_1_entretenu

__0_0348_1_diversifié

__1_0347_1_généreux

__2_0346_1_structuré

__3_0345_1_adapté

__4_0344_1_fermé

__5_0343_1_délaissé

__6_0342_1_ouvert

Appareil photo 1

__7_0341_1_typique

__8_0340_1_intégré

__9_0339_1_accueillant

_10_0338_1_diffus

_11_0337_1_rural

_12_0336_1_artificiel

_13_0335_1_naturel

_14_0334_1_banal

_15_0333_1_banal-délaissé

Appareil photo 1

_16_0332_1_délaissé-monotone

_17_0331_1_monotone-défigurant

_18_0330_1_défigurant-urbain

_19_0329_1_urbain

_20_0328_1_déstructuré

_21_0327_1_hostile

_22_0326_1_économe

_23_0325_1_inadapté

_24_0324_1_ouvert

Appareil photo 1

_25_0323_1_dense

Appareil photo 2

__2_0321_2

__3_0320_2_hostile

__4_0319_2_urbain

__5_0318_2_entretenu-banal

__6_0317_2_entretenu-banal

__7_0316_2_structuré

__8_0315_2_intégré

__9_0314_2_naturel

_10_0313_2_monotone-typique

Appareil photo 2

_11_0312_2_monotone-typique

_12_0311_2_déstructuré

_13_0310_2_pas intégré

_14_0309_2_diffus

_15_0308_2_inadapté

_16_0307_2_rural

_17_0306_2_typique

_18_0305_2_délaissé

_19_0304_2

Appareil photo 2

_20_0303_2_délaissé

_21_0302_2_inadapté

_22_0301_2_adapté

_23_0300_2_accueillant

_24_0299_2_économe

_25_0298_2_décalé

Appareil photo 3

__3_0295_3_économe

__4_0294_3_fermé

__5_0293_3_généreux

__6_0292_3_typique

__7_0291_3_génoises et porche

__8_0290_3_artificiel

__9_0289_3_rural

_10_0288_3_hostile

_11_0287_3_plus d'actualité

Appareil photo 3

_12_0286_3_déstructuré

_13_0285_3_diffus

_14_0284_3_inadapté

_15_0283_3_accueillant

_16_0282_3_entretenu

_17_0281_3_naturel

_18_0280_3_intégré

_19_0279_3_délaissé

_20_0278_3_décalé

Appareil photo 3

_21_0277_3_diversifié

_22_0276_3_ouvert

_23_0275_3_brutal

_24_0274_3_banal

_25_0273_3_adapté

Appareil photo 5

_12_0272_5_diffus

_13_0271_5_tourisme-rando

_14_0270_5_naturel

_15_0269_5_rural

_16_0268_5_hostile

_17_0267_5_intégré

_18_0266_5_monotone

_19_0265_5_urbain

_20_0264_5_accueillant

Appareil photo 5

_21_0263_5_inadapté

_22_0262_5_artificiel

_23_0261_5_artificiel

_24_0260_5_économe

_25_0259_5

Appareil photo 6

__1_0176_6_généreux

__2_0175_6_économe

__3_0174_6_diversifié

__4_0173_6_structuré

__5_0172_6_intégré

__6_0171_6_adapté

__7_0170_6_typicité

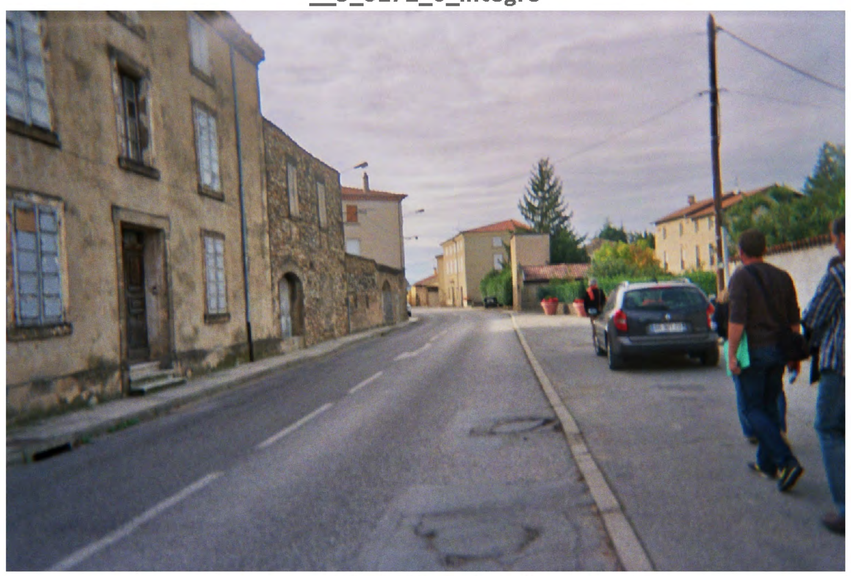

__8_0169_6_fermé

__9_0168_6_accueillant

Appareil photo 6

_10_0167_6_ouvert

_11_0166_6_artificiel

_12_0165_6_destructuré

_13_0164_6_typique

_14_0163_6_naturel

_15_0162_6_rural

_16_0161_6_diffus

_17_0160_6_délaissé

_18_0159_6_inadapté

Appareil photo 6

_19_0158_6_dense

_20_0157_6_décalé

_21_0156_6_banal

_22_0155_6_hostile

_23_0154_6_entretenu

_24_0153_6_urbain

_25_0152_6_monotone

Appareil photo 7

__0_0228_7

__0_0229_7

__0_0230_7

__1_0229_7_intégré

__2_0228_7_adapté

__3_0227_7_entretenu

__4_0226_7_monotone

__5_0225_7_généreux

__6_0224_7_économe

Appareil photo 7

__7_0223_7_dense

__8_0222_7_artificiel

__9_0221_7_délaissé

_10_0220_7_typique

_11_0219_7_décalé

_12_0218_7_rural

_13_0217_7_divesifié

_14_0216_7_ouvert

_15_0215_7_naturel

Appareil photo 7

_16_0214_7_diffus

_17_0213_7_banal

_18_0212_7_urbain

_19_0211_7_hostile

_20_0210_7_déstructuré

_21_0209_7_accueillant

_22_0208_7_minéral

_23_0207_7_inadapté

_24_0206_7_fermé

Appareil photo 7

_25_0205_7_structuré

Copie de __01_0232_7

Appareil photo 8

__0_0202_8

__0_0203_8_typique

__0_0204_8_artificiel

__1_0201_8_fontionnalité

__2_0200_8_adapté

__3_0199_8_banal

__4_0198_8_ouvert

__5_0197_8_intégré

__6_0196_8_typique

Appareil photo 8

__7_0195_8_entretenu

__8_0194_8_diffus

__9_0193_8_rural

_10_0192_8_naturel

_11_0191_8_déstructuré

_12_0190_8_inadapté

_13_0189_8_monotone

_14_0188_8_inadapté

_15_0187_8_généreux

Appareil photo 8

_16_0186_8_abandonné, triste

_17_0185_8_fermé

_18_0184_8_hostile

_19_0183_8_urbain

_20_0182_8_délaissé

_21_0181_8_décalé

_22_0180_8_diversifié

_23_0179_8_économe...dense

_24_0178_8_accueillant

Appareil photo 8

_25_0177_8_structuré

Appareil photo 10

_0_0257_10_intégré

_0_0258_10_généreux

_0A_0256_10

_1A_0255_10_déstructuré

_2A_0254_10_monotone

_3A_0253_10_diversifié

_4A_0252_10_diffus

_5A_0251_10_banal

_6A_0250_10_ouvert

Appareil photo 10

_7A_0249_10_fermé

_8A_0248_10_décalé

_9A_0247_10_rural

_20_0237_10_urbain

_22_0236_10_hostile

_23_0235_10_mixité

_24_0234_10_économe

_25_0233__10_structuré

10A_0246_10_inadapté

Appareil photo 10

11A_0245_10_typique

12A_0244_10_entretenu

13A_0243_10_accueillant

14A_0242_10_délaissé

15A_0241_10_artificiel

16A_0240_10_adapté

17A_0239_10_dense

18A_0238_10_rétention foncière

Appareil photo 11

_4A_0151_11_inadapté

_5A_0150_11_entretenu

_6A_0149_11_généreux

_7A_0148_11_ouvert

_8A_0147_11_délaissé

_9A_0146_11_déstructuré

10A_0145_11_rural

11A_0144_11_accueillant

12A_0143_11_typique

Appareil photo 11

13A_0142_11_naturel

14A_0141_11_diversifié...naturel

15A_0140_11_diversifié...indésirable en zone

16A_0139_11_indésirable en zone

17A_0138_11_structuré

18A_0137_11_adapté

19A_0136_11_décalé

20A_0135_11_dense

21A_0134_11_urbain

Appareil photo 11

22A_0133_11_hostile

23A_0132_11_diffus

24A_0131_11_économe

25A_0130_11_intégré

Appareil photo 13

__7_0128_13_structuré

__8_0127_13_généreux

__9_0126_13_adapté

_10_0125_13_entretenu

_11_0124_13_artificiel

_12_0123_13_typique

_13_0122_13_naturel

_14_0121_13_rural

_15_0120_13_déstructuré

Appareil photo 13

_16_0119_13_délaissé

_17_0118_13_monotone

_18_0117_13_dent creuse

_19_0116_13_urbain

_20_0115_13_banal

_21_0114_13_hostile

_22_0113_13_inadapté

_23_0112_13_accueillant

_24_0111_13_décalé

Annexes

2. Atelier «Enjeux du territoire»
19 novembre 2012

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme & Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Atelier d'échange et de travail * 19 novembre 2012

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Ordre du jour

1. Le paysage des uns n'est pas le paysage des autres ?

2. Produisons-nous les paysages dans lesquels nous souhaitons habiter, travailler, se déplacer, accueillir, se divertir ?

3. Ce que nos paysages peuvent gagner ou perdre dans les années à venir... Jeu d'animation et travail en groupes

4. Premiers éléments de l'analyse croisée des documents d'urbanisme

Le paysage des uns n’est pas le paysage des autres ?

Rural

Un qualificatif qui laisse perplexe

Urbain

Les bons et les mauvais côtés

Dense

Petite histoire de la densité

Diffus

En paysage vécu et perçu

Décalé

Une question formelle ?

Un difficile équilibre

Économe

Une question formelle ?

Généreux

Pour qui ?

Banal

Une généralisation du banal ?

Typique

Carte postale en danger ?

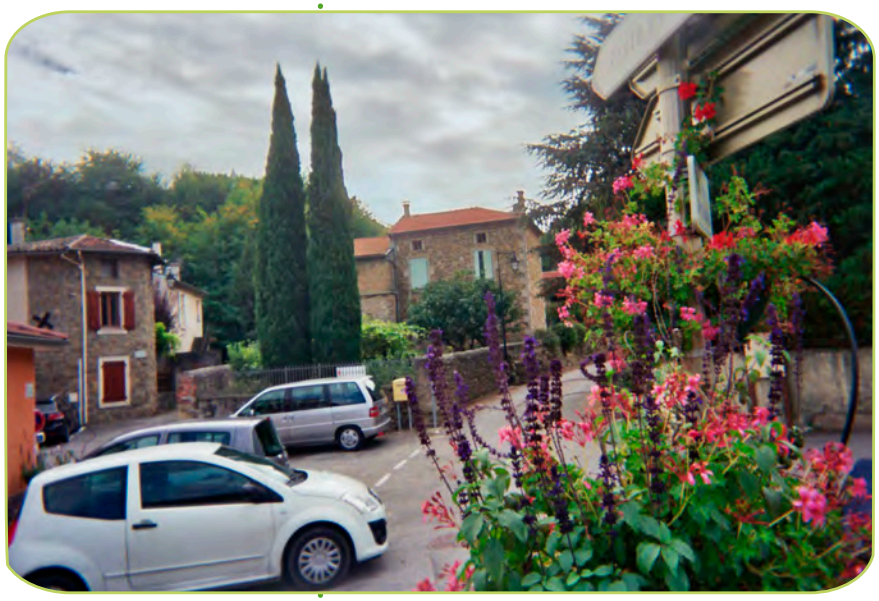

Ouvert

Des ouvertures physiques et visuelles

Fermé

Question des limites et de leur utilisation

Diversifié

Et qualité ?

Monotone

Triste quotidien ?

Délaissé

En attendant… gaspillage ?

Entretenu

Par qui ? pour quoi ?

Naturel

Entre protection et usages ?

Artificiel

Artificialisation ?

Structuré

Bien rangé ?

Déstructuré

Mal rangé ?

Adapté

Aux usages ?

Inadapté

Aux usages aux paysages ?

Accueillant

Une question de déplacements ?

Hostile

Une question d'ambiances

Autres

Minéral - Brutal - Abandonné, triste - Pas intégré

Autres

Fonctionnel - Mixte - Plus d'actualité - Rétention foncière, dent creuse

Produisons-nous les paysages dans lesquels nous souhaitons habiter, travailler, se déplacer, accueillir, se divertir ?

Evolution de l'occupation du sol / Chanos-Curson

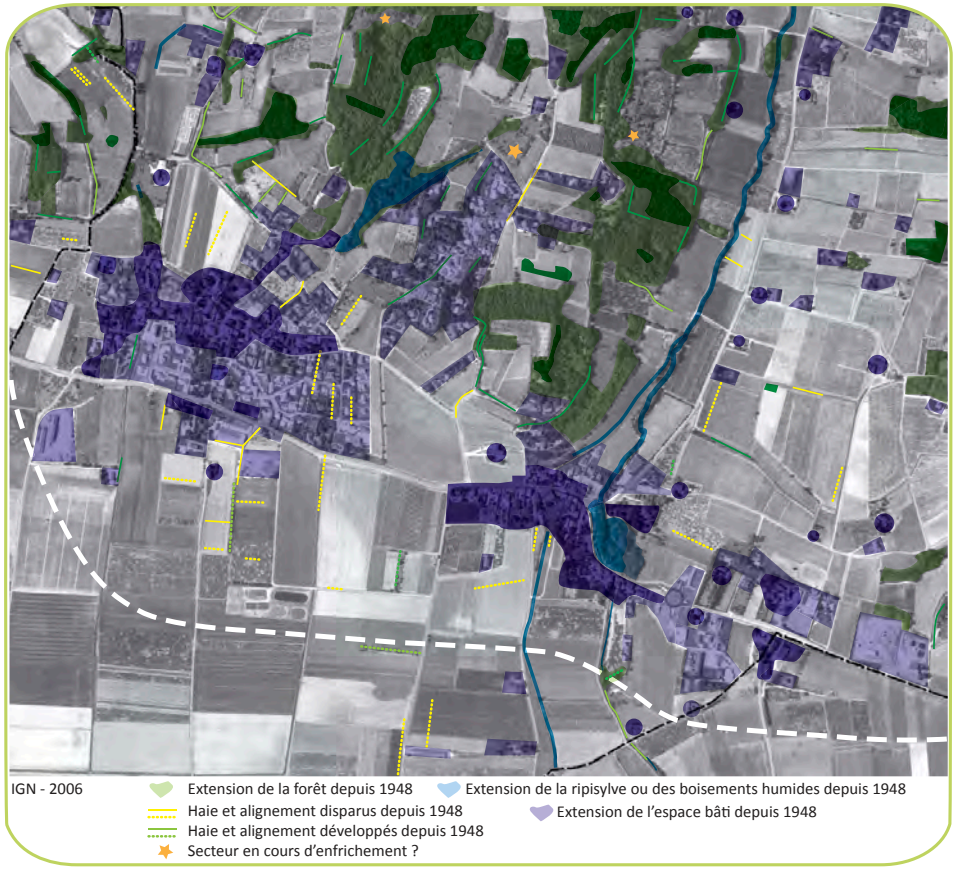

Un paysage adapté ? — Un paysage banalisé ?

XIXe siècle — 1950, trente glorieuses... — demain

Atelier d'échange et de travail
19 novembre 2012

Analyse croisée des documents d'urbanisme
Élaboration d'une charte paysagère, urbaine et architecturale

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Evolution de l'occupation du sol / Pont de l'Isère

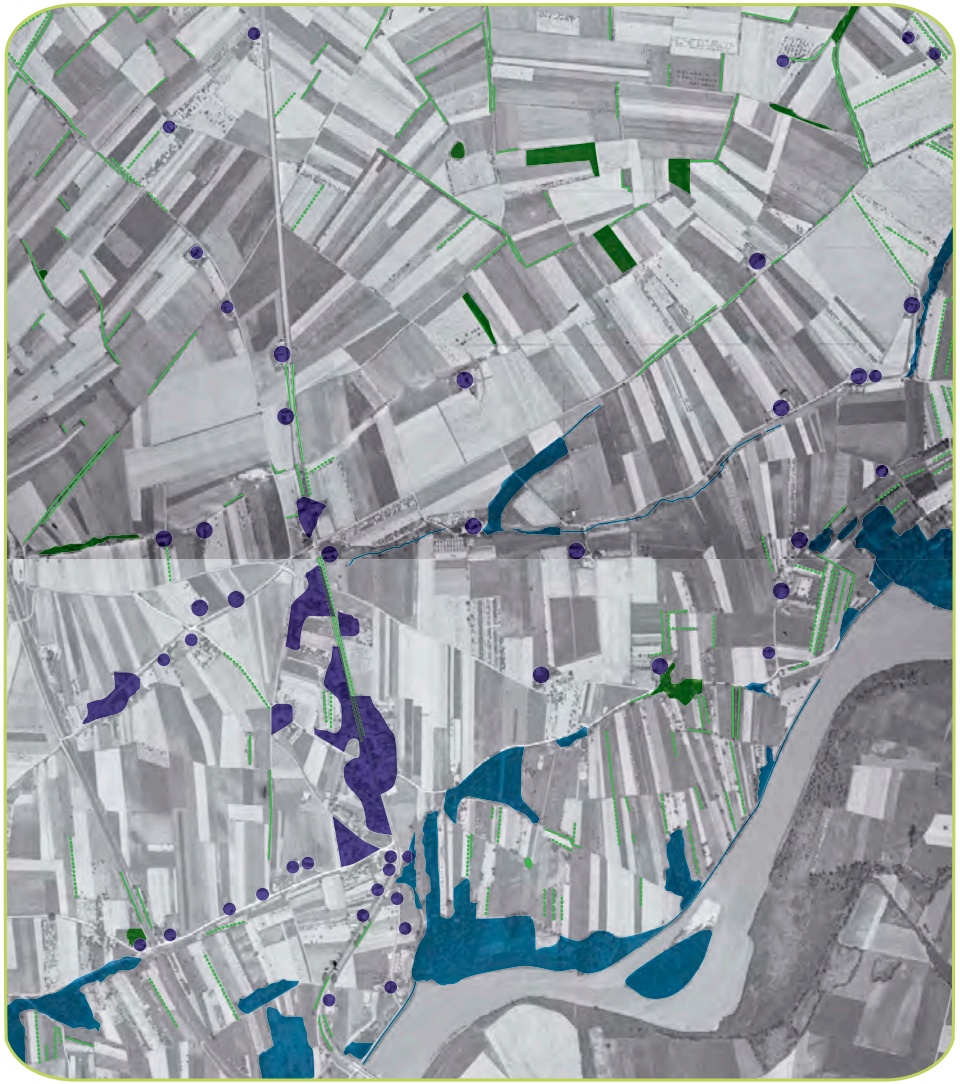

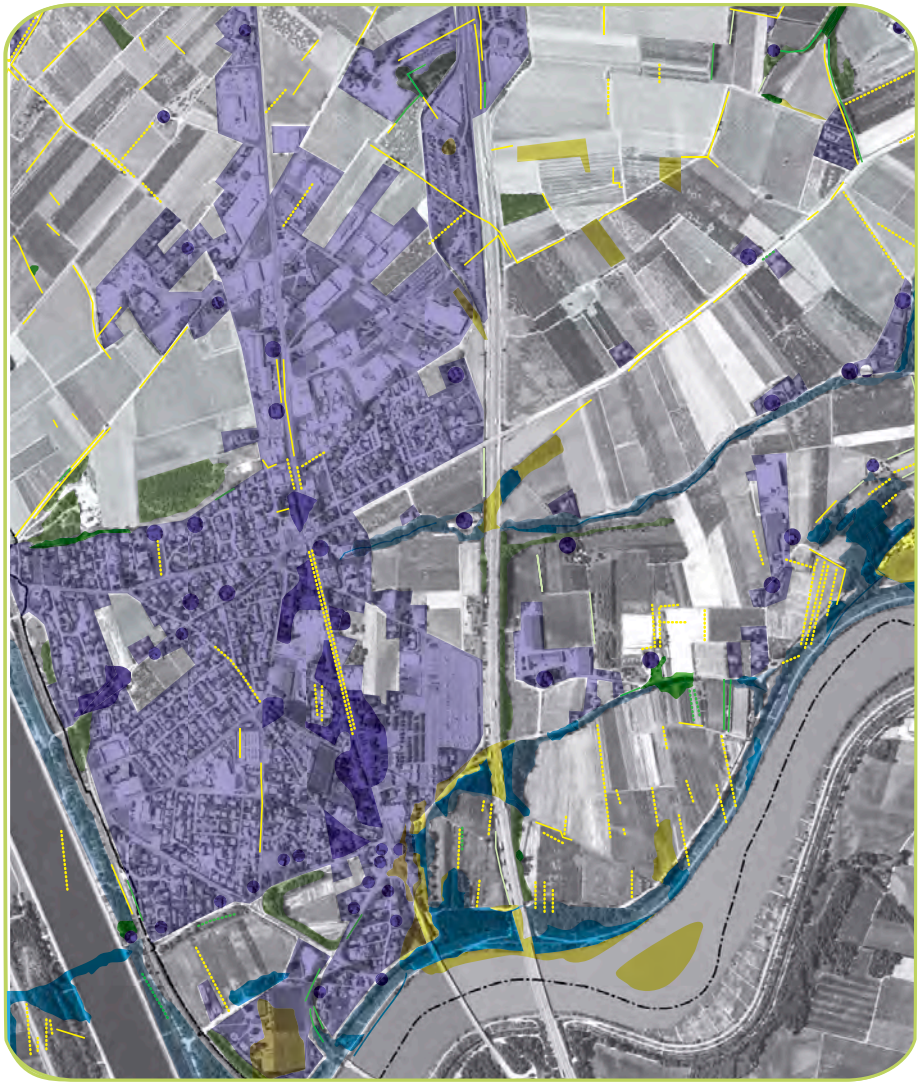

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

Evolution de l'occupation du sol / Crozes-Hermitage

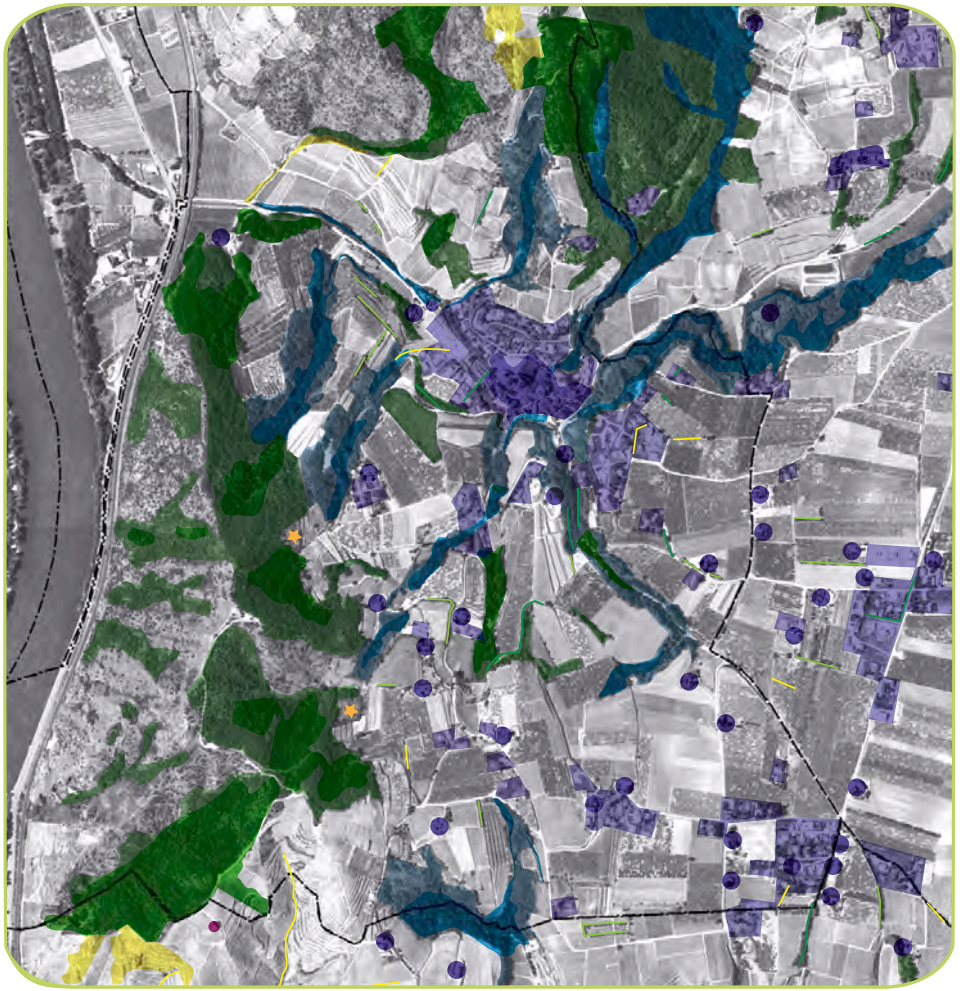

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

XIXe siècle

1950, trente glorieuses...

demain

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Du paysage « produit à souhaité »

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Evolution des modes de vie
- exode rural, fragilisation de certains territoires agricoles
- essor industriel, accueil de nouvelles populations
- mobilité collective structurante
- cohésion sociale forte
- assignation à la «localité»

Evolution des outils de planification
- expériences de plan d'extension de ville ?
- création de nouveaux quartiers liés à l'essor industriel (cités ouvrières)

Evolution des paysages bâtis et non bâtis
- production d'un nouveau paysage du travail
- peu de modification de la structure urbaine des villages agricoles
- un paysage contraint par des limites économiques et technologiques

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

Evolution des modes de vie
- essor économique / démographique des trente glorieuses
- accession à la mobilité individuelle
- fin de la proximité travail / habitat / commerces
- naissance de la société de consommation / loisirs
- territoire à la carte

Evolution des outils de planification
- sectorisation fonctionnelle du territoire (POS)
- opérations d'aménagement autonomes (ZAC, lotissement)

Evolution des paysages bâtis et non bâtis
- production d'un paysage banalisé (étalement urbain, limites floues)
- urbanisation en nappe (autour des bourgs existants)
- urbanisation linéaire (le long des voies de communication)
- urbanisation spontanée (ZA en plaine, coteaux)
- développement des infrastructures
- une mosaïque de fonctions autonomes reliées par des infrastructures
- remembrement, irrigation, mécanisation, intensification de l'agriculture
- développement du tourisme

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

demain

Paysage de centre bourg

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage résidentiel

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage résidentiel

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage résidentiel

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage résidentiel

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage résidentiel

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage résidentiel

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage des équipements

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

XIXe siècle — 1950, trente glorieuses... — demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage de l'activité

Un paysage adapté ? → Un paysage banalisé ?

XIXe siècle — 1950, trente glorieuses... — demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage de l'activité

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage de l'activité

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage de l'activité

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

XIXe siècle

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

XIXe siècle — 1950, trente glorieuses... — demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage de l'activité

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

XIXe siècle

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysage de l'activité

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ? → Un paysage banalisé ?

XIXe siècle — 1950, trente glorieuses... — demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

XIXe siècle

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

XIXe siècle

1950, trente glorieuses...

demain

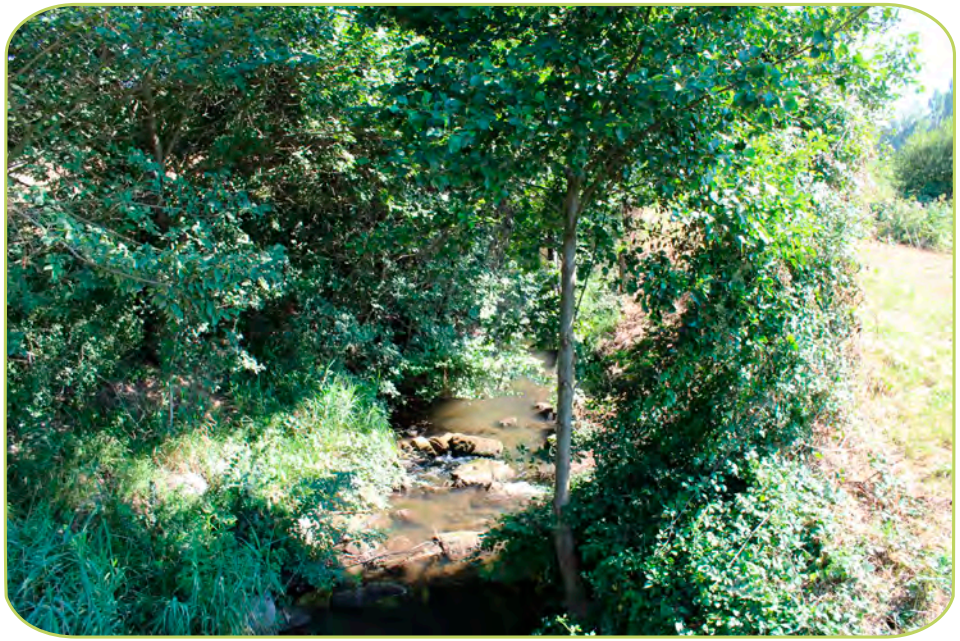

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysages touristique

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ?

Un paysage banalisé ?

XIXe siècle

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Paysages de mobilité

Un paysage adapté ?

XIXe siècle

Un paysage banalisé ?

1950, trente glorieuses...

demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Un paysage adapté ? → Un paysage banalisé ?

XIXe siècle — 1950, trente glorieuses... — demain

... vers un paysage durable, de proximité, de coexistence...

Ce que nos paysages peuvent gagner ou perdre dans les années à venir...

Atelier de travail : Objectifs et méthode

Objectif des groupes de travail

· Débattre, échanger et s'entendre sur les enjeux du territoire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

· Hiérarchiser les enjeux et les spatialiser sur le territoire

Règle du jeu

· Constitution de 4 groupes de travail (4-5 pers. par groupe)

· Travail à partir de 8 photos, représentant 8 types de paysages, et détermination pour chacune des photos : des acteurs du paysage, des outils/ procédures mis en oeuvre pour la production de ce paysage et des enjeux pour demain / 1 h

· Restitution en atelier de travail complet : chaque groupe restitue 2 types de paysages / 10 mn par groupe (soit 40 mn au total)

Paysage naturel

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage naturel

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage agricole

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage agricole

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage agricole / bâti ?

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage agricole / bâti ?

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage touristique / de mobilité

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage touristique / de mobilité

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage de centre-bourg

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage de centre-bourg

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage résidentiel

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage résidentiel

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage d'activité

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	**Outils et procédures** Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	**Enjeux** Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage d'activité

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	**Outils et procédures** Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	**Enjeux** Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage de mobilité

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Paysage de mobilité

Groupe 1 2 3 4

Où se situe ce paysage ?

.....

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Qui produit ce paysage ? Qui utilise ce paysage ? Qui gère ce paysage ?	☐ Plan Local d'Urbanisme ☐ Carte communale ☐ Remembrement, irrigation ☐ Zonage AOC ☐ Contrat de rivière ☐ Projet opérationnel public et/ou privé ☐ Permis d'aménager, permis de construire ☐ Autre : ..... Limites constatées des outils/procédures	☐ Protéger - Préserver ☐ Gérer ☐ Maîtriser ☐ Organiser - Composer ☐ Développer - Conforter ☐ Requalifier - Qualifier ☐ Intégrer ☐ Valoriser ☐ Diversifier ☐ Autre : .....

Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ?

Précisez et détaillez vos enjeux...

Règle du jeu

Règle du jeu : pour chaque photo/type de paysage vous devez déterminer :
- Où il se situe
- Quels sont ses acteurs : remplir le tableau
- Quels outils/procédures qui ont été mis en oeuvre pour le produire : choisir ou préciser les outils/procédures et indiquer leurs limites s'il y en a
- Quels enjeux qui s'y rapportent : cocher et hiérarchiser 3 enjeux (1, 2 et 3) puis les détailler.

Définitions (source : Larousse) :

- Protéger : 1. Mettre à l'abri de dangers, d'incidents ; garantir, préserver, défendre.
- Gérer : Administrer les choses au mieux, malgré une situation difficile.
- Maîtriser : Se rendre maître de forces difficilement contrôlables.
- Organiser : Combiner, disposer les éléments d'un ensemble pour en assurer le bon fonctionnement.
- Composer : Former un tout en assemblant différentes parties.
- Développer : Assure la croissance de ; donner toute son extension à ; augmenter la puissance, l'étendue de.
- Conforter : Renforcer, rendre plus solide.
- Requalifier : Donner une nouvelle qualification à quelque chose.
- Qualifier : Exprimer la qualité de ; attribuer une qualité à.
- Intégrer : Faire entrer dans un ensemble plus vaste ; incorporer, inclure.
- Valoriser : Donner une plus grande valeur à.
- Diversifier : Faire varier, mettre de la variété dans.

1ers éléments de l'analyse croisée des documents d'urbanisme

Les constats et enjeux autour de la consommation d'espaces

Réduire la consommation d'espace dans le développement futur : l'enjeu n° 1 du territoire de la CCPH

- Un constat aujourd'hui acté par les élus du territoire.

- La priorité n° 1 que les élus communautaires ont définie au cours de l'atelier du SCOT : «Réduire de moitié la consommation de foncier à vocation agricole et naturel d'ici à 2020».

Comment cet enjeu fondamental pour le territoire est-il pris en compte dans les documents d'urbanisme en vigueur ?

1ers éléments de l'analyse croisée des documents d'urbanisme

L'enjeu foncier au coeur des enjeux de développement du territoire et de la charte paysagère et architecturale

Des documents d'urbanisme en vigueur (5 cartes communales, 1 POS, 7 PLU non «Grenelle») à actualiser au regard de l'enjeu foncier

Documents d'urbanisme	Communes concernées	Date approbation / Bureau d'étude du document d'urbanisme	en % de la surf tot de la CCPH
Cartes communales	Crozes Hermitage	2004 (MARNU 1998) // DDT de la Drôme	24%
	Gervans	2003 ? // DDT de la Drôme	
	Larnage	2010 ? // BEAUR	
	Serves sur Rhône	2005 // DDT de la Drôme	
	Veaunes	2006 // DDT de la Drôme ?	
P.O.S.	Mercurol	1988 révisé en 1999, modifié 4 fois, une révision simplifiée en 2007 // DDT et BEAUR	19%
P.L.U.	Beaumont-Monteux	2004 - 4 modification, 1 révision simplifiée // Atelier d'Urbanisme BEAUR	59%
	Chanos-Curson	2010 // BEAUR	
	Chantemerle les Blés	2005 // Hubert Thiébault (69)	
	Erôme	2004, modifé en 2007, modification en cours // BEAUR	
	La Roche de Glun	2011 // LATITUDE	
	Pont-de-l'Isère	2008, modifié en 2009 et 2010 // LATITUDE	
	Tain-L'Hermitage	2011 // BEAUR	

41% du territoire couverts par des 5 cartes communales et 1 POS, dont les règles ne sont pas suffisantes pour permettre d'atteindre l'objectif d'un usage économe du foncier.

1ers éléments de l'analyse croisée des documents d'urbanisme

Les 1ers constats issus du recollement des documents d'urbanisme

Un grand nombre de zones regroupées pour les besoins de l'analyse :

- Les zones urbaines - ou + denses
- Les zones à urbaniser ouvertes (habitat / activités / d'équipements)
- Les zones à urbaniser non ouvertes (habitat / activités)
- Les zones agricoles avec des spécificités (de protection plus stricte dans certaines communes)
- Les zones naturelles et forestière avec des sous secteurs pour des occupations spécifiques).

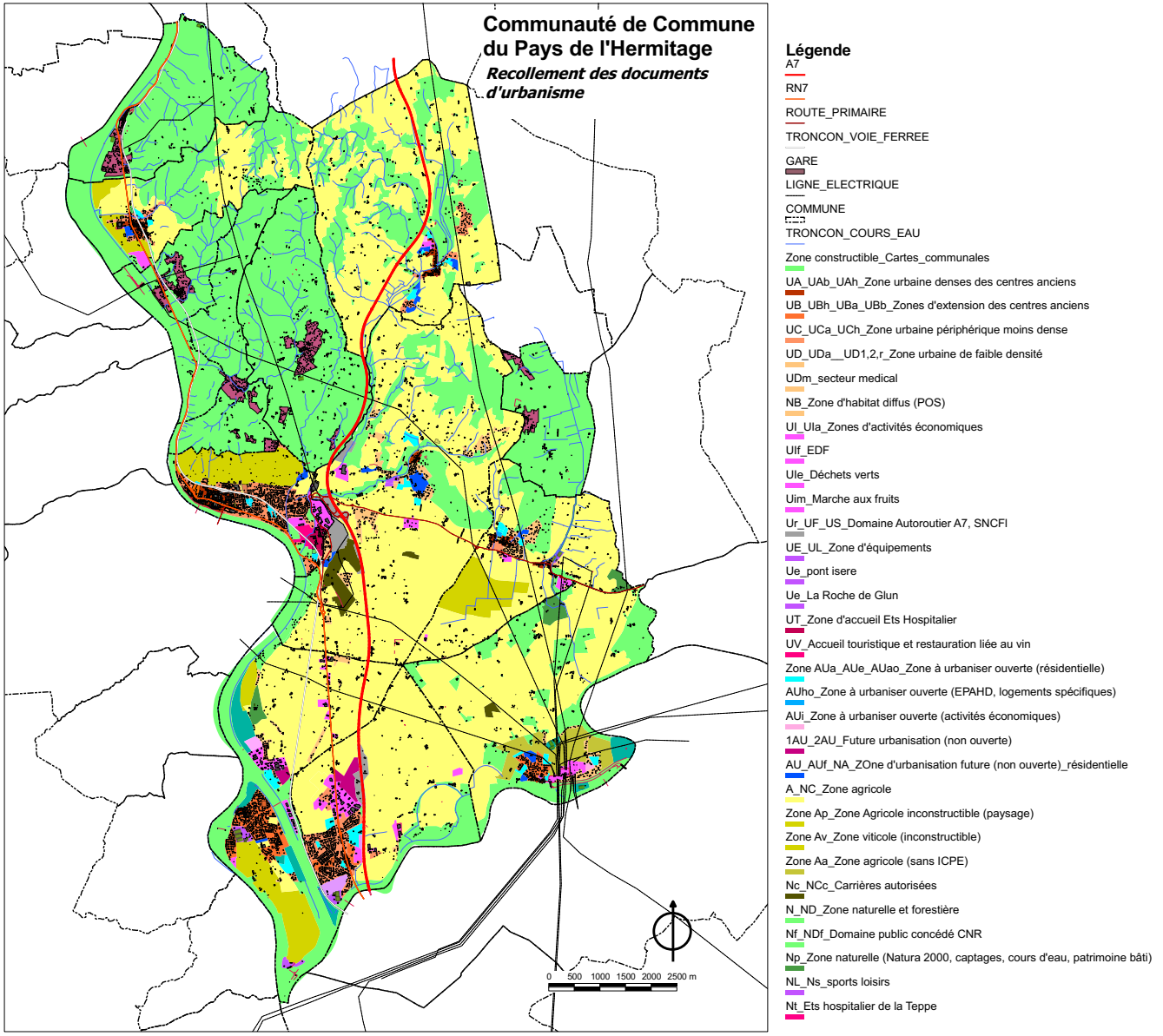

1ers éléments de l'analyse croisée des documents d'urbanisme

Les 1ers constats issus du recollement des documents d'urbanisme

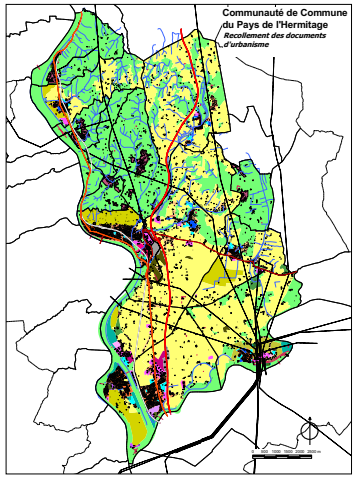

Un premier travail de regroupement des zones des POS/PLU selon leurs caractéristiques

Source :

Exploitation des *données SIG de la CC du Pays de l'Hermitage mises à jour des dernières modifications de PLU*

ZONES	COMMENTAIRES SUR LES ZONES	SURF_ZONES_PLU / POS (en ha)	SURF_Cartes communales (en ha)	En % du total
UA_UAh1,2_UAb	zone centrale dense, multifonctionnelle	86		0,70%
UB_UBh_UBha_UBb	Zone de 1ère couronne autour du centre multifonctionnelle	115		0,94%
UC_UCa_UCh	Zone périphérique multifonctionnelle de densité moyenne à faible	289		2,35%
UD_Uda_UD1,2,r	Zone multifonctionnelle de densité faible	102		0,83%
Udm	Zone à vocation médicale	5		0,04%
U des cartes communales	zone constructible		177	1,44%
NB	Zone d'habitat diffus (POS)	51		0,42%
UI_Ula	Zone d'activités économiques	145		1,18%
Ulf	Zone d'activités EDF	13		0,11%
Ule	Zone de traitement des déchets verts	3		0,02%
Ulm	Zone du marché aux fruits	5		0,04%
Ur_UF_US	Zone liée à l'A7, la voie ferrée	95		0,77%
UE_UL	Zone à vocation d'équipement	14		0,11%
UT	Zone à vocation de santé, action sociale	13		0,11%
UV	Zone à vocation touristique, restauration liée au vin	1		0,01%
AUa_1AUa_2AUa_3AUa_4AUa_5AUa_AUo1234_	Zone à urbaniser ouverte à vocation résidentielle, multifonctionnelle	72		0,59%
AUho	Zone à vocation de santé et logements spécifiques personnes âgées	1		0,01%
AUi	Zone à urbaniser ouverte à vocation d'activités	10		0,08%
AU_1AU_AUf_NA	Zone à urbaniser non ouverte à vocation résidentielle multifonctionnelle	44		0,36%
AU_1AU_2AU	zone à urbaniser non ouverte à vocation d'activités	27		0,22%
A	zone agricole	4 977		40,54%
Ap	Zone agricole (paysage)	327		2,66%
Av	Zone viticole (inconstructible)	155		1,26%
Aa	Zone agricole (sans ICPE)	109		0,89%
N_ND	Zone naturelle et forestière	2 313		18,84%
N des cartes communales	Zone non constructible		2 766	22,53%
Nc_NCc	Carrières	73		0,59%
Nf_NDf	Zone de domaine public concédé à la CNR	140		1,14%
Np	Zone naturelle de protection spécifique	56		0,46%
Nt	Zone naturelle dédiée à la santé	12		0,10%
NL_Ns	Zone naturelle sportive et de loisirs	80		0,65%
Total en ha	**12 276**	**9 333**	**2 943**	**100,00%**

Les 1ers constats issus du recollement des documents d'urbanisme

Constats à propos des zones urbaines constructibles des documents d'urbanisme à vocation principale d'habitat

Zones Urbaines	Nom de zones	Caractère des zones	Total superficie (en ha)	Dans les communes urbaines (en ha)	Dans les communes rurales (en ha)
Cartes communales	**Zones urbaines**	Zones constructibles	**177**	**-**	**177**
PLU / POS	UA	Centres villes, villages	86	46	40
	UB	1ère couronne d'extension des centres villes, villages	115	95	20
	UC	Zones pavillonnaires de moyenne densité	289	240	49
	UD	Zones pavillonnaires de faible densité	107	57	50
	NB	Zone insuffisamment équipée admettant des constructions	51	51	-
		Total zones U et NB	**648**	**317**	**331**

Pour les communes en cartes communales :

- **177 hectares de zones constructibles en cartes communales sans règles d'urbanisme spécifiques** (application du RNU), sans orientations d'aménagement, sans outils réglementaires permettant de maîtriser des programmes de logements et d'équipements précis, de diversifier les formes bâties, ou de favoriser la mixité sociale et urbaine.

1ers éléments de l'analyse croisée des documents d'urbanisme

Les 1ers constats issus du recollement des documents d'urbanisme

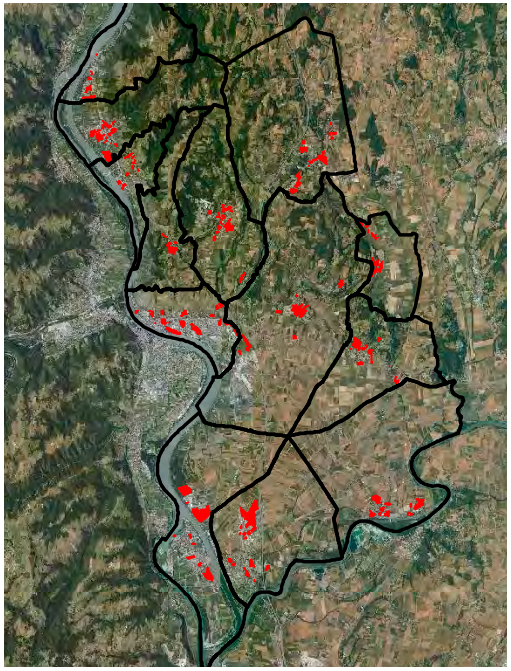

Les 230 gisements fonciers bruts identifiés sur la CCPH (habitat/activités/équipements) - Source : EPORA - oct 2011

- Ces 177 ha concernent **les communes les moins peuplées** du territoire (à l'exception de Larnage - 8ème commune de la CCPH), **mais cependant les plus dynamiques sur le plan de la croissance démographique et résidentielle** au cours des 10 dernières années (1999-2009) : des taux moyens annuels de croissance tous supérieurs à 2% par an, et au taux moyen de la CCPH (+1.37%). Une offre foncière dans ces communes qui répond à la demande de construction de maisons individuelles sur de grands terrains, laquelle peut conforter la tendance à une consommation foncière forte.

Enjeu :

> Élaborer rapidement des PLU pour tenter d'inverser les tendances du développement pavillonnaire passé consommateur d'espace dans ces communes.

> S'interroger sur ce que serait «un développement équilibré de l'habitat à l'échelle de la CCPH» : quels objectifs de croissance démographique, de production de logements et de densités bâties pour les communes rurales plus éloignées des services, des équipements et des emplois ?

Pour les communes en POS - PLU :

- **Sur 648 ha de zones urbaines des «POS-PLU», 69% (447 ha)** sont **des zones de faibles densités (zones UC, UD, NB)** : les zones du développement pavillonnaire consommateur d'espaces. 78% de ces zones sont situées dans les 4 communes urbaines. Ces zones renferment une partie du gisement foncier à court terme pour le développement de l'habitat (20 hectares).
- Dans les PLU - POS en vigueur, **aucune orientation d'aménagement pour ces zones**. Des COS variables, plutôt faibles en zones UD (0.15 à 0.3) et NB (0.25), plus forts ou sans fixation de COS en zones UC.
- Seulement 2 petits secteurs de programmes de logements pour mixité sociale (L123.2-b) pour réaliser du logement locatif social à Pont de l'Isère.

Les 1ers constats issus du recollement des documents d'urbanisme

Enjeux :

> Élaborer un PLU à Mercurol (4ème commune urbaine de la CCPH avec le taux de croissance démographique moyen annuel le plus élevé des 13 communes au cours des 10 dernières années : +2.60 %). Des zones du POS qui fixent encore des surfaces minimum des terrains constructibles allant à l'inverse de l'économie d'espaces.

> Maîtriser et programmer les projets futurs en urbanisation extensive :

Les zones pavillonnaires actuelles (UC - UD - NB) des POS - PLU sont les secteurs stratégiques du territoire en extension de l'habitat comme en renouvellement urbain, pour que la CCPH continue de développer l'habitat à surfaces et à enveloppes urbaines constantes.

> Aider les communes à densifier ces zones, à combler les dents creuses en tissu bâti, à proposer des formes bâties plus denses, plus diversifiées, comportant plus de mixité sociale.

> Aider à la division parcellaire et l'extension des constructions en milieu déjà bâti : définition de règles d'urbanisme adaptées / Accompagner spécifiquement les projets des communes et des particuliers dans ces zones par la mise à disposition d'un architecte conseil (Voir l'expérience du Réseau BIMBY de l'intensification pavillonnaire).

> Développer demain une plus grande attention lors de l'élaboration ou la modification des PLU dans ces espaces : identification des secteurs les plus stratégiques, élaboration d'OAP, introduction d'objectifs de mixité sociale et urbaine.

1ers constats et enjeux issus de l'analyse des documents d'urbanisme (OAP, règlement graphique)

Les zones à urbaniser ouvertes des documents d'urbanisme à vocation principale d'habitat :

Nom de zones	Caractère des zones	Total superficie (en ha)	Dans les communes urbaines (en ha)	Dans les communes rurales (en ha)
AU indicées	Zones à urbaniser constructibles à vocation résidentielle multifonctionnelle	72	45	27
	Total	**72**	**45**	**27**

- 72 hectares de secteurs d'extension de l'urbanisation (63% en communes urbaines)
- 12.5 hectares déjà urbanisés / un potentiel restant d'extension d'environ 59.5 ha.

Des secteurs à urbaniser davantage encadrés par les PLU :

- Par l'étude d'OA (orientation d'aménagement) sur quasiment toutes les zones à urbaniser (outil visant aussi bien à encadrer la transformation des secteurs stratégiques, en renouvellement ou en extension en fixant les objectifs que les opérateurs doivent atteindre).

- Par la définition de secteurs de programmes de logements pour mixité sociale, au titre des art L123-2-b et d [1] (servitudes impliquant un droit de délaissement - art L230.1 et s. du CU et donc une obligation d'achat par la collectivité si délaissement) et/ou de l'art L123-1-5-16° du code de l'urbanisme introduit par la loi MOLLE de 03/2009 (fixant les % d'un programme de logements affectés à des catégories de logements que le PLU définit - pas de servitude, pas de droit de délaissement, extension de la notion de mixité).

1- L'art L123-2-d a été supprimé remplacé par l'art L123-1-5-16° du Code de l'Urbanisme

1ers constats et enjeux issus de l'analyse des documents d'urbanisme (OAP, règlement graphique)

Toutefois, les normes de densification proposées dans les zones à urbaniser restent peu élevées au regard de l'enjeu foncier sur le territoire :

- Sur 10 zones à urbaniser en communes urbaines, 1 zone seulement avec une densité de 40 logements / ha, 1 zone avec 25 logements / ha, 4 zones avec de 20 logements / ha et 4 zones sans aucune densité imposée.
- Sur 18 zones à urbaniser en communes rurales, 1 zone avec une densité de 10 logements / ha, 2 zones entre 10 et 16 logements / ha**,** 3 zones avec des densités plus élevées de 25 logements / ha, 7 sans aucune densité.

Une diversification des formes bâties qui se fait essentiellement en faveur de l'habitat individuel groupé et intermédiaire en R+1, plus rarement en faveur de l'habitat collectif :

- Pour l'habitat collectif, les OA parlent de petits collectifs.
- Y compris pour les communes urbaines et la ville centre, on ne dépasse pas jamais le R+2.
- Il y a parfois des incohérences entre le type d'habitat demandé dans les OA et les règles d'urbanisme proposées. Ex : des règles de hauteurs qui ne permettent pas l'habitat collectif.

En matière de normes en faveur de la mixité sociale :

- 7 zones à urbaniser sur 10 en communes urbaines imposent un minimum de logements sociaux à réaliser, entre **10 % à 35%** selon les communes et les secteurs.
- Aucune commune rurale ne fixe de pourcentage de logements sociaux à réaliser. Les secteurs de programmes de logements servent plutôt à imposer un pourcentage ou une SHON minimum en logement locatif ou un type d'habitat particulier (ex : de l'habitat groupé...).

Les PLU approuvés récemment sont plus volontaristes en matière de densité bâtie et de mixité sociale que les PLU approuvés dans la 1ère moitié des années 2000.

1ers constats et enjeux issus de l'analyse des documents d'urbanisme (OAP, règlement graphique)

Enjeux :

> Oser la densité sur le territoire de la CCPH mais de quelle manière ?

> Comment aller vers des densités d'habitat plus élevées qu'actuellement tout en préservant l'identité des communes, des villages, la qualité et le cadre de vie des habitants ?

> Assurer la cohérence des Orientations d'aménagement avec les règles d'urbanisme proposées.

> De l'utilité de mener des études pré opérationnelles (cf étude EPORA sur les sites prioritaires) en parallèle des études de PLU pour vérifier les faisabilités techniques et économiques, et définir une programmation réaliste des opérations en soutien des objectifs de développement des communes.

> Quelle juste répartition de l'effort de solidarité en matière de logement social sur le territoire ?

Annexes

3. Groupe de travail «Enjeux du territoire»
11 décembre 2012

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme &
Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Groupe de travail * Commission Urbanisme et Paysage

11 décembre 2012

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Ordre du jour / les enjeux paysagers, urbains et architecturaux

1. Évolution des paysages : d'un paysage adapté à un paysage banalisé... vers le paysage de demain...

2. Les documents d'urbanisme présents sur la CC du Pays de l'Hermitage

3. Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

> Valoriser les espaces naturels, agricoles et bâtis ?
Le paysage : image du territoire, cadre de vie, capital tourisme ?

> Se développer* dans les enveloppes urbaines actuelles ?
***pour se loger, travailler, se divertir, se déplacer, accueillir.**

Evolution des paysages
D’un paysage adapté à un paysage banalisé... vers le paysage de demain...

D'un paysage adapté à un paysage banalisé... vers le paysage de demain...

Un paysage adapté ?
XIXe siècle

Un paysage banalisé ?
1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition
2000 — demain

Évolution des modes de vie

- exode rural, fragilisation de certains territoires agricoles
- essor industriel, accueil de nouvelles populations
- mobilité collective structurante
- cohésion sociale forte
- assignation à la «localité»

- essor économique / démographique des trente glorieuses
- accession à la mobilité individuelle
- fin de la proximité travail / habitat / commerces
- naissance de la société de consommation / loisirs
- territoire à la carte

Évolution des outils de planification

- expériences de plan d'extension de ville ?
- création de nouveaux quartiers liés à l'essor industriel (cités ouvrières)

- sectorisation fonctionnelle du territoire (POS)
- opérations d'aménagement autonomes (ZAC, lotissement)

Évolution des paysages bâtis et non bâtis

- production d'un nouveau paysage du travail
- peu de modification de la structure urbaine des villages agricoles
- un paysage contraint par des limites économiques et technologiques

- production d'un paysage banalisé (étalement urbain, limites floues)
- urbanisation en nappe (autour des bourgs existants)
- urbanisation linéaire (le long des voies de communication)
- urbanisation spontanée (ZA en plaine, coteaux)
- développement des infrastructures
- une mosaïque de fonctions autonomes reliées par des infrastructures
- remembrement, irrigation, mécanisation, intensification de l'agriculture
- développement du tourisme

D’un paysage adapté à un paysage banalisé... vers le paysage de demain...

Un paysage adapté (XIXe siècle) → **Un paysage banalisé** (1950, trente glorieuses...) → **Un paysage de transition** (2000) → demain

Jusqu’aux années 50 :

Une série de contraintes (naturelles, liées à une économie de moyens et aux modes de vie) ont modelé un paysage adapté au contexte où les fonctions du territoire coexiste (habiter, travailler, se divertir...).
Ce paysage constitue aujourd’hui un paysage patrimonial parfois en danger, facteur d’identité (cf atelier 1) et d’attractivité touristique («ici et nulle part ailleurs»)

Vue interne

Vue externe

D’un paysage adapté à un paysage banalisé... vers le paysage de demain...

Un paysage adapté — XIXe siècle

Un paysage banalisé — 1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition — 2000 — demain

A partir des années 50 :

Le territoire de vie s’agrandit grâce / à cause de la voiture et à la juxtaposition des fonctions urbaines (zonage des POS)

Ce paysage constitue aujourd’hui un paysage banal qui fragilise les équilibres entre espaces naturels, espaces agricoles (même la zone AOC) et espaces urbains. Il n’est pas adapté pour les personnes les plus fragiles (les personnes à faibles ressources, les personnes âgées, les sans voitures...)

Vue interne

Vue externe

D'un paysage adapté à un paysage banalisé... vers le paysage de demain...

Un paysage adapté	Un paysage banalisé	Un paysage de transition
XIXe siècle	1950, trente glorieuses...	2000

Évolution des modes de vie

Un paysage adapté	Un paysage banalisé	Un paysage de transition
• exode rural, fragilisation de certains territoires agricoles • essor industriel, accueil de nouvelles populations • mobilité collective structurante • cohésion sociale forte • assignation à la «localité»	• essor économique / démographique des trente glorieuses • accession à la mobilité individuelle • fin de la proximité travail / habitat / commerces • naissance de la société de consommation / loisirs • territoire à la carte	• Contexte socio-démographique : vieillissement, structure de la famille (monoparentale, recomposée...) • Mode d'habiter : typologie de logements, décohabitation, services... • Demande sociale : cadre de vie, loisirs, santé... • Transition énergétique (Mobilité alternative / Distance entre les fonctions urbaines / Bâtiments)

Évolution des outils de planification

Un paysage adapté	Un paysage banalisé	Un paysage de transition
• expériences de plan d'extension de ville ? • création de nouveaux quartiers liés à l'essor industriel (cités ouvrières)	• sectorisation fonctionnelle du territoire (POS) • opérations d'aménagement autonomes (ZAC, lotissement)	• Diversification des acteurs de la planification (Création des Régions, des pays, des intercommunalités) • Loi sur l'eau, Loi sur l'air. La loi SRU transforme les POS en PLU, les schémas directeur en SCOT, et créée de nouveaux outils de planification complémentaires (PLH, PDU). Lois Grenelle. RT 2012. Loi Accessibilité • De nouveaux outils opérationnels : OPAH, AVAP...

Évolution des paysages bâtis et non bâtis

Un paysage adapté	Un paysage banalisé	Un paysage de transition
• production d'un nouveau paysage du travail • peu de modification de la structure urbaine des villages agricoles • un paysage contraint par des limites économiques et technologiques	• production d'un paysage banalisé (étalement urbain, limites floues) • urbanisation en nappe, linéaire, spontanée • développement des infrastructures • une mosaïque de fonctions autonomes reliées par des infrastructures • remembrement, irrigation, mécanisation, intensification de l'agriculture • développement du tourisme	• Requalification, confortement des centres bourgs, centres villes • Amorce d'une diversification du paysage bâti (maison mitoyenne, petit collectif, habitat intermédiaire, transformation/extension du bâti existant...), création de lotissements communaux, politique foncière • Limitation du développement des zones commerciales à l'extérieur des centres, soutien public aux commerces de proximité, gestion intercommunale des zones d'activités • Vocation touristique : Via Rhôna, tourisme viticole

Les documents d'urbanisme présents sur la CC du Pays de l'Hermitage

Les documents d'urbanisme présents sur la CC du Pays de l'Hermitage

Vers le paysage de demain ?

Un cadre réglementaire hétérogène, insuffisant pour une prise en compte de l'enjeu de préservation et de l'usage économe du foncier, enjeu n° 1 du territoire :

- *5 Cartes communales et 1 POS couvrant 41% du territoire de la CCPH.*
- *7 PLU non «grenellisés».*

Atelier de travail du 19 novembre

> Harmoniser le cadre réglementaire de l'usage et de l'occupation des sols à l'échelle communautaire : élaborer des PLU Grenelle dans toutes les communes

> S'accorder sur les principes et les règles communautaires à décliner dans les futurs PLU : *définir un porter à connaissance dans lequel la modération de la consommation des espaces naturels et agricoles et la limitation de l'étalement urbain sera l'enjeu n° 1.*

> Anticiper la réflexion sur les orientations et les prescriptions du SCOT du Grand Rovaltain en cours d'élaboration avec lesquelles les documents d'urbanisme devront être compatibles ou mis en compatibilité :

Quelle préservation et valorisation durable des ressources naturelles, de la trame verte et bleue, des espaces naturels et agricoles, des paysages et du cadre de vie ?
Quel cadre et qualité de vie souhaitée ?
Quelle attractivité du territoire à soutenir ?
Quels (ré)équilibres et polarités à développer : s'appuyer sur une armature urbaine hiérarchisée du territoire ?
Quelle intensification de l'aménagement des espaces : maîtriser et dimensionner l'offre foncière dans les documents d'urbanisme ?

Communes de la CC du Pays de l'Hermitage
Documents d'urbanisme en vigueur sur les communes en 2012

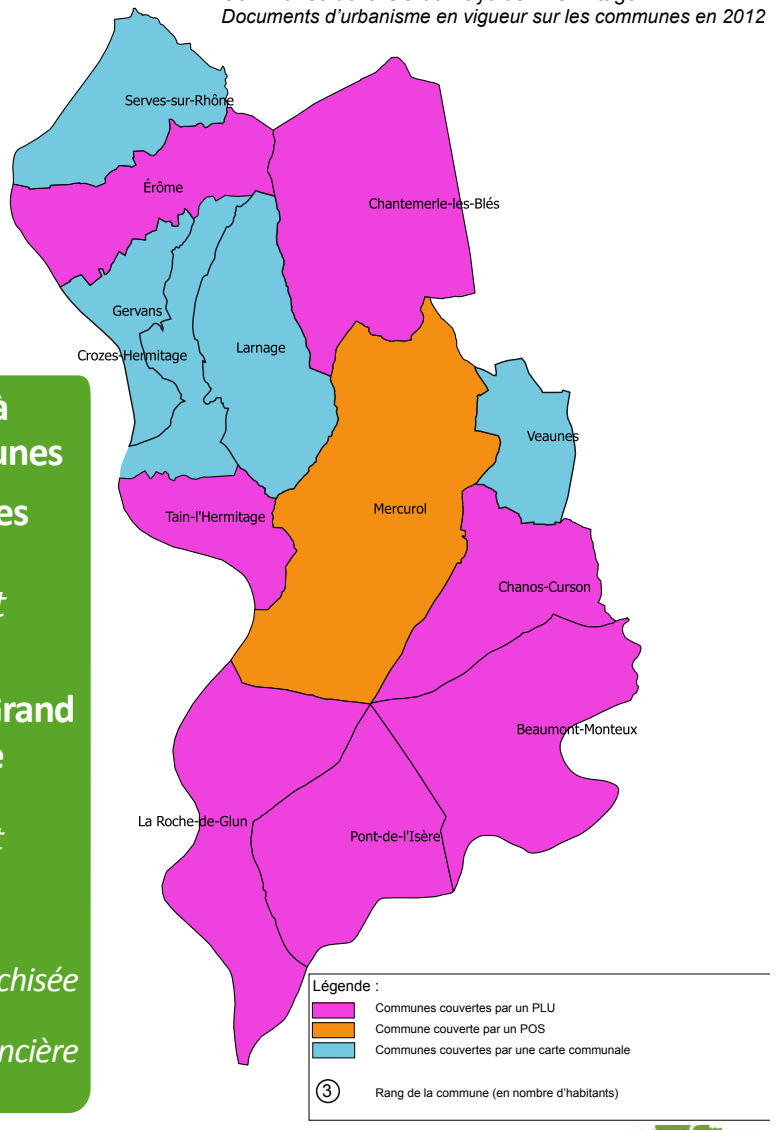

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Les espaces agricoles

Identité du territoire - Paysages remarquables - Activité économique
Support de développement récréo-touristique - Valeur environnementale

Atelier de travail du 19 novembre >

> Enjeu de protection/préservation des espaces agricoles
> Enjeu de développement/confortement des espaces agricoles

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Un paysage adapté ?
XIXe siècle

Un paysage banalisé ?
1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition ?
2000

demain

Évolution de l'occupation du sol / Pont de l'Isère

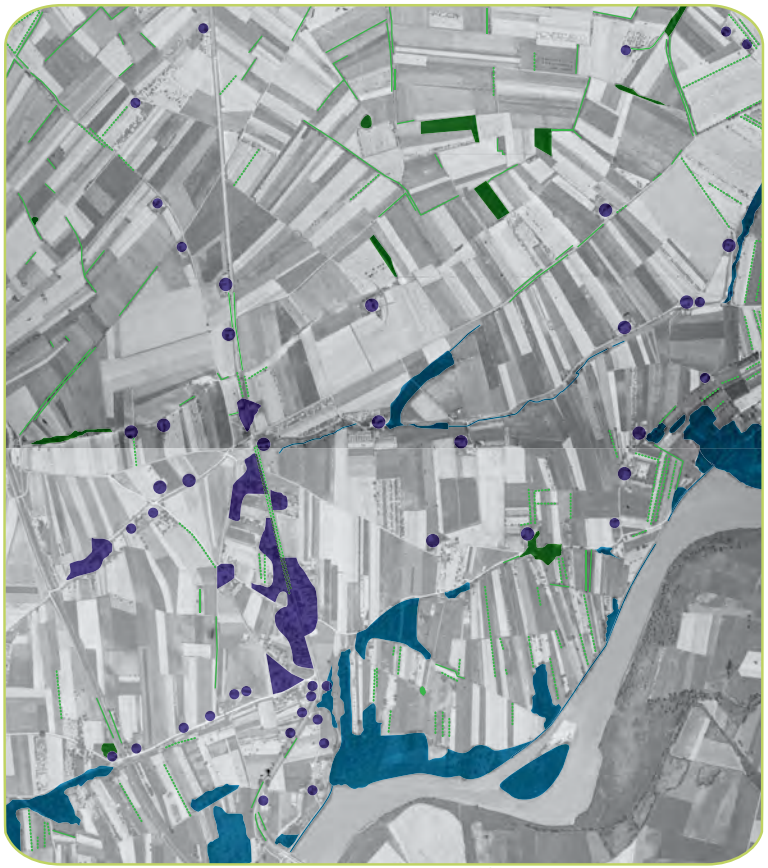

> Vers le paysage de demain ?

> Vers un paysage durable, de proximité, de coexistence ?

> Enjeu de protection des espaces agricoles

Développement résidentiel et économique sur les espaces agricoles (étalement et mitage)

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Un paysage adapté ? — XIXe siècle

Un paysage banalisé ? — 1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition ? — 2000 — demain

Évolution de l'occupation du sol / Serves sur Rhône

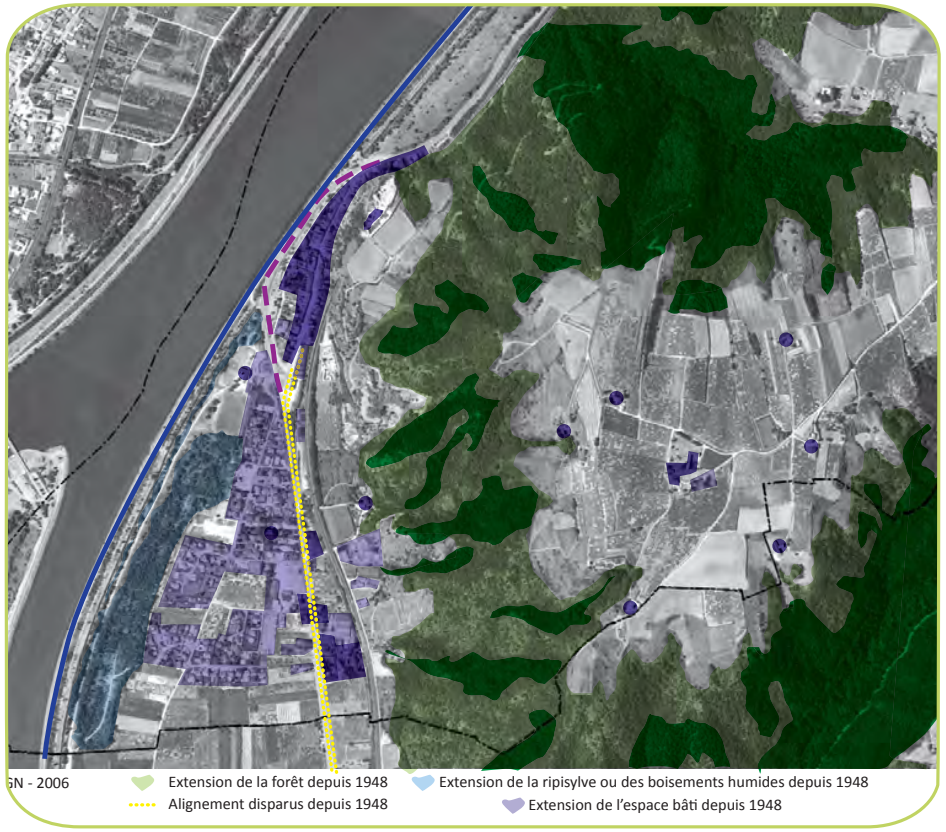

> Vers le paysage de demain ?

> Vers un paysage durable, de proximité, de coexistence ?

> Enjeu de protection des espaces agricoles

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Un paysage adapté ?
XIXe siècle

Un paysage banalisé ?
1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition ?
2000

demain

Évolution de l'occupation du sol / Crozes-Hermitage

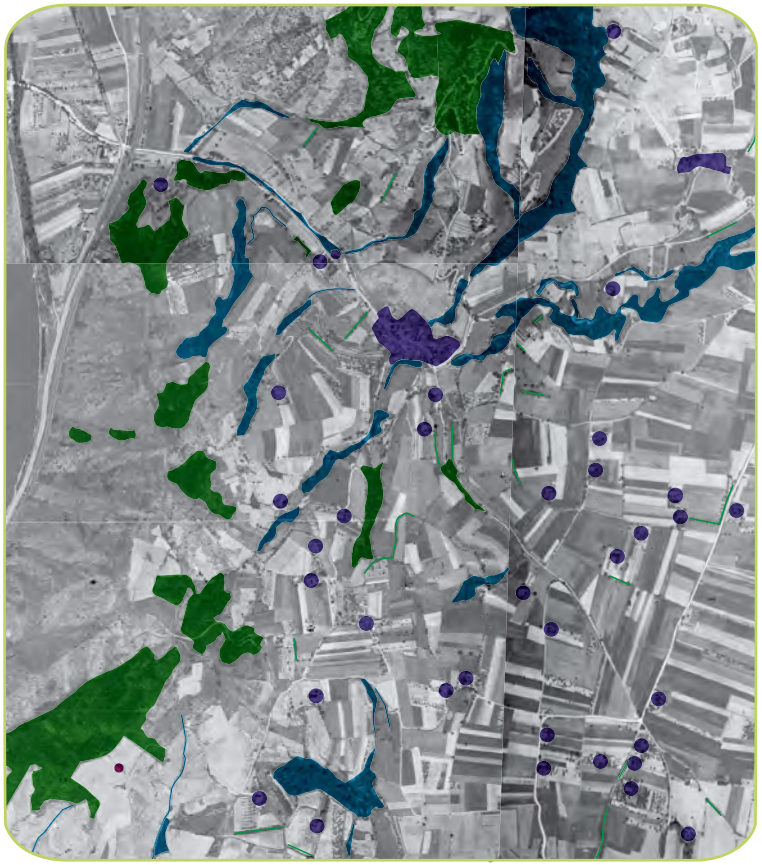

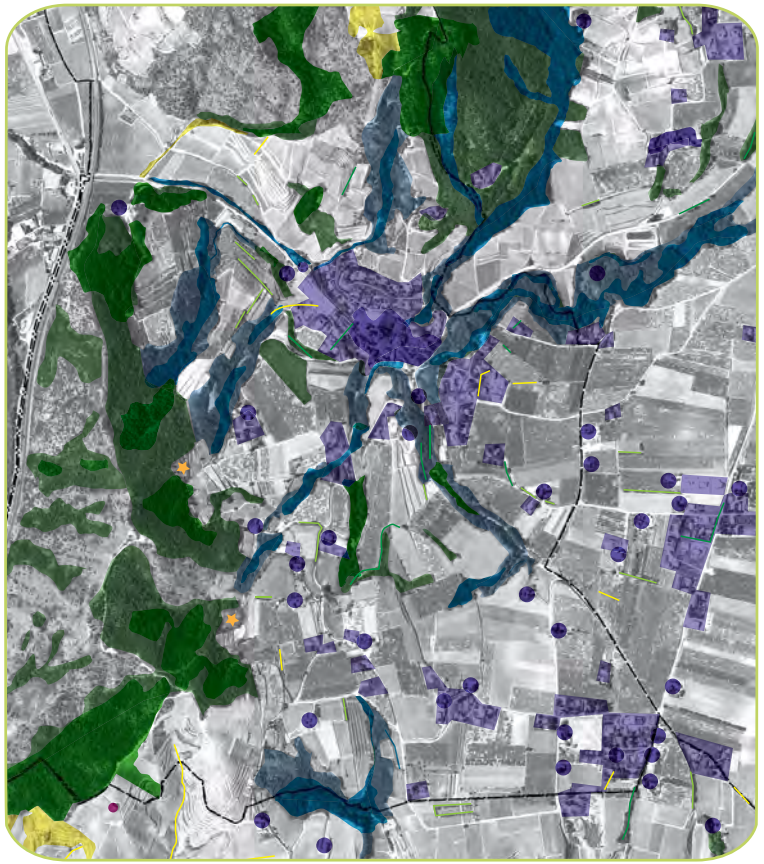

> Vers le paysage de demain ?

> Vers un paysage durable, de proximité, de coexistence ?

> Enjeu de protection des espaces agricoles

Développement résidentiel sur les espaces agricoles (étalement et mitage)

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

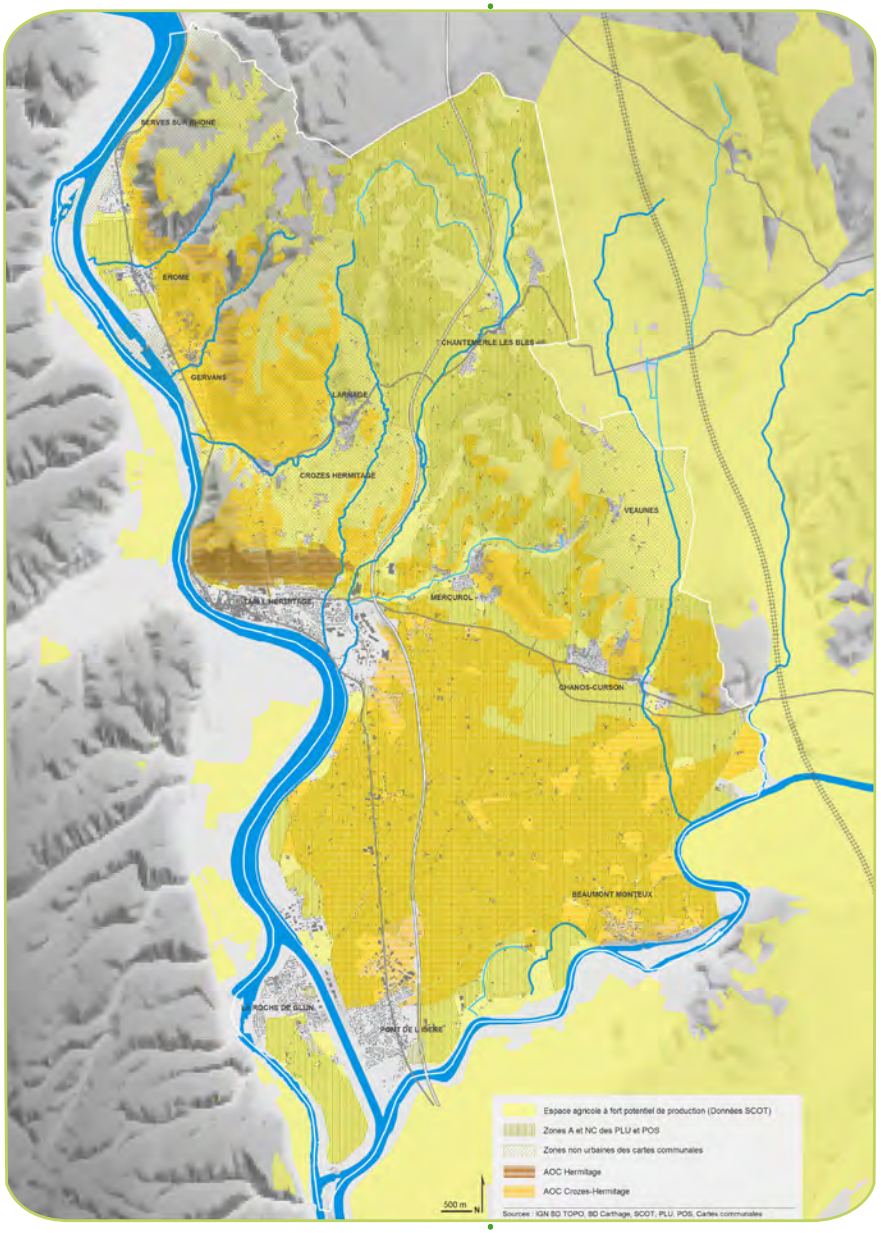

Enjeu de la protection des espaces agricoles ?

Dans les documents d'urbanisme

Les 7 communes en PLU inscrivent cet objectif de protection des espaces agricoles comme un objectif prioritaire ; l'activité agricole et viticole étant la base de l'économie du territoire ; la pression urbaine fragilisant l'agriculture, et fragmentant les espaces :

- *Pérenniser les activités agricoles, conforter l'économie agricole et viticole : protéger les sièges agricoles de l'urbanisation et les terres d'AOC des extensions de l'urbanisation, être à l'écoute des projets des exploitants*
- *Protéger les zones d'AOC, la plaine et les coteaux qui ont un fort potentiel de développement viticole , les zones irriguées*
- *Gérer l'équilibre entre l'espace agricole et l'habitat diffus présent au sein des espaces agricoles*

Quels outils de protection/préservation aujourd'hui ?

- Deux zones AOC (Crozes-Hermitage et Hermitage) couvrant 1200 ha
- Le site des coteaux de l'Hermitage en cours de classement
- 5568 ha de zones agricoles «A et A indicées des PLU / NC du POS)
- 169 ha de zones agricoles de protection renforcée (zones Av de Tain et Ap de Chanos-Curson, Erôme, la Roche de Glun : constructions interdites, ou strictement limitées, coteaux viticoles strictement protégés)
- 2766 ha de zones non constructibles dans les cartes communales

Soit 8503 ha d'espaces agricoles (ou non constructibles des Cartes communales) protégés (69% du territoire) / une SAU de 6666 ha (54%).

- La charte pour une meilleure prise en compte de l'agriculture dans la gestion du foncier et de l'urbanisme.

Superposition des couches

- Espaces à fort potentiel de production (Sources SCOT)
- Zones AOC Hermitage et Crozes-Hermitage
- Zones A (et A indicées) et NC des PLU et POS / Zones non constructibles des cartes communales

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

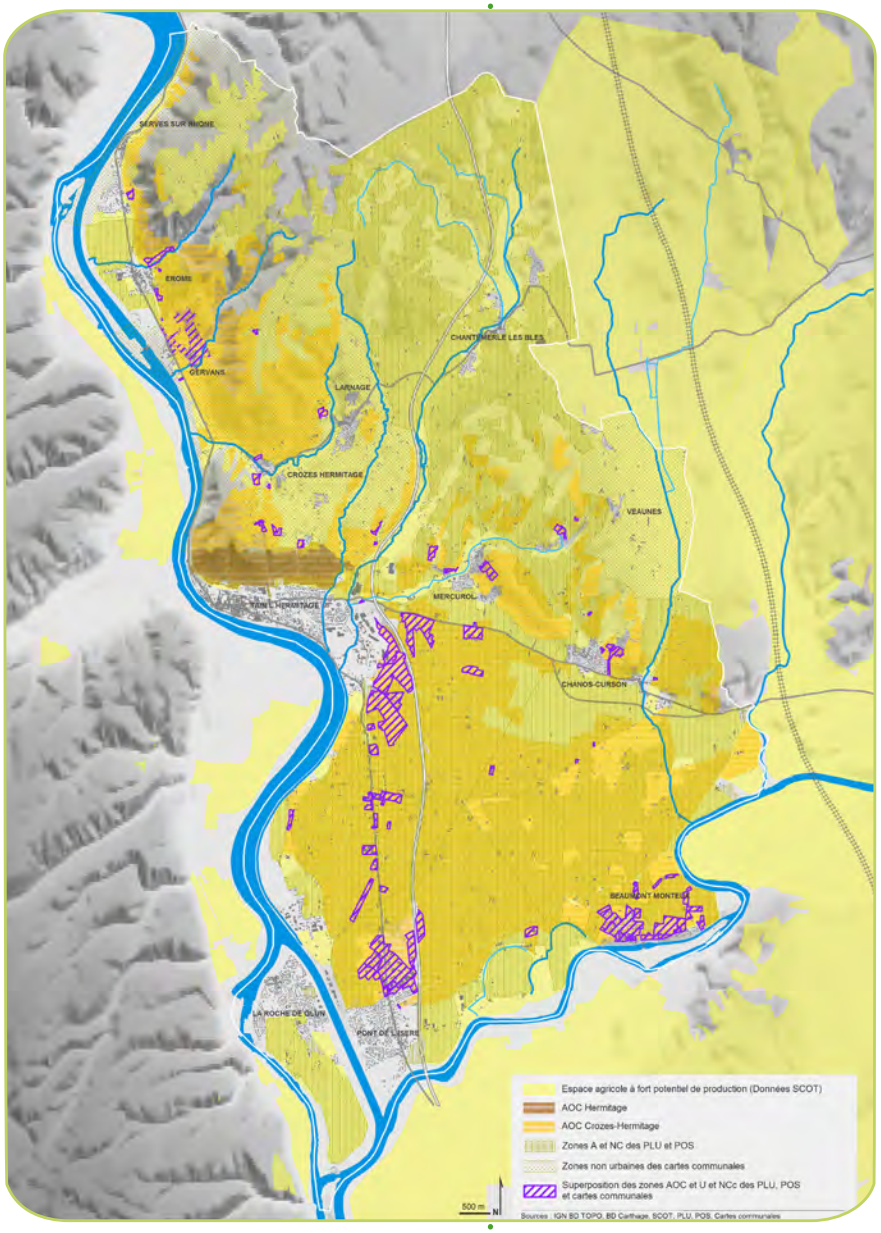

Enjeu de protection des espaces agricoles ?

Constats de la superposition des couches

- Espaces à fort potentiel de production (Sources SCOT)
- Zones AOC Hermitage et Crozes-Hermitage
- Zones A (et A indicé) et NC (et NC indicé) des PLU et POS
- Zones non constructibles des cartes communales
- Zones U des PLU, POS et cartes communales

> Des espaces agricoles à l'intérieur des aires en AOC insuffisamment protégés par les documents d'urbanisme

- Des espaces agricoles à fort potentiel de production qui ne sont pas tous protégés en zones A des PLU
- Des zones U (d'urbanisation existante) qui « interfèrent » avec la zone AOC et qui touchent toutes les communes du territoire
- Des communes fortement couvertes par la zone AOC (Beaumont-Monteux / Pont de l'Isère / Crozes Hermitage / Gervans) : où et comment se développer demain dans ces communes ?

> Des volets agricoles assez peu développés dans les documents d'urbanisme, ne permettant pas de cerner les enjeux agricoles et les tendances d'évolution

Absence de cartes de synthèse des enjeux, de cartes localisant les terres irriguées, les projets des exploitations, les bâtiments agricoles, notamment d'élevage soumis aux règles de réciprocité vis à vis des tiers (art L111-3 du Code rural).

> Des cartes communales insuffisamment protectrices vis à vis des exploitations agricoles (du fait des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol en zones non constructibles)

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

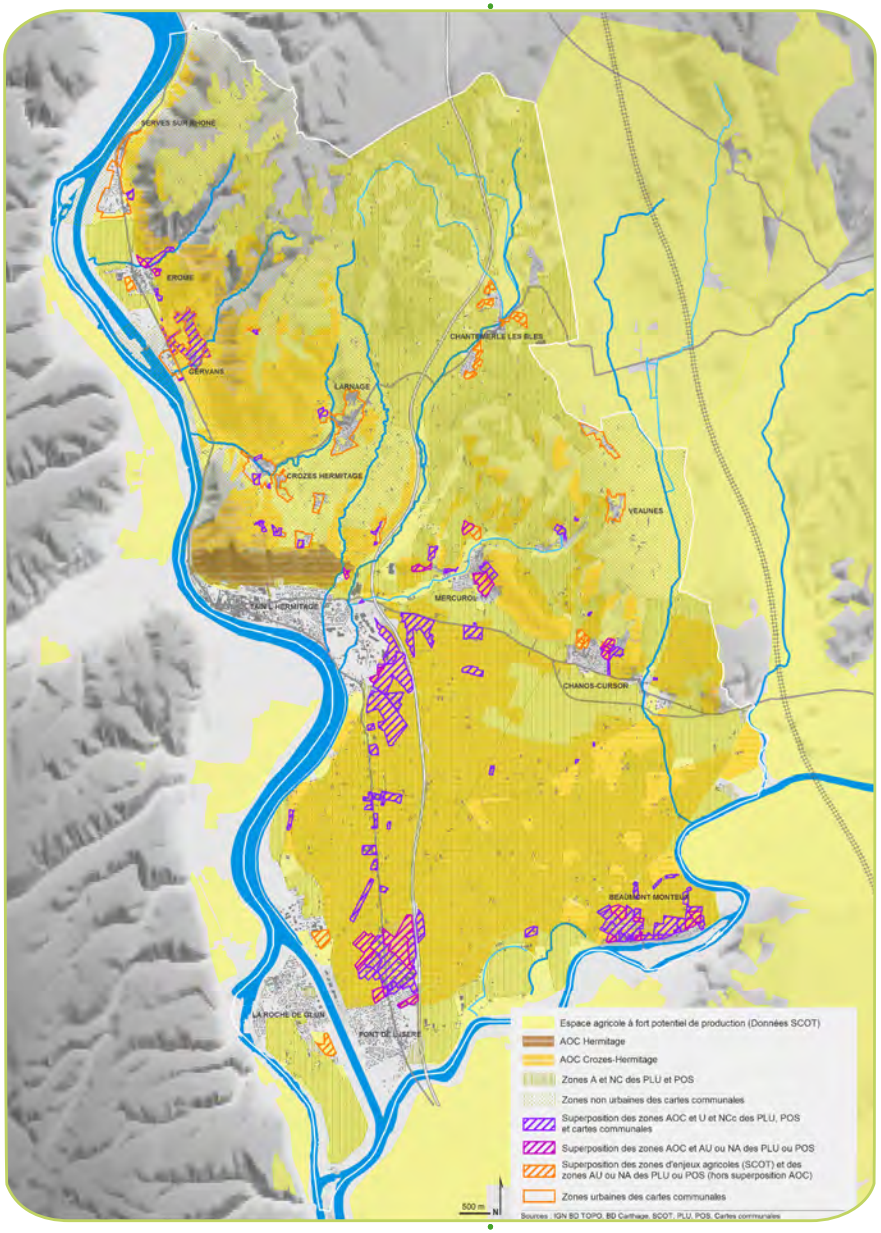

Enjeu de protection des espaces agricoles ?

Superposition des couches

- Espaces à fort potentiel de production (Sources SCOT)
- Zones AOC Hermitage et Crozes-Hermitage
- Zones A (et A indicé) et NC (et NC indicé) des PLU et POS
- Zones non constructibles des cartes communales
- Zones U des PLU, POS et cartes communales
- Zones AU des PLU, zones NA des POS et zones U des cartes communales

> Des zones AU et NA « interfèrent » encore avec la zone AOC et avec les espaces agricoles à fort potentiel de production (données SCOT)

La consommation des espaces agricoles se poursuit malgré la prise de conscience de l'enjeu de leur protection...

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

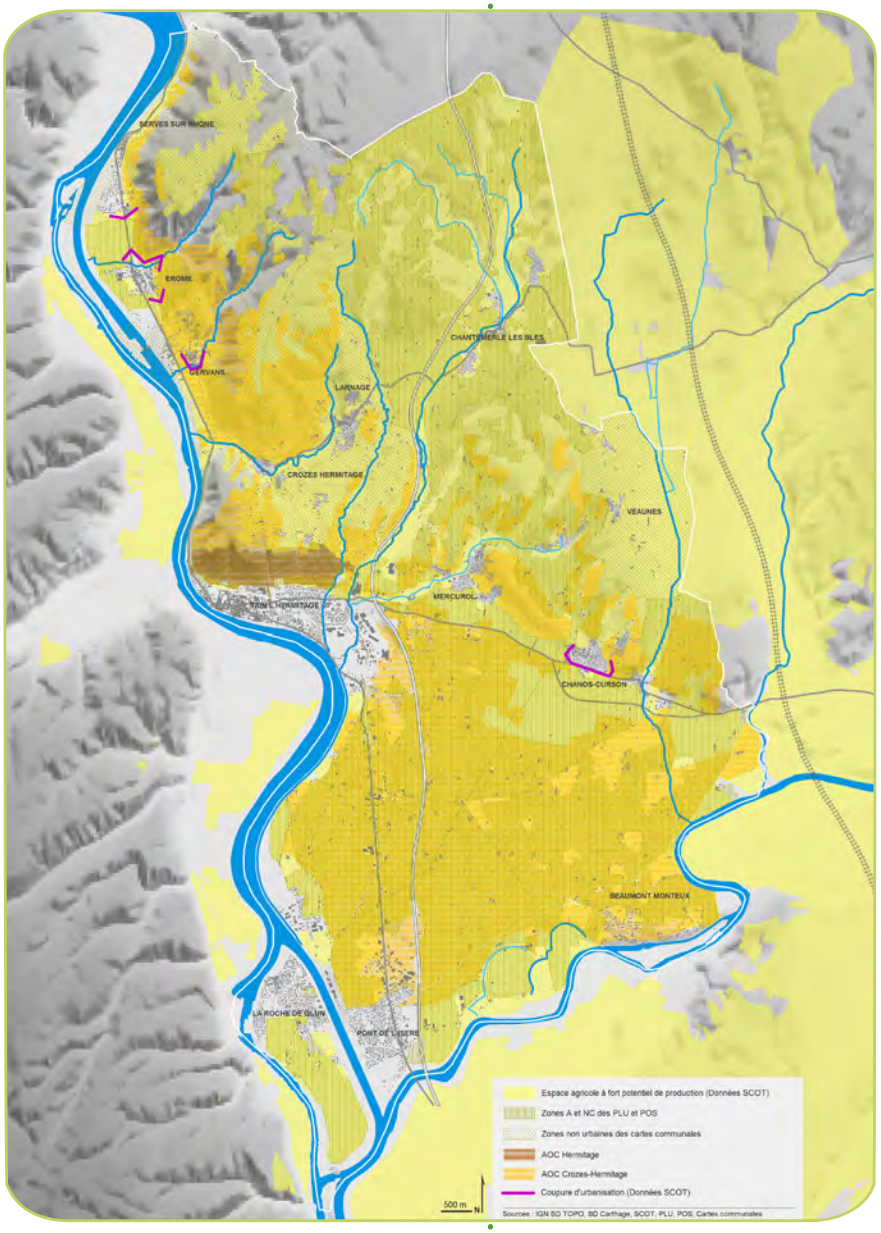

Enjeu de protection des espaces agricoles ?

> Vers le paysage de demain ?

- Fixer des limites stratégiques pérennes au développement bâti (cf. carte des coupures SCOT ci-contre) ?
- Accompagner les communes dans l'étude des volets agricoles des PLU afin de bien cerner les enjeux et de les décliner localement
- Encadrer l'implantation des constructions en zone agricole pour préserver du mitage les espaces agricoles tout en répondant aux besoins fonctionnels et d'évolution des exploitations agricoles : se donner quelques principes
- Mettre en place des outils de protection des espaces agricoles : de type ZAP (Zone Agricole Protégée), PAEN (Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains) ?

SCOT :

- Coupures d'urbanisation : des limites à poser au développement urbain pour éviter l'urbanisation linéaire, le mitage, le morcellement...
- Circulations à préserver : des enjeux pour la fonctionnalité agricole (circulation des engins, distances des parcelles) et/ou pour la fonctionnalité environnementale (circulation des espèces)

Valoriser les espaces naturels, agricoles et bâtis ? Le paysage : image du territoire, cadre de vie, capital tourisme ?

> Favoriser et valoriser la qualité et la diversité des paysages agricoles

Projet de classement des coteaux de l'Hermitage

Dynamique agricole / plantations

Trame verte / paysage agricole diversifié

Trame verte / paysage agricole diversifié

Patrimoine agricole / rural

Vente directe / circuits courts

Vers le paysage de demain ?

> Reconnaître et développer la «multifonctionnalité de l'agriculture» (outre sa fonction productive : paysage, mémoire, culture, lien social, environnement, loisirs, tourisme)

> Conforter et valoriser les motifs paysagers des espaces agricoles (arbres, haies, alignements, fossés d'irrigation, murs, patrimoine bâti...) : trame verte, identité, qualité paysagère

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Les espaces naturels

Identité du territoire - Paysages remarquables - Valeur environnementale (nature «emblématique» / nature «ordinaire» / biodiversité - Support de développement récréo-touristique

Atelier de travail du 19 novembre >

> Enjeu de protection/préservation des espaces naturels
> Enjeux de gestion et de valorisation des espaces naturels

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Un paysage adapté ? — XIXe siècle

Un paysage banalisé ? — 1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition ? — 2000 — demain

Évolution de l'occupation du sol / La Roche de Glun

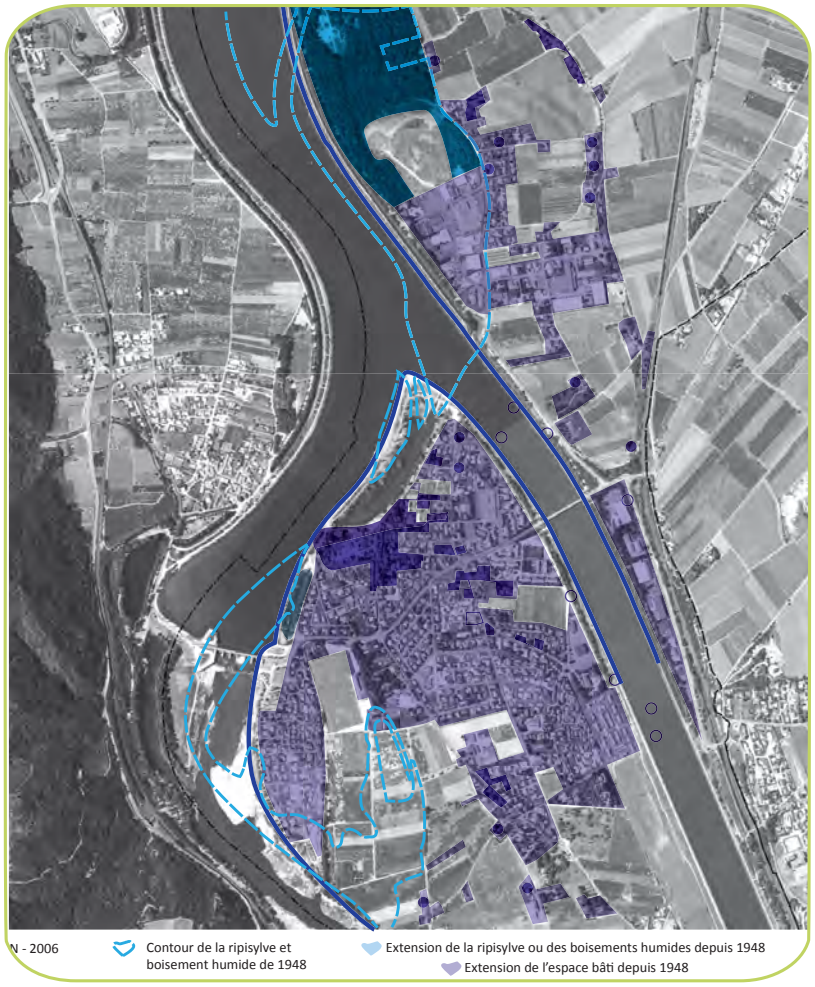

> Vers le paysage de demain ?

> Vers un paysage durable, de proximité, de coexistence ?

> Enjeu de protection des espaces naturels

Evolution de l'occupation du sol / Chanos-Curson

Un paysage adapté ? — XIXe siècle

Un paysage banalisé ? — 1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition ? — 2000 — demain

Évolution de l'occupation du sol / Chanos-Curson

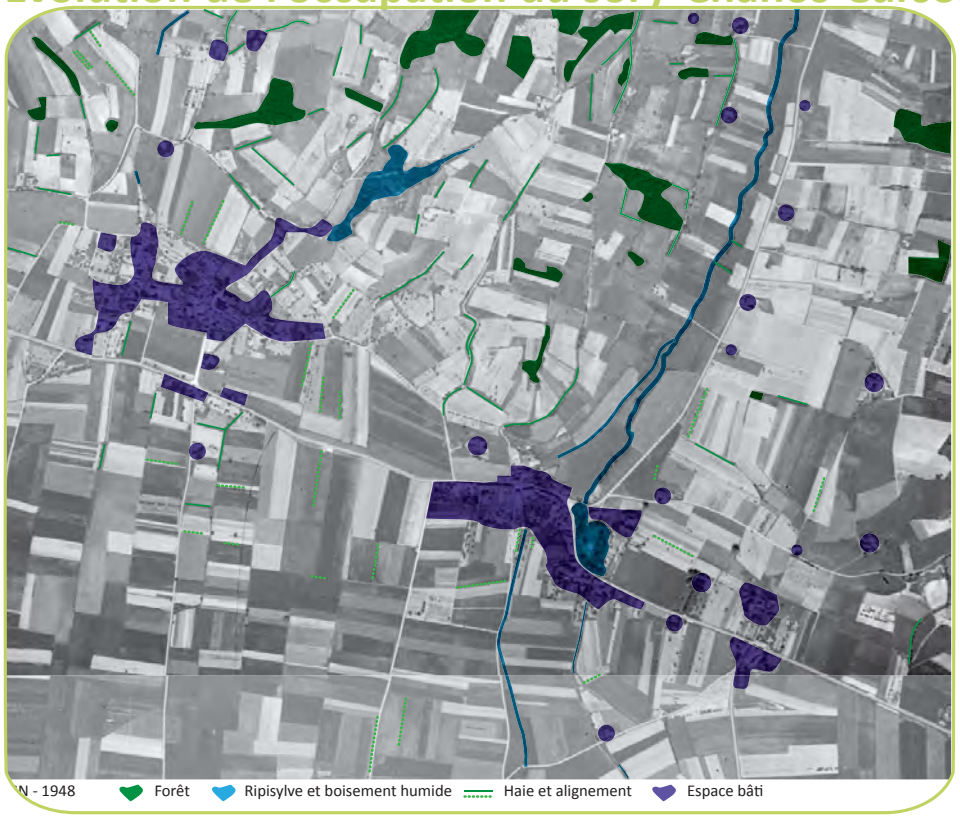

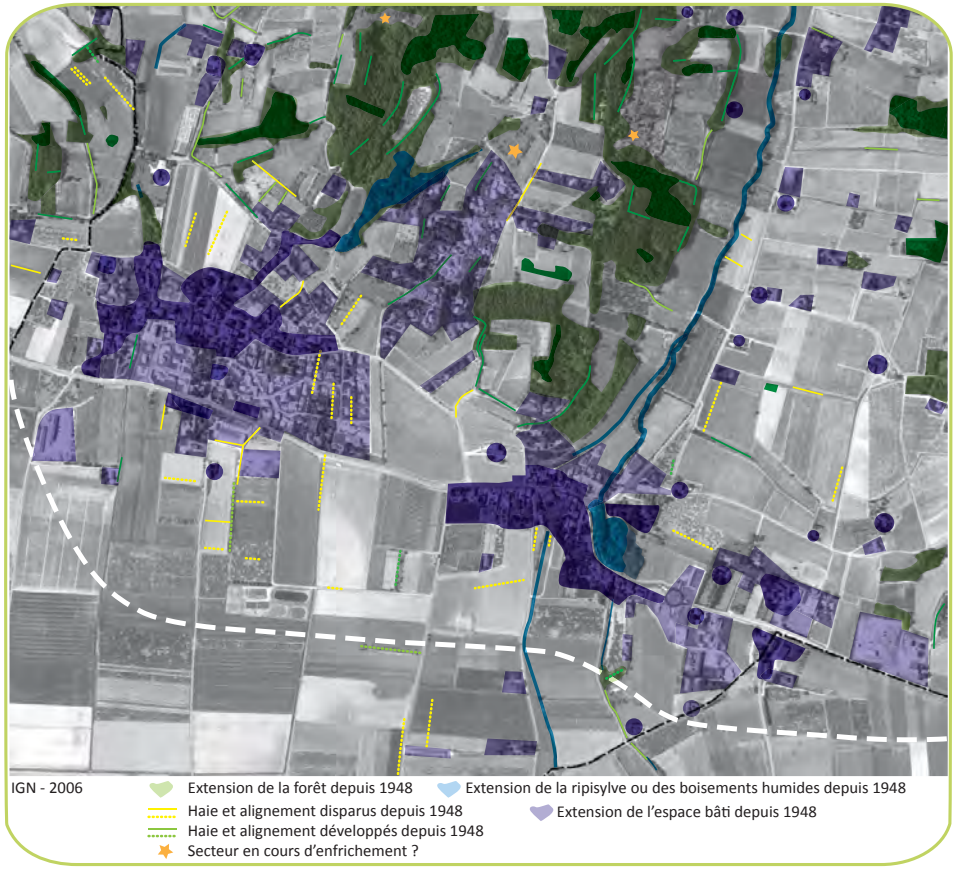

> Vers le paysage de demain ?

> Vers un paysage durable, de proximité, de coexistence ?

> Enjeu de protection des espaces naturels / continuités

> Enjeu de maîtrise de l'avancée de la forêt et de la fermeture du paysage

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

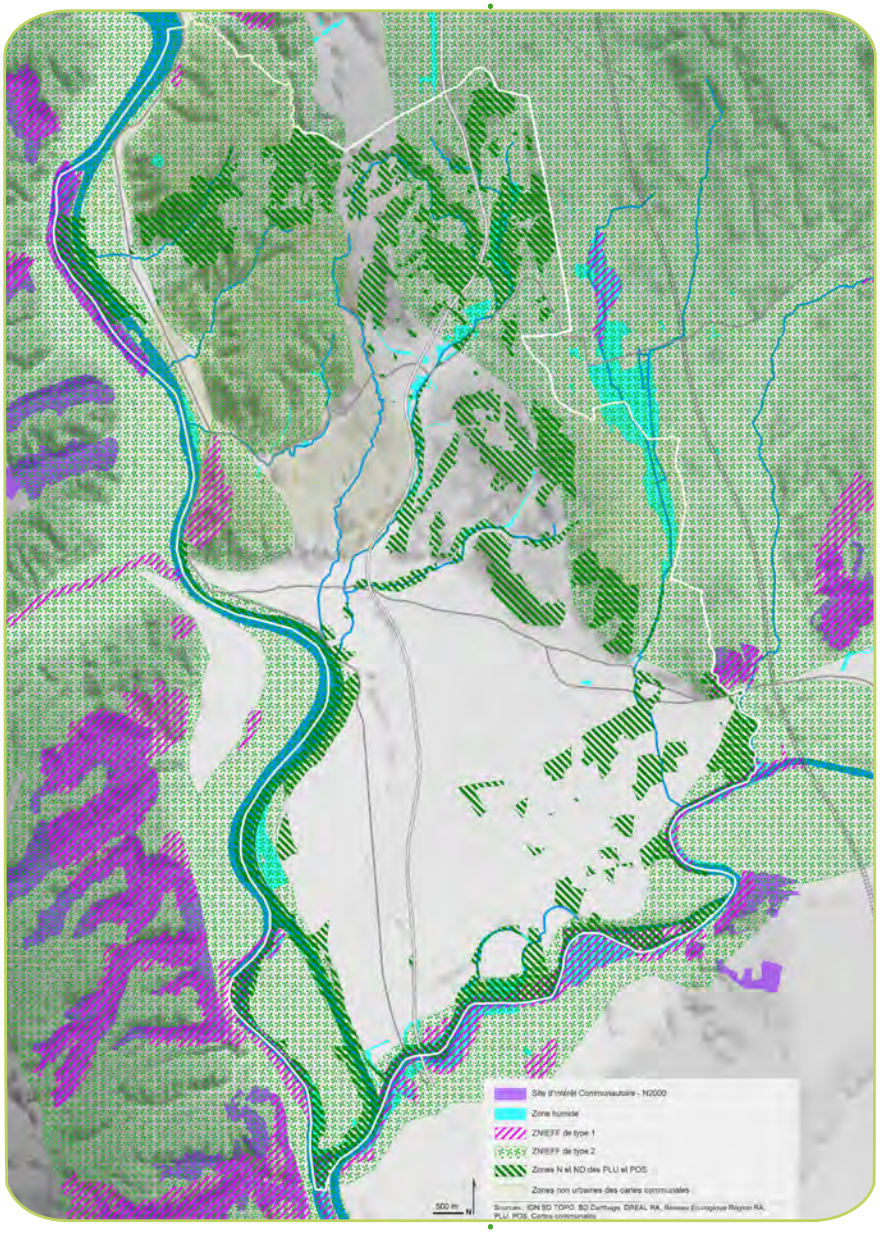

Enjeu de protection des espaces naturels ?

Dans les documents d'urbanisme

La protection des espaces naturels est une des orientations des PLU des communes : *«2369 ha d'espaces naturels protégés en zones naturelles et forestières N ou Np des PLU et 1437 ha en zones non constructibles des cartes communales, soit 31% du territoire».*

- *Valoriser et protéger les richesses naturelles, patrimoniales et paysagères / identifier et protéger les espaces boisés, les ZNIEFF, les sites Natura 2000*
- *Préserver les éléments naturels identitaires : espaces naturels, boisements, l'Isère*
- *Protéger et mettre en valeur les bords du Rhône, de l'Isère, du Torras, de la Bouterne et de la Veaune*
- *Protéger les berges de l'Isère, grand corridor écologique et ses espaces de fonctionnalité*
- *Préserver les parcs et les boisements urbains existants*

Quels outils de protection/préservation aujourd'hui ?

- Les inventaires et réglementations des milieux naturels (DREAL Rhône-Alpes)
- Le réseau écologique de la région Rhône-Alpes
- Les zones N (et N indicées) et ND (et ND indicées) des PLU et POS
- Les Espaces Boisés Classés (L130-1 et s du Cod de l'Urb) interdisant les défrichements, les « éléments de paysage » (art L 123-1-5-7° du Cod de l'Urb.)...

Superposition des couches

- Inventaires et réglementations des milieux naturels (DREAL Rhône-Alpes)
- Zones N (et N indicé) et ND (et ND indicé) des PLU et POS
- Zones non constructibles des cartes communales

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

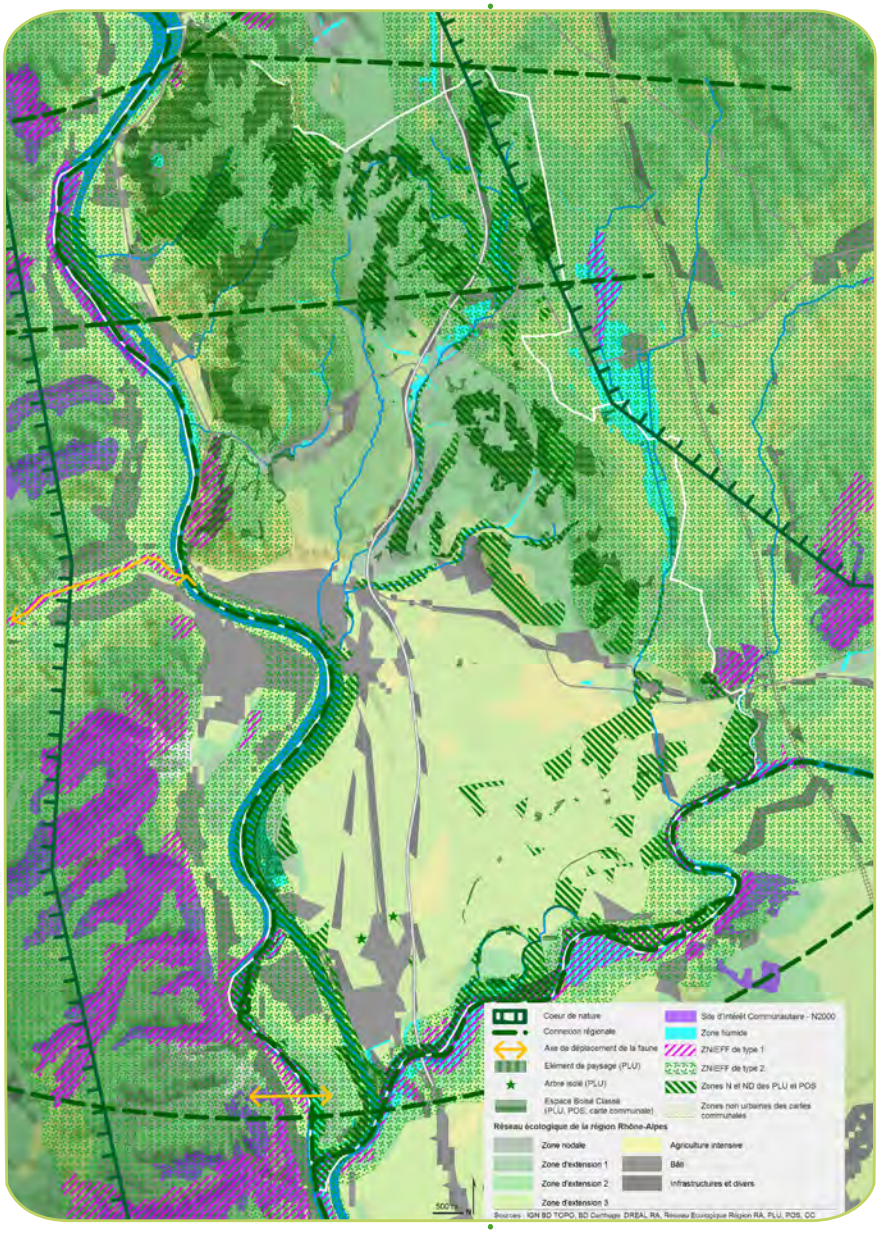

Enjeu de protection des espaces naturels ?

Constats de la superposition des couches

- Inventaires et réglementations des milieux naturels (DREAL Rhône-Alpes)
- Zones N (et N indicé) et ND (et ND indicé) des PLU et POS
- Zones non constructibles des cartes communales
- Zones non constructibles des cartes communales
- Réseau écologique de la région Rhône-Alpes
- Espaces Boisés Classés et « éléments de paysage »

> Des volets environnementaux des documents d'urbanisme peu développés

- Pas d'inventaire des différents milieux et des habitats naturels rencontrés, de la faune et de la flore patrimoniale présente sur le territoire.
- Le maintien et ou la remise en état des continuités écologiques du territoire (réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et canaux) : «la Trame Verte et Bleue» : une thématique non abordées dans les PLU (une obligation des PLU Grenelle).

> Des espaces naturels remarquables insuffisamment protégés par les documents d'urbanisme

Des zones humides, des ZNIEFF ou des espaces NATURA 2000 protégés en zones N ou A des PLU, mais aucun zonage et règles spécifiques (hors zone Np de Chanos-Curson) garantissant leur protection à long terme.

> La nature «ordinaire» (rôle essentiel dans le fonctionnement écologique du territoire, le paysage, le cadre de vie), la trame verte et bleue, sont peu prises en compte, ou de façon inégale, dans les documents d'urbanisme

La nature «ordinaire» (arbres isolés, haies, bosquets, bois, cours d'eau et végétation rivulaire associée, fossés...) est inégalement protégée en zones N, avec ou non des EBC et une protection en éléments de paysage (L123-1-5-7° du Code de l'Urb).

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

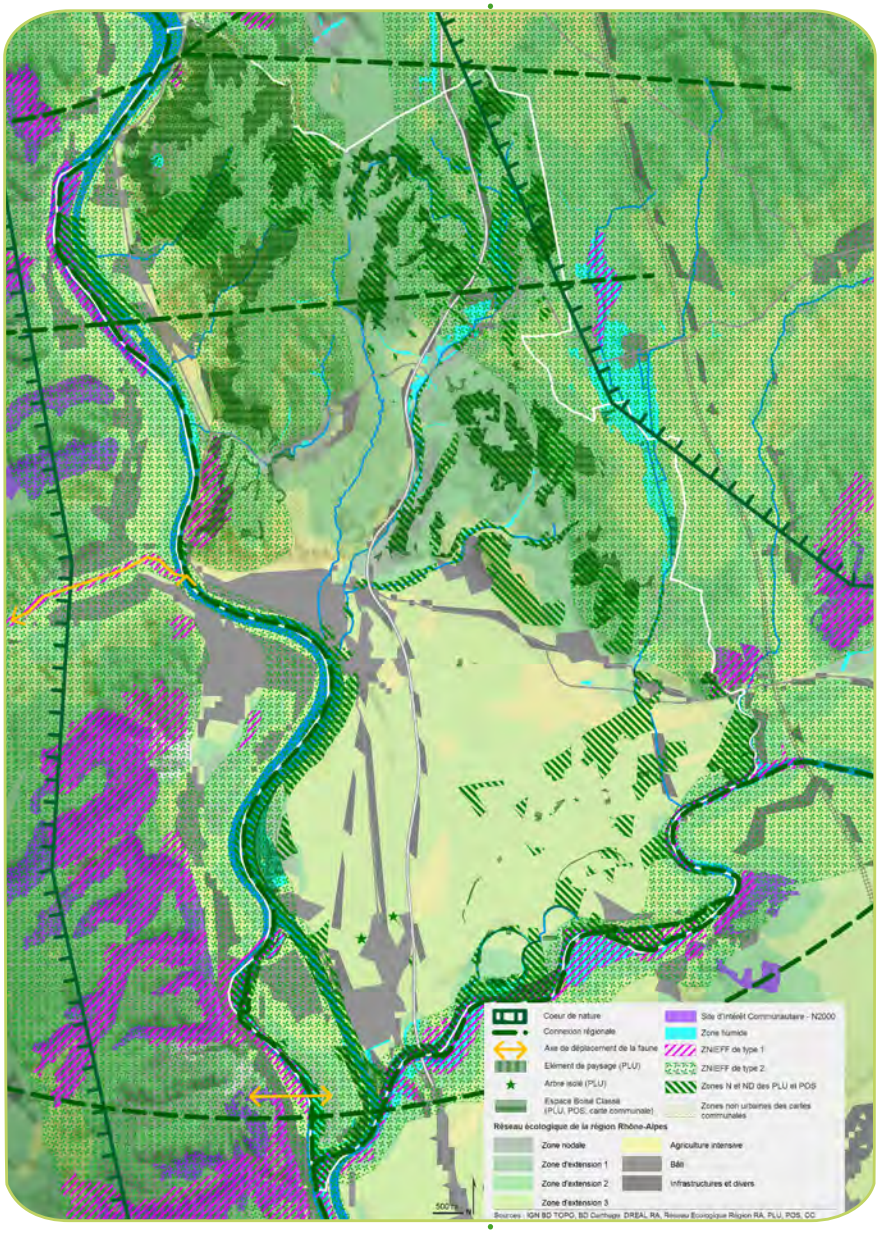

Enjeu de protection des espaces naturels ?

> Vers le paysage de demain ?

- Traduction des enjeux/objectifs de protection des espaces naturels dans les documents d'urbanisme : accompagner les communes dans l'état initial faune flore, milieux naturels
- Intégration dans les documents d'urbanisme de la trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire destiné à enrayer la perte de biodiversité (délimitation aux échelles communales des continuités écologiques et paysagères, coupures à l'urbanisation et définition de règles spécifiques pour préserver les espaces de connexions de la TVB)
- Mise en place d'outils de protection des espaces naturels : Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) ?

Valoriser les espaces naturels, agricoles et bâtis ? Le paysage : image du territoire, cadre de vie, capital tourisme ?

> Restaurer et valoriser les paysages naturels

Plan Rhône
Projet Via Rhôna

Contrat de rivière / Actions de renaturation, plantations, entretien... (équipe rivière)

Mise en valeur du belvédère de Pierre-Aiguille, de la route des belvédères / ENS

Vers le paysage de demain ?

> Renouer le dialogue avec les rivières (mettre en valeur les accès visuels et physiques, requalification paysagère des traversées urbaines, développement des usages et mise en tourisme : sites touristiques et de loisirs, continuités douces)

> Gérer qualitativement les aménagements hydrauliques et l'écoulement des eaux

> Gérer les espaces naturels et de loisirs (mixité des usages, fonctions, pratiques, durabilité, qualité paysagère)

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Répartition de la population et rythme de croissance des communes de la CC du Pays de l'Hermitage

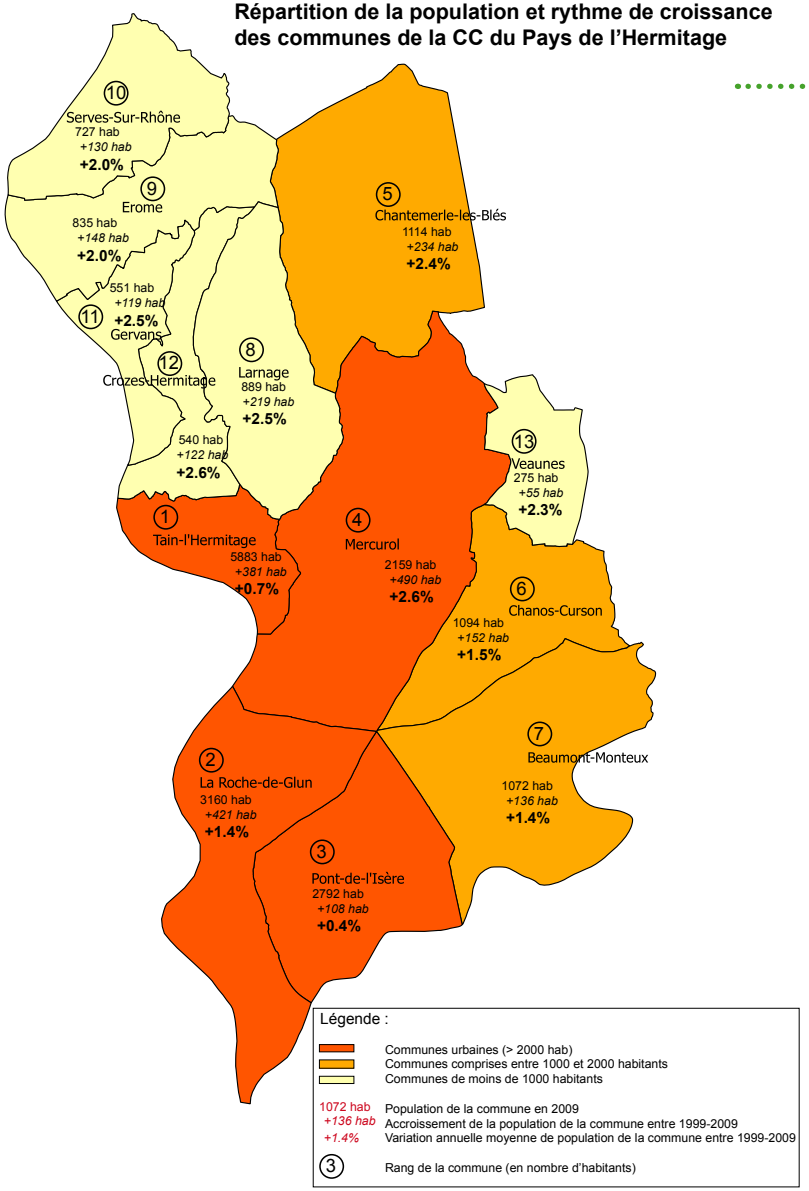

Accueillir, se développer ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Où ?

Le dynamisme démographique de la CCPH sur la période 1999-2009 ?

21000 habitants / +2660 habitants : une forte croissance démographique depuis 1999 : (+ 1.37 %, / an) supérieure à celle du Tournonais (1.17 %), du SCOT du Rovaltin (0.80%) et de la Drôme (0.99%). 57% de la croissance due au solde migratoire / 43% au solde naturel

Une croissance non homogène sur le territoire de la CCPH

- Des rythmes de croissance annuels faibles sur les communes urbaines de Tain l'Hermitage et Pont de l'Isère
- Des rythmes élevés sur les communes rurales des collines et du couloir rhodanien Nord (entre +2.3 à 2.6% par an) ainsi qu'à Mercurol et Veaunes.
- Mercurol fait un bond démographique en valeur relative (+2.6% /an) et en valeur absolue (+490 habitants) : elle franchit le seuil des 2000 habitants et s'impose comme la 4ème commune urbaine de la CCPH.

Le dynamisme de l'habitat et de la construction neuve sur la période 1999-2009 ?

La CCPH enregistre sur la même période une croissance annuelle de son parc de logements plus forte que celle de la population : 9 230 logements en 2009 / +1597 logements entre 1999 et 2009 / +1.92 % par an.

Le parc de logements de la CCPH est peu diversifié notamment sur les communes rurales

- 91.6% de Rés. Principales / 2.9% de Rés. second et occas./ 5.5% de logements vacants
- Un parc composé essentiellement de maisons individuelles : seulement 23.7% de logements collectifs dont 72% sont situés à Tain l'Hermitage
- Un parc peu mixte socialement : 72% de logements en accession à la propriété / 28% de logements locatifs dont 52% sur Tain l'Hermitage. 4 communes ont un parc locatif un peu plus développé : Tain, Pont de l'Isère, la Roche de Glun et Erôme. 4% seulement de logement locatifs sociaux HLM sont 79% localisés à Tain l'Hermitage, Pont-de-l'Isère et la Roche de Glun. Toutes les communes ont un petit parc HLM à l'exception de Veaunes qui n'a aucun logement locatif social.

La construction neuve : 160 logements commencés en moyenne par an (période 1999-2008)

8.7 logements par an pour 1000 habitants (source ADIL - prédiagnostic sept 2012), un rythme supérieur à la moyenne drômoise et à celle de l'aire du SCOT.

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Répartition du parc de logements et rythme de croissance des logements sur les communes de la CCPH entre 1999 et 2009

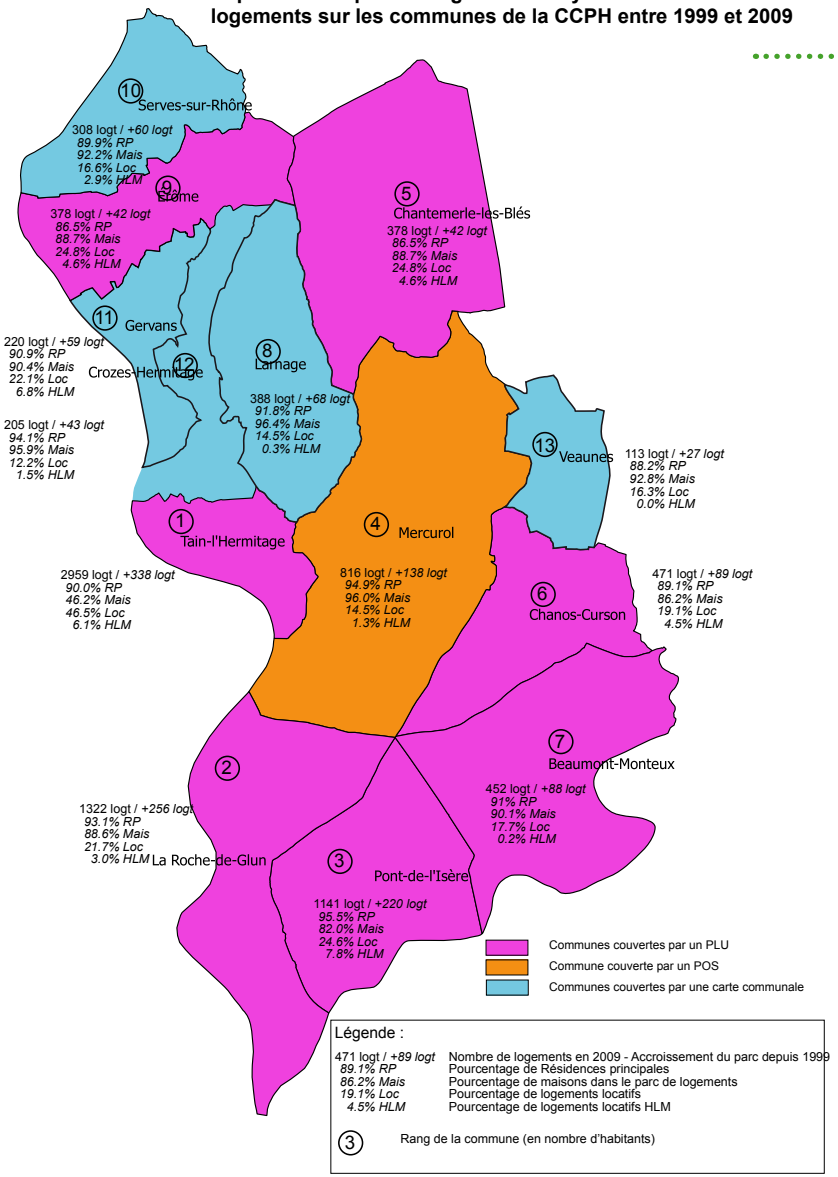

Accueillir, se développer ? Pourquoi ? Pour qui ? Comment ? Où ?

Construction neuve : des disparités entre les communes (source pré diagnostic ADIL, sept 2012)

- Un rythme plus rapide de 11.3 logements / an dans les communes rurales des collines (Crozes Hermitage / Chantemerle / Larnage) et les communes du couloir rhodanien nord (Serves sur RHône, Erôme, Gervans) : 10.1 logements / an
- Un rythme plus lent de 8.2 logements / an pour les communes urbaines de la vallée du Rhône sud (Pont de l'Isère, La Roche de Glun) et la ville centre de Tain l'Hermitage : 7.3 logements / an.

Une construction neuve composée de 57% d'habitat individuel pur /43% d'habitat groupé et collectif (offre structurée). Une offre plus structurée dans les communes urbaines de Tain (76%), la Roche de Glun et Pont de l'Isère (48%) que dans les communes rurales notamment celles des collines (16%), de la plaine (18%), ou du couloir rhodanien Nord (24%).

Une consommation foncière moyenne par logement neuf égale à 550 m² (467 m² : moyenne sur l'aire du SCOT / 608 m² sur le Tournonais). **Des disparités selon les communes :**

- Faible consommation d'espace pour Tain : 247 m² par logement et les communes urbaines de la vallée du Rhône Sud (Pont de l'Isère, La Roche de Glun) : 499 m²
- Plus élevée dans les communes des collines (Chantemerle, Crozes Hermitage, Larnage) : 633 m² par logement, et celles du couloir rhôdanien nord (Gervans, Serves, Erôme) : 699 m² par logement
- Encore plus élevée dans les communes de la plaine : 1196 m² par logement (Mercurol, Veaunes, Chanos-Curson)
- Un territoire attractif pour les primo-accédants : un taux de 20 pour 1000

Les besoins fonciers à 30 ans selon les scénarios de croissance démographique :

- Scénario d'une plus faible croissance démographique à 0.61% par an : + 4262 habitants
- Croissance démographique à 1% par an : + 7371 habitants
- Maintien du tendanciel de la croissance démographique de 1.37% / an : + 10662 habitants
- **Un besoins foncier estimé entre 220 et 550 hectares** selon les scénarios et le tendanciel de la consommation moyenne d'espaces par habitant (base : 509 m²/hab)

Le gisement foncier brut mobilisable en 2012 sur l'aire de la CCPH : 199 ha (dernier bilan EPORA)

> Définir les objectifs de logements et d'accueil souhaités et souhaitables pour le territoire
> S'appuyer sur une armature hiérarchisée du territoire pour répartir le développement futur entre les communes, leur niveau d'équipements, de desserte, les emplois
> Intensifier l'aménagement des espaces pour économiser le foncier : définir les modalités de cette intensification en fonction des territoires

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Répartition des emplois et taux de concentration des emplois dans les communes la CC du Pays de l'Hermitage en 2009

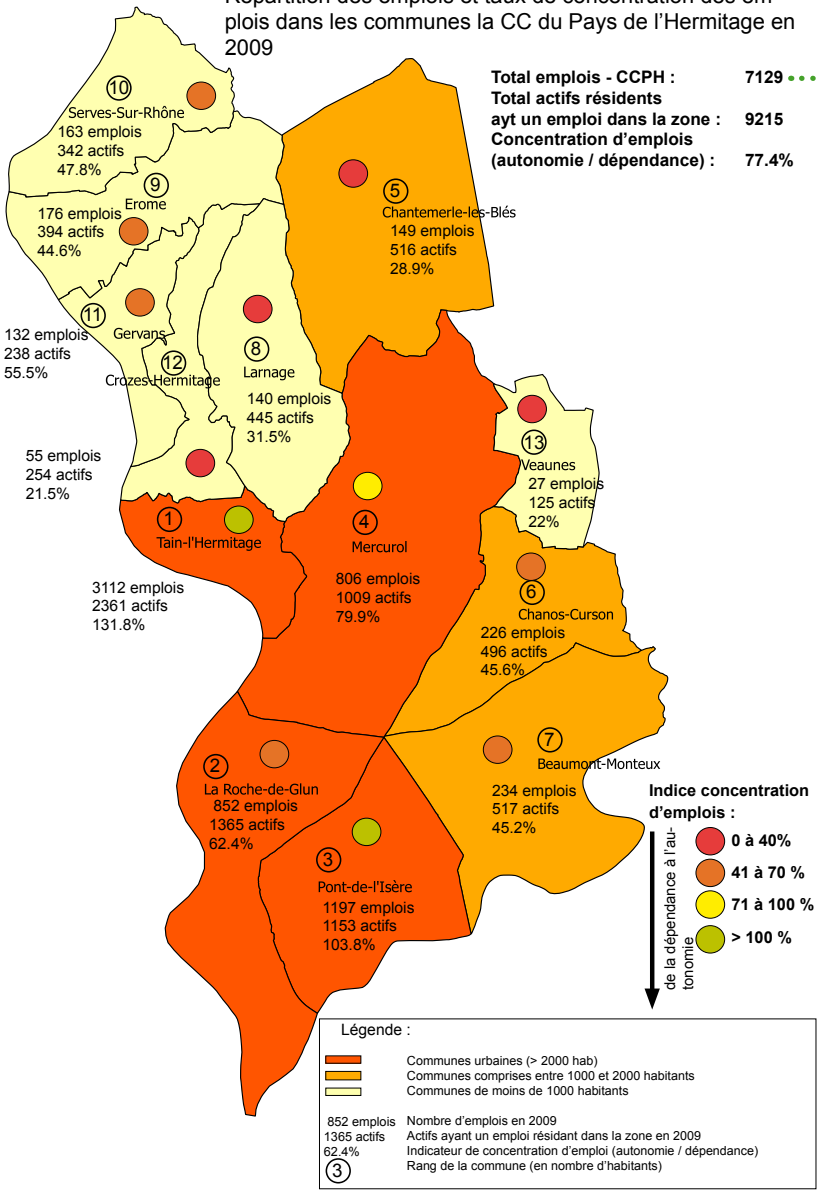

Accueillir, se développer économiquement ? Pourquoi ? Pour qui ?

Les emplois

7129 emplois en 2009 / 9215 actifs - un taux d'emplois de 77.1%, inférieur à celui de l'aire du SCOT (92%), de la Drôme (93%) ou du Tournonais (80%), malgré une progression des emplois de + 27% depuis 1999.

- **Un territoire sous dépendance des bassins d'emplois extérieurs** (Grand Valentinois et Romano-Péageois).
- **Des disparités communales dans la répartition des emplois :**
  - 84% des emplois regroupés dans les 4 communes urbaines de Tain l'Hermitage (33%) - Pont de l'Isère (17%) - La Roche de Glun (12%) et Mercurol (11%)
  - Seulement 2 communes autonomes au niveau de l'emploi : Tain l'Hermitage et Pont de l'Isère (indice de concentration d'emplois > 100%)
  - Les communes des collines les plus dynamiques sur le plan démographique sont celles qui comptent le moins d'emplois.

3 scénarios à 30 ans de la croissance des emplois et de la population

- Scénario «diminution de la croissance démographique à + 0.61% / an» :
  + 4262 habitants / + 2234 emplois en cas de maintien du taux d'emplois 2009 à 77% / + 4900 emplois si autonomie du territoire (indice de concentration d'emplois de 100 %)
- Scénario «croissance démographique à + 1% / an» :
  + 7371 habitants / + 3379 emplois en cas de maintien du taux d'emplois 2009 à 77% / + 6380 emplois (indice de concentration d'emplois de 100 %)
- Scénario maintien de la croissance démographique 2009 à +1.37% / an :
  + 10662 habitants / + 4590 emplois en cas de maintien du taux d'emplois 2009 à 77% / + 7950 emplois (indice de concentration d'emplois de 100 %)
- **Des besoins fonciers à chiffrer en fonction des scénarios retenus (sur quelle base : 300 m² par emploi ?)**

> Adéquation de la croissance démographique et de la croissance des emplois sur le territoire en fonction du gisement foncier mobilisable sur les 30 prochaines années
> Définir l'équilibre «habitat - emplois» souhaité / souhaitable en fonction du gisement foncier mobilisable : des arbitrages à faire ?
> Répartir les objectifs d'accueil (habitants - emplois) par communes pour limiter les déplacements «domicile - travail», rapprocher l'habitat des fonctions urbaines centrales, des emplois
> Développer la mixité fonctionnelle dans toutes les communes, l'économie résidentielle et présentielle en parallèle du développement des ZAE ?
> Intensifier l'aménagement des espaces économiques pour économiser l'espace au même titre que les espaces d'accueil résidentiel ?

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

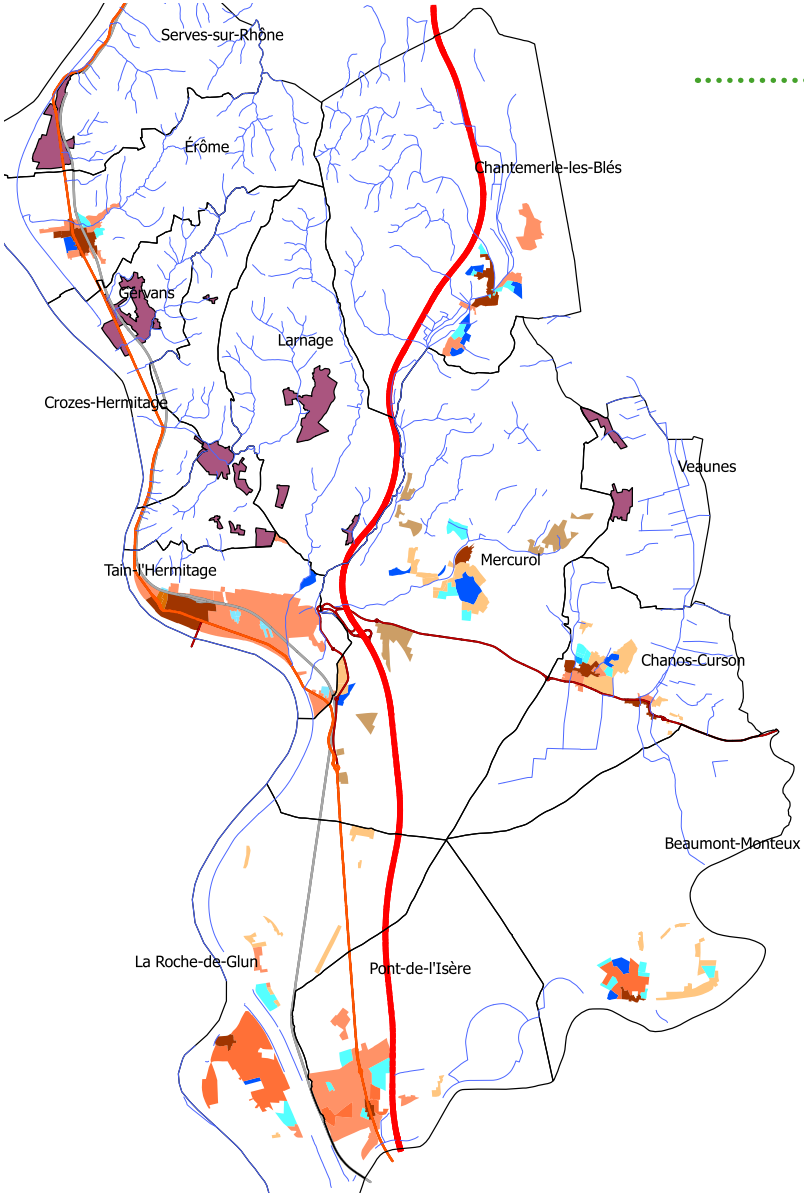

Accueillir, se développer sur le plan résidentiel ? Pourquoi ? Pour qui ?

PADD des PLU

- Des documents d'urbanisme volontaristes sur le plan de la croissance démographique et de l'accueil résidentiel : une volonté d'accueillir à des rythmes soutenus, au moins équivalents aux rythmes 1999-2009, voire à des rythmes plus rapides (cas de la Roche de Glun, Pont de l'Isère, Chantemerle et Chanos).
- Intégration par les communes en PLU du besoin de diversification de l'offre de logements (dans les formes et le statut d'occupation) et de mixité sociale.

Les orientations d'urbanisme qui prennent la mesure des enjeux de demain

- Maîtriser le développement sur un plan quantitatif et qualitatif.
- Recentrer l'urbanisation, redistribuer les zones de développement résidentiel et économique en continuité des quartiers existants, maîtriser le développement et l'étalement urbain afin d'éviter le mitage de l'espace agricole et naturel, de stopper le développement de l'habitat diffus.
- Renforcer les centralités autour des espaces publics : aménager les centres anciens, densifier les coeurs d'îlots, favoriser les opérations de renouvellements urbains notamment pour les communes les plus contraintes par le manque d'espace (Tain et Erôme).
- Utiliser l'espace de manière plus économe que par le passé.
- Diversifier les formes bâties (formes mixant l'habitat individuel groupé, l'habitat intermédiaire et les petits collectifs).
- Développer la mixité sociale (habitat locatif aidé) dans les futures opérations.

Des orientations plutôt vertueuses qui vont dans le sens d'un développement durable et équilibré du territoire, à traduire spatialement.

Zones constructibles des Cartes communales
Zones UA_UAh1,2_UAb : zones centres / denses
Zones UB-UBh_UBha_UBb : 1ère couronne autour des centres
Zones UC_UCa_UCh : zones périphériques de densité moyenne à faible
Zones UD_UDa_UD1,2,r : zone de faible densité
Zones UDm : vocation médicale
Zones NB : habitat diffus
Zones AUa_1, 2,3,4,5 AUa_AUo1234 : zones à urbaniser ouvertes sous conditions
Zones AU_1AU_AUf_NA : zones à urbaniser non ouvertes

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Carte de recollement des documents d'urbanisme
Zones d'accueil économique et des équipements

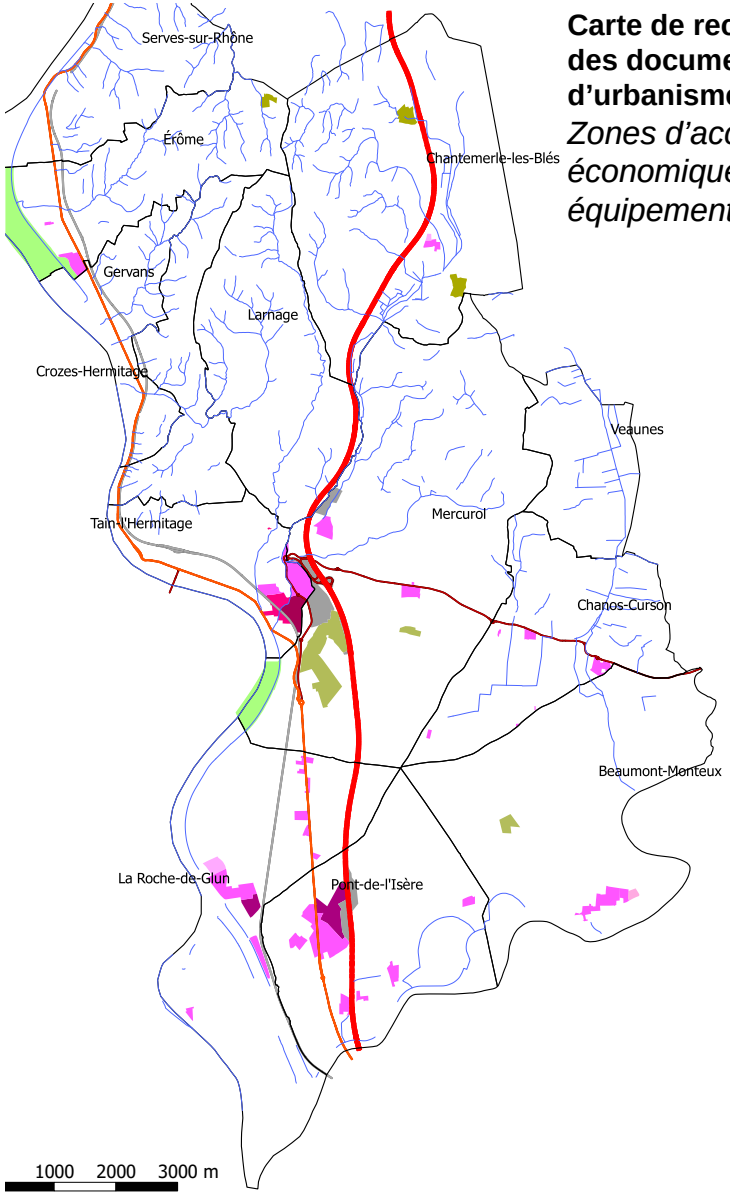

Zones Ul_Ula : zones d'activités économiques
Zones Ulf : zone activités EDF
Zones Ulm : marché aux fruits
Zones Ur_UF : zone de fonctionnement autoroutier
Zones US : zone liée à la voie ferrée
Zones UT : zone à vocation de santé et d'action sociale
Zones UV : vocation commerces, services, accueil touristique liée au vin
Zones Nc_NCc, trames : zones d'exploitation de carrières
Zones AUi : zone à urbaniser ouverte à vocation d'activités
Zones 1-2AU : zones à urbaniser non ouverte à vocation d'activités
Zones Nf_NDf : Domaine public concédé à la CNR
Zones Nt : zone naturelle dédiée à la santé

Accueillir, se développer économiquement : Pourquoi ? Pour qui ?

Orientations économiques contenues dans les PADD des PLU

- Exploiter la position géographique du territoire (RN7 / A7) pour accueillir des activités, et des activités créatrices d'emplois dans les ZAE.
- Valoriser le pôle agroalimentaire (chocolat, vin, fruits, biscuits...) du territoire, et renforcer la synergie avec Tournon.
- Poursuivre, soutenir, prévoir le développement économique dans un cadre intercommunal, en parallèle du développement démographique : étendre les ZAE de part et d'autre de la RN7 avec une charte d'intégration urbaine, paysagère, remplir la ZAE de la CNR, développer, étendre les ZAE à la demande de la CCPH.
- Favoriser, maintenir, accentuer, renforcer le dynamisme commercial des centres villes et des centres bourgs, renforcer leur attractivité avec des espaces de qualité.
- Diversifier l'activité touristique et de loisirs, améliorer l'offre touristique (politique intercommunale pour une offre hotelière, développement de gîtes, de chambres d'hôtes, mettre en valeur les bords du Rhône, les milieux naturels identitaires, augmenter le tourisme fluvial et les capacités de débarquement.
- Confirmer, pérenniser le rôle économique de l'agriculture, conforter l'économie agricole et viticole.

Des orientations qui vont dans le sens d'un développement économique valorisant les potentialités du territoire et son identité, Des orientations visant à développer les activités, l'économie, en parallèle de l'accueil résidentiel (l'économie industrielle, artisanale, résidentielle, de services et de commerces et l'économie agricole).

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Accueillir, se développer résidentiellement : où ? comment ?

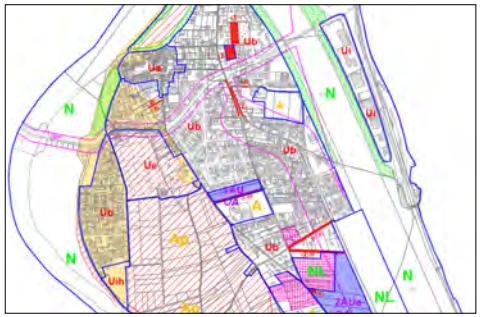

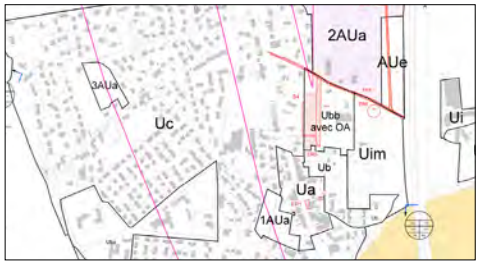

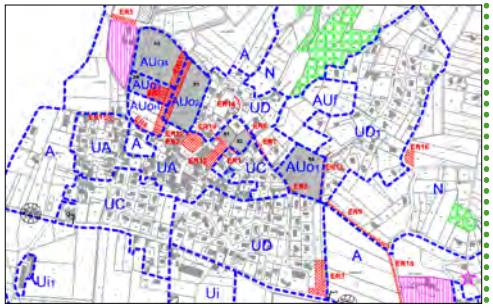

Bilan des surfaces des zones d'accueil résidentiel des documents d'urbanisme

Les zones urbaines :

Doc Urba	Noms de zones	Caractère des zones	Total superficie (en ha)	Dans les 4 communes urbaines (en ha)	Dans les communes rurales (en ha)	*Couloir Rhodanien Nord*	*Collines*	*Plaine*
Cartes communales	**Total zones constructibles**		**179**	**-**	**179**	*74*	*84*	*21*
PLU POS	UA	Centres villes, villages	86	46	40	*14*	*12*	*14*
	UB	1ère couronne d'extension des centres villes, villages	115	95	20	*0*	*0*	*20*
	UC	Zones pavillonnaires de moyenne densité	290	241	49	*14*	*25*	*10*
	UD	Zones pavillonnaires de faible densité	107	57	50	*0*	*0*	*50*
	NB	Zone insuffisamment équipée admettant des constructions	51	51	-	*0*	*0*	*0*
	Total zones U et NB		**649**	**490**	**159**	*28*	*37*	*94*
	Total zones constructibles et urbaines des POS - PLU - Cartes communales		**828**	**490**	**338**	*102*	*121*	*115*

- **828 ha de zones constructibles équipées** dans l'ensemble des communes de la CCPH.
- **179 ha toutes vocations confondues dans les 5 communes en Cartes Communales** : communes les plus dynamiques sur le plan résidentiel / mais aussi parmi les plus consommatrices de foncier par logement. Enjeu de maîtrise de l'urbanisation dans ces communes / d'élaboration de PLU Grenelle.
- **649 ha de zones urbaines à vocation d'accueil résidentiel dans les 8 communes couvertes par un POS / PLU** :
  ** 86 ha en zones «UA» urbaines denses : une zone de renouvellements urbains essentiellement*
  ** 115 ha de zones «UB, UBa, UBb» moyennement denses dont 83% sont situés en communes urbaines : des zones pouvant être densifiées / adapter les règles en conséquence*
  ** 448 ha de zones UC-UD-NB à faibles et moyennes densités et à dominante pavillonnaire (76% des zones urbaines) / 78% situés dans les 4 communes urbaines : des zones à densifier / aucune OA dans les PLU sur ces zones / aide à la division parcellaire des parcelles bâties pour économiser le foncier sur les secteurs les plus intéressants (cf expérience du réseau Bimby) / attention spécifique à avoir sur ces zones dans les modifications, et les révisions des PLU.*

Accueillir, se développer résidentiellement : comment, où ?

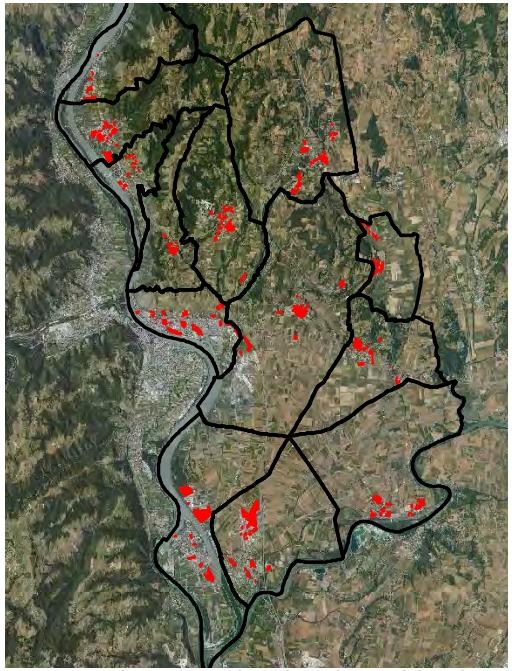

Les 230 gisements fonciers bruts identifiés sur la CCPH (habitat/activités/équipements) - Source : EPORA - oct 2011

Bilan des surfaces des zones d'accueil résidentiel des documents d'urbanisme

Les zones à urbaniser ouvertes et non ouvertes à l'urbanisation, à vocation résidentielle :

Doc Urba	Noms de zones	Caractère des zones	Total superficie (en ha)	Dans les 4 communes urbaines (en ha)	Dans les communes rurales (en ha)	*Couloir Rhodanien Nord*	*Collines*	*Plaine*
PLU POS	AU et AU indicées ouvertes	Zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation	72	45	27	*4*	*7*	*16*
	AU et AU indicées non ouvertes	Zones à urbaniser non ouvertes à l'urbanisation	45	22	23	*3*	*11*	*9*
		Total zones à urbaniser	**117**	**77**	**50**	*7*	*18*	*25*

- **72 hectares de zones à urbaniser ouvertes à l'urbanisation dans le cadre d'opération d'ensemble** dans les 8 communes en POS - PLU / 12.5 ha déjà urbanisés - **un potentiel restant d'environ 59.5 ha**.
- **45 ha de zones à urbaniser non ouvertes**
- 66% des zones à urbaniser sont localisées dans les communes urbaines / 43% dans les communes rurales : une répartition équilibrée du potentiel.
- Des zones à urbaniser encadrée dans les PLU par des orientations d'aménagement (+ ou - précises, pas systématiques et pouvant demeurer générales : principes d'accès, de desserte), sans indiquer systématiquement les formes bâties, ni les densités à atteindre....
- Quand des formes bâties sont indiquées : elles vont en faveur de l'habitat individuel groupé et intermédiaire en R+1, plus rarement en faveur de l'habitat collectif sans jamais dépasser le R+2, y compris dans la ville centre de Tain l'Hermitage (hauteur limitée à 12 m au faîtage - 3 niveaux) - hauteur de 12 m proposée également à Pont de l'Isère en zone 1AUa sinon 6 m à l'égout de toit dans les zones 2,3,4AUa / 8 m au faîtage à la Roche de Glun.

> Des zones stratégiques pour l'accueil du développement futur : enjeux d'intensification de leur aménagement car ce sont des espaces rares et en connexion avec l'urbanisation existante / développer recomposer les connexions avec les quartiers existants / développer la qualité urbaine, architecturale et paysagère de leur aménagement / répondre aux besoins en logements / enjeu de montage d'opérations, de faisabilité technique & économique des opérations / de portage foncier / d'accompagnement des communes dans les études pré opérationnelles et opérationnelles parallèlement aux études des PLU, notamment les communes rurales sans ingénierie.

Se développer* dans les enveloppes urbaines actuelles ?

*pour se loger, travailler, se divertir, se déplacer, accueillir.

Un paysage adapté — XIXe siècle

Un paysage banalisé — 1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition — 2000 — demain

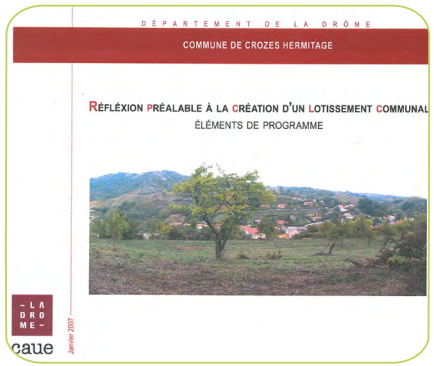

Un paysage où le dialogue entre le développement humain et le contexte se rétablit.

Se développer* dans les enveloppes urbaines actuelles ?

*pour se loger, travailler, se divertir, se déplacer, accueillir.

Un paysage adapté — XIXe siècle

Un paysage banalisé — 1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition — 2000 — demain

Extrait
Etude foncière EPORA

Un paysage qui prend en compte l'évolution des modes de vie, des nouveaux texte de lois, le futur SCOT...

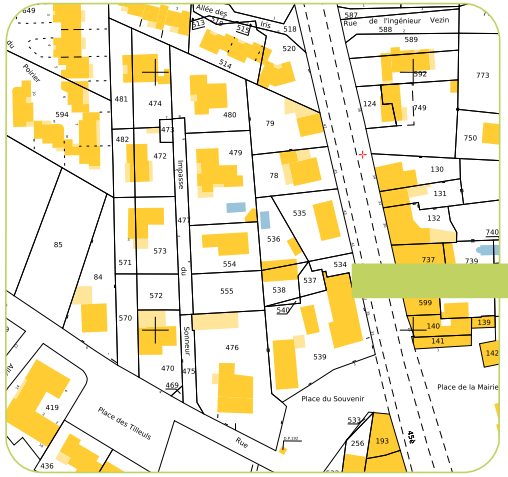

Se développer* dans les enveloppes urbaines actuelles ?

*pour se loger, travailler, se divertir, se déplacer, accueillir.

Vers le paysage de demain ?

> En (re)-qualifiant les espaces ordinaires du quotidien : les espaces mixtes comme les centres bourgs

Paysage de transition :
Réhabilition / Extension de l'école de La Roche de Glun
Réaménagement des espaces publics associés

Se développer* dans les enveloppes urbaines actuelles ?

*pour se loger, travailler, se divertir, se déplacer, accueillir.

Vers le paysage de demain ?

> En (re)-qualifiant les espaces ordinaires du quotidien : les espaces non mixtes comme le paysage résidentiel, le paysage d'activités, les nouveaux pôles de vie ...

Paysage de transition :
Implantation d'un équipement culturel en entrée de ville
Réaménagement des espaces publics associés

Se développer* dans les enveloppes urbaines actuelles ?

*pour se loger, travailler, se divertir, se déplacer, accueillir.

Vers le paysage de demain ?

> En tenant compte des spécificités des sites (topographie, végétation, orientations, sociologie, contexte urbain, architectural...) et en s'appuyant sur les ressources locales (humaines, matériaux)

Paysage de transition :
Implantation d'une opération de logement collectif qui présente les mêmes gabarits que les volumes anciens environnants
Mixité des usages avec un commerce au rez-de-chaussée

Se développer* dans les enveloppes urbaines actuelles ?

*pour se loger, travailler, se divertir, se déplacer, accueillir.

Vers le paysage de demain ?

> Des OAP qui tiennent compte des spécificités des sites (topographie, végétation, orientations, sociologie, contexte urbain...) et en s'appuyant sur les ressources locales (humaines, matériaux)

Paysage de transition :
Des exemples de continuité Plan de composition / Construction ?

Se développer* dans les enveloppes urbaines actuelles ?

*pour se loger, travailler, se divertir, se déplacer, accueillir.

> En restaurant et/ou confortant la relation de la ville et des villages dans le grand paysage

Vers le paysage de demain ?

> Porter une attention particulière à la silhouette des villages lors des projets de développement
> Donner du sens aux limites entre espaces bâtis et agricoles (pérennisation, vocations et usages, lecture dans le paysage...)
> Maintenir et mettre en valeur les perspectives visuelles vers le grand paysage (rivières, vignoble, espace agricole...), une trame verte au sein des espaces bâtis (jardins, parcs, alignements...) : support de continuités douces, de la trame paysagère (cadre de vie/grand paysage), du réseau écologique...

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Accueillir, se développer économiquement : comment, où ?

Bilan des surfaces des zones d'accueil économique des documents d'urbanisme

ZA Les Lots à Tain l'Hermitage

ZA la Croix des Marais – La Roche de Glun

Les zones urbaines et à urbaniser ouvertes à l'urbanisation à vocation économique :

Doc Urba	Noms de zones	Caractère des zones	Total superficie (en ha)	Dans les 4 communes urbaines (en ha)	Dans les communes rurales (en ha)	*Couloir Rho-danien Nord*	*Col-lines*	*Plaine*
PLU POS	UI et UI indicées	Zones urbaines à vocation économique	164	126	88	*9*	*3*	*26*
	AUi et apparentées, ouvertes	Zones à urbaniser à vocation économique ouvertes à l'urbanisation	9	6	3	*0*	*1*	*2*
	AU, 1AU,2AU non ouvertes	Zones à urbaniser à vocation économique non ouvertes à l'urbanisation	28	28	0			
		Total zones à urbaniser	**201**	**160**	**83**	*9*	*4*	*28*

- **201 hectares réservés à l'accueil des activités économiques dont 126 ha en zones urbaines équipées UI, UIa et UIh (potentiel d'accueil existant faible), 9 ha de zones à urbaniser et 28 hectares de réserves foncières.**
- **Des zones principalement regroupées dans les communes urbaines de la plaine et de la vallée rhodanienne sud le long des grands axes de déplacements** (RN 7 / A7 et RD 532) : à Tain l'Hermitage, Mercurol, Pont de l'Isère, Chanos-Curson. Présence également de la zone CNR à Erôme (vallée du Rhône Nord), de la zone dédiée à EDF de Beaumont-Monteux et d'une ZA à Chantemerle (secteur des collines).
- **Peu de potentiel foncier pour de nouvelles activités économiques en ZAE dans la perspective d'une plus grande autonomie du territoire vis à vis de l'emploi.** Deux zones seulement : une zone de 21 ha à Pont de l'Isère et de 7 ha à la Roche de Glun + la zone CNR d'Erôme (9 ha).

ZA Beaumont – Monteux

ZA les Vinays – Pont de l'Isère

ZA de Chantemerle les Blés

ZA Les Hauches - Chanos Curson

Source des Photos : CCPH

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Accueillir, se développer : comment, où ?

Bilan des surfaces des zones d'accueil des équipements de superstructures et d'infrastructures

Les zones urbaines et à urbaniser ouvertes à l'urbanisation à vocation d'équipements :

Doc Urba	Noms de zones	Caractère des zones	Total superficie (en ha)	Dans les 4 communes urbaines (en ha)	Dans les communes rurales (en ha)	*Couloir Rhodanien Nord*	*Collines*	*Plaine*
PLU POS	UE, UL	Zones urbaines à vocation d'équipements	15	14	1	*0*	*0*	*1*
	UV	Zone urbaines de services, de commerces à vocation d'accueil touristique liée au vin	1	1	0	*0*	*0*	*0*
	UT	Zone urbaine réservée aux services d'intérêt collectif à vocation de santé ou d'action sociale	13	13	0	*0*	*0*	*0*
	US	Zone urbaines de services et d'activités liés à la sncf	10	6	4	*4*	*0*	*0*
	UF, Ur	Zone de fonctionnement autoroutier, constructions et installations liées à l'A7	89	89	0	*0*	*0*	*0*
	AUe	Zone à urbaniser constructible à vocation d'équipement	14	14	0	*0*	*0*	*0*
		Total zones à urbaniser	**142**	**123**	**5**	*4*	*0*	*1*

Plusieurs zones d'équipements, dédiés à l'accueil d'équipements d'infrastructures et de superstructures d'intérêt communautaire ou communal :

- **142 hectares dédiés aux équipements, dont 99 ha aux équipements d'infrastructures (voie SNCF et A7 : péages, aire de repos, aire de services), 13 ha pour des Ets médicaux spécialisés (Ets de la Teppe à Tain), 15 ha à des équipements sportifs, de loisirs, culturels, scolaires, administratifs (à Pont de l'Isère / la Roche de Glun / Mercurol, Beaumont-Monteux), scolaires et administratifs (Beaumont-Monteux).**
- **14 ha de zone d'équipements sportifs à Pont de l'Isère**

> Anticiper les besoins fonciers pour les équipements qui seront nécessaires à l'accueil de la population : quels grands équipements à prévoir en dehors du projet de lycée / où ?

Valoriser les espaces naturels, agricoles et bâtis ? Le paysage : image du territoire, cadre de vie, capital tourisme ?

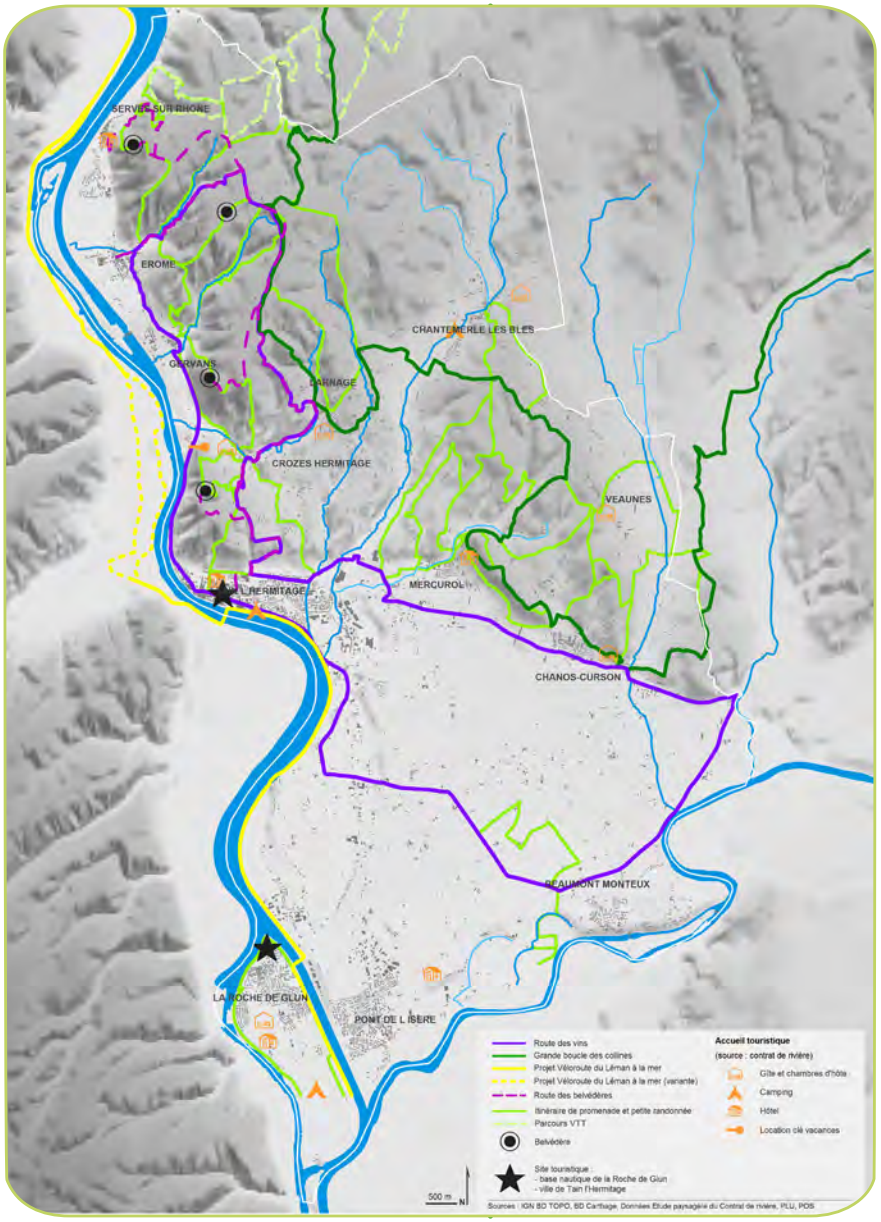

Vers le paysage de demain ?

> «Mettre en tourisme» les sites et paysages remarquables

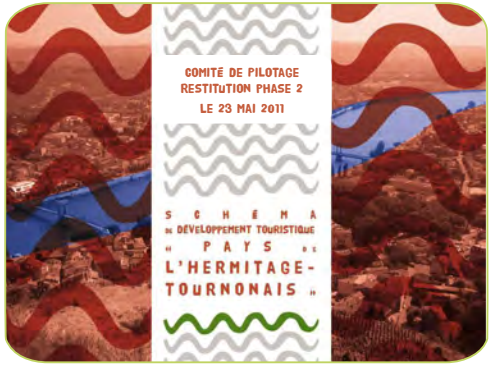

1. CONFORTER LA DESTINATION TOURISTIQUE PAR UNE APPROCHE GLOBALE DE L'OFFRE TOURISTIQUE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE HERMITAGE TOURNONAIS
2. ENGAGER UNE STRATÉGIE MARKETING SUR UN POSITIONNEMENT IDENTITAIRE S'ARTICULANT AVEC LES STRATÉGIES EXISTANTES
3. SE DOTER D'OUTILS POUR COORDONNER, SUIVRE ET ÉVALUER LE PROJET TOURISTIQUE

Valoriser les espaces naturels, agricoles et bâtis ? Le paysage : image du territoire, cadre de vie, capital tourisme ?

> «Mettre en tourisme» les sites et paysages remarquables

Aménagement de la base de loisirs de la Roche de Glun

Aménagement des espaces publics de Tain

Aménagement de la base de loisirs de la Roche de Glun

Mise en valeur du belvédère de Pierre-Aiguille, de la route des belvédères

Vers le paysage de demain ?

> Poursuivre la mise en valeur des sites (aménagements qualitatifs, accueil) et leur mise en réseau (relier les sites par des déplacements alternatifs à la voiture/lien Via Rhôna). Offre globale.

> Valoriser le potentiel touristique / tourisme viticole (confortement de l'offre, mise en réseau, offre globale) et arboricole (développement), activités de pleine nature

Valoriser les espaces naturels, agricoles et bâtis ? Le paysage : image du territoire, cadre de vie, capital tourisme ?

> Considérer les infrastructures de déplacement comme « vecteurs de paysages »

A7

RN7 - Voie ferrée

RN7

Vers le paysage de demain ?

> Poursuivre et mettre en oeuvre la réflexion d'aménagement global et cohérent de la RN7. Étendre cette réflexion aux autres axes de transit. Requalifier les abords (premiers plans visuels) des axes de transit, mettre en scène les paysages perçus.

> Gérer l'affichage publicitaire et mettre en place une signalétique touristique efficace et cohérente à l'échelle de la CCPH

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Carte des contraintes du territoire de la CCPH

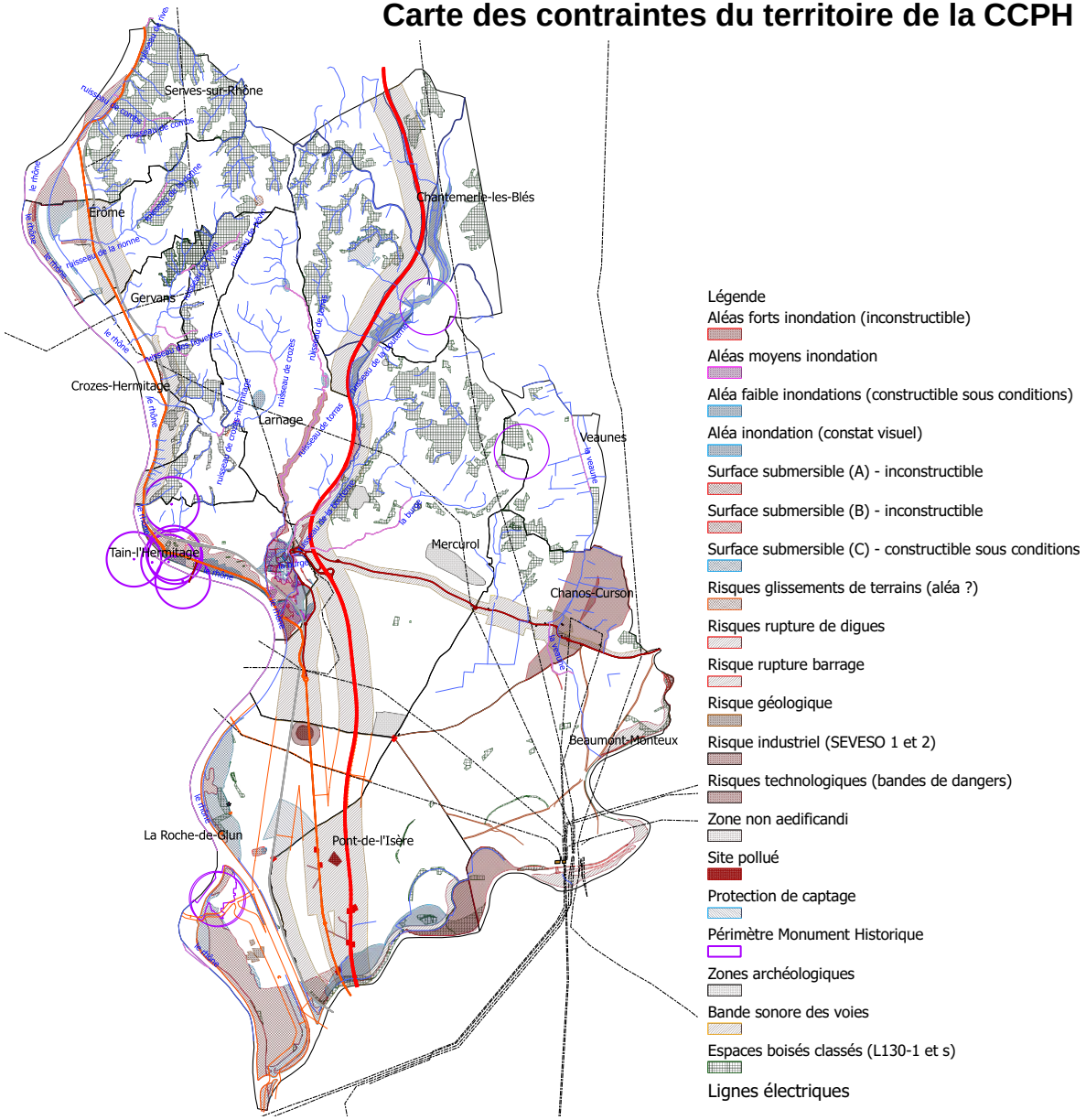

Vers le paysage de demain ?

> Accueillir, se développer et composer avec les contraintes présentes sur le territoire

- **Des risques naturels :**
  Inondations liés aux cours d'eau
  Surfaces submersibles par le Rhône
  Glissement de terrain
  Rupture de digues / barrage
  Risques géologiques
- **Des risques technologiques et industriels :**
  Canalisations de matières dangereuses (bandes de dangers)
  Ets SEVESO et ICPE
- **Des sites pollués**
- **Des sites archéologiques**
- **Les protections liées aux monuments historiques**
- **Des zones de non aedificandi (conduite EU)**
- **La protection des captages d'eau**
- **Les servitudes liées aux lignes électriques**
- **Le bruit lié aux infrastructures de transports (routes, autoroute et voie ferrée)**

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Carte des contraintes et des protections réglementaires

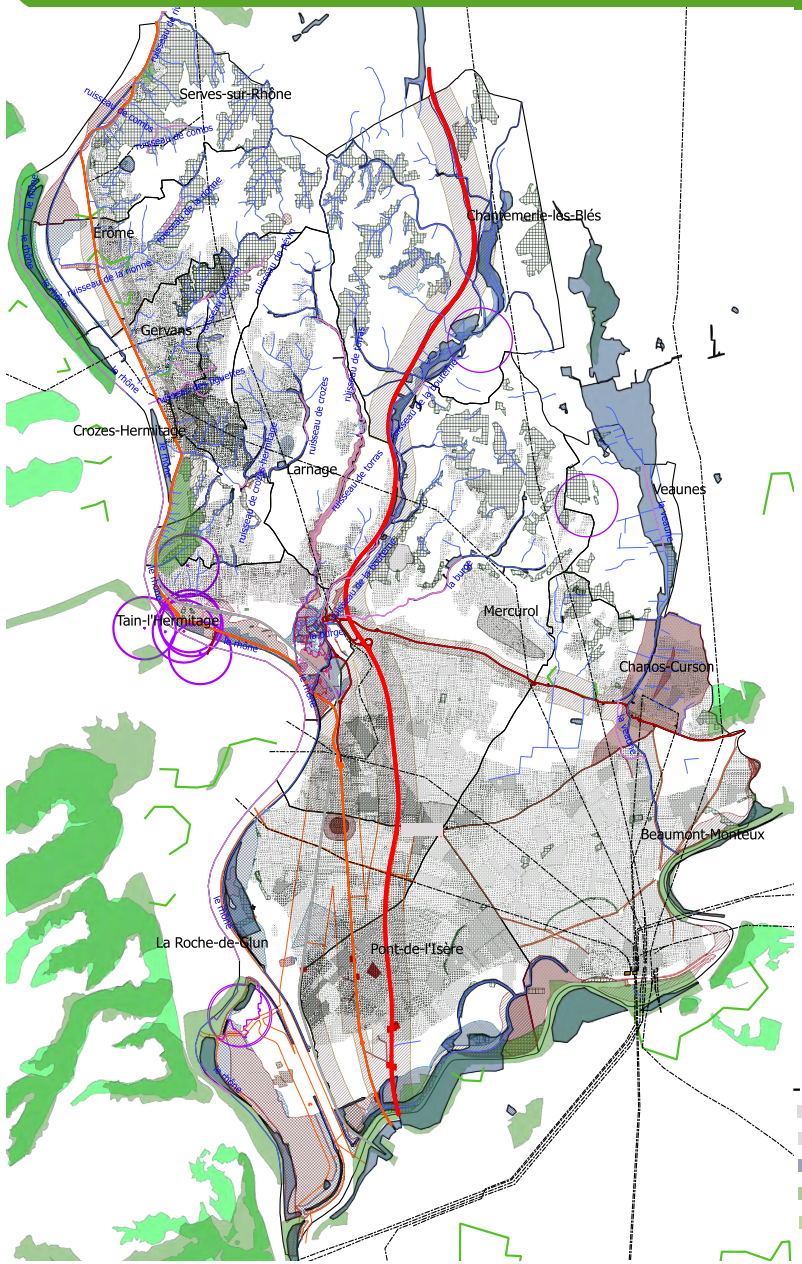

Légende

- Aléas forts inondation (inconstructible)
- Aléas moyens inondation
- Aléa faible inondations (constructible sous conditions)
- Aléa inondation (constat visuel)
- Surface submersible (A) - inconstructible
- Surface submersible (B) - inconstructible
- Surface submersible (C) - constructible sous conditions
- Risques glissements de terrains (aléa ?)
- Risques rupture de digues
- Risque rupture barrage
- Risque géologique
- Risque industriel (SEVESO 1 et 2)
- Risques technologiques (bandes de dangers)
- Zone non aedificandi
- Site pollué
- Protection de captage
- Périmètre Monument Historique
- Zones archéologiques
- Bande sonore des voies
- Espaces boisés classés (L130-1 et s)
- Lignes électriques
- AOC Hermitage
- AOC Crozes Hermitage
- Zones humides
- ZNIEFF de type 1
- Sites NATURA 2000

Quels équilibres des espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire ?

Superposition des espaces de développement et des contraintes : une base pour définir une armature urbaine

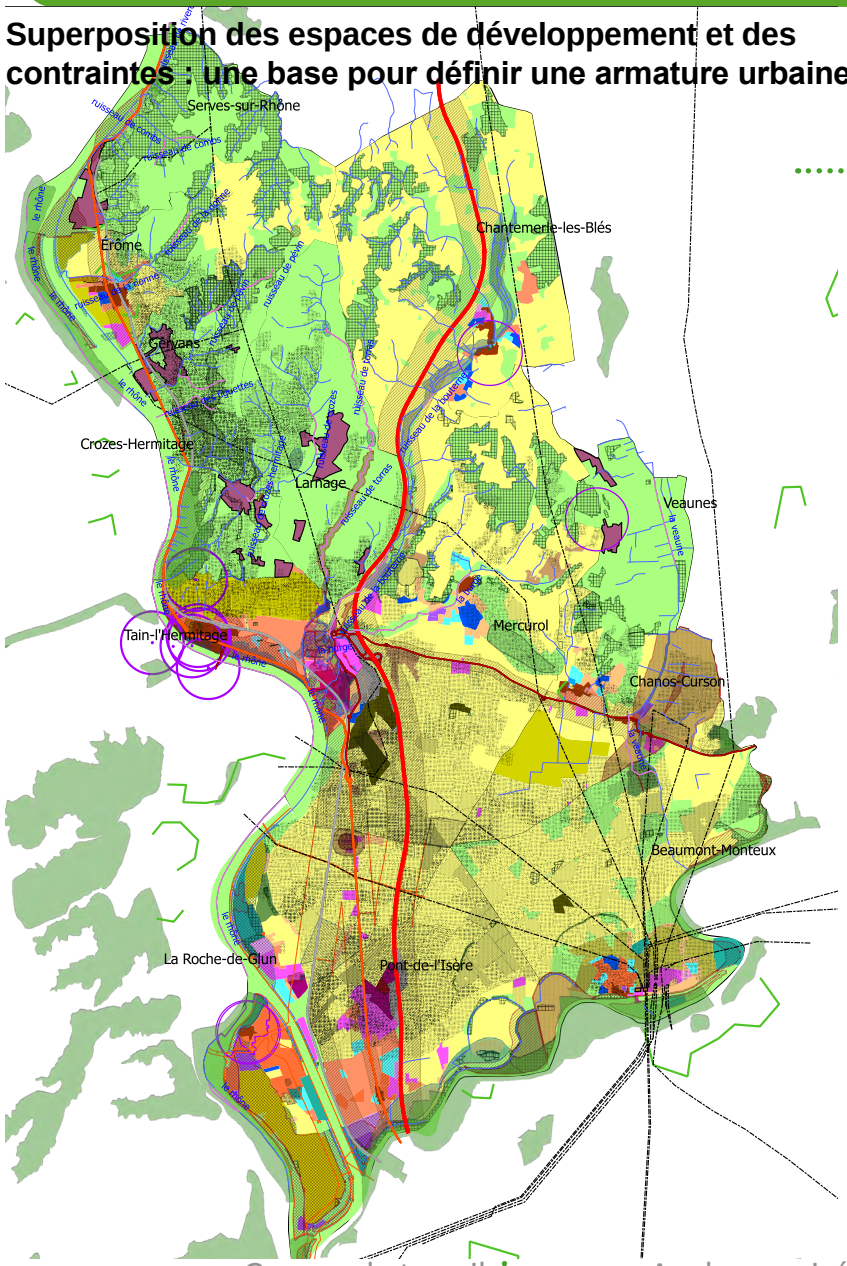

Vers le paysage de demain ?

Accueillir, se développer : comment, où ?

> S'appuyer sur une armature urbaine hiérarchisées pour assurer un développement équilibré du territoire ?

- Pour guider la structuration du territoire et localiser le développement futur
- Pour assurer un développement équilibré, tenant compte :
  - des composantes naturelles, agricoles, bâties et paysagères du territoire
  - des zones d'emplois, des services, des commerces, des équipements centraux
  - des contraintes présentes

> Se développer dans les enveloppes bâties actuelles - respecter la trame paysagère du territoire (continuités/fonctionnalités agricoles et naturelles) ?

Annexes

4. Comité de pilotage 1
26 février 2013

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme &
Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Comité de pilotage * 26 février 2013

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Ordre du jour / les enjeux paysagers, urbains et architecturaux

A. Contexte et objectifs de l'étude

B. Cadre paysager

C. Les temps d'échange. Territoire, développement, paysages... Évolution et production des paysages

D. Les enjeux pour les paysages de l'Hermitage

E. Quels paysages souhaités pour l'Hermitage ? La suite de l'étude

A. Contexte et objectifs de l'étude

Contexte et objectifs de l'étude

> Le projet de territoire de la CCPH, depuis 2009

Un des objectifs majeurs du plan d'action est de « gérer durablement les patrimoines naturels, paysagers et urbains, facteurs d'identité et support de développement »

2 fiches-actions :

- Analyse croisée et rapprochement des documents d'urbanisme à l'échelle de la CCPH
- Réalisation d'une charte paysagère et architecturale communautaire

> La fusion de l'Hermitage et du Tournonais

Le périmètre d'étude : CCPH

Intégration des complémentarités avec le Tournonais.

> Travail des élus de l'Hermitage autour d'objectifs communs en termes de paysage, d'urbanisme et d'architecture

> Evolution possible des moyens et compétences de la CCPH / à intégrer dans le cadre de la fusion.

> Le SCOT Rovaltain Drôme-Ardèche

En cours d'élaboration. Stade PADD

> Préparation des élus aux débats du SCOT

> Travail // Autres études

- L'étude EPORA, gisements fonciers et études pré-opérationnelles
- L'étude ADIL : Habitat, Population, Territoire / Scénarios d'évolution chiffrés (approche quantitative : croissance, logements…)

- Un « Porté à connaissance de la CCPH » (cohérences en matière d'aménagement / développement, principes d'urbanisation)
- Une « Charte paysagère et architecturale » (culture collective, outil guidant la bonne prise en compte du paysage dans les procédures d'aménagement et de construction)

B. Cadre paysager

1. Grand paysage et représentations

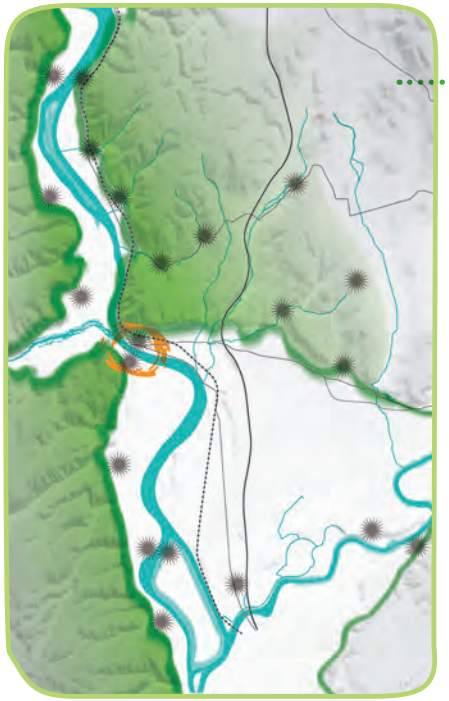

Le Pays de l'Hermitage offre, par son socle naturel, un cadre et une structure paysagère remarquable :

- Le Rhône, l'Isère et leurs terrasses alluviales

- L'îlot granitique de Tain/Serves

- Les collines de molasse sableuse

Dans les représentations passées, ce sont les paysages du fleuve et l'activité qui lui est liée qui sont mis en avant (Album du Dauphiné). Le vignoble, reconnu depuis longtemps, est souvent cité dans les textes.

Aujourd'hui, lorsque l'on pense «paysages de l'Hermitage», c'est l'image du vignoble qui s'impose à nous...

2. Le paysage / « Image du territoire, cadre de vie, capital tourisme »

> Valeur environnementale (nature «emblématique» / nature «ordinaire»)

> Activité économique / Valeur environnementale / Valeur de terroir et image du territoire

> Patrimoine bâti

3. Un territoire, des paysages

> Des unités paysagères contrastées

Défilé rhodanien

Ilôt granitique alternant coteaux viticoles, plateaux arboricoles et combes boisées

Tain

Couloir rhodanien

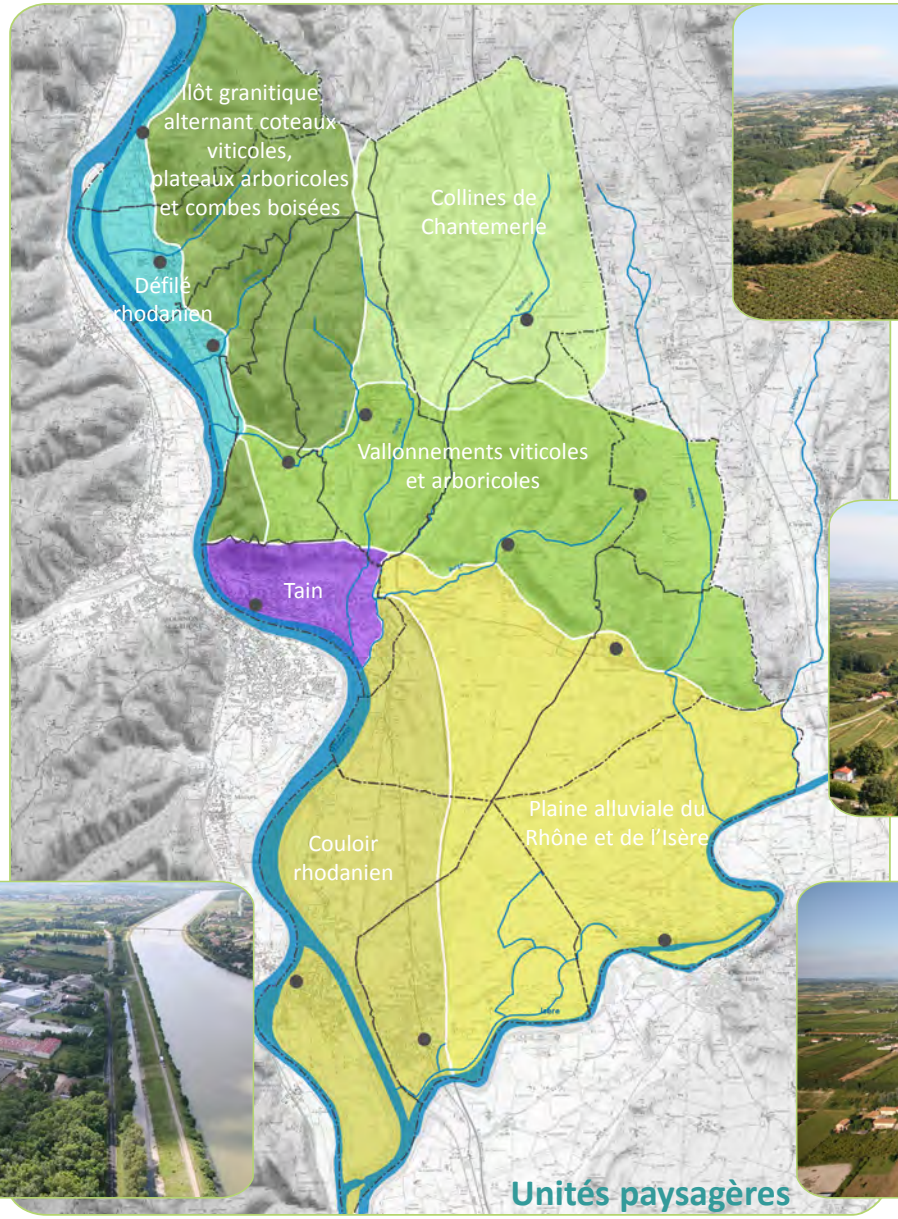

Unités paysagères

Collines de Chantemerle

Vallonnements viticoles et arboricoles

Plaine alluviale du Rhône et de l'Isère

C. Les temps d'échange
Territoire, développement, paysages...
Évolution et production des paysages

1. Rencontre des communes les 10 - 13 et 14 septembre 2012

> L'analyse croisée des documents d'urbanisme

Objectifs

- **Faire connaissance avec les communes, leurs documents d'urbanisme**
- **Comprendre les différences de contextes communaux**
- **Échanger sur les enjeux, les projets en cours, les difficultés rencontrées dans l'élaboration et la mise en oeuvre des documents d'urbanisme**
- **Parler autour des évolutions significatives et perçues des paysages naturels et bâtis**
- **Identifier les besoins des communes en matière de services, de principes et de règles communautaires pour maîtriser les évolutions constatées**

Les premiers constats des communes

Communes en Cartes Communales

- **Absence de maîtrise de la production de logements, des formes bâties, des paysages et de l'architecture** avec l'outil «Carte communale».
- Des services de l'État de moins en moins présents aux côtés des communes : d'où **un besoin de conseils, d'assistance technique, juridique, opérationnelle** des communes pour instruire les dossiers, mettre en oeuvre, assurer le suivi des projets communaux.

Communes en PLU / POS

- **Conserver la maîtrise de l'urbanisme à l'échelle communale** est important / Mutualiser ce qui ne peut être géré à l'échelle communale (ex : les transports et les déplacements...)
- **Mutualiser des services d'ingénierie utiles à toutes les communes** : une assistance technique et juridique intercommunale en matière foncière, d'urbanisme opérationnel. Aide au déblocage du foncier, au montage opérationnel et des dossiers de subventions, aide à la passation des marchés publics, à la consultation des Bureaux d'études...)
- **Un besoin de conseils et d'assistance architecturale, urbaine et paysagère pour** :
  > S'accorder sur des typologies bâties adaptées au territoire, et une cohérence architecturale.
  > Harmoniser les règles d'aspect extérieur des constructions, des clôtures, de plantations, en cohérence avec l'identité des territoires : rédaction d'un art 11 des PLU adapté au territoire et applicable.
  > Maîtriser l'affichage publicitaire
  > Assurer la conformité des travaux.

C TEMPS D'ÉCHANGE

2. Atelier d'échange et de travail - 13 septembre 2012

> Un développement durable ?

Un développement durable est un développement qui, sans dégrader l'environnement, produit des richesses tout en réduisant les inégalités

Est soutenable et durable, un développement qui satisfait sur le plan social, économique et écologique, les besoins humains en préservant les composantes des écosystèmes et leurs fonctions pour les générations présentes et futures

Positionnement et identité

Ce qui fait l'identité du territoire :

> La forte présence de l'agriculture, l'arboriculture, la viticulture et les activités agro-alimentaires générées, les appellations AOC.

> Les paysages variés, viticoles, arboricoles, de coteaux, les belvédères, le Rhône, l'Isère / l'A7, la RN7, la ViaRhôna.

> Les villages groupés et leur architecture (de pierre, de pisé, de galets roulés), les villages traversés par la RN 7, le patrimoine architectural et bâti.

> Le tourisme fluvial / le label tourisme œnologique.

Attractivité

Ce qui fait son attractivité :

> L'identité rurale forte liée aux activités agricoles, viticoles, arboricoles, aux villages.

> Le cadre de vie rural et les paysages variés de coteaux, de collines, de plaine, de bords de fleuve et de rivières.

> Le positionnement géographique du territoire (Vallée du Rhône / proximité Valence, Romans - Bourg de Péage) / desserte par les infrastructures : A7, RN7.

> Des ZAE proches des axes structurants (A7, RN7).

> La complémentarité de Tain - Tournon.

Solidarité

Ce qui rend le territoire solidaire :

> La présence de commerces et de services de proximité dans les villes et villages, d'axes de mobilités douces.

> Les services développés autour de la petite enfance et de la jeunesse.

> Les actions en direction de la santé et des personnes âgées (mais à développer encore).

> Les opérations d'amélioration de l'habitat.

> Les équipements réalisés pour gérer les problèmes d'inondations.

> L'aménagement de ZAE intercommunales.

C TEMPS D'ÉCHANGE

2. Atelier d'échange et de travail - 13 septembre 2012

> Un développement durable ?

Un développement durable est un développement qui, sans dégrader l'environnement, produit des richesses tout en réduisant les inégalités

Est soutenable et durable, un développement qui satisfait sur le plan social, économique et écologique, les besoins humains en préservant les composantes des écosystèmes et leurs fonctions pour les générations présentes et futures

Positionnement et identité

Ce qui ne fait pas l'identité du territoire :

> La banalisation des paysages bâtis et de l'architecture des villages.

> Le développement en tâche d'huile de l'habitat pavillonnaire sans accroches singulières aux territoires, sans référence à l'architecture locale.

> Le mitage par l'habitat ou les activités des espaces naturels et agricoles.

> L'étalement bâti.

Attractivité

Ce qui ne fait pas son attractivité :

> La traversée du Rhône aux heures de pointe, l'absence d'offre de transports en commun.

> Les nuisances et les ruptures créées par les grandes infrastructures (A7, RN7, Voie SCNF, lignes électriques, canalisations de transports de matières dangereuses).

> La traversée «routière» et peu qualitative de la RN7.

> Les risques naturels et technologiques.

> Un tourisme fluvial insuffisamment développé.

> La banalisation des paysages et des villages.

Solidarité

Ce qui n'est pas solidaire :

> L'absence de transports urbains à l'échelle des deux communautés de communes «Tain-Tournon» et la dépendance forte à la voiture.

> La faiblesse du parc locatif social (8% des RP) et de la construction locative sociale, sur les villages. La faible diversification du parc de logements orienté à 76% vers la maison individuelle et l'accession (69% des RP), notamment dans les villages. L'absence d'un PLH, pour répondre aux besoins en logements et les répartir entre les communes.

> Une construction neuve tournée à 57% vers l'habitat individuel en accession, consommateur d'espaces agricoles et naturels.

C TEMPS D'ÉCHANGE

3. Une journée de visites de sites - 16 octobre 2012

> De quels paysages parlons-nous ?

Le sens des mots employés...

Économe — Une question formelle ?

Généreux — Pour qui ?

Pont de l'Isère / Belvédère de Pierre-Aiguille / Crozes-Hermitage / Chanos-Curson

Délaissé — En attendant... gaspillage ?

Entretenu — Par qui ? pour quoi ?

C TEMPS D'ÉCHANGE

3. Une journée de visites de sites - 16 octobre 2012

> De quels paysages parlons-nous ?

Paysages et points de vue.

Paysage du quotidien et perceptions internes

Les ambiances, les perceptions vécues au quotidien, le «paysage vécu»

Grand paysage et perceptions externes

Le «paysage perçu», reflet des caractères naturels structurant du Pays de l'Hermitage, quasi-immuables, (Hydrographie - Rhône/ Géomorphologie-îlot granitique) et des activités humaines (notions d'occupations du sol, de compositions et d'évolutions)

C TEMPS D'ÉCHANGE

4. Atelier d'échange et de travail - 19 novembre 2012

> Les tendances évolutives

Évolution de l'occupation du sol / La Roche de Glun

Endiguement du Rhône

Développement résidentiel et économique sur les espaces agricoles et naturels (étalement)

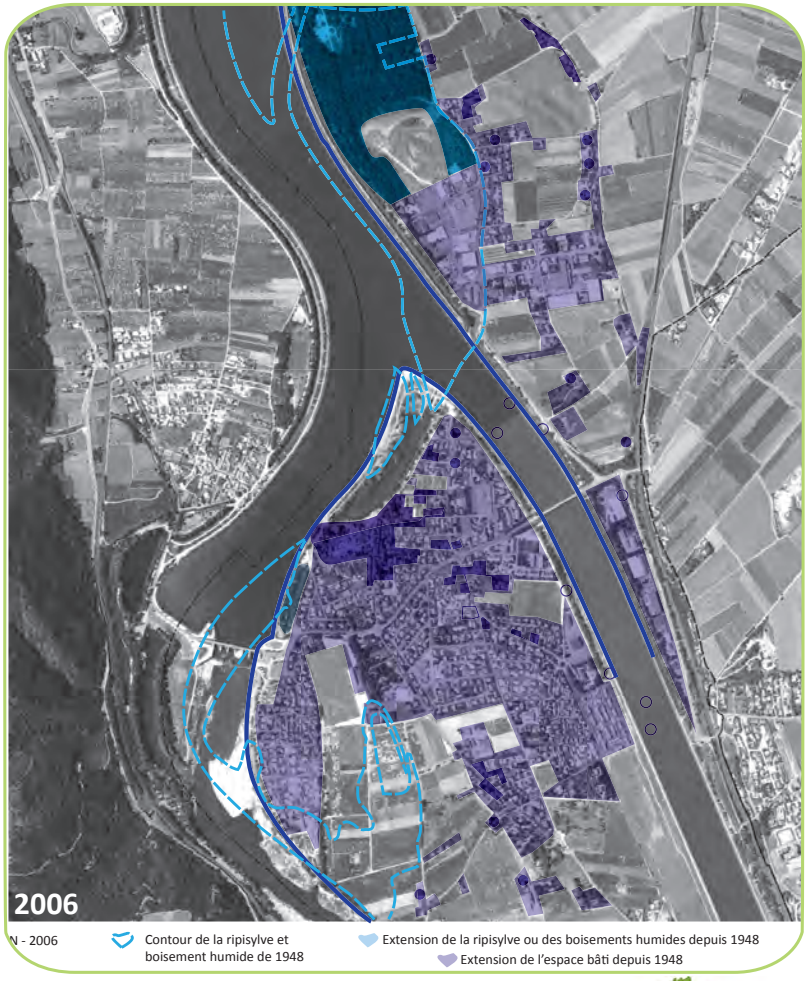

C TEMPS D'ÉCHANGE

4. Atelier d'échange et de travail - 19 novembre 2012

> Les tendances évolutives

Évolution de l'occupation du sol / Crozes-Hermitage

Développement résidentiel sur les espaces agricoles (étalement et mitage)

Avancée de la forêt

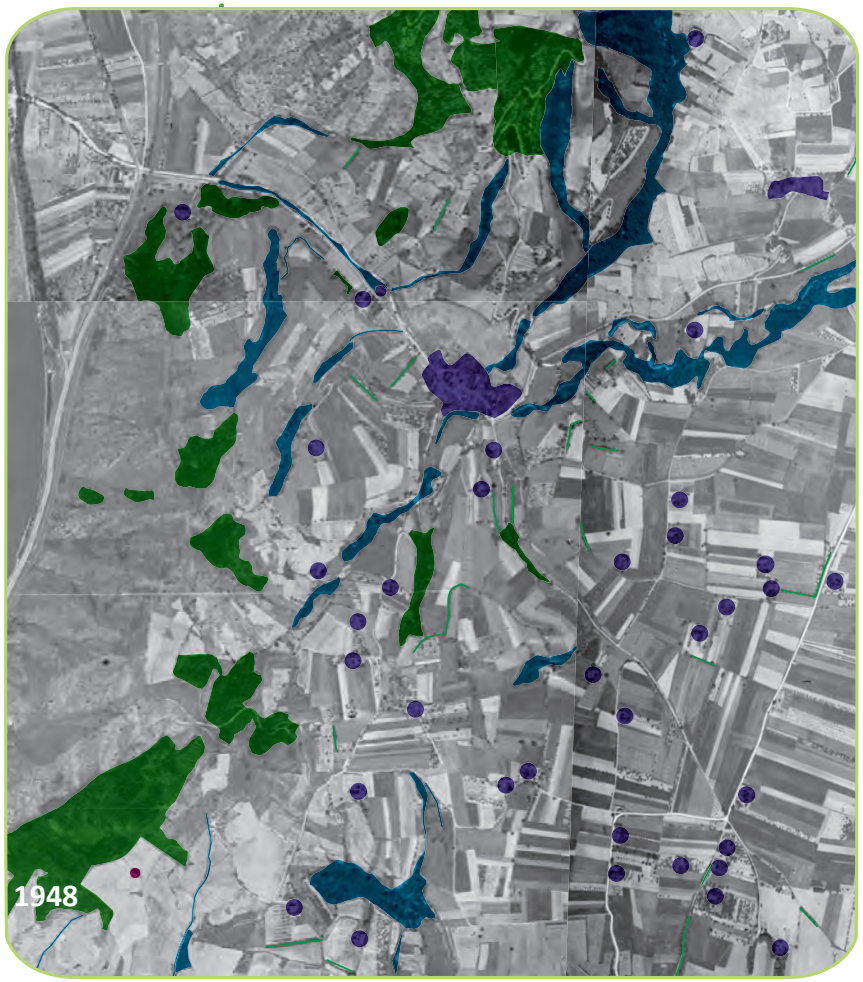

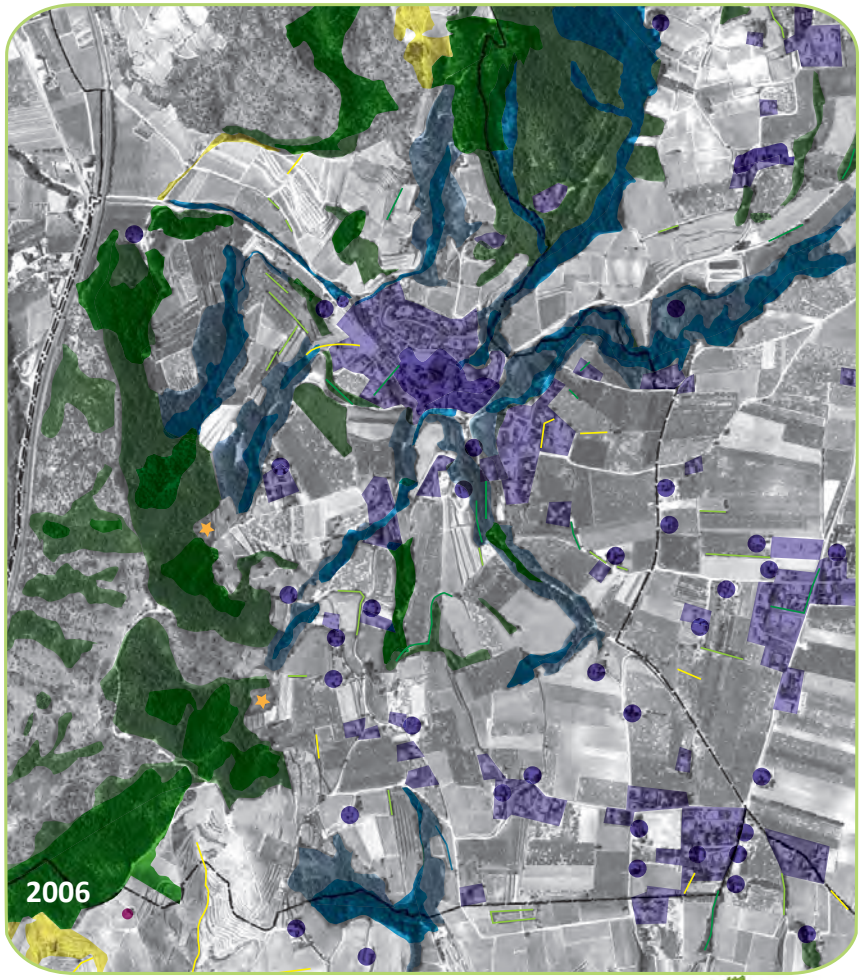

4. Atelier d'échange et de travail - 19 novembre 2012

> Les tendances évolutives / d'un paysage adapté à un paysage banalisé

Un paysage adapté

XIXe siècle

Jusqu'aux années 50 :

Une série de contraintes (naturelles, liées à une économie de moyens et aux modes de vie) ont modelé un paysage adapté au contexte où les fonctions du territoire coexiste (habiter, travailler, se divertir...).
Ce paysage constitue aujourd'hui un paysage patrimonial parfois en danger, facteur d'identité architecturale et économe en foncier

Vue interne

Vue externe

C TEMPS D'ÉCHANGE

4. Atelier d'échange et de travail - 19 novembre 2012

> Les tendances évolutives / d'un paysage adapté à un paysage banalisé

Un paysage banalisé

1950, trente glorieuses...

A partir des années 50 :

Le territoire de vie s'agrandit grâce/à cause de la voiture et à la juxtaposition des fonctions urbaines (zonage des POS).

Ce paysage constitue aujourd'hui un paysage mono fonctionnel, banal qui fragilise les équilibres entre espaces naturels, espaces agricoles (zone AOC) et espaces urbains. Il n'est pas toujours adapté pour les personnes les plus fragiles (les personnes à faibles ressources, les personnes âgées, les sans voitures...)

Vue interne

Vue externe

C TEMPS D'ÉCHANGE

4. Atelier d'échange et de travail - 19 novembre 2012

> Nous sommes tous acteurs et producteurs de paysages...

Par type de paysages : naturels, agricoles, de centre-bourg, résidentiels, d'activités, touristiques, de mobilité

Acteurs du paysage Qui produisent, qui utilisent et/ou qui gèrent le paysage ?	Outils et procédures Quels outils ou procédures ont été mis en oeuvre pour produire ce paysage ?	Enjeux Quels paysages souhaités pour demain ?
Vos sentiments par rapport à ce paysage (indifférent, inquiet, admiratif...)/Pour vous ce paysage est-il durable ? Précisez et détaillez vos enjeux...		

5. Atelier d'échange et de travail - 11 déc 2012 & 8 janv 2013

> Un développement qui montre ses limites...

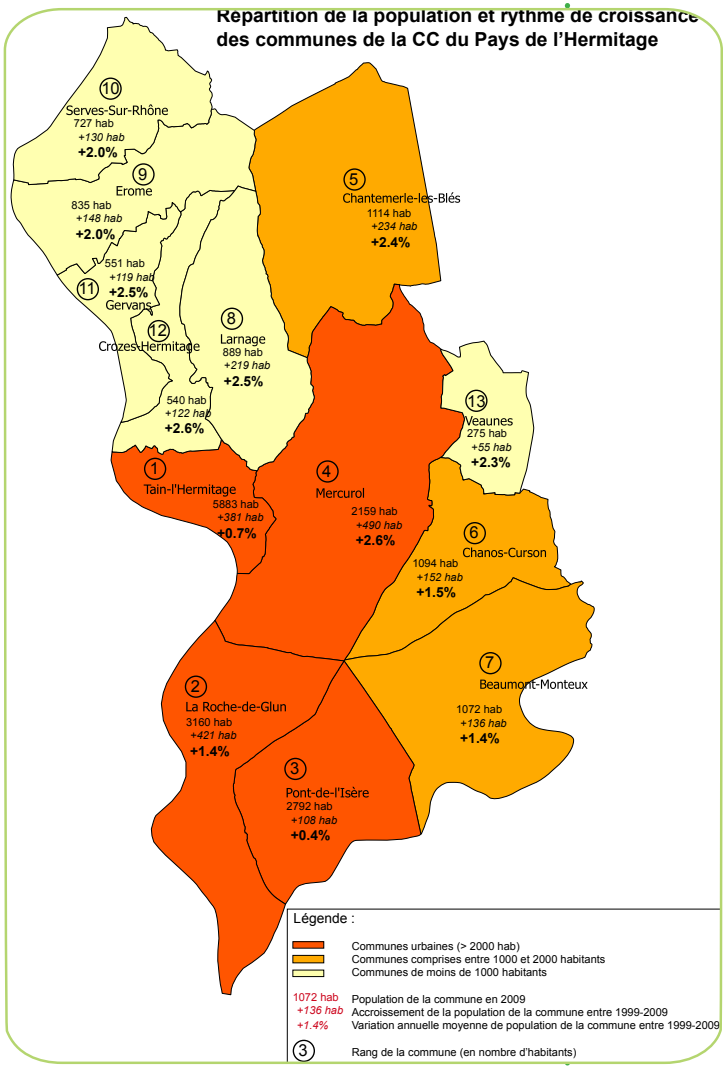

- **Une croissance démographique forte depuis 1999 : +1.37% par an (+2660 habitants), supérieure à celle que propose le PADD du SCOT du Grand Rovaltain (+0.8%/an)**
- **Une croissance encore plus forte du parc de logements (+1.92% par an)**
- **Une croissance inégalement répartie**
  - **Plus forte dans les villages des collines et du couloir rhodanien Nord, que dans les communes urbaines / Plus forte dans les communes couvertes par une carte communale ou un P.O.S. que dans les communes en PLU**
- **Un parc de logements très peu diversifié dans les villages / Un parc locatif social essentiellement concentré sur la ville centre (52% à Tain l'Hermitage)**
- **Une consommation foncière par logement légèrement plus faible (550 m² / log) que sur l'aire du SCOT et du Tournonais, mais inégale selon les communes :**
  - **Faible pour Tain (247 m²/log.), Pont de l'Isère et la Roche de Glun (499 m²/log.)**
  - **Supérieure à la moyenne pour les communes des collines et du couloir rhodanien nord (630 à 700 m²/log)**
  - **Élevée pour les communes de la plaine (1200 m²)**

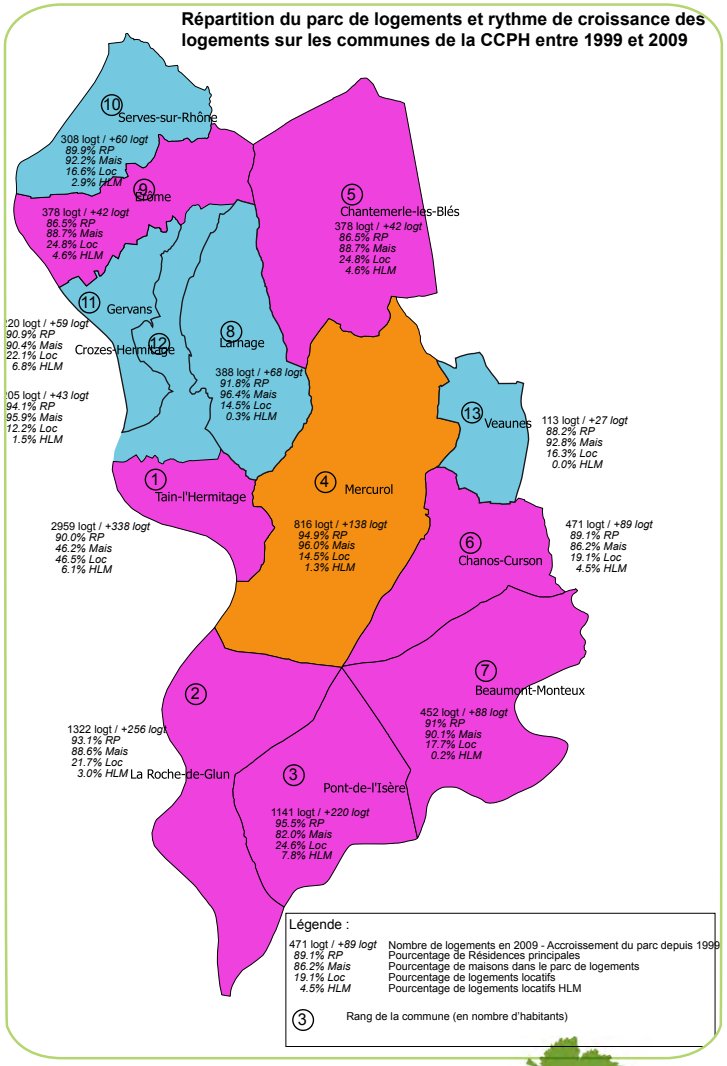

D. Les enjeux pour les paysages de l'Hermitage

Préambule : Un paysage de transition

Un paysage adapté — XIXe siècle

Un paysage banalisé — 1950, trente glorieuses...

Un paysage de transition — 2000 — demain

Évolution des modes de vie

- Contexte socio-démographique : vieillissement, structure de la famille (monoparentale, recomposée...)
- Mode d'habiter : typologie de logements, décohabitation, services...
- Demande sociale : cadre de vie, loisirs, santé...
- Transition énergétique (Mobilité alternative / Distance entre les fonctions urbaines / Bâtiments)

Évolution des outils de planification

- Diversification des acteurs de la planification (Création des Régions, des pays, des intercommunalités)
- Loi sur l'eau, Loi sur l'air. La loi SRU transforme les POS en PLU, les schémas directeur en SCOT, et créée de nouveaux outils de planification complémentaires (PLH, PDU). Lois Grenelle. RT 2012. Loi Accessibilité
- De nouveaux outils opérationnels : OPAH, AVAP...

Évolution des paysages bâtis et non bâtis

- Requalification, confortement des centres bourgs, centres villes
- Amorce d'une diversification du paysage bâti (maison mitoyenne, petit collectif, habitat intermédiaire, transformation/extension du bâti existant...), création de lotissements communaux, politique foncière
- Limitation du développement des zones commerciales à l'extérieur des centres, soutien public aux commerces de proximité, gestion intercommunale des zones d'activités
- Vocation touristique : Via Rhôna, tourisme viticole
- Vocation naturelle : Contrat de rivière

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

1.1 Maîtriser la fermeture du paysage

> Maîtriser l'avancée de la forêt et de la fermeture du paysage sur les coteaux

> Maîtriser l'étalement urbain (cf. ci-après « Maîtriser l'extension urbaine »)

Évolution de l'occupation du sol / Serves sur Rhône

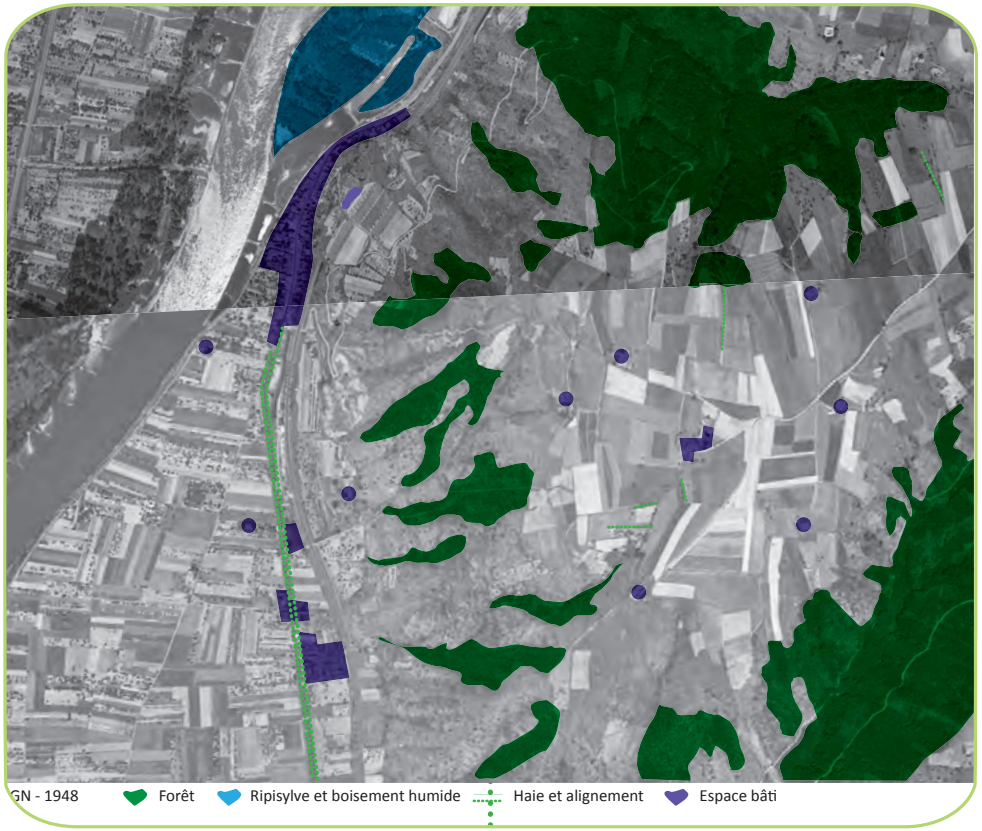

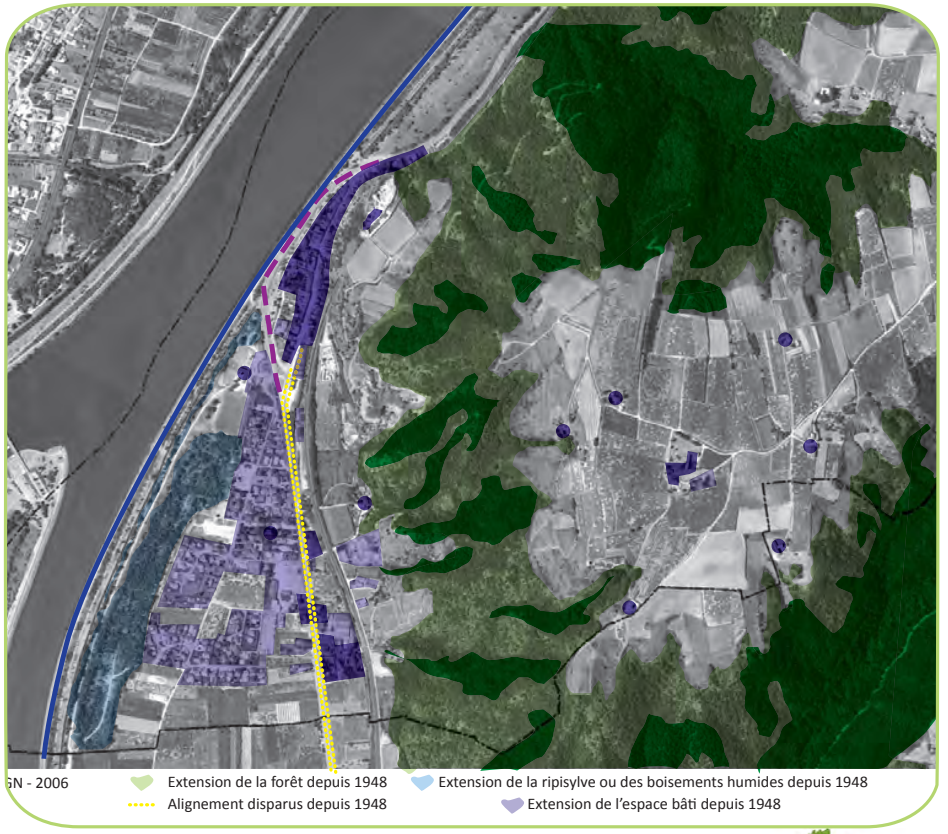

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

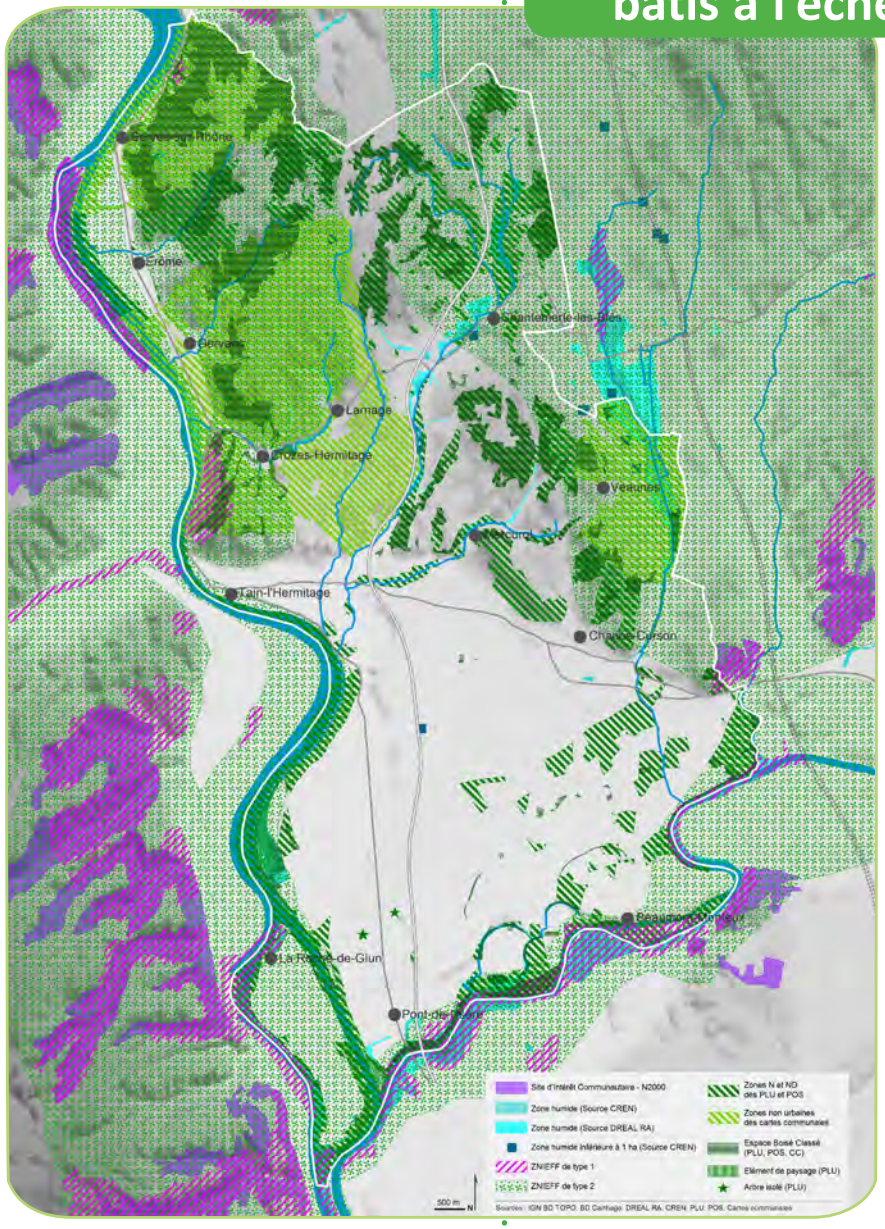

1.2. Protéger les espaces naturels et forestiers

> Protéger les espaces naturels remarquables

> Garantir la fonctionnalité du réseau écologique et conforter la trame verte dans le paysage (ripisylves et continuités végétales le long des cours d'eau, motifs paysagers au sein des espaces agricoles et bâtis)

Dans les documents d'urbanisme

> Traduire les enjeux/objectifs de protection des espaces naturels : accompagner les communes dans l'état initial faune flore, milieux naturels, trame verte et bleue

> Intégrer la trame verte et bleue, outil d'aménagement du territoire destiné à enrayer la perte de biodiversité (délimitation aux échelles communales des continuités écologiques et paysagères, coupures à l'urbanisation et définition de règles spécifiques pour préserver les espaces de connexions de la TVB)

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

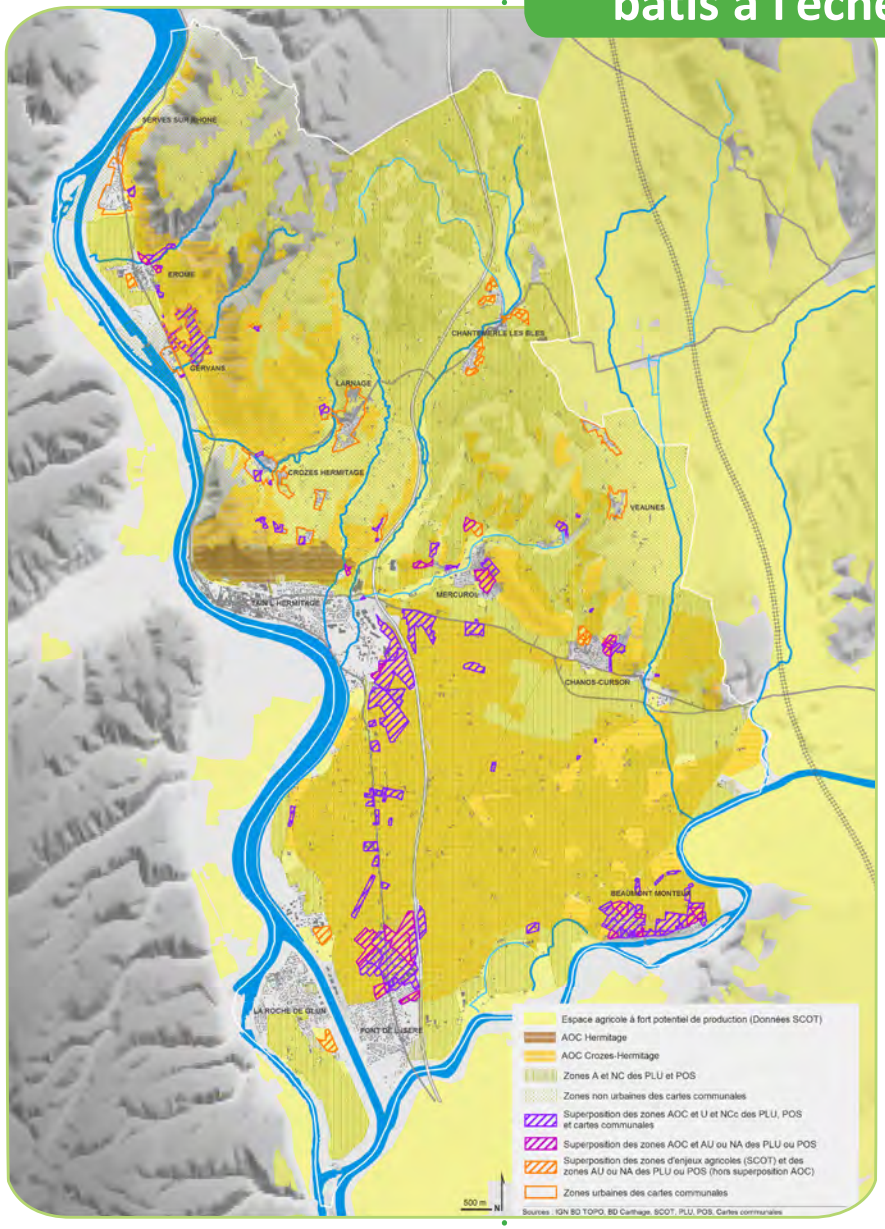

1.3. Protéger les espaces agricoles

> Protéger les zones AOC

> Protéger le potentiel de production et la fonctionnalité de l'espace agricole confrontés à une forte pression urbaine

> Préserver les grandes continuités agricoles et paysagères (lien trame verte) : fixer des limites stratégiques pérennes au développement bâti

> Maîtriser le mitage des espaces agricoles

Dans les documents d'urbanisme

> Traduire les enjeux/objectifs de protection des espaces agricoles : accompagner les communes dans l'étude des volets agricoles des PLU afin de bien cerner les enjeux et de les décliner localement

> Encadrer l'implantation des constructions en zone agricole tout en répondant aux besoins fonctionnels et d'évolution des exploitations agricoles

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

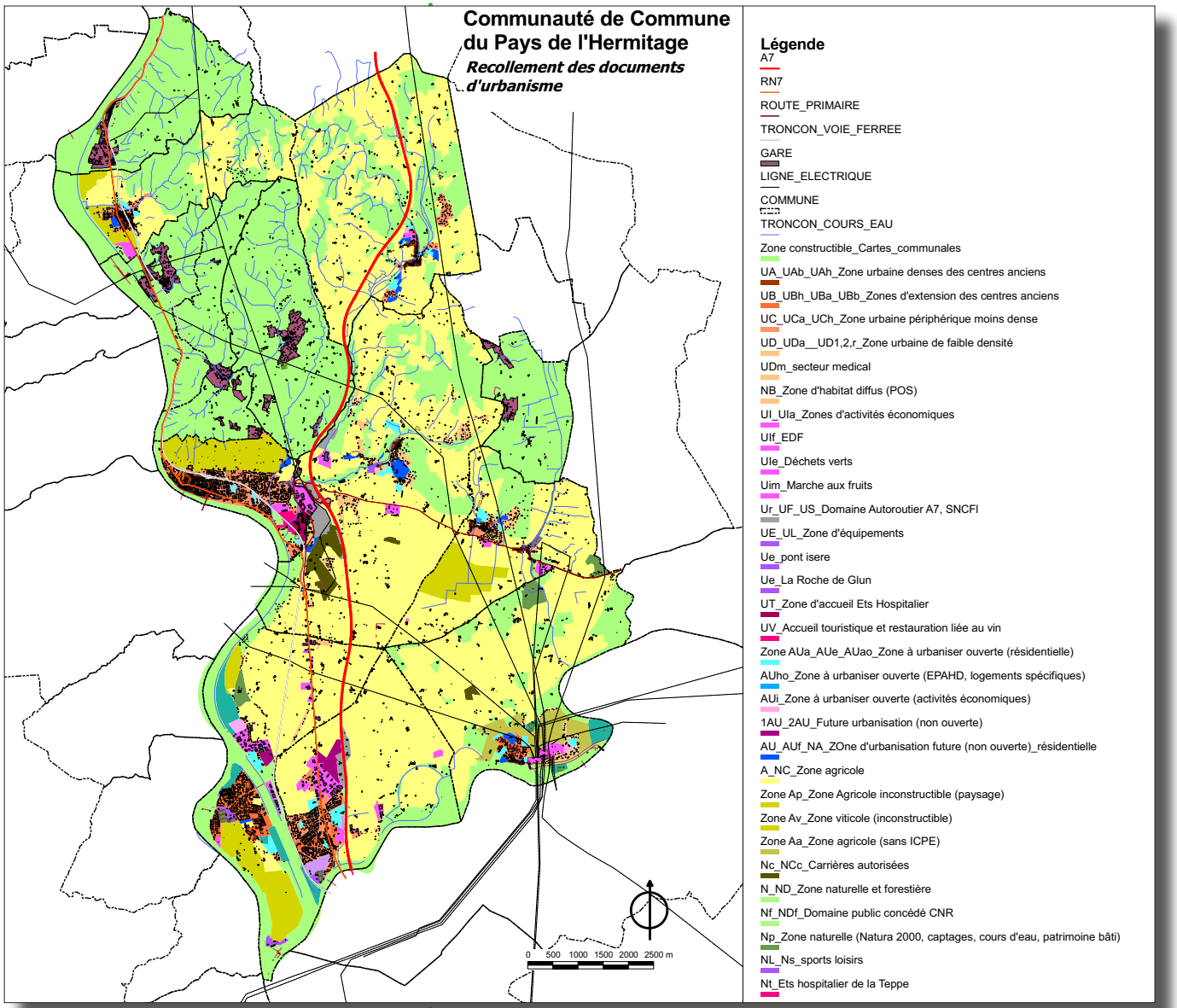

1.4. Maîtriser l'extension urbaine

> Réduire de moitié la consommation des espaces agricoles et naturels d'ici 2020 est la priorité n° 1 des élus communautaires

> Définir les objectifs de croissance (habitat / emplois) et dimensionner justement les documents d'urbanisme

> Se développer à surfaces et enveloppes urbaines constantes le plus longtemps possible

> Oser et adapter la densité sur le territoire de la CCPH : densifier les zones UB-UC-UD-NB des POS / PLU les moins denses, combler les dents creuses, favoriser la division parcellaire, proposer des densités d'habitat plus élevées et adaptées aux territoires, un habitat plus compact

> Favoriser les opérations de renouvellement urbain

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

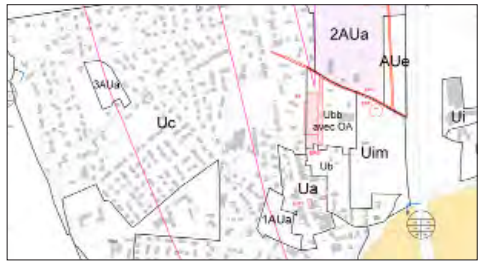

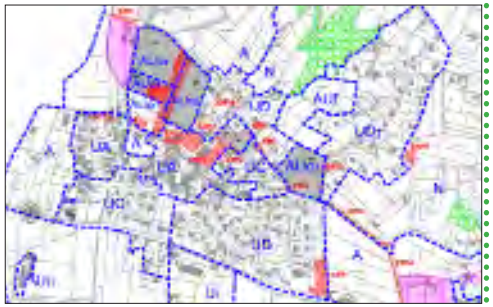

1.4. Maîtriser l'extension urbaine

Dans les documents d'urbanisme

> Étudier des PLU «Grenelle» dans toutes les communes notamment les communes en Cartes communales et en POS : fixer par commune, les objectifs de modération de la consommation foncière et de limitation de l'étalement urbain (s'accorder à l'échelle communautaire sur les objectifs à atteindre selon les secteurs géographiques, en cohérence avec les orientations du SCOT)

> Identifier à l'échelle communautaire, les zones et les secteurs stratégiques à densifier, les secteurs prioritaires du renouvellement urbain

> Étudier des OAP sur les secteurs stratégiques, des études pré-opérationnelles et de faisabilité intégrant des objectifs de qualité architecturale et paysagère et une dimension programmatique / Accompagner les communes dans ces études

> Élaborer des règles d'urbanisme adaptées aux objectifs fixés, assurer la cohérence des règles d'urbanisme avec les OAP étudiées

> Accompagner les communes et les particuliers dans leurs projets de densification et de division parcellaire par la mise à disposition d'un architecte conseiller (expérience Bimby d'intensification pavillonnaire)

> Accompagner les communes dans le déblocage et le portage du foncier

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

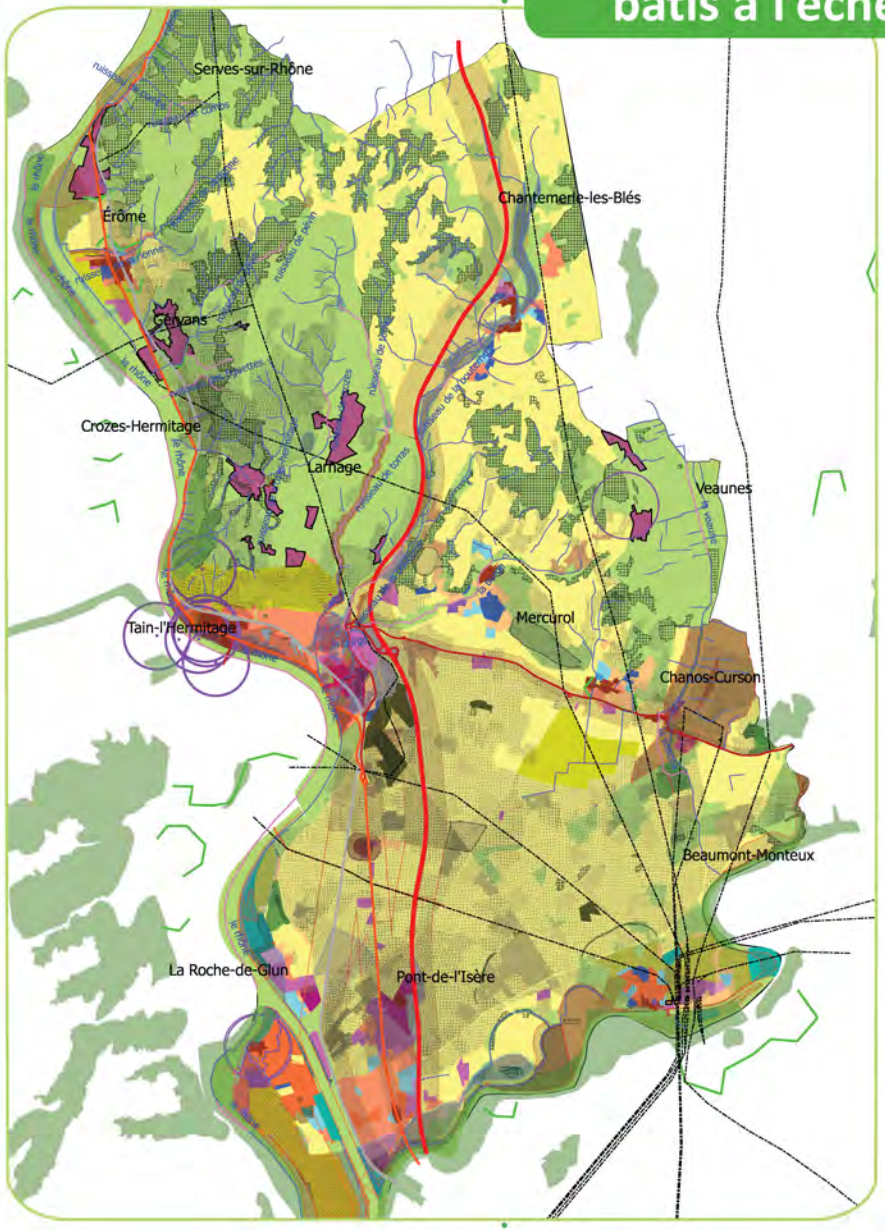

Superposition des espaces de développement et des contraintes : une base pour définir une armature urbaine

1.5. Définir une armature urbaine hiérarchisées pour assurer un développement équilibré du territoire

> Pour guider la structuration du territoire

> Pour localiser les secteurs de développement futur (résidentiel / activités /services / équipements)

> Pour assurer un développement équilibré, tenant compte des :

- Composantes naturelles, agricoles, bâties et paysagères du territoire
- Des zones d'emplois, de services, de commerces, et d'équipements centraux
- Des diverses contraintes affectant le territoire (risques naturels et technologiques, servitudes d'utilité publique, infrastructures...)

2. Valoriser les paysages

2.1. Restaurer et valoriser les paysages naturels

> Renouer le dialogue avec les rivières : mettre en valeur les accès visuels et physiques, requalification paysagère des traversées urbaines, développement des usages et mise en tourisme : sites touristiques et de loisirs, continuités douces

> Gérer qualitativement les aménagements hydrauliques et l'écoulement des eaux, poursuivre la renaturation de certains cours d'eau

> Gérer et mettre en valeur les espaces naturels et de loisirs : mixité des usages, fonctions, pratiques, durabilité, qualité paysagère

2. Valoriser les paysages

2.2. Favoriser et valoriser la qualité et la diversité des paysages agricoles

> Reconnaître et développer la «multifonctionnalité de l'agriculture», outre sa fonction productive : paysage, mémoire, culture, lien social, environnement, loisirs, tourisme

> Préserver, conforter et valoriser les motifs paysagers des espaces agricoles (arbres, haies, alignements, fossés et canaux d'irrigation, chemins ruraux, murs, patrimoine bâti...) : trame verte, identité, qualité paysagère

> Encourager la vente directe et les circuits courts / Accompagner la création de lieux d'accueil qualitatifs, vitrine du territoire

2. Valoriser les paysages

2.3. Re-qualifier les paysages ordinaires du quotidien de ce qui est déjà construits

> les paysages multifonctionnels des centres bourgs

> les paysages monofonctionnels : paysage résidentiel, paysage d'activités, paysage commercial, paysage d'équipement, paysage de mobilités...

2. Valoriser les paysages

2.4 Imaginer de nouvelles formes de paysage bâti qui permettent de trouver l'équilibre entre le développement (pour se loger, pour travailler, pour se divertir, se déplacer...), les espaces naturels et agricoles, la qualité du cadre de vie

> Un enjeu à décliner à plusieurs échelles : celle du territoire (choisir d'une armature urbaine du territoire - rôle du SCOT), de la commune (localiser des secteurs de développement - rôle du PLU), des sites de projet (recherche d'un équilibre entre valorisation foncière et qualité du cadre de vie - à l'occasion des OAP, de l'étude EPORA, des études pré-opérationnelles...)

> S'appuyer sur les qualités paysagères d'un site dans une future opération d'habitat

2. Valoriser les paysages

2.4 Imaginer de nouvelles formes de paysage bâti qui permettent de trouver l'équilibre entre le développement (pour se loger, pour travailler, pour se divertir, se déplacer...), les espaces naturels et agricoles, la qualité du cadre de vie

> Être attentif à ce que chaque construction, aménagement prennent en compte le contexte

géographique

paysager

urbain

architectural

social

économique

2. Valoriser les paysages

2.4 Imaginer de nouvelles formes de paysage bâti qui permettent de trouver l'équilibre entre le développement (pour se loger, pour travailler, pour se divertir, se déplacer...), les espaces naturels et agricoles, la qualité du cadre de vie

> anticiper l'évolution des modes de vies pour rester solidaire et attractif

Évolutions du paysage de l'habitat

Évolutions du paysage des équipements publics

2. Valoriser les paysages

2.4 Imaginer de nouvelles formes de paysage bâti qui permettent de trouver l'équilibre entre le développement (pour se loger, pour travailler, pour se divertir, se déplacer...), les espaces naturels et agricoles, la qualité du cadre de vie

> économiser du foncier avec des espaces, des bâtiments multifonctionnels pour protéger les espaces agricoles et naturelles et valoriser les mobilités alternatives

Implanter d'un équipement culturel en zone résidentielle

Regrouper des services techniques et des bureaux, des logements et des commerces...

2. Valoriser les paysages

2.5. Valoriser les sites du quotidien comme les sites touristiques, favoriser les liens et mises en réseau

> Créer, requalifier des espaces publics accueillant pour les habitants, les touristes, les mobilités alternatives

> Poursuivre la qualification et «Mettre en tourisme» les sites et paysages remarquables
> Considérer les infrastructures de déplacement comme « vecteurs de paysages »

E. Quels paysages souhaités pour le Pays de l'Hermitage ? La suite de l'étude

La suite de l'étude...

	Phase 1 (suite)	Phase 2	Phase 3
Etude	Diagnostic et des enjeux paysagers, urbains et architecturaux du territoire	> Etablissement des scénarios d'évolution possible des paysages / lien étude ADIL > Le projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture sur la base d'objectifs partagés et validés	· Porté à connaissance · Charte paysagère, urbanistique et architecturale · Document prospectif d'évolution des compétences de la CCPH
Animation / Co-construction	> Restitution du diagnostic et des enjeux du territoire aux conseils municipaux > Article dans le journal communautaire	> Journée de visite d'opérations exemplaires ou inspirantes (connaissance des outils et processus) > 2 ateliers d'échange et de travail autour des scénarios : Quels paysages ? Quels choix de développement ? Quels objectifs qualitatifs ? > Comité de pilotage 2 > Article dans le journal communautaire	> Comité de pilotage 3 > Restitution de l'étude aux conseils municipaux > Article dans le journal communautaire

Annexes

5. Invitation réunion de présentation aux conseils municipaux 8 avril 2013

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Les objectifs de l'étude

PRODUIRE :

- **Un « Porté à connaissance de la CCPH »**, applicable aux documents d'urbanisme
- **Une charte paysagère** : construction d'une culture commune autour des paysages, projet paysage et plan d'action outils au service des élus pour la bonne prise en compte du paysage dans les procédures d'aménagement et de construction
- **Un document prospectif d'évolution des compétences de la CCPH** pour la mise en oeuvre et le suivi des outils produits et s'organiser pour la fusion de l'Hermitage et du Tournonais

DÉMARCHE MISE EN OEUVRE :

> Des temps d'échange (ateliers de travail, visites de sites) pour fédérer les acteurs et faire émerger une culture commune, un projet partagé

> Des temps d'analyse : analyse des documents d'urbanisme, diagnostic des paysages

> Une démarche pour **accompagner et aider les élus à se positionner dans le cadre de l'élaboration du SCOT du Grand Rovaltain**

Suite de l'étude...

Définir ensemble le projet de paysage, d'urbanisme et d'architecture du Pays de l'Hermitage à l'horizon 2040

1. Élaboration de scénarios d'évolution des paysages

↓

2. Définition des objectifs paysagers et urbains (carte d'organisation du territoire)

↓

3. Repérage des freins et des leviers potentiels

↓

4. Construire ensemble un projet

> Avec des temps d'échanges, des visites de sites, des travaux en ateliers...

Restitution et débat autour de l'évolution des paysages du Pays de l'Hermitage

Pays de l'Hermitage Communauté de Communes

Lundi 8 avril 2013 à 18h

à la salle ??? de Veaunes

Les élus, au coeur de la production et de l'évolution des paysages :

VENEZ NOMBREUX,

VENEZ ÉCHANGER,

VENEZ DÉBATTRE !

Un temps d'échange pour que les élus du Pays de l'Hermitage se positionnent :

> Quels paysages souhaités et souhaitables demain ?

> Affirmer un positionnement dans l'élaboration du SCOT du Grand Rovaltain

Les enjeux pour les paysages de l'Hermitage

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

> Maîtriser la fermeture du paysage
(par l'avancée des bois et le développement urbain)

> Protéger les espaces naturels et forestiers

> Protéger les espaces agricoles

> Maîtriser l'extension urbaine

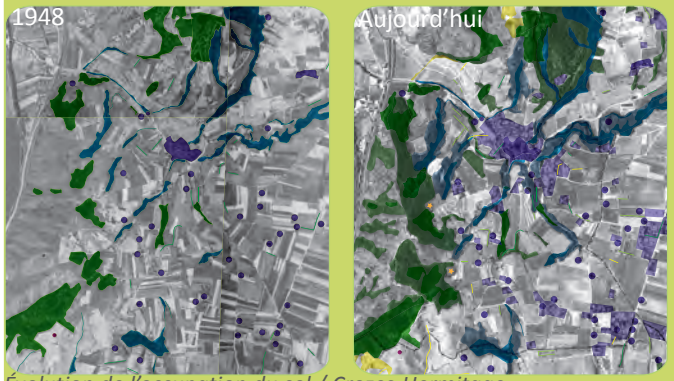

Évolution de l'occupation du sol / Crozes-Hermitage

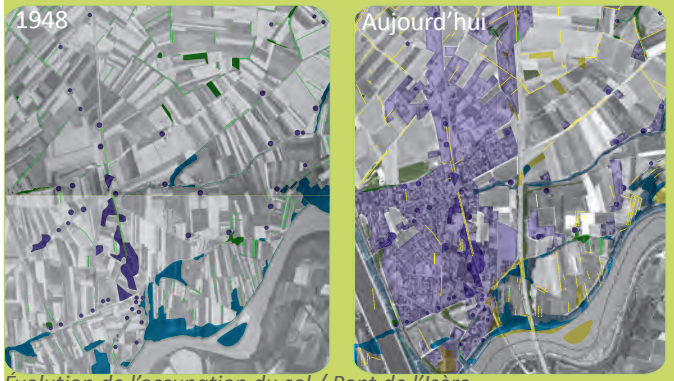

Évolution de l'occupation du sol / Pont de l'Isère

> Définir une armature urbaine hiérarchisées pour assurer un développement équilibré du territoire

- Pour guider la structuration du territoire
- Pour localiser les secteurs de développement futur
- Pour assurer un développement équilibré, tenant compte des spécificités naturelles, agricoles, bâties et paysagères ; des zones d'emplois, services, commerces, équipements ; des diverses contraintes affectant le territoire

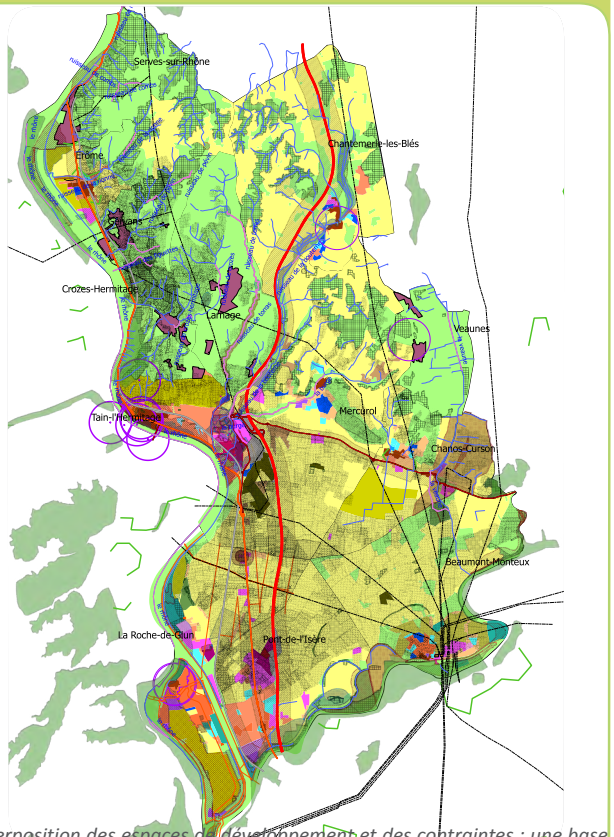

Superposition des espaces de développement et des contraintes : une base pour définir les scénarios d'évolution et l'organisation du territoire

2. Valoriser les paysages

> Restaurer et valoriser les paysages naturels

> Favoriser et valoriser la qualité et la diversité des paysages agricoles

> Re-qualifier les paysages ordinaires du quotidien de ce qui est déjà construits

> Imaginer de nouvelles formes de paysage bâti qui permettent de trouver l'équilibre entre le développement (pour se loger, pour travailler, pour se divertir, se déplacer...), les espaces naturels et agricoles, la qualité du cadre de vie

> Valoriser les sites du quotidien comme les sites touristiques, favoriser les liens et mises en réseau

Annexes

6. Invitation Visites de sites & atelier de travail 8 avril 2013

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

« Et si nous allions voir de quoi sont faits les paysages du Pays de l'Hermitage ? »

Lundi 8 avril 2013
9h45 - 17h00

9h45 : RDV parking de la communauté de communes.

Retour d'expérience sur des opérations références réalisées sur le territoire pour amender la réflexion et les projets à venir sur le Pays de l'Hermitage, en matière d'urbanisme et de paysage

La journée se déroulera en 2 temps
- des visites d'opérations d'extension, de requalification et de valorisation, animées par une paysagiste, une urbaniste, une architecte et les acteurs impliqués sur 4 sites,
- des échanges et débats en salle autour des processus et outils de production et de gestion des paysages.

Attention, une partie des parcours se fera à pied, s'équiper donc en conséquence... bonnes chaussures, vêtements adaptés à la météo...
Selon le nombre de participants, mise à disposition d'un bus par la CCPH.

Parc d'activités Les Fleurons
Allée du millésime 26600 MERCUROL
Tél : 04 75 07 01 80 • Fax : 04 75 07 95 85

Requalification d'une entrée de ville : l'Espace Eden à Mercurol
10h /10h30

• Comment l'implantation d'un équipement culturel participe à changer l'image d'une entrée de ville et d'un paysage résidentiel ?
• Echanges et questionnements autour de l'architecture contemporaine, de la qualité des espaces publics...

Opération d'extension à Chantemerle-les-Blés : lotissement le jardin des sept semaines
10h45 /12h15

• Comment accueillir de nouvelles populations dans un village ?
• Quelles peuvent être les nouvelles formes de l'habitat individuel, du logement social ?
• Comment composer avec le contexte (topographique, végétal, architectural ...) ? Construction écologique et promotion privée.
• Comment maîtriser des constructions dans un secteur de protection patrimoniale ?
• Quels outils mis en œuvre (PLU, OAP, Permis d'aménager, cahier de prescriptions architecturales, architecte d'opération...) ?

Remise en eau d'un méandre de la Bouterne

*12h - 14h**

- Comment prendre en compte et restaurer la trame verte et bleue du territoire ?
- Comment lier valorisation écologique et valorisation paysagère ?
- Les actions engagées dans le cadre du contrat de rivière, le rôle de la communauté de communes, la suite à donner...

** Repas organisé par la CCPH*

Aménagement d'un site économique (la zone d'activités de Tain l'Hermitage – Mercurol), et travaux de mise en valeur de la Bouterne : le rôle de la communauté de communes

14h15 - 15h00

- Comment accueillir le développement économique sur le territoire ?
- Comment qualifier les ambiances d'une zone d'activité économique, maîtriser ses constructions ? : Plan de composition, vocations, mixité des usages, espaces publics, économie de foncier mutualisation ...
- Comment renouer le dialogue avec les cours d'eau ? Accès visuel et physique au cours d'eau, support de circulations douces, renaturation et biodiversité en lien avec la trame verte et bleue.

Débat en salle autour des processus et outils de production et de gestion des paysages

15h00 - 17h00

Quels enseignements tirer des visites pour amender la réflexion et les projets à venir sur le Pays de l'Hermitage, en matière d'urbanisme et de paysage ?

Suite de la démarche

Deux ateliers de travail le 13 mai et 21 mai 2013 pour construire ensemble le projet de paysage, d'urbanisme et d'architecture du Pays de l'Hermitage à l'horizon 2040 : échanges et débats autour des scénarios d'évolution des paysages du Pays de l'Hermitage, définition des objectifs paysagers et urbains (carte d'organisation du territoire), repérage des freins et des leviers potentiels...

Coupon réponse

Pays de l'Hermitage Communauté de Communes

A retourner par courrier ou mail :

Communauté de communes
Pays de l'Hermitage
Parc d'activité les Fleurons
30, allée du Millésime
26600 MERCUROL

s.pinat@paysdelhermitage.fr

Réponse souhaitée pour le 27 mars 2013.

Nom.....Prénom.....

Commune.....

Qualité.....

Participera OUI NON à la journée de visite du 8 avril 2013.

Participera OUI NON

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme & Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Atelier * 8 avril 2013

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Rappel des enjeux

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

2. Valoriser les paysages

> re-qualifier les paysages ordinaires du quotidien de ce qui est déjà construits :

• les paysages multifonctionnels des centres bourgs

• les paysages monofonctionnels

> imaginer de nouvelles formes aux paysages bâtis qui permettent de trouver un équilibre entre le développement (pour se loger, pour travailler, pour se divertir, se déplacer) les espaces naturels et agricoles, la qualité du cadre de vie :

• prendre en compte le contexte

• anticiper l'évolution des modes de vie pour rester solidaire et attractif

• économiser du foncier avec des espaces multifonctionnels pour protéger les espaces agricoles et naturels et valoriser les mobilités alternatives

Le Pays de l'Hermitage s'organise d'ors et déjà pour prendre en compte les enjeux de qualités paysagères dans les projets et la gestion des zones d'activités dont il a la charge

Présentation du SAE

Qu'est-ce qu'un Schéma d'accueil Economique (SAE) ?

•Il a pour vocation de cadrer et d'organiser les modalités de mise en œuvre de la politique de développement économique du territoire.

•Il s'organiser dans une logique d'amélioration continue afin de garantir une parfaite réactivité vis-à-vis du contexte économique local.

Le SAE, Un processus d'amélioration continue

Exemple : Evaluation de la performance des sites économiques

Les critères :

1.Gestion/Entretien

2.Animation

3.Services

4.Fonctionnalité

5.Offre

6.Qualité

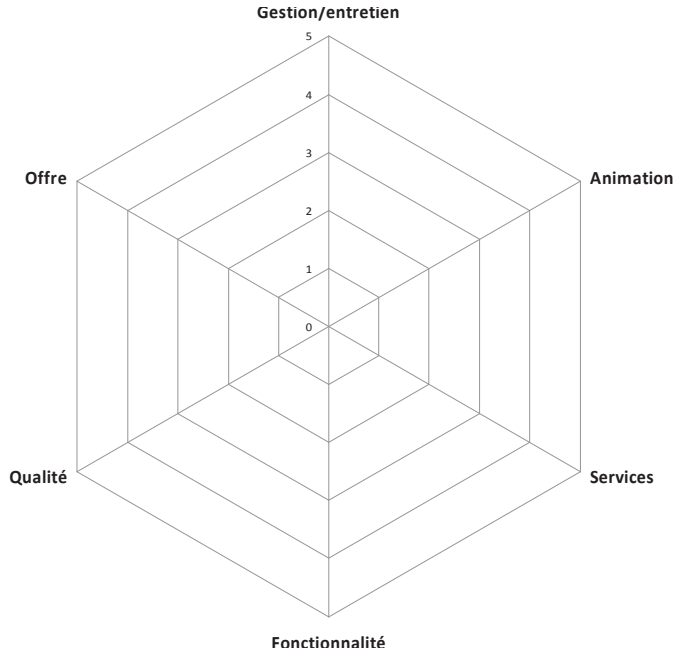

inactif réactif actif proactif

La qualité paysagère des espaces économiques

Vocation actuelle	Vocation souhaitable
Mixte industrie/commerce	Idem + tertiaire nord ZA

•Problématiques majeures :

- **Qualité : aucune qualité**

  Ex : présence de « verrues » sur la zone

- **Fonctionnalité : diversité et importance des flux**

  Ex : pas de trottoirs

- **Gestion/Entretien : pas de suivi de la zone**

Nouveaux besoins et nouvelles contraintes liés à l'expansion de la zone (projets privée et public). Accompagner la dynamique des entreprises

•Pistes d'améliorations :

- **Structurer la gestion et l'entretien des sites en lien avec l'animation**
- **requalification en programmation**
- **Végétaliser la zone ?**
- **Création d'une pépinière ou hôtels d'entreprises au nord de la ZA des Lots (tertiaire ?)**

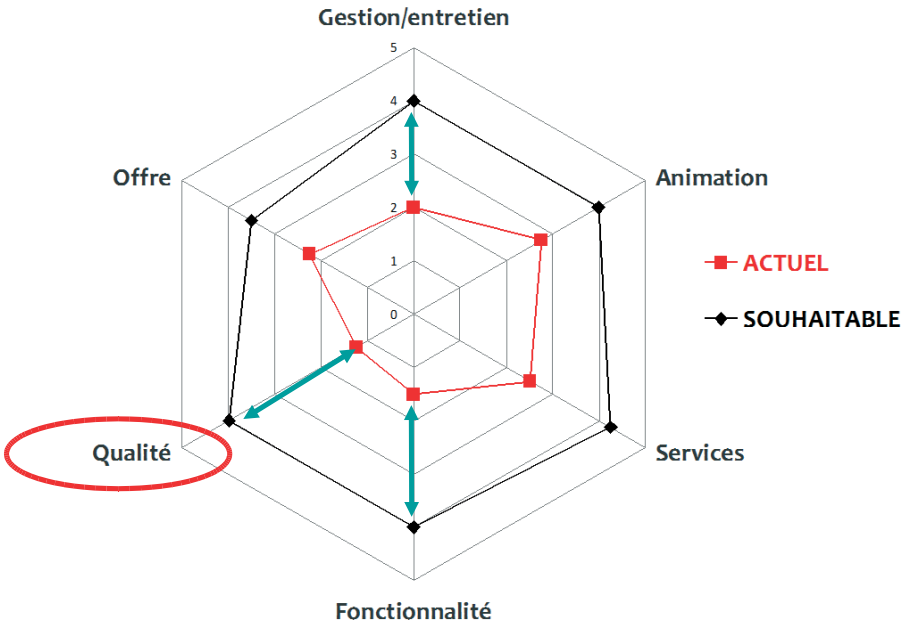

La qualité paysagère des espaces économiques

Un site économique en prise avec la ville : Le site économique des Lots / des Grands Crus / des Fleurons (Tain/Mercurol)

Un projet de requalification qui s'enclenche avec les acteurs économiques

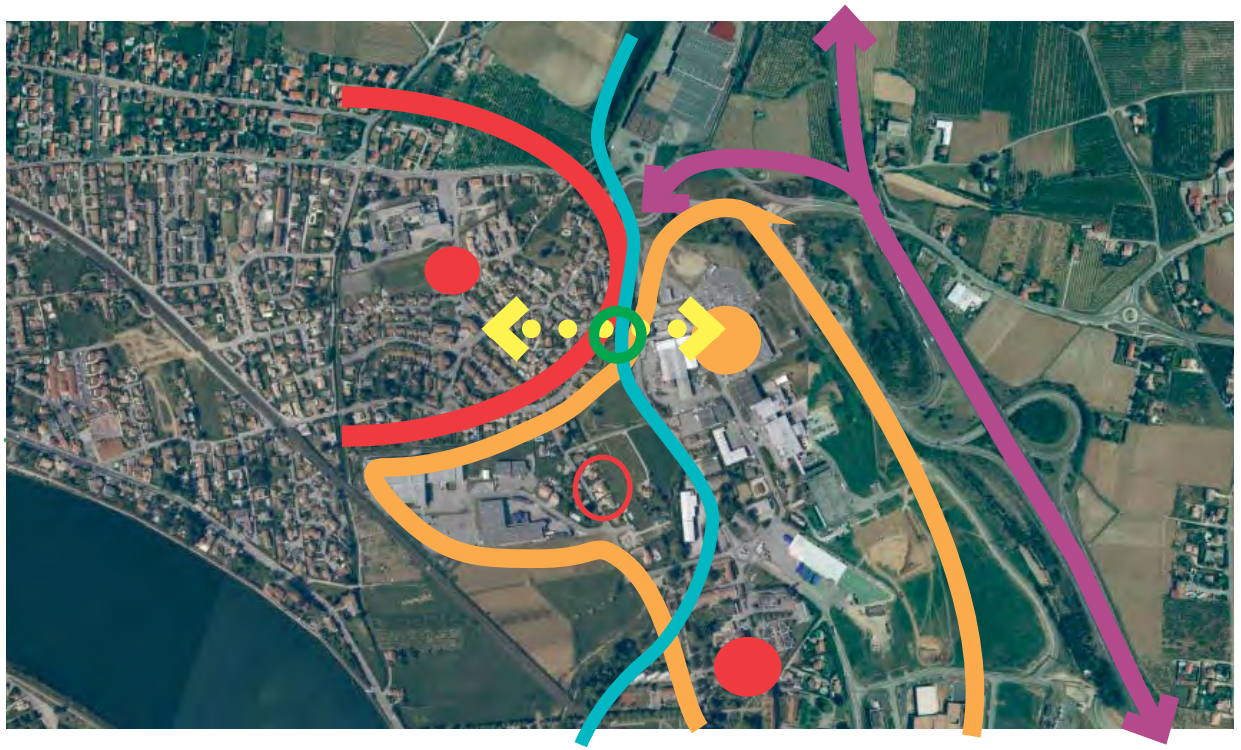

Le rôle du Pays, entre maître d'ouvrage, animateur et gestionnaire

La qualité paysagère des espaces économiques

Des enjeux qualitatifs différenciés en fonction des situations

Armature territoriale de l'offre d'accueil économique

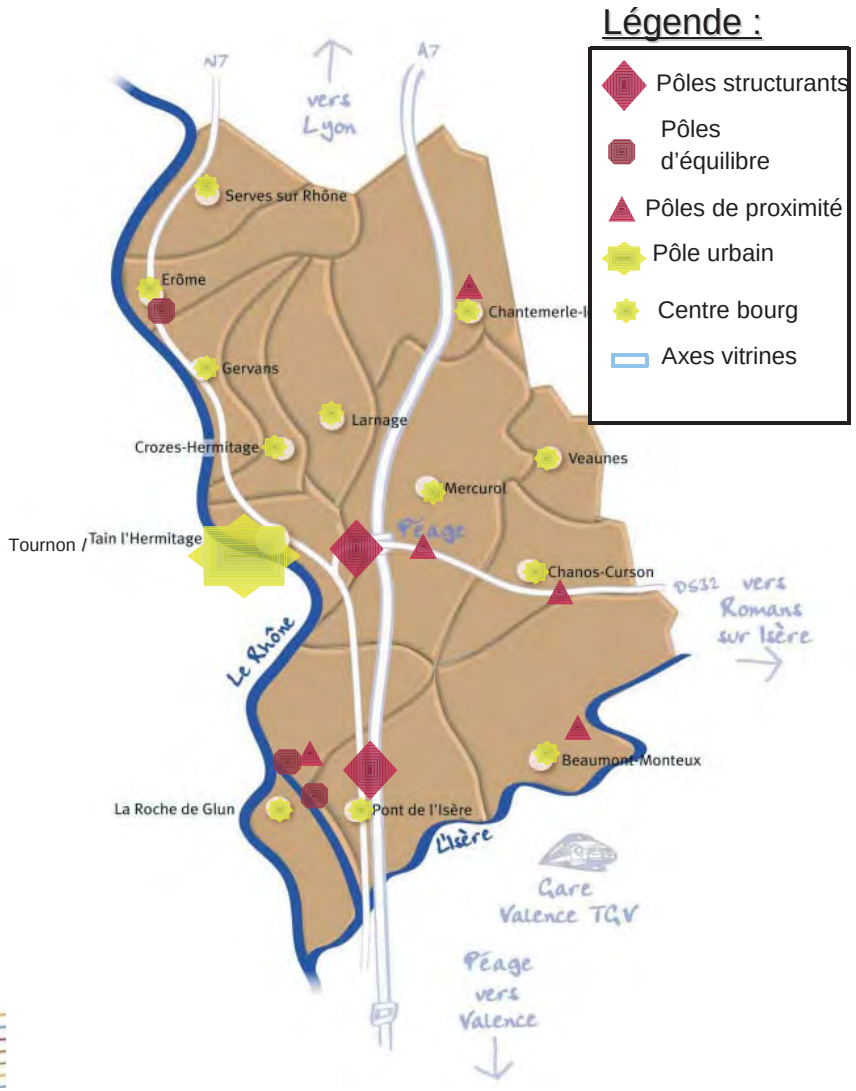

A terme transfert de toutes les zones d'activités à la communauté de communes ?

La qualité paysagère des espaces économiques

Le rôle du Pays, entre maître d'ouvrage, animateur et gestionnaire

Maître d'ouvrage :

• des espaces publics : marché à bon de commande avec un urbaniste

• de certains bâtiments :

> La Maison des vins

> Le Siège de la communauté de communes

• Les aménagements de la Bouterne

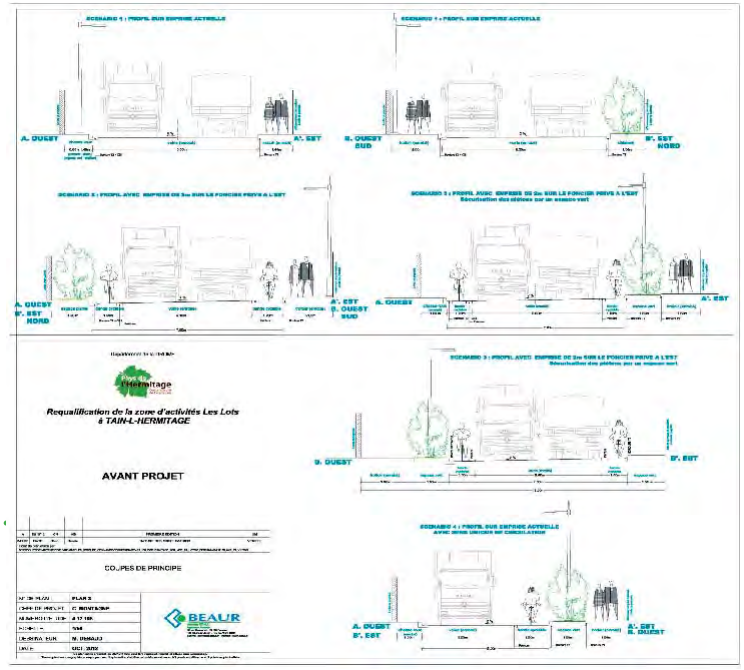

> pour aller plus loin :

une étude urbaine globale, une meilleure articulation avec les PLU des communes concernées

La qualité paysagère des espaces économiques

Le rôle du Pays, entre maître d'ouvrage, animateur et gestionnaire

Gestionnaire de la zone :

• évaluation pour distinguer petits entretiens, gros entretiens, requalification

• fiche incidents : recensement des demandes, aides des communes du services techniques rivières

• opportunité de contact avec les acteurs économiques

> pour aller plus loin :

• viser systématiquement les permis de construire

• une commission voirie, des services techniques en interne

• détecter les friches, les bâtiments abandonnés : veille foncière, un rôle possible pour l'EPORA ?

Acquisition foncière quels outils ? DUP procédure longue et complexe - Des périmètres de ZAC ?

• être à l'écoute des entreprises pour les mobiliser progressivement sur la qualité des site économiques : Etablir une charte qualité avec les acteurs économiques de chaque zone ?

Cf. de l'effet d'entraînement sur les artisans de la zone de Chanos-Curson après ré-aménagement du site

La qualité paysagère des espaces économiques

Fuseau d'intensification urbaine le long de la ligne de tram E - AURG

Les axes vitrines : l'A7, la N7, la D 532 :

Quels enjeux ?

• Situation paysagère sensible, problématique des entrées de ville, des traversées de village, de l'urbanisation linéaire, de sécurisation des espaces publics...

• Enjeux économiques (ZA, commerces des centre-bourg, tourisme),

• Enjeux d'habitat (nuisances, mixité, intensification urbaine), perspective d'amélioration des transports publics (pour la RN et la D 532),

Quels outils ?

Des études globales, un contrat d'axe pour la N7, un accompagnement spécifique par la communauté de communes des communes concernées ?

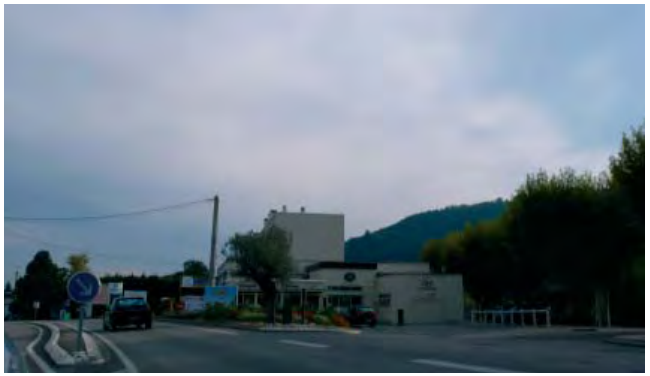

La qualité paysagère des espaces économiques

Parking en mutualisation, village d'artisans

Objectifs de requalification

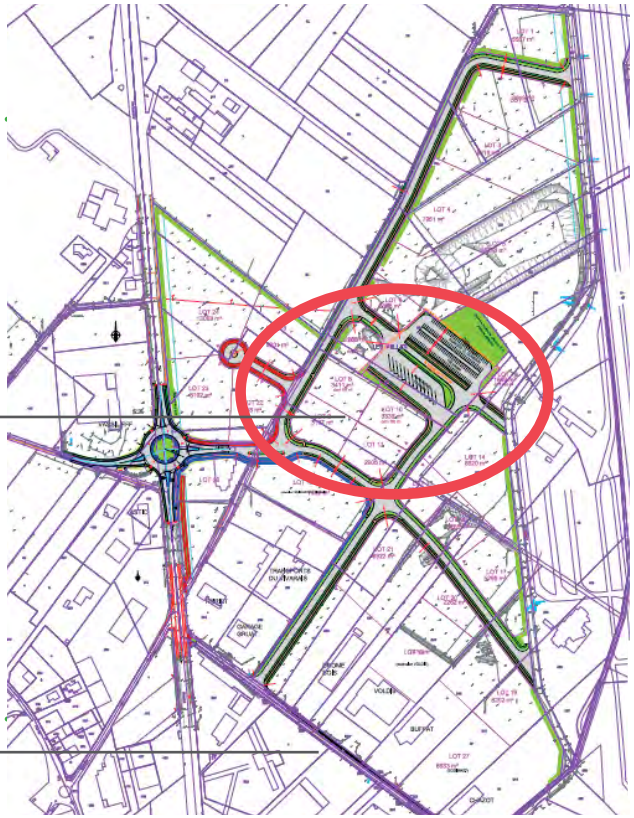

Un projet de création en cours à Pont-De- l'Isère :

La ZAC des Vinays

Bâtiment relais et village d'artisans - CC Val de Galilée

Exemple Hôtel d'entreprises (4 locaux d'activités) - Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon

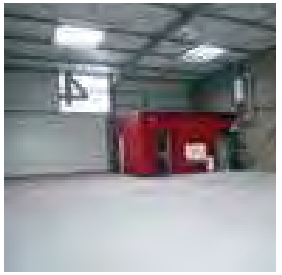

La qualité paysagère des espaces économiques

Une dynamique publique / privée à enclencher

Communauté de communes de Val de Drôme, l'écosite de Eurre, le projet de Biovallée

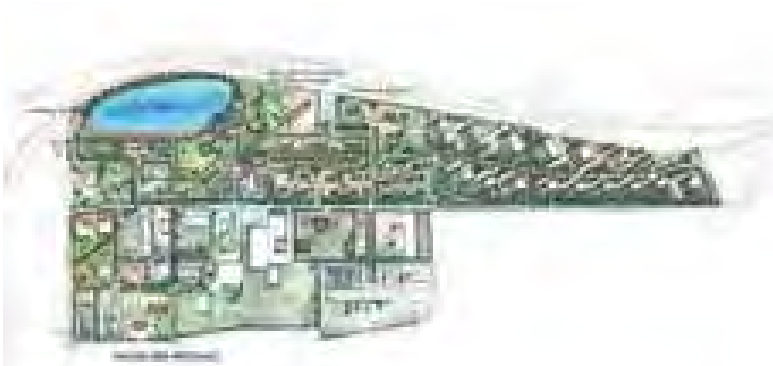

Une planification globale qui s'appuie sur les potentiels existants

Pépinière d'entreprises

Un objectif partagé par les acteurs économiques : L'éco-centre à Crolles, architecte Thomas Braive - Anne Foulon

Rappel des enjeux

B. Renouer le dialogue avec les rivières

> Protéger les espaces naturels et forestiers

- Protéger les espaces naturels remarquables
- Garantir la fonctionnalité du réseau écologique et conforter la trame verte dans le paysage (ripisylves et continuités végétales le long des cours d'eau, motifs paysagers au sein des espaces agricoles et bâtis)

> Restaurer et valoriser les paysages naturels

- Renouer le dialogue avec les rivières : mettre en valeur les accès visuels et physiques, requalification paysagère des traversées urbaines, développement des usages et mise en tourisme : sites touristiques et de loisirs, continuités douces
- Gérer qualitativement les aménagements hydrauliques et l'écoulement des eaux, poursuivre la renaturation de certains cours d'eau
- Gérer et mettre en valeur les espaces naturels et de loisirs : mixité des usages, fonctions, pratiques, durabilité, qualité paysagère

Renouer le dialogue avec les rivières

La communauté de communes du Pays de l'Hermitage prend déjà en compte un certain nombre d'enjeux de qualité paysagère dans la gestion des cours d'eau sur le territoire.

> Le contrat de rivières « Veaune, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère »

Le développement, l'évolution des pratiques et des modes de vie ont bouleversé le fonctionnement des rivières, dégradé la qualité de l'eau, augmenté le risque d'inondation, "éloigné" l'homme de la rivière.

Les 5 objectifs du contrat de rivières :

- Améliorer la qualité de l'eau
- Limiter le risque inondation
- Entretenir et restaurer les cours d'eau
- Favoriser le développement de la vie piscicole
- Sensibiliser sur les milieux aquatiques

> L'équipe rivière

Entretien et restauration des cours d'eau (débroussaillage, élagage, gestion embâcles, entretien et reconstitution de ripisylve, aménagement de berges, renaturation de cours d'eau, aménagement piscicole...) : plan pluriannuel d'entretien et de restauration des cours d'eau

- 1 technicien rivière / 1 chef d'équipe / 3 agents
- Connaissance des sites, présence constante de la collectivité sur le terrain, suivi des cours d'eau, travaux de renaturation...

> La maîtrise foncière

Achat par la collectivité (CCPH, communes) de bords de cours d'eau, de zone humides > protection/gestion des espaces naturels

Renouer le dialogue avec les rivières / les travaux réalisés

Remise en eau d'un ancien méandre de la Bouterne

> A l'origine du projet : incision du lit de la rivière, menace pour stabilité du mur de soutènement A7. Réparation dégâts crue 2003

> Choix d'une proposition respectueuse des milieux naturels et du paysage : remise en eau de l'ancien méandre

> Une renaturation du cours d'eau, un paysage naturel restauré, et une amélioration de la trame verte et bleue :

Techniques végétales de protections des berges (48m) / Plantations d'essences spécifiques du bord des eaux, reconstitution de la ripisylve (220 arbres + 300 boutures) / Plantation d'une haie

Renouer le dialogue avec les rivières / les travaux réalisés

Travaux de protection contre les crues de la Bouterne / Tain

> A l'origine du projet : insuffisance des sections (lit, ponts) de la Bouterne (traversée Tain). Risque inondation.

> AVP Hydrétude, MO Sogreah, n^{elle} proposition de travaux par le service rivière : décaler lit rivière > adoucir et végétaliser les 2 berges

> Une rivière reconstituée avec 2 berges végétalisées, un cadre de vie et un paysage valorisés, un accès visuel et physique (cheminement) à la rivière : Berges adoucies / Techniques végétales / Plantations

Renouer le dialogue avec les rivières / les travaux réalisés

Aménagement d'un bassin écrêteur et mesures compensatoires

> A l'origine du projet : gestion du risque d'inondation. Réalisation de 3 bassins écrêteurs sur le bassin versant de la Bouterne. Objectifs : stocker l'eau en période de crues, favoriser la décantation des matériaux transportés.

> Projet global de renaturation de la rivière dans le cadre des mesures compensatoires : Association des acteurs / Débroussaillage et débardage à cheval / Réduction et renaturation du lit / Plantations bocagères / remise en état d'une prairie humide

> Une renaturation du site des sources de la Bouterne, un paysage naturel recréé

Renouer le dialogue avec les rivières / les travaux réalisés

Conclusion au regard de la charte paysagère

Points faibles	Points forts
· A l'origine des projets d'intervention sur les rivières, une problématique hydraulique et/ou de risque d'inondation · Des travaux de renaturation et de valorisation paysagère qui restent ponctuels, de fait, à l'occasion des travaux hydrauliques · Peu d'ouverture au public : aménagement de sites ou de cheminement en lien avec les rivières (hormis Tain mais avec un cheminement non connecté aujourd'hui) · Des aménagements hydrauliques qui sont encore parfois assez "durs" dans le paysage (artificialisation)	· Une approche globale sur les sites d'interventions avec une volonté de concilier différents paramètres à l'occasion des aménagements hydrauliques (enjeux écologiques, paysagers, sociaux...) • Une amélioration des fonctionnalités de la trame verte et bleue, au cas par cas • Une équipe rivière force de proposition, sur le terrain > techniques végétales, restauration des milieux naturels de rivière, valorisation des paysages • La maîtrise foncière de certains de bords de cours d'eau, de zone humides

> Conforter les pratiques existantes

> Vers un nouveau contrat de rivière ?

Pour aller plus loin

- Placer les enjeux écologiques et paysagers au coeur de la réflexion sur les rivières : étude globale sur la trame bleue, étude de requalification/valorisation paysagère des traversées urbaines des rivières, réflexion sur les mobilités douces et espaces de loisirs le long des rivières
- Intégrer systématiquement les dimensions écologiques et paysagères dans les projets hydrauliques (limiter l'artificialisation)
- Intégrer la trame bleue (cours d'eau, ripisylves et abords, zones humides) dans les PLU

L'outil trame verte et bleue

> Avoir une approche globale sur la trame verte et bleue à l'échelle du territoire en s'appuyant sur la connaissance et les expériences de valorisation de la trame bleue.

La communauté de communes du Sud Grenoblois s'est lancée dans un projet de Trame verte et bleue en 2012 afin de lutter contre le déclin de la biodiversité de son territoire. Cette première lettre d'informations vous donne les définitions et concepts clés de cette démarche.

En bref

Et la biodiversité, c'est quoi au juste ?

C'est la diversité des êtres vivants et des écosystèmes : les milieux, la faune, la flore et les gènes (races ou variétés d'espèces).

Corridor écologique, késako ?

Ce sont les voies de déplacement empruntées par la faune et la flore. Les corridors peuvent être identifiés à différentes échelles : des haies et des bosquets dans un champ, un cours d'eau aux berges végétalisées dans un milieu urbain, des espaces agricoles entre deux villes...

La Trame verte et bleue, un réseau d'espaces vitaux pour la nature

Les espèces animales et végétales ont besoin d'espaces naturels pour se nourrir, se reposer, se reproduire... Bien évidemment, le besoin de chaque espèce est spécifique.
Nous savons que la faune et la flore circulent entre les différents espaces en utilisant des « corridors écologiques ». Ce déplacement peut être la migration des amphibiens, le déplacement du chevreuil ou la dispersion de plantes le long d'une rivière.

Aujourd'hui, des usages multiples de notre territoire menacent le bon fonctionnement de ces corridors écologiques : l'étalement de l'urbanisation, la construction de routes, l'intensification de l'agriculture...

Afin de préserver la biodiversité du territoire, de mieux connaître et gérer ce réseau d'espaces naturels, la création d'une Trame verte et bleue est devenue nécessaire sur le Sud Grenoblois.

Le chevreuil emprunte les corridors écologiques pour se déplacer.

SUD Grenoblois communauté de communes

Lettre d'informations n°1 - Printemps 2013

Exemple : Projet de trame verte et bleue de la communauté de communes du Sud Grenoblois (Isère)

La communauté de communes du Sud Grenoblois : 16 communes / Aux portes de l'agglomération grenobloise / Un territoire à la fois rural, montagnard et urbain : mixité des milieux

Les objectifs

- **Mieux connaître le territoire dans son ensemble en capitalisant toutes les données sur le sujet**
- **Définir une stratégie sur 5 ans menant à des actions de préservation ou de restauration d'espaces naturels non protégés ou menacés**
- **Traduire cette volonté de préserver ces espaces pour les générations futures dans les documents d'urbanisme (schéma de secteur du Sud Grenoblois et Plan locaux d'Urbanisme des communes)**
- **Valoriser une richesse naturelle unique : 40% du territoire est répertorié « patrimoine naturel » d'intérêt faunistique et floristique**

Les étapes clés

1. **Diagnostic et sélection des secteurs prioritaires**
2. **Étude de terrain des secteurs ciblés**
3. **Rédaction du programme d'actions**
4. **Signature du contrat corridor avec la Région Rhône-Alpes**

Les forêts

Crédit photo : Laurent Majorel

La salamandre tachetée se cache sous les écorces ou les arbres morts pourris.

Les cours d'eau et zones humides

Crédit photo : Rémi Fonters

L'alyte accoucheur est une espèce terrestre, mais qui vit toujours près des points d'eau.

Les pelouses sèches

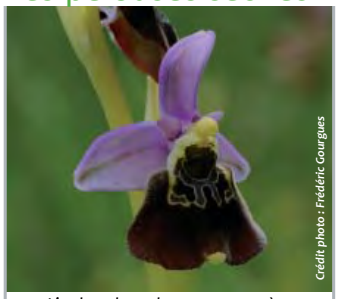
Crédit photo : Frédéric Gourgues

L'ophrys bourdon est une espèce caractéristique des pelouses sèches.

Les espaces agricoles

Crédit photo : Sylvain Maury

La chouette chevêche niche dans les arbres creux.

L'outil trame verte et bleue

> Avoir une approche globale sur la trame verte et bleue à l'échelle du territoire en s'appuyant sur la connaissance et les expériences de valorisation de la trame bleue.

Exemple : Couloirs de vie de la vallée du Grésivaudan / Des actions concrètes sur le territoire

Les objectifs du contrat

1. Coordination, communication et évaluation	2. Résorption des points de conflit	3. Gestion de l'espace corridors

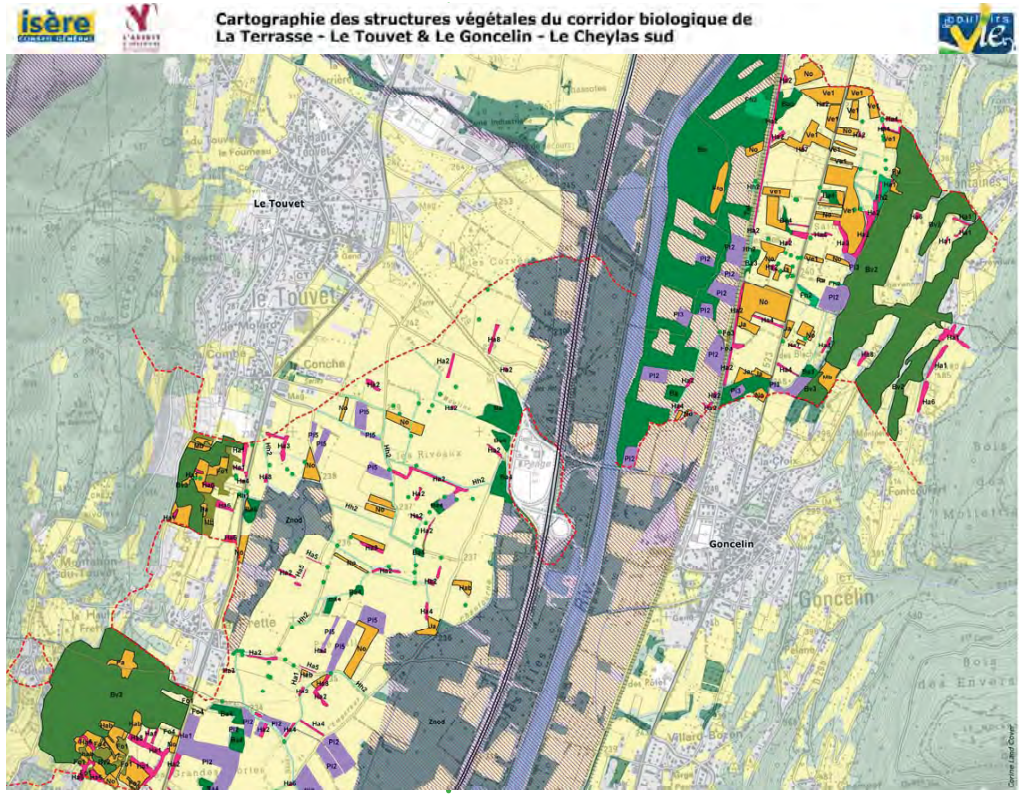

Objectif 3. Gestion de l'espace corridors

Gestion des espaces agricoles et forestiers

- Étude sur l'évolution des systèmes de production en lien avec la problématique des corridors biologiques
- Animation pour la mise en place de mesures en faveur des corridors biologiques (bande enherbée d'une largeur supérieure à celle préconisée, création de haies ou mise en place de l'agroforesterie)
- Cartographie des structures végétales guides
- Création de structures végétales guides

Gestion des espaces communaux
Convention sur gestion et prise en compte des corridors biologiques dans les documents d'urbanisme

Gestion des espaces situés autour des infrastructures
Gestion raisonnée des bords de routes

> Protéger et mettre en valeur les espaces agricoles et naturels

L'outil PAEN - Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbains

Conseil général LOIRE EN RHÔNE-ALPES

Acteur de votre quotidien
www.loire.fr

Des enjeux

L'état des lieux et son analyse ont mis en évidence des enjeux qui ont justifié le zonage PAEN et son plan d'actions en deux volets :

● **le volet agricole :** la population, jeune et dynamique, a la volonté de conforter son outil de travail et de mener de nombreux projets de développement, notamment tournés vers la diversification. En revanche, cette activité économique doit faire face à de nombreuses contraintes : perte de SAU, difficultés d'exploitation (circulation, respect de la réglementation), précarité des modes de faire-valoir.

● **le volet environnemental :** les milieux naturels sont riches, mais menacés par l'urbanisation. La préservation du foncier (agricole et naturel) doit répondre aux enjeux paysagers et de préservation des trames naturelles.

Le zonage PAEN

Dans un souci d'inscrire le travail dans la durabilité, une grande attention a été apportée à protéger les parcelles à fort potentiel agronomique. D'autres bénéficient de la proposition de zonage PAEN en raison de leur valeur écologique (réseau bocager, espaces remarquables, bordure de cours d'eau). Ainsi, 3 102 ha de zones agricoles et naturelles ont été proposés.

Le plan d'actions

Celui-ci se veut être le plus opérationnel possible. Il recense l'ensemble des outils existants et adaptés aux problématiques locales. Il s'appuie en particulier sur les outils et politiques mis en place et/ou relayés par le Conseil général de la Loire, Saint-Étienne Métropole et la Région Rhône-Alpes.

Exemple : "Vallée du Gier Pilatoise" (Loire) / 5 communes

Plan d'action

- Créer les condition favorables au maintien d'une agriculture périurbaine viable et pérenne
- Préserver le foncier bâti et non bâti et favoriser son accès,
- Favoriser l'installation / transmission,
- Dynamiser l'économie agricole en lien avec le territoire : vente directe
- Protéger la ressource en eau, lutter contre l'érosion et favoriser la biodiversité,
- Améliorer la fonctionnalité des corridors écologiques.

1. Renforcement de l'économie agricole

Développement des circuits courts / Transmission/reprise d'exploitations...

2. Amélioration des conditions d'exploitation

Économie d'eau potable / Regroupement, réorganisation, échanges parcellaires

3. Préservation des milieux naturels et des paysages

Restauration d'un réseau bocager / Gestion des milieux naturels / Aménagement des abords des fermes

La qualité paysagère de l'habitat

Evolution du paysage du logement

1. Définir les équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle du grand territoire

2. Valoriser les paysages

> re-qualifier les paysages ordinaires du quotidien de ce qui est déjà construits :

• les paysages multifonctionnels des centres bourgs

• les paysages monofonctionnels

> imaginer de nouvelles formes au paysage bâti qui permettent de trouver un équilibre entre le développement (pour se loger, pour travailler, pour se divertir, se déplacer) les espaces naturels et agricoles, la qualité du cadre de vie :

• prendre en compte le contexte

• anticiper l'évolution des modes de vie pour rester solidaire et attractif

• économiser du foncier avec des espaces multifonctionnels pour protéger les espaces agricoles et naturels et valoriser les mobilités alternatives

Les Pays de l'Hermitage s'organise d'ors et déjà pour prendre en compte les enjeux foncier et de densité dans l'habitat : accompagnement de l'EPORA

La qualité paysagère de l'habitat

Les communes restent des acteurs publics majeurs pour répondre à la crise du logement, pour planifier, maîtriser, impulser des projets d'habitat de qualité

Toutes les communes en ont-elles les moyens ?

Comment améliorer les relations entre les collectivités locales et avec les acteurs de la production du logement ? Accompagner dans le temps des montages opérationnels complexes, savoir formuler les objectifs quantitatifs et qualitatifs

Lotissement des Sept Semaines 2009-2013 : Une opération publique - privé exemplaire ? Les enjeux d'un partenariat maîtrisé d'un projet en extension urbaine : PLU, OAP, ABF, programme mixte, éco-construction, économie de foncier, architecte conseil, aménageur, constructeur, bailleur social...)

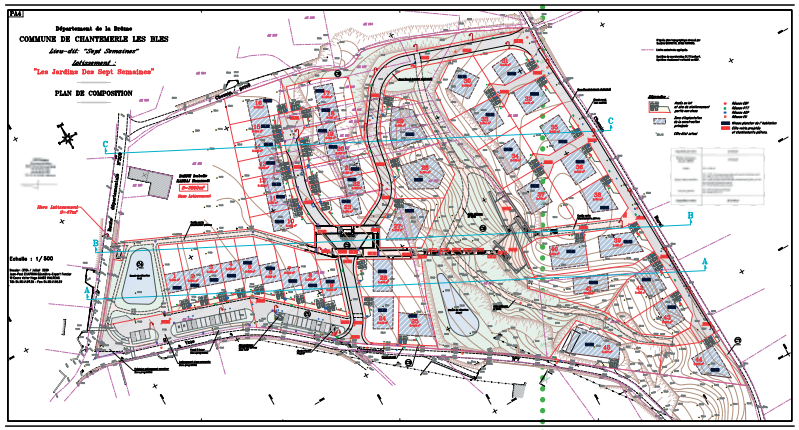

Un permis d'aménager plusieurs fois modifié

Un cahier des prescriptions architecturales

La qualité paysagère de l'habitat

Quels outils ?

> Outils de planification et de programmation : PLU et OAP, PLH, OPAH, politique foncière

> Outils de médiation / d'accompagnement

- Architecte-conseil pour les permis d'aménager, les permis de construire, les extensions
- AMO pour les OAP, la maîtrise de certaines opérations plus complexes
- Des paysagistes au moment des test de capacités foncières

> possibilité de mutualisation ?

La qualité paysagère de l'habitat

Quels accompagnements possibles pour la communauté de communes ?

Observation, aide financière, ressources humaines, animation

Des sites pilote d'extension urbaines durables - Parc Régional du Haut-Jura :

Appel à candidature, finncement des étude amont pluridisciplinaire > l'écoquartier du Crêt du Bief à Lavans-Lès-Saint-CLaude

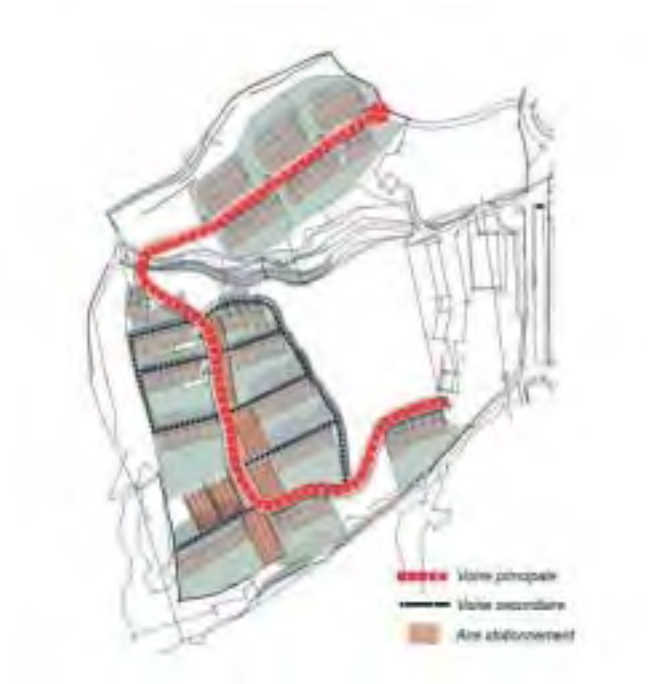

Le logement, une démarche de projet

Les questions qui se posent

Combien ? Qui ? Où ? Comment ? Quel type de logement ? Quel habitat demain sur le territoire? Comment faire émerger de nouvelle forme d'habitat ? Avec quels acteurs (propriétaires, promoteurs, bailleurs, groupes d'habitants...) ? Quelle modalité de maîtrise ?

Dialogue forme bâtie/contexte

Opération de 7 logements à Cognin-Les-Gorges
Promoteur privé, logements VEFA en accession

Exemples issus du référentiel du Certu

Mixité des programmes

Filières de constructions

Espaces publics intermédiaires

Greffe en dent creuse

Annexes

7. Atelier Projet 1 & Restitution
13 mai 2013

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme et Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Atelier de travail 1 * 13 mai 2013

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Atelier de travail : Objectifs et méthode

Objectif de l'atelier

- Construire le projet communautaire
- Débattre sur les grands équilibres et l'armature urbaine du territoire
- Se positionner par rapport aux orientations du SCOT / Faire une contribution

Règle du jeu

- Constitution de 4 groupes de travail (environ 5 pers. par groupe)
- 2 groupes travaillent indépendamment sur la préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages et sur le positionnement de limites à l'urbanisation
- 2 groupes travaillent indépendamment sur la définition d'une armature urbaine et la hiérarchisation des pôles

	Groupe A		Groupe B	
Temps 1	**Groupe A1**	**Groupe A2**	**Groupe B1**	**Groupe B2**
1h30	Préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages Positionnement de limites à l'urbanisation	Définition d'une armature urbaine et hiérarchisation des pôles	Préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages Positionnement de limites à l'urbanisation	Définition d'une armature urbaine et hiérarchisation des pôles
Temps 2	Présentation des travaux des 4 groupes : A1/B1 et A2/B2 Échange et débat autour des productions de chacun des groupes			
1 h				

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme et Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Atelier de travail 1 * 13 mai 2013

Groupe A1

> Préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages

> Positionnement de limites à l'urbanisation

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

A1

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Préserver et valoriser les espaces naturels

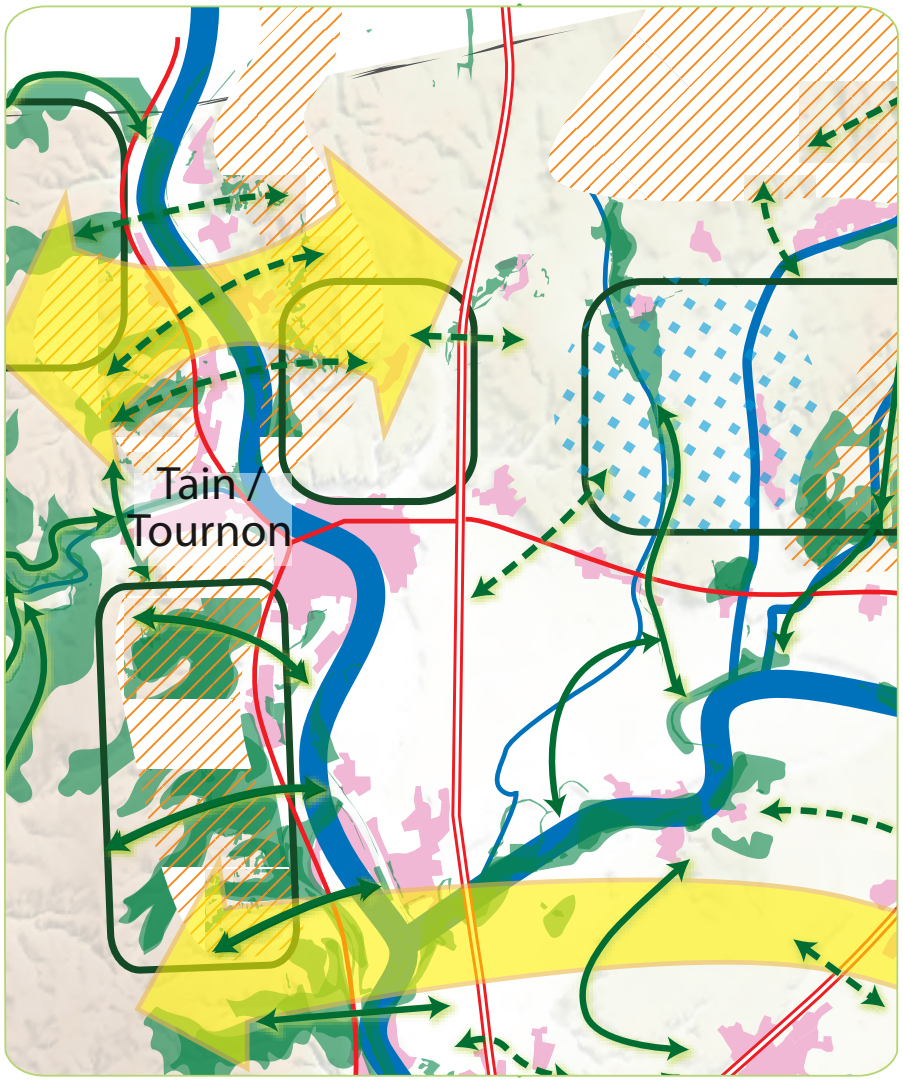

SCOT DU GRAND ROVALTAIN | Défi 1 : Le Grand Rovaltain, un territoire **singulier**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Priorité 1.4 : S'appuyer sur une trame verte et bleue de qualité

Les engagements - à discuter :

• Préserver les réservoirs de biodiversité du territoire (Les vallées du Rhône et de l'Isère nécessitent une attention particulière afin d'en préserver la valeur écologique ; protection accrue des espaces naturels remarquables : ZNIEFF de type I, sites Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, inventaires des pelouses sèches et des zones humides)

• Garantir un réseau écologique fonctionnel :

- Préservation des corridors écologiques identifiés
- Restauration des corridors
- Amélioration du franchissement de certains obstacles linéaires
- Préservation du réseau de pelouses sèches
- Valorisation de la biodiversité dans la plaine agricole
- Préservation du réseau de zones humides
- Renforcement des continuités végétales et la renaturation de certains cours d'eau
- Amélioration des continuités piscicoles

Préserver les espaces d'intérêt pour la biodiversité :

- Les cours d'eau structurants, ripisylves
- Les espaces naturels remarquables (natura 2000, Znieff 1, zones humides,...)
- Les espaces riches en espèces remarquables et menacées

Garantir un réseau écologique fonctionnel :

- Préserver des connexions d'intérêt régional entre les coteaux de l'Ardèche, le Vercors, la Drôme des collines
- Préserver les corridors écologiques d'intérêt supra-communal
- Protéger les corridors les plus menacés ou dégradés
- Préserver les continuités du réseau des principaux milieux humides
- Préserver les continuités du réseau des pelouses sèches

A1

Préserver et valoriser les espaces naturels

> Les points de convergence

> Les points de divergence

> Justifiez

10 minutes

Comment vous positionnez-vous au regard des objectifs et des orientations de la priorité 1.4 du PADD provisoire du SCOT ?

" S'appuyer sur une trame verte et bleue de qualité "

Quelle est votre perception de la carte de la priorité 1.4 du PADD provisoire du SCOT ? *Vous pouvez amender la carte...*

A1

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Préserver et valoriser les espaces agricoles

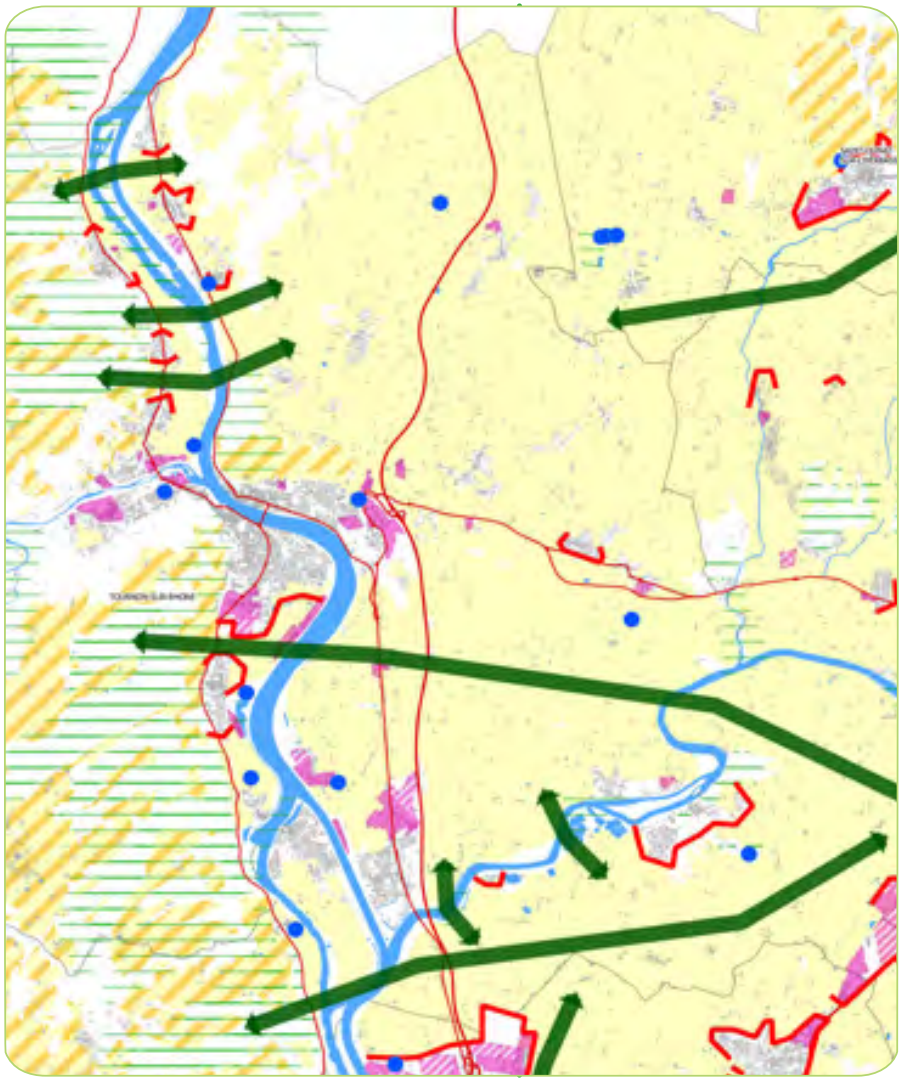

SCOT DU GRAND ROVALTAIN | Défi 3 : Le Grand Rovaltain, un territoire à ménager

DOCUMENT DE TRAVAIL

Priorité 3.2 : Préserver et valoriser les espaces agricoles et forestiers

Alors que l'agriculture soutient la dynamique économique du Grand Rovaltain et porte son identité, son espace est fortement grignoté par l'urbanisation. Pour répondre à ce paradoxe, le SCOT vise à inverser le regard sur l'espace agricole, non plus considéré comme le vide ou le disponible à l'urbanisation.

Les engagements - à discuter :

- Limiter et chiffrer les surfaces agricoles à urbaniser (consommer au maximum une moyenne de 100 ha/an d'espaces agricoles sur tout le territoire du SCoT, ces 100 ha devant comprendre les zones d'habitat, les zones d'activité et les infrastructures)
- Protéger la fonctionnalité de l'espace agricole et limiter les conflits d'usages (détermination de limites intangibles et pérennes à l'extension urbaine)
- Faire de l'agriculture un partenaire du territoire durable

Définitions SCOT :

- **Coupures d'urbanisation** : des limites à poser au développement urbain pour éviter l'urbanisation linéaire, le mitage, le morcellement...
- **Circulations à préserver** : des enjeux pour la fonctionnalité agricole (circulation des engins, distances des parcelles) et/ou pour la fonctionnalité environnementale (circulation des espèces)

A1

Préserver et valoriser les espaces agricoles

> Les points de convergence

> Les points de divergence

> Justifiez

10 minutes

Comment vous positionnez-vous au regard des objectifs et des orientations de la priorité 3.2 du PADD provisoire du SCOT ?

" Préserver et valoriser les espaces agricoles et forestiers "

Quelle est votre perception de la carte de la priorité 3.2 du PADD provisoire du SCOT ? *Vous pouvez amender la carte...*

A1

Préserver et valoriser les espaces agricoles

> Travail cartographique sur carte 2

> Justifiez

10 minutes

Positionner et délimiter les espaces agricoles stratégiques,

c'est à dire les espaces agricoles à enjeux forts non urbanisables à très long terme

Espace agricole à enjeux forts

Vous pouvez préciser les enjeux agricoles (économique, paysager, de biodiversité...) en fonction des secteurs...

A1

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Préserver et valoriser les paysages

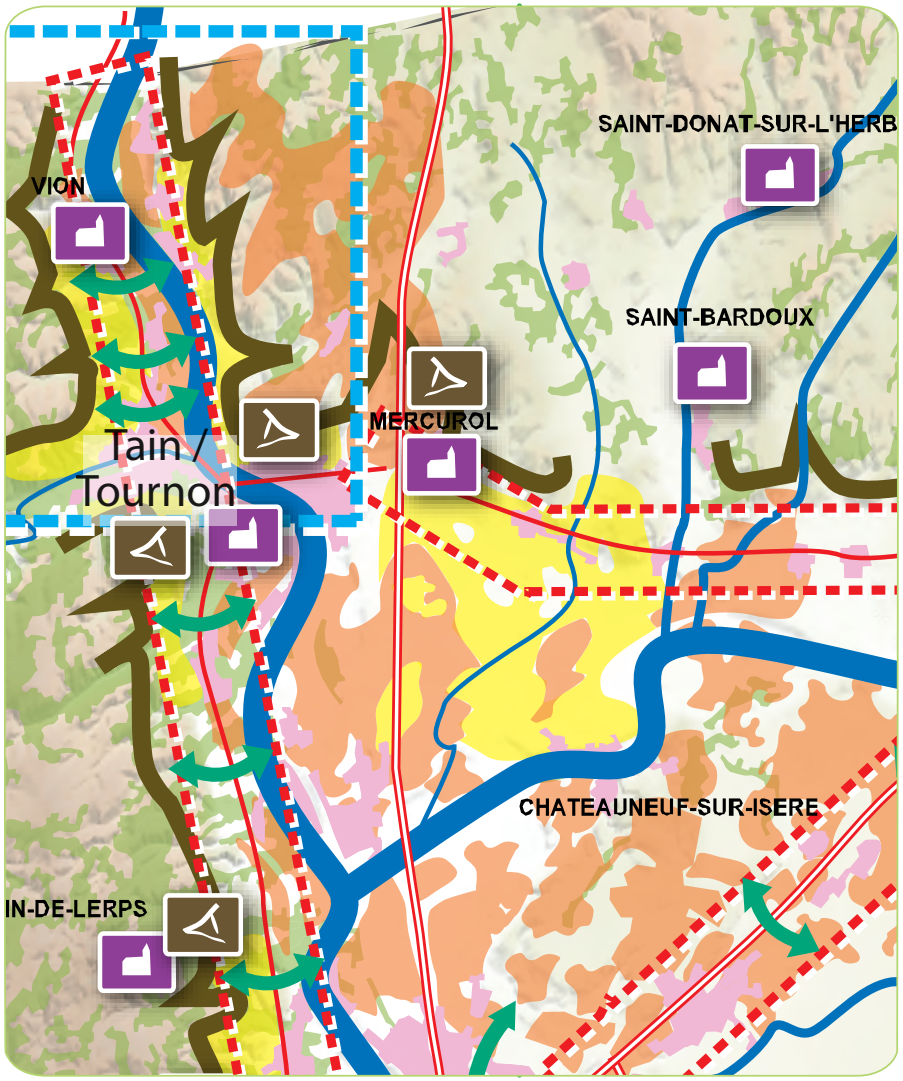

SCOT DU GRAND ROVALTAIN | Défi 1 : Le Grand Rovaltain, un territoire **singulier**

DOCUMENT DE TRAVAIL

Priorité 1.3 : Valoriser la diversité des paysages et des identités

Les engagements - à discuter :

- Lutter contre l'étalement et organiser des séquences paysagères plus lisibles entre villes et campagnes
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de villes et villages
- Mettre en scène le relief, l'eau, les bourgs et villages paysages ou patrimoniaux
- Préserver les points de vue majeurs et panoramas

Mettre en valeur les éléments du grand paysage :

- Le relief, la lisibilité des coteaux
- Les lignes de crête et panoramas majeurs
- Les paysages de rives, le domaine de l'eau
- Les paysages de vergers
- Les cotières viticoles
- Les paysages sylvicoles

Préserver les paysages identitaires ou de référence du Grand Rovaltain

- Préserver les vues sur le défilé de Tain-Tournon et la falaise du Vercors
- Préserver les sihouettes des bourgs et des villages paysages ou patrimoniaux

Lutter contre l'étalement urbain linéaire et

- Préserver les vues depuis les axes routiers
- Préserver de l'urbanisation les fenêtres paysagaires les plus meancées de fermeture

Cartographie : scot du grand Rovlatain, 2012

A1

Préserver et valoriser les paysages

> Les points de convergence

> Les points de divergence

> Justifiez

15 minutes

Comment vous positionnez-vous au regard des objectifs et des orientations de la priorité 3.2 du PADD provisoire du SCOT ?

" Valoriser la diversité des paysages et des identités "

Quelle est votre perception de la carte de la priorité 3.2 du PADD provisoire du SCOT ? *Vous pouvez amender la carte...*

A1

Préserver et valoriser les paysages

> Travail cartographique sur carte 4

> Justifiez

15 minutes

> Localiser les paysages emblématiques,

c'est à dire les paysages ou sites qui participent à l'identité et à l'image du territoire de la CCPH pour lesquels des orientations de préservation/ valorisation de leur qualité pourront être définies

Paysage ou site emblématique

> Nommer les paysages ou sites emblématiques repérés.

Pour information :

Restitution de l'atelier de septembre : Ce qui fait l'identité du territoire / extrait

> Les paysages variés, viticoles, arboricoles, de coteaux, les belvédères, le Rhône, l'Isère / l'A7, la RN7, la ViaRhôna.

> Les villages groupés et leur architecture (de pierre, de pisé, de galets roulés), les villages traversés par la RN 7, le patrimoine architectural et bâti.

A1

Fixer des limites à l'urbanisation

> Travail cartographique sur carte 5

> Justifiez

30 minutes

Définitions :

Continuité agro-paysagère :

Entité agricole continue (viabilité des exploitation, accès, circulation) et/ou coupure verte paysagère entre espaces bâtis

Limite à l'urbanisation :

Limite intangible et pérenne à l'extension urbaine

Espace de contact entre les secteurs urbanisés et leur environnement rural et naturel

En s'appuyant sur les cartes :

n°1 : carte des espaces naturels et du réseau écologique (région Rhône-Alpes)

n°2 : carte des espaces agricoles

n°3 : carte des perceptions et sensibilités paysagères

n°4 : carte des paysages emblématiques

> Positionner les continuités agro-paysagères

↷ Valider les continuités agro-paysagères du SCOT

↷ Autres continuités agro-paysagères

> Fixer des limites à l'urbanisation

—— Valider les coupures d'urbanisation du SCOT

—— Autres coupures d'urbanisation

Carte 1 - Espaces naturels et réseau écologique

A1

Enjeu écologique d'échelle régionale
Vallée du Rhône (Défilé Tain - Tournon)

Enjeu écologique d'échelle régionale
Vallée du Rhône (de Lyon au sud de Valence)

Inventaires et protections du milieu naturel

- Site d'Intérêt Communautaire - N2000 (Source : DREAL RA)
- Pelouse sèche (Source : SCOT)
- Zone humide (Source : CREN, DREAL RA)
- Zone humide inférieure à 1 ha (Source CREN)
- ZNIEFF de type 1 (Source : DREAL RA)
- ZNIEFF de type 2 (Source : DREAL RA)

Réseau écologique de la région Rhône Alpes

- Enjeu d'échelle régionale
- Connexion régionale
- Axe de déplacement de la faune

Sources : IGN SCAN25, IGN BD TOPO, BD Carthage, DREAL RA, RERA, SCOT, CREN
Sites & Paysages C. Giorgetti / S. Vallet / O. Braoudakis

Mai 2013 350 m N

Carte 2 - Espaces agricoles

A1

Espace agricole à fort potentiel de production (Données SCOT)

AOC Hermitage

AOC Crozes-Hermitage

350 m

N

Sources : IGN SCAN25, IGN BD TOPO, BD Carthage, SCOT, AOC

Carte 3 - Perceptions et Sensibilités paysagères

A1

Sensibilités paysagères liées à la topographie

- Ligne de crête
- Rupture de pente
- Relief structurant (front visuel)
- Rebord entre terrasses alluviales

Structures paysagères

- Cours d'eau (et abords sensibles)
- Bois (Source BD TOPO)
- Axe de découverte des paysages (route touristique des côtes du Rhône, route des belvédères)

Paysages agricoles (qualité d'ambiances, image, vues)

- Espace agricole (Source SCOT)

Perceptions visuelles

- Belvédère
- Vue remarquable
- Phénomène de co-visibilité (au-delà du Rhône ou de vallons encaissés)
- Point d'appel du regard (bâti)
- Silhouette bâtie remarquable
- Secteur particulièrement sensible visuellement

500 m

N

Mai 2013

Sites & Paysages C. Giorgetti / S. Vallet / O. Braoudakis

Carte 4 - Paysages emblématiques

A1

Carte 5 - Limites à l'urbanisation

A1

Inventaire ou protection du milieu naturel

AOC Crozes-Hermitage

AOC Hermitage

Espace agricole à fort potentiel de production (Données SCOT)

Continuité agro-paysagère (Données SCOT)

Coupure d'urbanisation (Données SCOT)

Sources : IGN SCAN25, IGN BD TOPO, BD Carthage, SCOT, AOC
DREAL RA, CREN
Sites & Paysages C. Giorgetti / S. Vallet / O. Braoudakis

Mai 2013

350 m

N

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme et Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Atelier de travail 1 * 13 mai 2013 * Restitution

Groupe A1et B1

> Préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages

> Positionnement de limites à l'urbanisation

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Préserver et valoriser les espaces naturels

> Les points de convergence

> Les points de divergence

> Justifiez

10 minutes

Comment vous positionnez-vous au regard des objectifs et des orientations de la priorité 1.4 du PADD provisoire du SCOT ?

" S'appuyer sur une trame verte et bleue de qualité "

Quelle est votre perception de la carte de la priorité 1.4 du PADD provisoire du SCOT ? *Vous pouvez amender la carte...*

> Des erreurs de cartographie sur les cours d'eau structurants (Veaune, Herbasse et manque la Bouterne)

> Des interrogations et réflexions sur les corridors inscrits dans le défilé rhodanien (Nord de Tain) :

- Quels fondements de ces tracés ? Il n'y a pas eu, à la connaissance de certains élus, de recensement des populations.

- Aujourd'hui, les clôtures de la CNR empêchent le passage des animaux (hormis peut-être au Pont de Gervans).

- Pourquoi la connection n'est-elle pas positionnée au Nord de Serves ? où il n'y a pas d'urbanisation ?

- Y -t-il une incompatibilité entre la Via Rhôna bis et les corridors ?

Préserver et valoriser les espaces agricoles

Préalables énoncés par le Groupe B1

"L'activité agricole est la 1e activité économique à valoriser et préserver"

"Les zones agricoles ont plus de valeur que les zones d'activités économiques (en terme d'emploi)"

"Préserver la diversité agricole pour nourrir les populations"

"La zone arboricole est n°1 dans le canton donc à mettre en valeur (filière)"

	Groupe A1	Groupe B1
SCOT DU GRAND ROVALTAIN	**> Limiter et chiffrer les surfaces agricoles à urbaniser (consommer au maximum 100 ha/an d'espaces agricoles sur tout le territoire du SCOT)**	
	Le chiffre des 100 ha/an de consommation d'espaces agricoles paraît un peu élevé	Pour la CCPH : 0 consommation foncière agricole ! - Valoriser les 30 ha repérés par Epora - Repérer les parcelles à faible potentiel agricole
SCOT DU GRAND ROVALTAIN	**> Faire de l'agriculture un partenaire du territoire durable**	
		- Valoriser les formations - Entretien des paysages
	> Quels sont les espaces agricoles à enjeux forts sur le territoire, non urbanisables sur le long terme	
	- Les zones artisanales doivent être en dehors des zones AOC - C'est à chaque commune d'identifier les espaces agricoles à enjeux forts : selon la valeur agronomique des sols, les structures foncières, la présence de réseaux d'irrigation...	- Toutes les zones d'Appellation "Crozes-Hermitage" et "Hermitage" - Les zones arboricoles et céréalières

Préserver et valoriser les paysages

> Les points de convergence

> Les points de divergence

> Justifiez

15 minutes

Comment vous positionnez-vous au regard des objectifs et des orientations de la priorité 3.2 du PADD provisoire du SCOT ?

" Valoriser la diversité des paysages et des identités "

Quelle est votre perception de la carte de la priorité 3.2 du PADD provisoire du SCOT ? *Vous pouvez amender la carte...*

> Des compléments aux engagements :

- **Lutter contre le mitage**
- **Limiter et mieux organiser les panneaux publicitaires**
- **Mettre en valeur les belvédères**

> Des compléments et réflexions sur la cartographie :

- **Silhouettes bâties : manque Tain l'Hermitage, La Roche de Glun, Veaune (le plus village), Chantemerle (l'Eglise)**
- **Belvédères : manque Méjeans, Planards et Puy-de-Serves**
- **Prendre en considération aussi les vues depuis la plaine**
- **Il y a une contradiction entre l'objectif de préservation des paysages identitaires (Préserver les vues sur le défilé de Tain-Tournon) et l'incidence touristique possible (il n'y a rien de prévu pour ce secteur sur la carte de l'armature touristique)**

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Préserver et valoriser les paysages

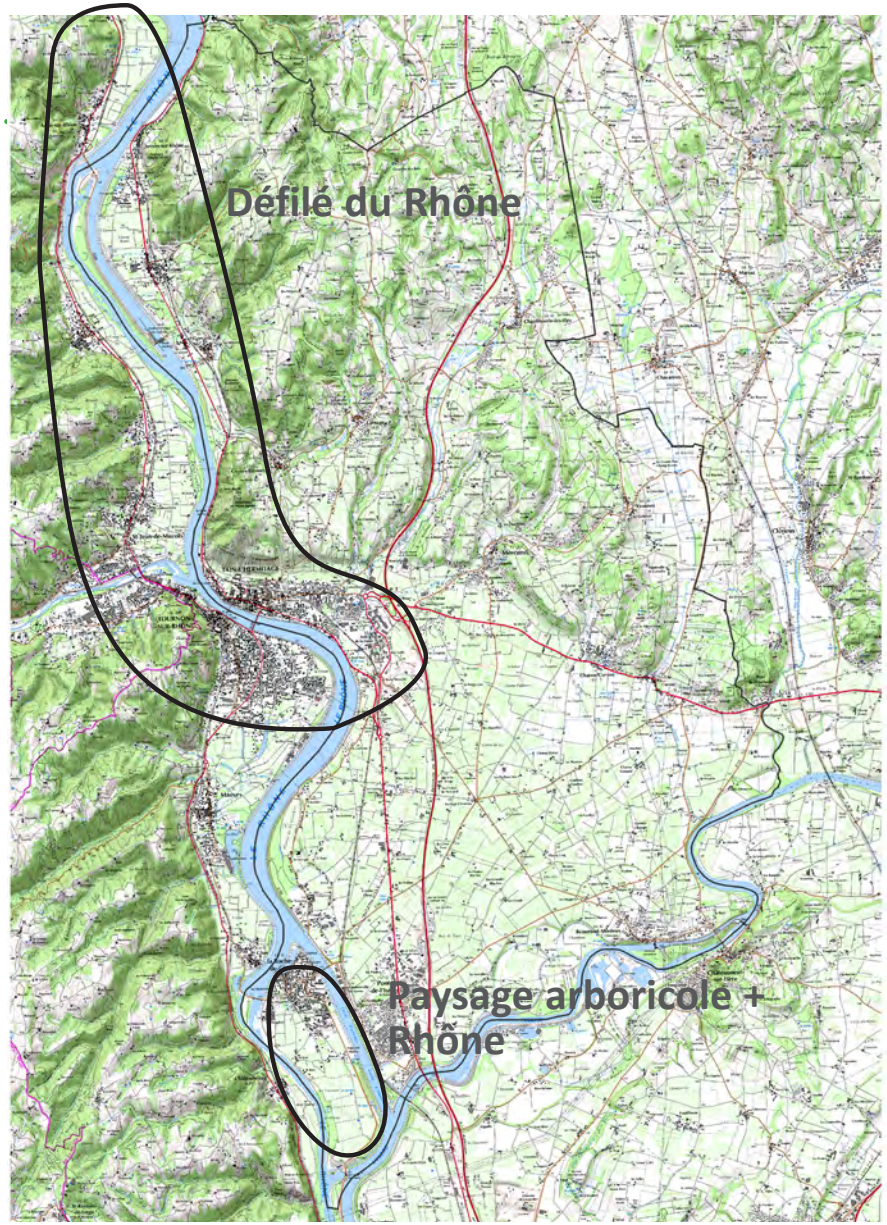

Carte 4 - Paysages emblématiques

A1

Fixer des limites à l'urbanisation

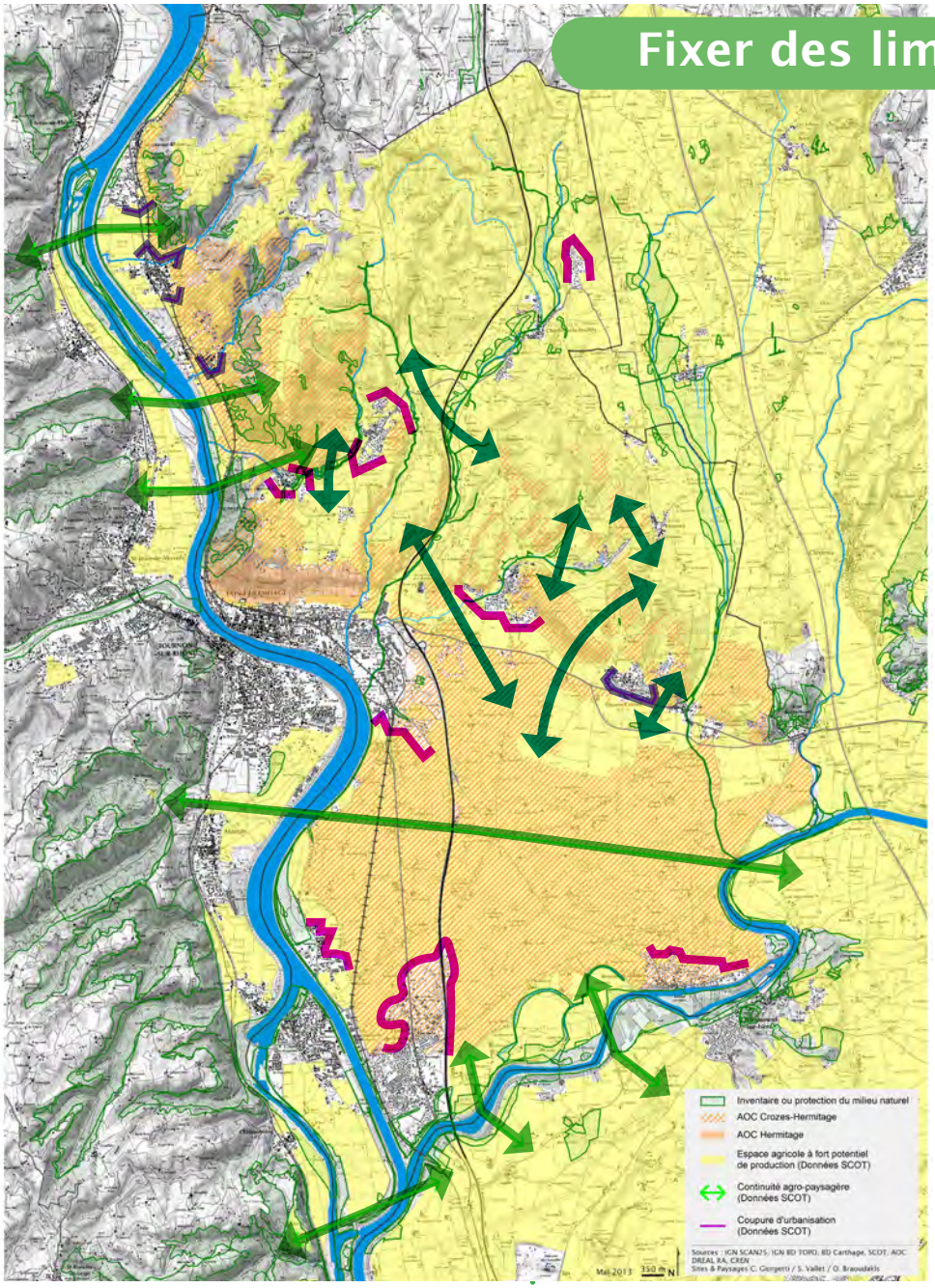

> Le groupe A1 ne valide ni les coupures agro-paysagères ni les limites à l'urbanisation portées sur la carte

> Le groupe B1 valide les coupures agro-paysagères les limites à l'urbanisation portées sur la carte, et en propose de nouvelles

Carte 5 - Limites à l'urbanisation

B1

> Continuités agro-paysagères

Continuités agro-paysagères du SCOT validées

Continuités agro-paysagères supplémentaires proposées par le groupe de travail B1

> Limites à l'urbanisation

Coupures d'urbanisation du SCOT validées

Coupures d'urbanisation supplémentaires proposées par le groupe de travail B1

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme et Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Atelier de travail 1 * 13 mai 2013

Groupe A2

> Définition d'une armature urbaine et d'une hiérarchisation des pôles

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Définir une carte d'armature urbaine / répartir la croissance (habitants, logements, emplois, services)

Cartes extraites du projet de SCOT

Organiser une métropole originale, entre villes et campagnes

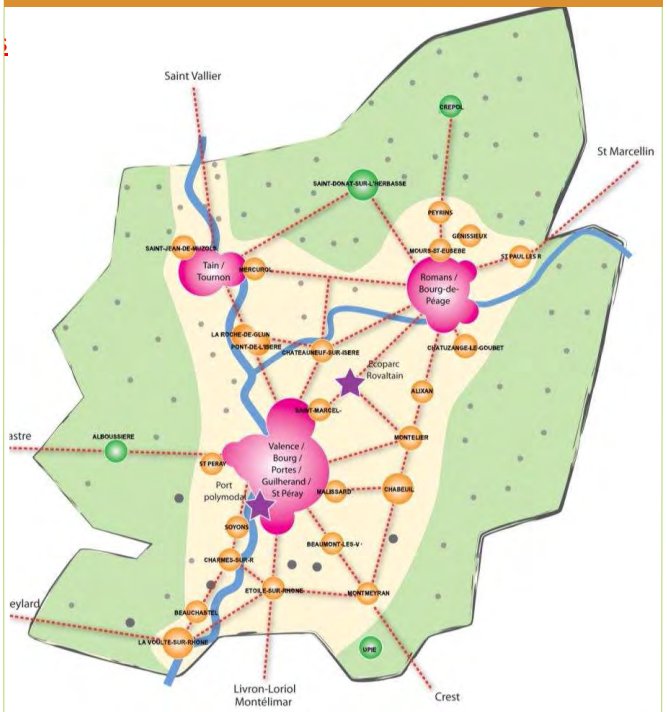

Organiser la relation entre les espaces urbains et ruraux

- L'espace urbain comme moteur du Grand Rovaltain
- L'espace périurbain comme espace de renouvellement
- La campagne, comme espace de services et d'emploi de proximité

Organiser des centralités plus affirmées et complémentaires

- Pôles urbains, dont villes centres
- Pôles périurbains
- Bourgs centres ruraux
- Villages
- Pôles économiques ouverts à l'international

Hierarchiser l'offre commerciale et de zones d'activités

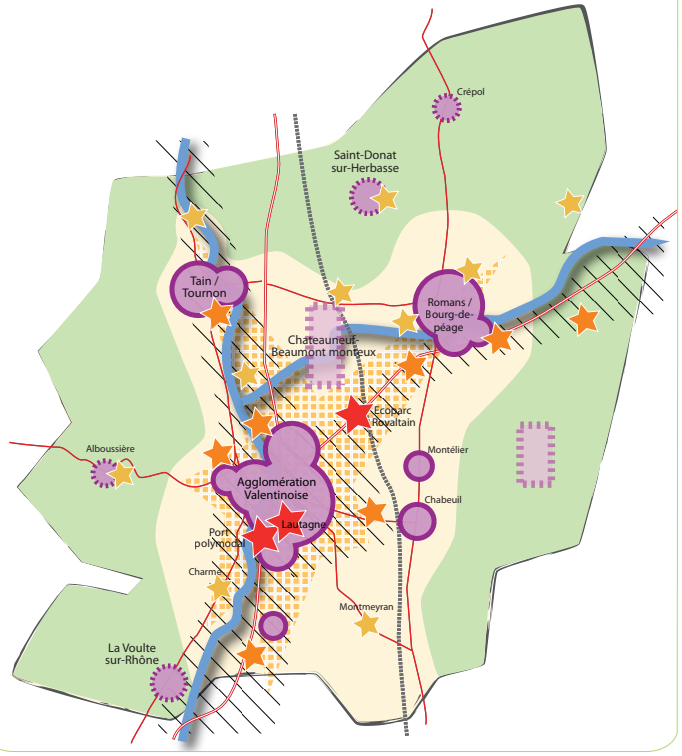

Organiser des complémentarité commerciales

- Conforter les pôles commerciaux structurants
- Diversifier les fonctions commerciales
- Définir de nouveaux pôles commerciaux de proximité

Favoriser une meilleure répartition des emplois

- L'étoile métropolitaine comme moteur économique du Grand Rovaltain
- Des infrastructures de transport comme vecteur de développement économique

Mettre en complémentarité le foncier d'activité

- Projet zone d'activités d'envergure régionale
- Projets zone d'activités d'envergure SCoT
- Projets zone d'activités d'envergure locale

- La campagne périurbaine
- La campagne éloignée

Rendre compatible les besoins de mobilité de tous et la préservation de l'environnement

Organiser la relation entre le développement de l'urbain et des déplacements

- Privilégier l'urbanisation dans les enveloppes urbaines existantes
- Intensifier l'urbanisation autour des pôles d'échanges intermodaux
- Développer de nouveaux pôles d'échanges intermodaux
- Préserver les grands espaces naturels et agricoles

Conforter et développer le réseau de transports collectifs

- Développer une offre de transports en commun à haute qualité de service sur les axes structurants (TC de niveau 1)
- Développer des lignes de transport collectif de niveau 2
- Organiser la desserte des pôles de vie en ligne de transport collectif de niveau 3
- Organsier des systèmes de rabattement en transport à la demande, covoiturage esur les lignes
- Envisager de nouveaux franchissements sur les grands cours d'eau

ographie : SCoT du Grand Rovaltain, 2012

Définir une carte d'armature urbaine / répartir la croissance (habitants, logements, emplois, services)

Zoom sur la CCPH

Définition des typologies des espaces et des polarités :

Pôle urbain : Tain

Pôle périurbain : Mercurol / Pont-de-l'Isère / La Roche-de-Glun

Villages : les autres communes

- Villages du péri urbain / Villages de la campagne

Objectifs :

> Répartir la croissance démographique, les logements, les emplois (en lien avec la croissance)

> Fixer des objectifs de consommation d'espaces agricoles et naturels

> Organiser les formes bâties (individuel, groupé, collectif)

Défis / enjeux du SCoT	Pôle urbain	Pôle périurbain	Village du périurbain	Village de la campagne
Croissance démographique (+0.8%/an)	Un rôle moteur dans la croissance future (revivifier les villes)	Espace de confortement de la croissance et de renouvellement des paysages urbains		Espace de proximité (maintien des services et des emplois)
Croissance des logements (1500 logements)	Accueil de + 60% de la production future des logements / + 60% de production des logements abordables	Confortement de leur rôle d'accueil des futurs logements / 25% de production des logements abordables		Stabilisation de l'accueil de logements dans le futur / 15% de production de logements abordables
Typologie habitat / densités proposées	15%/35%/50% 35-40 logements / ha	25%/40%/35% 30 logements / ha	50%/30%/20% 20 logements / ha	60%/30%/10% 18-20 logements / ha
Croissance des emplois	2/3 (67%) des emplois à créer	30% des emplois à créer	Moins de 10% des emplois	

Le projet de SCOT (2015-2025) illustré sur chaque commune de la CCPH

COMMUNES DE LA CCPH	1	2	3	4		5			6		
	TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	REPARTITION EN % DE L'HABITAT (INDIVIDUEL / GROUPE - INTERMEDIAIRE / COLLECTIF)	Densité Habitat (logement/ hectares)	FONCIER DISPONIBLE (Calcul SCoT)	NOMBRE DE LOGEMENTS A CONSTRUIRE			CROISSANCE HABITANTS		
						(SCOT) 2015-2025		1999/2009	(SCOT) 2015-2025		1999/2009
					En Ha	En nbre	En %	En nbre	En nbre	En %	En nbre
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN	15% / 35% / 50%	35	14.4 ha	308 ↗	*19%*	338	400 ↗	*18%*	381
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN	25% / 40% / 35%	30	5.6 ha	112 ↘	*7%*	138	156 ↘	*7%*	490
PONT DE L'ISERE					11.5 ha	229 →	*14%*	220	320 ↗	*14%*	108
LA ROCHE DE GLUN					13.4 ha	266 ↗	*17%*	256	372 ↘	*17%*	421
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE	50% / 30% / 20%	20	4.4 ha	88 →	*6%*	84	122 ↘	*5%*	136
CHANOS-CURSON					4.6 ha	92 ↘	*6%*	169	128 ↘	*6%*	152
SERVES SUR RHONE				18/20	3.8 ha	70 ↗	*4%*	60	105 ↘	*5%*	130
EROME					4.5 ha	84 ↗	*5%*	42	125 ↘	*6%*	148
CROZES HERMITAGE					2.2 ha	44 →	*3%*	43	61 ↘	*3%*	122
LARNAGE	CAMPAGNE		60% / 30% / 10%		5.5 ha	101 ↗	*6%*	68	151 ↘	*7%*	219
CHANTEMERLE LES BLES					6.1 ha	113 ↗	*7%*	93	170 ↘	*8%*	234
VEAUNES					1.5 ha	28 →	*2%*	27	41 ↘	*2%*	55
				TOTAL	80.4 ha	1589 log	*100%*	1597 log	2231 hab	*100%*	2660 hab

1/ Réagissez sur le type d'espaces du projet du SCoT qui qualifie chacune des communes de la CCPH (urbain, périurbain, campagne)

10 minutes

OBJECTIFS DU SCOT SELON LES TYPES D'ESPACES		
ESPACE URBAIN :	**ESPACE PERIURBAIN :**	**ESPACE DE CAMPAGNE :**
Rôle moteur du développement et de l'accueil futur	Confortement du rôle de cet espace / renouvellement	Espace de proximité (maintien services, emplois)

COMMUNES DE LA CCPH	1 TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	Votre avis, motivez-le Le classement des communes selon les typologies d'espaces correspond-il aux objectifs que vous vous fixez dans l'avenir ?	**Modifiez** le type d'espaces si vous n'êtes pas en accord
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN		
MERCUROL	PERIURBAIN		
PONT DE L'ISERE			
LA ROCHE DE GLUN			
BEAUMONT-MONTEUX			
CHANOS-CURSON			
SERVES SUR RHONE			
EROME			
CROZES HERMITAGE			
LARNAGE	CAMPAGNE		
CHANTEMERLE LES BLES			
VEAUNES			

2/ Réagissez sur les polarités du projet de SCoT attribuées à chacune des communes de la CCPH (urbain, périurbain, village)

10 minutes

COMMUNES DE LA CCPH	1 TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	2 TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	Donnez votre avis et motivez-le Le pôle attribué à chacune des communes par le projet de SCoT répond-il aux objectifs que vous vous fixez dans l'avenir ?	Attribuez un autre pôle si vous n'êtes pas en accord
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN		
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN		
PONT DE L'ISERE				
LA ROCHE DE GLUN				
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE		
CHANOS-CURSON				
SERVES SUR RHONE				
EROME				
CROZES HERMITAGE				
LARNAGE	CAMPAGNE			
CHANTEMERLE LES BLES				
VEAUNES				

10 minutes

3 - 4 / Réagissez sur la répartition des typologies d'habitat par commune (individuel isolé, individuel groupé et intermédiaire, collectif) et les densités, proposées par le SCoT

Collectif	Collectif, intermédiaire	Groupé, individuel isolé	Groupé, Individuel isolé
35 logements / ha = 286 m² /log	30 logements / ha = 333 m² /log	20 logements / ha = 500 m² /log	18 logements / ha =555 m² /log

COMMUNES DE LA CCPH	1 TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	2 TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	3 REPARTITION EN % DE L'HABITAT (INDIVIDUEL / GROUPE - INTERMEDIAIRE / COLLECTIF)	4 Densité Habitat (logement/ hectares)	Votre avis, motivez-le Le pôle attribué à la commune par le projet de SCoT répond-il aux objectifs que vous vous fixez dans l'avenir ?	Modifiez les données si vous n'êtes pas d'accord avec elles
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN	15% / 35% / 50%	35		
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN	25% / 40% / 35%	30		
PONT DE L'ISERE						
LA ROCHE DE GLUN						
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE	50% / 30% / 20%	20		
CHANOS-CURSON						
SERVES SUR RHONE				18/20		
EROME						
CROZES HERMITAGE						
LARNAGE	CAMPAGNE		60% / 30% / 10%			
CHANTEMERLE LES BLES						
VEAUNES						

5 - Réagissez sur la croissance des logements du projet de SCoT

10 minutes

COMMUNES DE LA CCPH	1	2	5			Les évolutions du nombre de logements indiquées vous paraissent-elles réalistes et correspondre aux objectifs attendus ? Motivez	A l'aide des flèches, modifier la tendance d'évolution souhaitée si nécessaire
	TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	NOMBRE DE LOGEMENTS A CONSTRUIRE				
			(SCOT) 2015-2025		1999/2009		
			En nbre	En %	En nbre		
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN	308 ↗	*19%*	338		
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN	112 ↘	*7%*	138		
PONT DE L'ISERE			229 →	*14%*	220		
LA ROCHE DE GLUN			266 ↗	*17%*	256		
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE	88 →	*6%*	84		
CHANOS-CURSON			92 ↘	*6%*	169		
SERVES SUR RHONE			70 ↗	*4%*	60		
EROME			84 ↗	*5%*	42		
CROZES HERMITAGE			44 →	*3%*	43		
LARNAGE	CAMPAGNE		101 ↗	*6%*	68		
CHANTEMERLE LES BLES			113 ↗	*7%*	93		
VEAUNES			28 →	*2%*	27		
TOTAL			1589 log	*100%*	1597 log		

6 - Réagissez sur les croissances démographiques du projet de SCoT

10 minutes

COMMUNES DE LA CCPH	1	2	6			Les croissances de population du projet de SCoT correspondent-elles aux objectifs attendus ? Motivez	Utilisez les flèches, pour modifier la tendance d'évolution souhaitée
	TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	CROISSANCE HABITANTS				
			(SCOT) 2015-2025		1999/2009		
			En nbre	En %	En nbre		
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN	400 ↗	*18%*	381		
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN	156 ↘	*7%*	490		
PONT DE L'ISERE			320 ↗	*14%*	108		
LA ROCHE DE GLUN			372 ↘	*17%*	421		
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE	122 ↘	*5%*	136		
CHANOS-CURSON			128 ↘	*6%*	152		
SERVES SUR RHONE			105 ↘	*5%*	130		
EROME			125 ↘	*6%*	148		
CROZES HERMITAGE			61 ↘	*3%*	122		
LARNAGE	CAMPAGNE		151 ↘	*7%*	219		
CHANTEMERLE LES BLES			170 ↘	*8%*	234		
VEAUNES			41 ↘	*2%*	55		
			2231 hab	*100%*	2660 hab		

7 / Dessinez la carte d'armature urbaine et de hiérarchisation des pôles de la CCPH

A- En respectant la définition des pôles du projet de SCoT

15 minutes

Code couleurs :

Gommette Rouge : « Pôle Urbain » / Gommette Rose : « Pôle périurbain » / Gommette Jaune : « Pôle village périurbain » / Gommette Verte : « Pôle village de campagne »

Attribuez à chacune des communes de la CCPH, le pôle qui la représente le mieux selon vous *(collez sur la carte A3 pour chaque commune, la gommette de couleur correspondant au pôle qui la qualifie)*

B- Dessinez la carte qui correspond à votre projet de territoire demain…

15 minutes

Vous pouvez compléter le tableau ci-dessous, enrichir le projet de SCoT en inventant de nouveaux pôles, en définissant de nouveaux objectifs par pôles. Imaginez…

Les pôles du projet de SCoT / La polarités de la CCPH	Les défis à relever selon vous jusqu'en 2015
« Pôle Urbain »	
« Pôle périurbain »	
« Pôle village périurbain »	
« Pôle village de campagne »	

Créer la carte d'armature urbaine de la CCPH

A2

Serves-Sur-Rhône
Erôme
Chantemerle-les-Blés
Gervans
Larnage
Veaunes
Mercurol
Croze-Hermitage
Tain-L'Hermitage
RD532
Chanos-Curson
A7
RN7
Voie ferrée
Beaumont-Monteux
Pont-de-l'Isère
La-Roche-de-Glun

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme et Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Atelier de travail 1 * 13 mai 2013 * Restitution

Groupe B2

> Définition d'une armature urbaine et d'une hiérarchisation des pôles

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

1/ Réagissez sur le type d'espaces du projet du SCoT qui qualifie chacune des communes de la CCPH (urbain, périurbain, campagne)

10 minutes

OBJECTIFS DU SCOT SELON LES TYPES D'ESPACES		
ESPACE URBAIN :	**ESPACE PERIURBAIN :**	**ESPACE DE CAMPAGNE :**
Rôle moteur du développement et de l'accueil futur	Confortement du rôle de cet espace / renouvellement	Espace de proximité (maintien services, emplois)

COMMUNES DE LA CCPH	1 TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	Votre avis, motivez-le Le classement des communes selon les typologies d'espaces correspond-il aux objectifs que vous vous fixez dans l'avenir ?	Modifiez le type d'espaces si vous n'êtes pas en accord
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	Oui	
MERCUROL	PERIURBAIN	oui	
PONT DE L'ISERE		oui	
LA ROCHE DE GLUN		oui	
BEAUMONT-MONTEUX		oui	
CHANOS-CURSON		oui	
SERVES SUR RHONE		Non	campagne
EROME		Non	campagne
GERVANS		Non	campagne
CROZES HERMITAGE		non	campagne
LARNAGE	CAMPAGNE	Oui	
CHANTEMERLE LES BLES		Oui	
VEAUNES		oui	

2/ Réagissez sur les polarités du projet de SCoT attribuées à chacune des communes de la CCPH (urbain, périurbain, village)

10 minutes

COMMUNES DE LA CCPH	1 TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	2 TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	Donnez votre avis et motivez-le Le pôle attribué à chacune des communes par le projet de SCoT répond-il aux objectifs que vous vous fixez dans l'avenir ?	Attribuez un autre pôle si vous n'êtes pas en accord
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN	oui	
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN	non	Village du péri urbain
PONT DE L'ISERE			non	Village du péri urbain
LA ROCHE DE GLUN			non	Village du péri urbain
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE	oui	
CHANOS-CURSON			oui	
SERVES SUR RHONE			oui	
EROME			oui	
GERVANS			oui	
CROZES HERMITAGE			oui	
LARNAGE	CAMPAGNE		oui	
CHANTEMERLE LES BLES			oui	
VEAUNES			oui	

10 minutes

3 - 4 / Réagissez sur la répartition des typologies d'habitat par commune (individuel isolé, individuel groupé et intermédiaire, collectif) et les densités, proposées par le SCoT

Collectif	Collectif, intermédiaire	Groupé, individuel isolé	Groupé, Individuel isolé
35 logements / ha = 286 m² /log	30 logements / ha = 333 m² /log	20 logements / ha = 500 m² /log	18 logements / ha =555 m² /log

COMMUNES DE LA CCPH	1 TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	2 TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	3 REPARTITION EN % DE L'HABITAT (INDIVIDUEL / GROUPE - INTERMEDIAIRE / COLLECTIF)	4 Densité Habitat (logement/ hectares)	Votre avis, motivez-le La répartition de l'habitat par pôle attribué à la commune par le projet de SCoT répond-il aux objectifs que vous vous fixez dans l'avenir ?	Modifiez les données si vous n'êtes pas d'accord avec elles
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN	15% / 35% / 50%	35	oui	
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN	25% / 40% / 35%	30	Typologie de village pour l'habitat	40%/35%/25%
PONT DE L'ISERE					non	40%/35%/25%
LA ROCHE DE GLUN					non	40%/35%/25%
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE	50% / 30% / 20%	20	oui	
CHANOS-CURSON					oui	
SERVES SUR RHONE				18/20	Non, à assimiler au pôle village	60% / 30% / 10%
EROME					Non, à assimiler au pôle village	60% / 30% / 10%
GERVANS					Non, à assimiler au pôle village	60% / 30% / 10%
CROZES HERMITAGE					Non, à assimiler au pôle village	60% / 30% / 10%
LARNAGE	CAMPAGNE		60% / 30% / 10%		Non, à assimiler au pôle village	
CHANTEMERLE LES BLES					Non, à assimiler au pôle village	
VEAUNES					Non, à assimiler au pôle village	

5 - Réagissez sur la croissance des logements du projet de SCoT

10 minutes

COMMUNES DE LA CCPH	1 TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	2 TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	5 NOMBRE DE LOGEMENTS A CONSTRUIRE (SCOT) 2015-2025		1999/2009	Les évolutions du nombre de logements indiquées vous paraissent-elles réalistes et correspondre aux objectifs attendus ? Motivez	A l'aide des flèches, modifier la tendance d'évolution souhaitée si nécessaire
			En nbre	En %	En nbre		
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN	308 ↗	*19%*	338	Nombre de logements à augmenter	↗
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN	112 ↘	*7%*	138	7% : Produire le même nombre de logements qu'entre 1999-2009	=
PONT DE L'ISERE			229 →	*14%*	220	Nombre de logements à augmenter	↗
LA ROCHE DE GLUN			266 ↗	*17%*	256	Nombre de logements à augmenter	↗
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE	88 →	*6%*	84	Environ 7% : augmenter le nombre de logements	↗
CHANOS-CURSON			92 ↘	*6%*	169	7% augmenter le nombre de logements	↗
SERVES SUR RHONE			70 ↗	*4%*	60	5% - Produire un nombre identique à 1999-2009	=
EROME			84 ↗	*5%*	42	5% : diminuer l'objectif SCOT	↘
GERVANS			54 ↘	*3%*	119	5% : augmenter l'objectif SCoT	↗
CROZES HERMITAGE			44 →	*3%*	43	5% : augmenter l'objectif SCoT	↗
LARNAGE	CAMPAGNE		101 ↗	*6%*	68	Objectif de 5% pour tous les villages	↘
CHANTEMERLE LES BLES			113 ↗	*7%*	93		↘
VEAUNES			28 →	*2%*	27		=
TOTAL			1589 log	*100%*	1597 log		

6 - Réagissez sur les croissances démographiques du projet de SCoT

10 minutes

COMMUNES DE LA CCPH	1 TYPES D'ESPACES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	2 TYPES DE POLES (Carte de l'armature urbaine du SCOT)	6 CROISSANCE HABITANTS (SCOT) 2015-2025 En nbre	En %	1999/2009 En nbre	Les croissances de population du projet de SCoT correspondent-elles aux objectifs attendus ? Motivez	Utilisez les flèches, pour modifier la tendance d'évolution souhaitée
TAIN L'HERMITAGE	URBAIN	POLE URBAIN	400 ↗	*18%*	381		
MERCUROL	PERIURBAIN	POLE PERIURBAIN	156 ↘	*7%*	490		
PONT DE L'ISERE			320 ↗	*14%*	108		
LA ROCHE DE GLUN			372 ↘	*17%*	421		
BEAUMONT-MONTEUX		POLE VILLAGE	122 ↘	*5%*	136		
CHANOS-CURSON			128 ↘	*6%*	152		
SERVES SUR RHONE			105 ↘	*5%*	130		
EROME			125 ↘	*6%*	148		
GERVANS							
CROZES HERMITAGE			61 ↘	*3%*	122		
LARNAGE	CAMPAGNE		151 ↘	*7%*	219		
CHANTEMERLE LES BLES			170 ↘	*8%*	234		
VEAUNES			41 ↘	*2%*	55		
			2231 hab	*100%*	2660 hab		

A mettre en correspondance avec la tableau de progression du nombre de logements

7 / Dessinez la carte d'armature urbaine et de hiérarchisation des pôles de la CCPH

A- En respectant la définition des pôles du projet de SCoT

15 minutes

Code couleurs :

Gommette Rouge : « Pôle Urbain » / Gommette Rose : « Pôle périurbain » / Gommette Jaune : « Pôle village périurbain » / Gommette Verte : « Pôle village de campagne »

Attribuez à chacune des communes de la CCPH, le pôle qui la représente le mieux selon vous *(collez sur la carte A3 pour chaque commune, la gommette de couleur correspondant au pôle qui la qualifie)*

Violet : pôle d'appui (quand zone d'activités intercommunale) pour Erôme et Mercurol. Pour ces communes, développer les commerces et les services

B- Dessinez la carte qui correspond à votre projet de territoire demain…

15 minutes

Vous pouvez compléter le tableau ci-dessous, enrichir le projet de SCoT en inventant de nouveaux pôles, en définissant de nouveaux objectifs par pôles. Imaginez…

Les pôles du projet de SCoT / La polarités de la CCPH	Les défis à relever selon vous jusqu'en 2015
« Pôle Urbain »	Favoriser la mobilité / se structurer sur le plan de l'offre touristique (hébergement, mobilité) / renforcer les services (administratifs, commerces de proximité) / Développer les bureaux, les activités tertiaires, l'habitat (mixité) / valoriser, structurer le quartier de la Gare et y développer des bureaux
« Pôle périurbain »	Développer les transports urbains. Renforcer les commerces de proximité / Mixité de l'habitat, activités de services à développer. Pour La Roche de Glun, renforcer le pôle touristique
« Pôle village périurbain »	Renforcer les services / et offre de transports collectifs à la demande
« Pôle village de campagne »	Préserver le caractère de villages à la campagne
Pôle touristique	Tain et la Roche de Glun

Carte d'armature urbaine de la CCPH - le 13/05/2013

B2

Serves-Sur-Rhône

Erôme

Chantemerle-les-Blés

Gervans

Larnage

Croze-Hermitage

Mercurol

Veaunes

Tain-L'Hermitage

Chanos-Curson

Voie ferrée

Beaumont-Monteux

Pont-de-l'Isère

La-Roche-de-Glun

RD532

A7

RN7

- Pôle urbain
- Pôle périurbain
- Pôle d'appui
- Pôle village du périurbain
- Pôle villages de campagne
- Pôle touristique

Annexes

8. Atelier Projet 2
21 mai 2013

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme et Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Atelier de travail *2 21 mai 2013

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Atelier de travail : Objectifs et méthode

Objectif de l'atelier

- Construire le projet communautaire
- Définir les études, les actions, les outils réglementaires à mettre en oeuvre prioritairement sur la CCPH
- S'accorder sur les éléments du PAC qui s'appliqueront lors de la mise en oeuvre des documents d'urbanisme

Règle du jeu

- Constitution de 3 groupes de travail (environ 5 pers. par groupe)
- Étape 1 : Prendre connaissance de l'ensemble des cartes
- Étape 2 :
  - Retenir les cartes jugées prioritaires à court terme
  - Retenir les cartes jugées prioritaires à moyen long termes
  - Écarter les cartes non retenues
  - Classer à part les cartes en débat dans le groupe

> Placer les cartes à l'intérieur des 4 enveloppes correspondantes

Atelier de travail : Objectifs et méthode

Règle du jeu

Consignes :

- ***Vous n'êtes pas limités*** *par le nombre de cartes choisies dans chacune des thématiques.*

- *Vous devez néanmoins* ***retenir une ou plusieurs cartes dans chacune des thématiques*** *quel que soit le type auxquels elles appartiennent.*

- ***Vous pouvez modifier les cartes*** *si nécessaire : barrer des mots, des expressions et/ou reformuler et/ou compléter*

- *Vous pouvez* ***proposer d'autres cartes*** *(jokers)*

Thématique
Espaces naturels
Espaces agricoles
Urbanisme
Paysages & Perceptions
Paysages & Tourisme
Mobilités
Architecture

Type de carte
Études
Outils réglementaires
PAC (porté à connaissance)
Actions
Gouvernance

Espaces naturels N1

Lancer un **2e contrat de rivière** comprenant des actions sur le "paysage" et la réouverture des rivières au public"

Outil réglementaire / contractuel

Espaces naturels N2

Réaliser à l'échelle de la Com. com, une **étude globale de la trame Bleue** (Rhône - Isère - Affluents)

Préservation, restauration, valorisation écologiques et paysagères, en s'appuyant sur les expériences ponctuelles du contrat de rivière

Étude

Espaces naturels N3

Réaliser à l'échelle de la Com. com, un **diagnostic "milieux naturels et Trame Verte et Bleue"** servant de base à l'étude des volets environnement des PLU

Biodiversité des espaces naturels et agricoles, continuités et corridors

Étude

Espaces naturels N4

Mettre en valeur et gérer les sites naturels remarquables en bordure du Rhône, de l'Isère, et des autres cours d'eau

Requalifier les sites dégradés, permettre la découverte des sites (ouverture au public : accueil, interprétation)

Action

Espaces naturels N5

Mettre en valeur, requalifier et renaturer les cours d'eau en zones urbaines (accès visuel et physique)

Action

Espaces naturels N6

Reconquérir/valoriser les berges des cours d'eau (Rhône - Isère - Affluents)

Aménagement de continuités douces (lien Via Rhôna) et de sites de détente/découverte

Action

Espaces naturels N7

Mettre en valeur et gérer les espaces naturels sensibles (ENS) avec le soutien du Département

Site du belvédère de Pierre-Aiguille

Action

Espaces naturels N8

Étendre les services techniques de la CCPH et l'équipe rivière à la gestion de la trame verte et bleue (espaces naturels et biodiversité des espaces agricoles)

Gouvernance

Espaces naturels N9

Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour gérer et protéger les espaces sensibles liés aux affluents

Étendre cette politique à d'autres sites sensibles (Rhône, Isère...)

Gouvernance

Espaces agricoles A1

Mettre en oeuvre une **ZAP** (Zone Agricole Protégée) sur les secteurs à forts enjeux agricoles

Outil réglementaire

Espaces agricoles A2

Mettre en oeuvre un **PAEN** (outil de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels péri-urbain) sur les secteurs à enjeux agricoles et naturels, menacés de péri-urbanisation

Outil réglementaire

Espaces agricoles A3

Réaliser à l'échelle de la Com. com, un **diagnostic agricole** complet détaillé servant de base à l'étude des volets agricoles des PLU

Structures agricoles, systèmes d'exploitation, orientations agricoles, perspectives succession, avenir, utilisation des espaces agricoles, enjeux...

Étude

Espaces agricoles A4

Prendre en considération la fonctionnalité des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme (AOC, accès, foncier, conflit d'usages...)

PAC

Espaces agricoles A5

Protéger dans les documents d'urbanisme les espaces agricoles exploités, de plaine, de coteaux, de plateaux, de vallons

PAC

Espaces agricoles A6

Protéger dans les documents d'urbanisme les parcelles exploitées, les parcelles remembrées et irriguées

PAC

Espaces agricoles A7

Repérer et protéger dans les documents d'urbanisme les motifs paysagers au sein des espaces agricoles :

Arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements, fossés d'irrigation, murs, patrimoine bâti...

PAC

Espaces agricoles A8

Intégrer (sur les plans paysagers et architectural) les constructions et installations et/ou installations publiques ou d'intérêt collectif liées aux exploitations agricoles en zone agricole

PAC

Espaces agricoles A9

S'accorder sur les **coupures vertes** (espaces agricoles ou naturels) à préserver entre les pôles bâtis et les traduire dans les documents d'urbanisme

PAC

Espaces agricoles A10

S'accorder sur les **limites à l'urbanisation** et les traduire dans les documents d'urbanisme

PAC

Espaces agricoles A11

S'accorder sur les espaces ouverts à préserver de l'urbanisation en lisières forestières

PAC

Espaces agricoles A12

Entretenir, réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine bâti agricole

Murets de soutènement et d'enclos, portes d'enclos, impluviums, abris, anciennes fermes...

Action / Site pilote coteaux, plaine

Espaces agricoles A13

Diversifier certains espaces agricoles repérés : conforter, compléter, créer des motifs paysagers végétaux

Arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements...) en lien avec la trame verte (biodiversité)

Action / Site pilote Vallée Veaune ?

Espaces agricoles A14

Lancer des actions de promotion et de soutien des productions locales, des circuits courts, les projets agricoles innovants, non polluants et valorisant l'identité du territoire

Action

Espaces agricoles A15

Lancer des actions de promotion des productions agricoles locales

Action

Paysages & perceptions P1

Protéger dans les documents d'urbanisme les vues vers le grand paysage, les sites et silhouettes bâties remarquables repérées

PAC

Paysages & perceptions P2

S'accorder sur des paysages remarquables / emblématiques à protéger et valoriser, et les traduire dans les documents d'urbanisme

PAC

Paysages & perceptions P3

Les PLU devront comporter une étude paysagère détaillant les éléments de paysages à protéger au sein et en dehors des espaces bâtis :

Les parcs et jardins, les vues, le patrimoine végétal et bâti (motifs paysagers)

PAC

Paysages & perceptions P4

Traduire dans le paysage les limites à l'urbanisation

Leur donner du sens et de la lisibilité (lisière urbaines, transitions entre espaces bâtis et agricoles)

Action

Paysages & perceptions P5

Conforter la présence de la nature en ville, des coulées vertes et de la trame végétale :

Jardins, parcs, espaces verts, alignements, berges de cours d'eau, biodiversité...

Action

Paysage P6

Communiquer sur les opérations d'urbanisme, d'aménagement, de constructions du territoire exemplaires en matière de prise en compte du paysage

Gouvernance

Paysage P7

Se doter d'une compétence paysage et aménagement de l'espace au sein de la Com. com.

Gouvernance

Paysage P8

Se doter d'une compétence paysage et aménagement de l'espace au sein de la Com. com.

Gouvernance

Paysage P9

Se doter d'un **observatoire des paysages** pour suivre l'évolution des paysages (au regard des dynamiques urbaines, agricoles et naturelles) à partir de points de vue pré-identifiés

Gouvernance

Paysages & tourisme/loisirs T1

Créer des liaisons douces à partir et vers la Via Rhôna

Action

Paysages & tourisme/loisirs T2

Relier les sites touristiques par des déplacements alternatifs à la voiture (mise en réseau)

Action

Paysages & tourisme/loisirs T3

Valoriser le potentiel touristique des paysages viticoles

Confortement de l'offre, découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale...

Action

Paysages & tourisme/loisirs T4

Valoriser le potentiel touristique du territoire (patrimoines naturels, agricoles, bâtis, paysagers) et mettre en réseau les dispositifs existants

Action

Paysages & tourisme/loisirs T5

Valoriser le potentiel touristique des paysages arboricoles

Découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale...

Action

Paysages & tourisme/loisirs T6

Aménager qualitativement les belvédères de la Com. com.

Stationnement, accueil, liaisons douces, accessibilité, invitation à la contemplation, au questionnement et à la compréhension du paysage perçu...

Action

Paysages & tourisme/loisirs T7

Mettre en valeur les routes touristiques des côtes du Rhône ("être à la hauteur de la promesse")

Action

Paysages & tourisme/loisirs T8

Étendre la découverte des vignobles à travers les routes touristiques des côtes du Rhône à l'arboriculture (créer une "route des fruits" ?)

Action

Paysages & tourisme/loisirs T9

Mettre en place et harmoniser une signalétique touristique efficace et cohérente à l'échelle de la Com. com.

Action

Mobilités M1

Mettre en œuvre un **contrat d'axe** sur la RN7 pour une meilleure utilisation du foncier déjà bâti, valoriser les zones d'activités traversées et viser à terme la mise en place d'un transport public performant (PLUI - PDU)

Outil réglementaire / contractuel

Mobilités M2

Élaborer **un PDU** (Plan de Déplacements Urbains) à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon

Outil réglementaire

Mobilités M3

Étudier un volet "Mobilités Douces" en lien avec la valorisation touristique du territoire et traduire ce volet dans les documents d'urbanisme (emplacements réservés, servitudes de pré localisation....)

Étude

Mobilités M4

S'accorder sur la localisation des points de vente directe des productions locales le long de la RN7 et de la RD532 et les traduire dans les documents d'urbanisme

(Emplacements réservés)

PAC

Mobilités M5

Réserver des emplacements dans les PLU pour des parkings relais, de covoiturage, de transports à la demande

PAC

Mobilités M6

Intégrer les mobilités douces dans les opérations d'aménagement et de construction

PAC

Mobilités M7

Ré-engager la réflexion de requalification de la RN7, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire

Traitement qualitatif des abords, protection des coupures vertes, mise en valeur des vues...

Action

Mobilités M8

Étendre la réflexion de requalification de la RN7, à la RD532, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire

Traitement qualitatif des abords, protection des coupures vertes, mise en valeur des vues...

Action

Mobilités M9

Mailler le territoire en mobilités douces

Des espaces bâtis vers les espaces naturels et agricoles, en valorisant les parcours existants, les paysages et les structures paysagères

Action

Mobilités M10

Mailler le territoire en mobilités douces

A l'échelle des groupements bâtis : liaisons entre quartiers, entre hameaux, "chemin des écoliers"...

Action

Architecture A1

Mettre en oeuvre une ou des **AVAP** (Aire de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture) sur les secteurs qui la justifient et la méritent

Présence de MH et/ou de patrimoine urbain, architectural et paysager

Outil réglementaire

Architecture A2

Mettre en œuvre une **OPAH** avec des critères qualitatifs en matière de réhabilitation dans l'attribution des subventions

Outil réglementaire / contractuel

Architecture A3

Lancer un appel à projet architectural et définir des règles architecturales, paysagères, et de desserte des points de vente des productions locales en bordure de la RN 7 et de la RD 532

Étude

Architecture A4

Élaborer un cahier des charges architecturales à l'échelle de la Com. Com. pour s'accorder sur les règles d'implantation, d'aspect extérieur des constructions, de plantations et de clôtures, et l'intégrer dans les documents d'urbanisme

Étude

Architecture A5

Lancer une étude sur l'opportunité de revalorisation des savoirs-faires locaux en matière de construction et de soutien aux acteurs économiques de la filière en éco-construction

Étude

Architecture A6

Réglementer spécifiquement l'évolution, la transformation, la réhabilitation des bâtiments agricoles anciens pouvant changer de destination

PAC

Architecture A7

Lancer des actions de soutien aux artisans en matière d'éco-construction

Aide à la formation, pépinières...

Action

Architecture A8

Créer une culture commune en matière de qualité des constructions avec les acteurs de la filière (architectes, géomètre, bailleurs, aménageurs, élus...)

Organisation de visite, voyage, événements, exposition, créer un prix d'architecture de la Com. Com.

Action

Urbanisme U1

Élaborer des **PLU Grenelle** dans toutes les communes

Outil réglementaire

Urbanisme U2

Élaborer un **PLUi** à l'échelle de la Communauté de Commune de Tain-Tournon

(qui fera office de PLH et de PDU)

Outil réglementaire

Urbanisme U3

Élaborer un **Schéma de Secteur** à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon

Outil réglementaire

Urbanisme U4

Élaborer un **PLH** à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon

Outil réglementaire

Urbanisme U5

Élaborer un **R.L.P.** (Règlement local de publicité) à l'échelle intercommunale

Outil réglementaire

Urbanisme U6

Les équipes de maîtrise d'oeuvre en matière de PLU devront comprendre au minimum les compétences suivantes : Urbanisme / Paysages / Architecture / Environnement

PAC

Urbanisme U7

Inciter à la mixité des usages des espaces et des bâtiments

Extension des zones UA, assouplissement des règles en matière de stationnement en cas de programme mixte...

PAC

Urbanisme U8

Intégrer la dimension paysage dans les opérations d'aménagement et de construction

PAC

Urbanisme U9

Densifier en priorité les enveloppes urbaines / investir les dents creuses, avant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation

PAC

Urbanisme U10

Étudier des **OAP** sur tous les secteurs stratégiques et prioritaires de développement de l'urbanisation

Intégrer systématiquement la dimension paysagère

PAC

Urbanisme U11

Mener des **études pré opérationnelles** sur les secteurs stratégiques prioritaires du développement urbain définis au niveau intercommunal, intégrant des objectifs de paysages et d'architecture

PAC

Urbanisme U12

Adapter les règles des PLU aux objectifs de densité retenus dans les différents pôles de la carte d'armature urbaine

PAC

Urbanisme U13

Dimensionner les espaces constructibles des PLU en accord avec les objectifs de croissance du parc de logements définis dans la carte d'armature territoriale

PAC

Urbanisme U14

Favoriser les opérations de renouvellements urbains

PAC

Urbanisme U15

Inciter à la diversification de l'habitat

PADD

Programme mixte dans les OAP

PAC

Urbanisme U16

Lancer un appel à projet sur « habiter demain » dans les villages de la Com. com.

Sélection de sites pilotes en matière de projet urbain en renouvellement, en extension

Action

Urbanisme U17

Intégrer les opérations d'urbanisation et d'aménagement dans le paysage

Se donner une grille de lecture pour la prise en compte du contexte paysager, urbain et architectural

Action

Urbanisme U18

Conserver la trame végétale existante et préverdir les sites de sites de projet de développement urbain (économique, résidentiel, équipement)

Action

Urbanisme U19

Repérer le **potentiel de renouvellement urbain** (Habitat / Activités) dans les communes de la Com. com.

Étude

Urbanisme U20

Définir à l'échelle communautaire, **les secteurs stratégiques à urbaniser en priorité** (toutes fonctions confondues : habitat / services / équipements / activités)

Étude

Urbanisme U21

Élaborer un **Plan d'Actions Foncières** :

- Identifier les parcelles à acquérir
- Aide au déblocage du foncier constructible

Étude

Urbanisme U22

Lancer une étude sur l'opportunité de densification des quartiers d'habitations

Étude

Urbanisme U23

Lancer une étude de renouvellement urbain sur les sites des Zones d'activité de Tain-Mercurol, de Pont de l'Isère

Étude

Urbanisme U24

Enrichir les tests de capacité de l'étude EPORA d'une approche qualitative et paysagère

Étude

Architecture U25

Établir une charte qualité des espaces économique de la Com. com. et engager les partenariats avec les acteurs économiques dans le cadre de son élaboration, de sa signature

Étude

Urbanisme U26

Organiser le suivi des autorisations du sol à l'échelle communautaire

Gouvernance

Urbanisme U27

Assurer le suivi de la conformité des travaux liés aux autorisations d'urbanisme

Gouvernance

Urbanisme U28

Assurer le suivi de la consommation d'espaces liée aux autorisations du sol à l'échelle de la Com. com.

Gouvernance

Urbanisme U29

Mettre en place un **observatoire foncier et de l'habitat**

(suivi des DIA, des parcelles non construites en zones U et AU des PLU, des autorisations d'urbanisme, de la consommation d'espaces,...)

Gouvernance

Urbanisme U30

Disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les communes pour les opérations de constructions, de renouvellement urbain ou d'extension

Gouvernance

Urbanisme U31

Disposer d'**un service de conseil architectural, paysager et urbain** en vue de faciliter la densification, la division parcellaire au sein des espaces bâtis

Gouvernance

Urbanisme U32

Mise en place d'une commission d'urbanisme en charge d'accompagner les projets majeurs du territoire (lotissements importants, équipements structurants, zones d'activités...) composée d'élus, de l'ABF, de paysagiste, urbaniste, architecte conseil, du CAUE

Gouvernance

Urbanisme U33

Mise en place d'une commission économique pour accompagner les évolutions des sites économique

Gouvernance

Urbanisme U34

Créer des services techniques internes pour une meilleure gestion au quotidien des espaces économiques

Gouvernance

Paysages & tourisme/loisirs T6

Aménager qualitativement les belvédères de la Com. com.

Stationnement, accueil, liaisons douces, accessibilité, invitation à la contemplation, au questionnement et à la compréhension du paysage perçu...

Action

Paysages & tourisme/loisirs T9

Mettre en place et harmoniser une signalétique touristique efficace et cohérente à l'échelle de la Com. com.

Action

AVAP : Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Les AVAP sont chargées de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces dans le respect du développement durable » [1]. Un décret du 19 décembre 2011 [2] précise le régime de ces documents désormais codifié aux articles D. 642-1 à D. 642-28 du Code du patrimoine.

I. Contenu d'une AVAP

A. Diagnostic architectural, patrimonial et environnemental

Une AVAP est fondée sur un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental. Ce diagnostic doit prendre en compte les orientations du projet d'aménagement et de développement durable du PLU afin de garantir :

- la qualité architecturale des constructions existantes et à venir ;
- l'aménagement des espaces.

B. Rapport de présentation

Le rapport de présentation détermine les objectifs de l'AVAP qui sont définis en fonction des résultats du diagnostic effectué.

Ce document énonce de manière cohérente les objectifs :

- de protection et de mise en valeur du patrimoine, de qualité de l'architecture et de traitement des espaces ;
- de développement durable attachés au territoire de l'aire.

Il justifie également la compatibilité de ces dispositions avec le projet d'aménagement et de développement durable du PLU.

C. Règlement

Le règlement comporte des prescriptions. Il contient également des règles relatives (art. L. 642-2 du Code du patrimoine) :

- à la qualité architecturale des constructions nouvelles ou des aménagements de constructions existantes ainsi qu'à la conservation ou à la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains ;
- à l'intégration architecturale et à l'insertion paysagère des constructions, ouvrages, installations ou travaux visant tant à l'exploitation des énergies renouvelables ou aux économies d'énergie qu'à la prise en compte d'objectifs environnementaux.

D. Document graphique

L'AVAP doit comporter un document graphique qui détermine :

- le périmètre de l'aire ;
- une typologie des constructions ;
- les immeubles protégés (bâtis ou non) dont la conservation est imposée ;
- le cas échéant, les conditions spéciales relatives à l'implantation, à la morphologie et aux dimensions des constructions.

III. Effets d'une AVAP

A. Sur le PLU

Une AVAP constitue une servitude d'utilité publique. Lorsque un projet d'AVAP n'est pas compatible avec les dispositions du PLU, l'aire ne peut être créée que si le PLU a été mis en compatibilité avec ses dispositions. Lorsque l'enquête publique réalisée pour la création d'une AVAP a porté à la fois sur l'aire et sur un PLU, l'acte portant création ou révision de l'AVAP prononce également la révision ou la modification du PLU.

B. Sur les travaux réalisés

A l'exception des travaux sur un monument historique classé, tous les travaux qui ont pour objet ou pour effet de transformer ou de modifier l'aspect d'un immeuble (bâti ou non) situé dans une AVAP sont soumis à une autorisation préalable (voir fiche technique suivante consacrée aux travaux réalisés dans une AVAP).

C. Modification d'une AVAP

Une AVAP peut être modifiée à condition que les modifications envisagées ne portent pas atteinte à l'économie générale des dispositions de l'aire relatives à la protection du patrimoine bâti et des espaces. Lorsque les conditions son réunies, la modification est prononcée, après enquête publique puis accord du préfet, par délibération de l'organe

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

ZAP : Zone Agricole Protégée

un outil de pérennisation stratégique

La ZAP est une servitude d'utilité publique qui consiste à soustraire à la pression foncière des espaces ruraux situés en milieu périurbain menacés par une urbanisation galopante.

« La ZAP, une ceinture verte à vocation agricole »

Un instrument de protection à titre préventif : une identité agricole affirmée

L'objectif est de consolider le caractère agricole de ces espaces en apportant un frein à l'étalement urbain. La ZAP représente un moyen de limiter la spéculation foncière ou, tout du moins, la rétention volontaire de foncier à vocation agricole liée à l'espoir d'une évolution des documents d'urbanisme plus attractive et lucrative pour le propriétaire.

Une protection périurbaine

Il s'agit de définir un périmètre pour maintenir une production agricole à la périphérie des agglomérations.
Pourront être classés en ZAP les espaces situés en zone périurbaine dont la préservation présente un intérêt général en raison soit de la qualité de leur production, soit de leur situation géographique.

Une mise en œuvre locale : la forte implication communale

La création d'une ZAP peut relever de l'initiative communale ou intercommunale. Elle peut également émaner des services de l'Etat avec une forte implication des communes.

S'inscrivant dans une politique d'aménagement du territoire local à long terme, la réflexion sur la mise en place d'une ZAP est préconisée à l'occasion de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme, étant précisé que ces documents devront être compatibles avec la ZAP.

Cette opération associe a minima la Chambre d'agriculture, la CDOA et, le cas échéant, l'INAO.

Contrairement au périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains PAEN, aucun programme d'action n'est associé à l'élaboration d'une ZAP.

Les étapes

1. **Elaboration du projet ZAP**
   Initiative du préfet et accord de/des commune(s) ou initiative communale et projet adressé au préfet
2. **Consultations obligatoires**
   Chambre d'agriculture, CDOA, INAO pour avis
3. **Enquête publique**
4. **Validation par la commune**
   Délibération du conseil municipal
5. **Validation par le Préfet**
   Arrêté préfectoral
6. **Publicité**
   Affichage en mairie, recueil administratif, deux journaux locaux
7. **Annexion aux documents d'urbanisme**
   Obligation de compatibilité des documents d'urbanisme à la ZAP

Pour résumer...

\+ La ZAP offre une protection des terres agricoles efficace avec une certaine souplesse dans la mise en œuvre.

\- La ZAP est cependant un outil dépourvu de projet d'action en tant que tel, seules les terres sont protégées et non l'activité.

PAEN : Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

Outil de gestion et de maîtrise foncière, le PAEN traduit la mise en œuvre d'une politique de préservation du foncier agricole par l'instauration d'un droit de préemption nouveau.

« Concilier développement urbain, activité agricole et gestion d'espaces naturels »

Une compétence nouvelle des départements

Dans le cadre d'une politique de préservation et de valorisation des espaces agricoles et naturels en milieu périurbain, les départements ont une nouvelle compétence à disposition pour gérer ces espaces compris dans un périmètre défini : exercer une maîtrise foncière par des acquisitions amiables, ou par l'exercice de leur droit de préemption ou d'expropriation. Le stock de biens ainsi acquis pourra être remis à disposition de porteurs de projet (par vente ou location) sous réserve du respect d'un cahier des charges.

Une maîtrise foncière en milieu périurbain

Le périmètre du PAEN va recouvrir des espaces agricoles et naturels situés à proximité des agglomérations, menacés par la pression urbaine. Il concerne des parcelles classées en zone agricole ou naturelle et forestière (ou secteur inconstructible en présence d'une carte communale), sous réserve qu'elles ne soient pas concernées par une zone d'aménagement différé (ZAD).

Préservation et valorisation suivant un programme d'action

Outre la délimitation d'un périmètre d'action, la mise en place du PAEN s'accompagne de l'élaboration d'un programme d'action. Ce document vient préciser "les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages" du périmètre (L.143-2 du Code de l'urbanisme).

Une gouvernance locale

Programme d'action et périmètre sont définis par le Conseil général en concertation avec un certain nombre d'acteurs tels que les communes et EPCI, Chambre d'agriculture, le cas échéant l'Office national des forêts, et sur consultation d'experts associés si nécessaire (SAFER, EPF...).

Les étapes

1. **Délimitation du périmètre**
2. **Elaboration du programme d'action**
3. **Application du programme d'action dans le périmètre**
   - Acquisition de biens à l'intérieur du périmètre
   - Attribution des biens acquis

Pour résumer...

\+ Le PAEN est pensé comme un projet de territoire avec des outils d'action pour la mise en valeur et la gestion des espaces agricoles et naturels périurbains.

\- Un manque de recul empêche encore un retour objectif sur cet outil.
Plus lourd que la ZAP, le PAEN requiert également un budget pour mettre en œuvre le programme d'actions.

Annexes

8. Restitution Atelier Projet 2

21 mai 2013

> Toutes les cartes

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Prioritaire 3 groupes
Prioritaire 2 groupes / Moyen 1 groupe
Prioritaire 1 groupes / Moyen 2 groupes / ou Moyen 3 groupes

Débat 2 groupes
Débat 1 groupe / Rejetée 1 groupe
Débat 1 groupe / 2 groupes ok
Rejetée 1 groupe / 2 groupes ok

Rejetée 3 groupes
Rejetée 2 groupes

Thématiques	N° carte	Cartes	Classification	Prioritaires				Moyen long				Rejetée				Débat				Reformulation de la carte par les élus / Commentaire			Vérif nb cart
				G1	G2	G3		G1	G2	G3		G1	G2	G3		G1	G2	G3		G1	G2	G3	
ESPACES NATURELS	1	Lancer un 2e contrat de rivière comprenant des actions sur le "paysage" et la réouverture des rivières au public"	Outil réglementaire/contractuel	1	1		2			1	1				0				0				3
	2	Réaliser à l'échelle de la Com. com, une étude globale de la trame Bleue (Rhône - Isère - Affluents) Préservation, restauration, valorisation écologique et paysagère, en s'appuyant sur les expériences ponctuelles du contrat de rivière	Études		1		1	1			1				0			1	1				3
	3	Réaliser à l'échelle de la Com. com, un diagnostic "milieux naturels et Trame Verte et Bleue" (biodiversité des espaces naturels et agricoles, continuités et corridors) servant de base à l'étude des volets environnement des PLU	Études		1	1	2	1			1				0				0		vision globale Drôme / Ardèche		3
	4	Mettre en valeur et gérer les sites naturels remarquables en bordure du Rhône, de l'Isère, et des autres cours d'eau Requalifier les sites dégradés, permettre la découverte des sites (ouverture au public : accueil, interprétation)	Actions				0	1		1	2		1		1				0		car N6 retenue		3
	5	Mettre en valeur, requalifier et renaturer les cours d'eau en zones urbaines (accès visuel et physique)	Actions	1			1			1	1		1		1				0		car N6 retenue		3
	6	Reconquérir/valoriser les berges des cours d'eau (Rhône - Isère - Affluents) Aménagement de continuités douces (lien Via Rhôna) et de sites de détente/découverte	Actions	1	1		2			1	1				0				0		Rhône responsabilité CNR / Isère attention aux berges privées en amont du barrage – Beaumont Montheux		3
	7	Mettre en valeur et gérer les espaces naturels sensibles (ENS) avec le soutien du Département Site du belvédère de Pierre-Aiguille	Actions	1		1	2		1		1				0				0	Mettre en valeur et gérer les espaces naturels sensibles (ENS) avec le soutien du Département Site du belvédère de Pierre-Aiguille et les autres ENS			3
	8	Étendre les services techniques de la CCPH et l'équipe rivière à la gestion de la trame verte et bleue (espaces naturels et biodiversité des espaces agricoles)	Gouvernance				0			1	1	1	1		2				0				3
	9	Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour gérer et protéger les espaces sensibles liés aux affluents Étendre cette politique à d'autres sites sensibles (Rhône - Isère)	Gouvernance	1	1		2				0				0			1	1		Idem : Rhône responsabilité CNR / Isère attention aux berges privées en amont du barrage – Beaumont Montheux		3
ESPACES AGRICOLES	1	Mettre en oeuvre une ZAP (zone agricole protégée) sur les secteurs à forts enjeux agricoles	Outils réglementaires				0				0		1	1	2	1			1		Prémature		3
	2	Mettre en oeuvre un PAEN (outil de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbain) sur les secteurs à enjeux agricoles et naturels, menacés de péri-urbanisation	Outils réglementaires				0				0			1	1	1	1		2		Prématuré		3
	3	Réaliser à l'échelle de la Com. com, un diagnostic agricole complet détaillé (structures agricoles, systèmes d'exploitation, orientations agricoles, perspectives succession, avenir, utilisation des espaces agricoles, enjeux...), servant de base à l'étude des volets agricoles des PLU	Etudes		1		1				0	1		1	2				0		Déterminera le niveau de protection agricole		3
	4	Prendre en considération la fonctionnalité des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme (AOC, accès, foncier, conflit d'usages...)	PAC		1	1	2				0				0	1			1				3
	5	Protéger dans les documents d'urbanisme les espaces agricoles exploités, de plaine, de coteaux, de plateaux, de vallons	PAC			1	1				0	1	1		2				0		Prémature		3
	6	Protéger dans les documents d'urbanisme les parcelles exploitées, les parcelles remembrées et irriguées	PAC			1	1				0	1	1		2				0		aujourd'hui cela concerne tout le territoire	Ecartée par le groupe car carte U5 choisie à court terme, celle-ci est moins large que U5. Replacée par CG en prioritaire	3
	7	Repérer et protéger dans les documents d'urbanisme les motifs paysagers au sein des espaces agricoles : (arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements, fossés d'irrigation, murs, patrimoine bâti...)	PAC	1	1	1	3				0				0				0				3
	8	Intégrer (sur les plans paysagers et architectural) les constructions et installations et/ou installations publiques ou d'intérêt collectif liées aux exploitations agricoles en zone agricole	PAC	1		1	2				0		1		1				0		Trop subjectif		3
	9	S'accorder sur les coupures vertes (espaces agricoles ou naturels) à préserver entre les pôles bâtis et les traduire dans les documents d'urbanisme	PAC	1	1		2			1	1				0				0				3
	10	S'accorder sur les limites à l'urbanisation et les traduire dans les documents d'urbanisme	PAC	1	1	1	3				0				0				0				3
	11	S'accorder sur les espaces ouverts à préserver de l'urbanisation en lisières forestières	PAC			1	1				0		1		1	1			1		Territoire peu concerné		3
	12	Entretenir, réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine bâti agricole (murets de soutènement et d'enclos, portes d'enclos, impluviums, abris, anciennes fermes...)	Actions / sites pilote		1		1	1		1	2				0				0				3
	13	Diversifier certains espaces agricoles repérés : conforter, compléter, créer des motifs paysagers végétaux (arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements...) en lien avec la trame verte (biodiversité)	Actions / sites pilote				0	1	1	1	3				0				0				3
	14	Lancer des actions de promotion des productions agricoles locales	Actions				0	1			1				0		1	1	2				3

	15	Lancer des actions de promotion et de soutien des productions locales, des circuits courts, les projets agricoles innovants, non polluants et valorisant l'identité du territoire	Actions				0	1			1				0		1	1	2	~~Lancer~~ ACCOMPAGNER des actions de promotion et de soutien des productions locales, des circuits courts, les projets agricoles innovants, non polluants et valorisant l'identité du territoire			3
PAYSAGES &PERCEPTIONS	1	Protéger dans les documents d'urbanisme les vues vers le grand paysage, les sites et silhouettes bâties remarquables cf. carte	PAC	1		1	2				0				0		1		1				3
	2	S'accorder sur des paysages remarquables / emblématiques à protéger et valoriser, et les traduire dans les documents d'urbanisme	PAC	1	1		2			1	1				0				0	Arbres remarquables			3
	3	Les PLU devront comporter une étude paysagère détaillant les éléments de paysages à protéger au sein et en dehors des espaces bâtis : Les parcs et jardins, les vues, le patrimoine végétal et bâti (motifs paysagers)	PAC	1	1		2				0				0			1	1	Les PLU et les cartes communales devront comporter une étude paysagère détaillant les éléments de paysages à protéger au sein et en dehors des espaces bâtis : Les parcs et jardins, les vues, le patrimoine végétal et bâti (motifs paysagers)			3
	4	Traduire dans le paysage les limites à l'urbanisation Leur donner du sens et de la lisibilité (lisière urbaines, transitions entre espaces bâtis et agricoles)	Action		1		1			1	1				0	1			1				3
	5	Conforter la présence de la nature en ville, des coulées vertes et de la trame végétale : Jardins, parcs, espaces verts, alignements, berges de cours d'eau, biodiversité…	Action		1		1			1	1	1			1				0				3
	6	Communiquer sur les opérations d'urbanisme, d'aménagement, de constructions du territoire exemplaires en matière de prise en compte du paysage	Gouvernance	1		1	2		1		1				0				0				3
	7	Se doter d'une compétence paysage et aménagement de l'espace au sein de la Com. com.	Gouvernance	1			1				0		1		1			1	1				3
	9	Se doter d'un observatoire des paysages pour suivre l'évolution des paysages (au regard des dynamiques urbaines, agricoles et naturelles) à partir de points de vue pré-identifiés	Gouvernance	1			1		1	1	2				0				0	Carte qui va avec la P7			3
PAYSAGES & TOURISME/LOISIRS	1	Créer des liaisons douces à partir et vers la Via Rhôna	Actions	1	1	1	3				0				0				0			En cours	3
	2	Relier les sites touristiques par des déplacements alternatifs à la voiture (mise en réseau)	Actions		1	1	2	1			1				0				0				3
	3	Valoriser le potentiel touristique des paysages viticoles Confortement de l'offre, découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale...	Actions	1	1		2			1	1				0				0				3
	4	Valoriser le potentiel touristique du territoire (patrimoines naturels, agricoles, bâtis, paysagers) et mise en réseau des dispositifs existants	Actions	1	1		2				0			1	1				0				3
	5	Valoriser le potentiel touristique des paysages arboricoles Découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques des sites, offre globale...sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau	Actions	1	1		2			1	1				0				0	Valoriser le potentiel touristique des paysages arboricoles Découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale... Maison de l'Abricot			3
	6	Aménager qualitativement les belvédères (Stationnement, accueil, liaisons douces, accessibilité, invitation à la contemplation, au questionnement et à la compréhension du paysage perçu...)	Actions	1	1	1	3				0				0				0				3
	7	Mettre en valeur les routes touristiques des côtes du Rhône ("être à la hauteur de la promesse")	Actions		1	1	2				0	1			1				0			Les panneaux sont "vieux"	3
	8	Étendre la découverte des vignobles à travers les routes touristiques des côtes du Rhône à l'arboriculture (créer une "route des fruits" ?)	Actions		1		1			1	1	1			1				0				3
	9	Mettre en place et harmoniser une signalétique touristique efficace et cohérente à l'échelle de la CCPH	Actions	1	1	1	3				0				0				0			En lien avec T7	3
MOBILITES	1	Mettre en œuvre un contrat d'axe sur la RN7 pour une meilleure utilisation du foncier déjà bâti, valoriser les zones d'activités traversées et viser à terme la mise en place d'un transport public performant (PLUI - PDU)	Outil réglementaire/ contractuel	1		1	2		1		1				0				0	~~Mettre en œuvre un contrat d'axe sur la RN7 pour une meilleure utilisation du foncier déjà bâti, valoriser les zones d'activités traversées et~~ viser à terme la mise en place d'un transport public performant			3
	2	Élaborer un PDU (Plan de Déplacements Urbains) à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon	Outils réglementaires	1		1	2		1		1				0				0		Intégrer si PLUi		3
	3	Étudier un volet "Mobilités Douces" en lien avec la valorisation touristique du territoire et traduire ce volet dans les documents d'urbanisme (emplacements réservés, servitudes de pré localisation....)	Etudes	1	1		2				0			1	1				0				3
	4	S'accorder sur la localisation des points de vente directe des productions locales le long de la RN7 et de la RD532 et les traduire dans les documents d'urbanisme (Emplacements réservés)	PAC		1		1				0				0	1		1	2				3
	5	Réserver des emplacements dans les PLU pour des parkings relais, de covoiturage, de transports à la demande	PAC	1	1	1	3				0				0				0			Etude en cours	3
	6	Intégrer les mobilités douces dans les opérations d'aménagement et de construction	PAC	1	1	1	3				0				0				0				3
	7	Ré-engager la réflexion de requalification de la RN7, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire	Actions			1	1	1	1		2				0				0				3

	8	Étendre la réflexion de requalification de la RN7, à la RD532, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire Traitement qualitatif des abords, protection des coupures vertes, mise en valeur des vues...	Actions			1	1		1		1	1			1				0				3
	9	Mailler le territoire en mobilités douces (Des espaces bâtis vers les espaces naturels et agricoles, en valorisant les parcours existants, les paysages et les structures paysagères)	Actions				0	1	1	1	3				0				0				3
	10	Mailler le territoire en mobilités douces A l'échelle des groupements bâtis : liaisons entre quartiers, entre hameaux, "chemin des écoliers"...	Actions	1			1			1	1		1		1				0		car M9		3
	Joker Groupe 1	Ouverture de la Gare de La Roche de Glun	Actions	1			1				0				0				0				1
ARCHITECTURE	1	Mettre en oeuvre une ou des AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture)sur les secteurs qui la justifient et la méritent Présence de MH et/ou de patrimoine urbain, architectural et paysager	Outil réglementaire		1		1			1	1	1			1				0		Si intéressant – Eglise de Chantemerle-Les-Blés		3
	2	Mettre en œuvre une OPAH avec des critères qualitatifs en matière de réhabilitation dans l'attribution des subventions	Outil réglementaire / contractuel		1	1	2				0				0	1			1		avec PLH		3
	3	Lancer un appel à projet architectural et définir des règles architecturales, paysagères, et de desserte des points de vente des productions locales en bordure de la RN 7 et de la RD 532	Etudes				0			1	1		1		1	1			1				3
	4	Élaborer un cahier des charges architecturales à l'échelle de la Cté de Communes pour s'accorder sur les règles d'implantation, d'aspect extérieur des constructions, de plantations et de clôtures, et l'intégrer dans les documents d'urbanisme	Etudes			1	1	1			1		1		1				0				3
	5	Lancer une étude sur l'opportunité de revalorisation des savoirs-faires locaux en matière de construction et de soutien aux acteurs économiques de la filière en éco construction	Etudes				0		1		1	1		1	2				0				3
	6	Réglementer spécifiquement l'évolution, la transformation, la réhabilitation des bâtiments agricoles anciens pouvant changer de destination	PAC		1	1	2	1			1				0				0				3
	7	Lancer des actions de soutien aux artisans en matière d'éco-construction Aide à la formation, pépinières...	Action			1	1		1		1	1			1				0				3
	8	Créer une culture commune en matière de qualité des constructions avec les acteurs de la filière (architectes, géomètre, bailleurs, aménageurs, élus...) : organisation de visite, voyage, événements, exposition, créer un prix d'architecture de la CCPH	Actions				0		1	1	2				0	1			1				3
	1	Élaborer des PLU Grenelle dans toutes les communes	Outils réglementaires		1		1				0			1	1	1			1			Carte écartée car c'est obliga	3
	2	Élaborer un PLUi à l'échelle de la Communauté de Commune de Tain-Tournon (qui fera office de PLH et de PDU)	Outils réglementaires				0		1	1	2				0	1			1		bien définir aux élus ce que contient ce document		3
	3	Élaborer un Schéma de Secteur à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon	Outils réglementaires	1		1	2		1		1				0				0		sauf si PLUi		3
	4	Élaborer un PLH à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon	Outils réglementaires	1	1	1	3				0				0				0	Élaborer un PLH à l'échelle de la Communauté de Communes			3
	5	Élaborer un R.L.P. (Règlement local de publicité) à l'échelle intercommunale	Outils réglementaires		1	1	2	1			1				0				0				3
	6	Les équipes de maîtrise d'oeuvre en matière de PLU devront comprendre au minimum les compétences suivantes : Urbanisme / Paysages / Architecture / Environnement	PAC	1	1	1	3				0				0				0			Les équipes de maîtrise d'oeuvre en matière de PLU devront comprendre au minimum les compétences suivantes : Urbanisme / Paysages / Architecture / Environnement / VRD pour chiffrage des OAP	3
	7	Inciter à la mixité des usages des espaces et des bâtimentsExtension des zones UA, assouplissement des règles en matière de stationnement en cas de programme mixte...	PAC		1	1	2	1			1				0				0				3
	8	Intégrer la dimension paysage dans les opérations d'aménagement et de construction	PAC	1	1	1	3				0				0				0				3
	9	Densifier en priorité les enveloppes urbaines / investir les dents creuses, avant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation	PAC	1	1	1	3				0				0				0				3
	10	Étudier des OAP sur tous les secteurs stratégiques et prioritaires de développement de l'urbanisation Intégrer systématiquement la dimension paysagère	PAC		1	1	2				0				0	1			1				3
	11	Mener des études pré opérationnelles sur les secteurs stratégiques prioritaires du développement urbain définis au niveau intercommunal, intégrant des objectifs de paysages et d'architecture	PAC		1	1	2				0				0	1			1				3
	12	Adapter les règles des PLU aux objectifs de densité retenus dans les différents pôles de la carte d'armature urbaine	PAC	1	1	1	3				0				0				0				3
	13	Dimensionner les espaces constructibles des PLU en accord avec les objectifs de croissance du parc de logements définis dans la carte d'armature territoriale	PAC	1	1	1	3				0				0				0				3
	14	Favoriser les opérations de renouvellements urbains	PAC		1	1	2	1			1				0				0			Carte écartée car c'est obliga	3
	15	Inciter à la diversification de l'habitat (PADD - programme mixte dans les OAP)	PAC	1	1	1	3				0				0				0			Carte écartée car c'est obliga	3
	16	Lancer un appel à projet sur « habiter demain » dans les villages de la CCPH sélection de sites pilotes en matière de projet urbain en renouvellement, en extension	Action				0		1	1	2	1			1				0				3
	17	Intégrer les opérations d'urbanisation et d'aménagement dans le paysage Se donner une grille de lecture pour la prise en compte du contexte paysager, urbain et architectural	Action		1	1	2	1			1				0				0				3

URBANISME	18	Conserver la trame végétale existante et préverdir les sites de sites de projet de développement urbain (économique, résidentiel, équipement)	Action		1	1	2				0				0	1			1				3
	19	Repérer le potentiel de renouvellement urbain (Habitat / Activités) dans les communes de la Com. com.	Etudes				0				0		1		1	1		1	2			L'étude EPORA le fait déjà ?	3
	20	Définir à l'échelle communautaire, les secteurs stratégiques à urbaniser en priorité (toutes fonctions confondues : habitat / services / équipements / activités)	Etudes			1	1		1		1				0	1			1				3
	21	Élaborer un Plan d'Actions Foncières : - Identifier les parcelles à acquérir - Aide au déblocage du foncier constructible	Etudes		1		1	1		1	2				0				0				3
	22	Lancer une étude sur l'opportunité de densification des quartiers d'habitations	Etudes				0	1	1	1	3				0				0		aujourd'hui niveau commune à terme niveau communautés de communes		3
	23	Lancer une étude de renouvellement urbain sur les sites des Zones d'activité de Tain-Mercurol, de Pont de l'Isère	Etudes		1	1	2	1			1				0				0	Lancer une étude de renouvellement urbain sur les sites des Zones d'activité de Tain-Mercurol, de Pont de			3
	24	Enrichir les tests de capacité de l'étude EPORA d'une approche qualitative et paysagère	Etudes	1		1	2		1		1				0				0		attention aujourd'hui à court terme des convention EPORA commune sont signées sans que la comcom soit impliqué / à moyent terme à envisager aux niveau intercommunal		3
	25	Etablir une charte qualité des espaces économique de la CCPH et engager les partenariats avec les acteurs économiques dans le cadre de son élaboration, de sa signature	étude	1	1		2				0				0			1	1			Déjà acté	3
	26	Organiser le suivi des autorisations du sol à l'échelle communautaire	Gouvernance	1			1		1		1				0			1	1			Instruction des permis par un service "urbanisle" à la CCPH - CCT	3
	27	Assurer le suivi de la conformité des travaux liés aux autorisations d'urbanisme	Gouvernance	1	1		2				0				0			1	1				3
	28	Assurer le suivi de la consommation d'espaces liée aux autorisations du sol à l'échelle de la Com. com.	Gouvernance	1		1	2				0		1		1				0		se fera dans le cadre du PLH, de l'évaluation du PAC, d'un observatoire foncier...		3
	29	Mettre en place un observatoire foncier et de l'habitat (suivi des DIA, des parcelles non construites en zones U et AU des PLU, des autorisations d'urbanisme, de la consommation d'espaces,...)	Gouvernance	1	1		2				0				0			1	1		animation PLH – développement économique	En lien avec U26	3
	30	Disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de constructions	Gouvernance		1	1	2				0				0	1			1				3
	31	Disposer d'un service de conseil architectural, paysager et urbain en vue de faciliter la densification, la division parcellaire au sein des espaces bâtis	Gouvernance	1	1	1	3				0				0				0				3
	32	Mise en place d'une commission d'urbanisme en charge d'accompagner les projets majeurs du territoire (lotissements importants, équipements structurants, zones d'activités...) composée d'élus, de l'ABF, de paysagiste, urbaniste, architecte conseil, du CAUE	Gouvernance	1			1		1	1	2				0				0				3
	33	Mise en place d'une commission économique pour accompagner les évolutions des sites économique	Gouvernance				0				0	1	1	1	3				0	Existe déjà à la Com Com	Existe déjà à la Com Com	Existe déjà à la Com Com	3
	34	Créer des services techniques internes pour une meilleure gestion au quotidien des espaces économiques	Gouvernance			1	1	1	1		2				0				0				3

	Prioritaires				Moyen long				Rejetée				Débat		
	G1	G2	G3		G1	G2	G3		G1	G2	G3		G1	G2	G3
	44	53	48		20	21	25		13	15	8		17	4	12
Vérif nb cartes	94	93	93												

Annexes

8. Restitution Atelier Projet 2

21 mai 2013

> Toutes les cartes par type

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Légende

- Prioritaire 3 groupes
- Prioritaire 2 groupes / Moyen 1 groupe
- Prioritaire 1 groupes / Moyen 2 groupes / ou Moyen 3 groupes

PAC

ESPACES AGRICOLES	7	Repérer et protéger dans les documents d'urbanisme les motifs paysagers au sein des espaces agricoles : (arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements, fossés d'irrigation, murs, patrimoine bâti…)
	10	S'accorder sur les limites à l'urbanisation et les traduire dans les documents d'urbanisme
	9	S'accorder sur les coupures vertes (espaces agricoles ou naturels) à préserver entre les pôles bâtis et les traduire dans les documents d'urbanisme
PAYSAGES &PERCEPTIONS	2	S'accorder sur des paysages remarquables / emblématiques à protéger et valoriser, et les traduire dans les documents d'urbanisme
MOBILITES	5	Réserver des emplacements dans les PLU pour des parkings relais, de covoiturage, de transports à la demande
	6	Intégrer les mobilités douces dans les opérations d'aménagement et de construction
URBANISME	6	Les équipes de maîtrise d'oeuvre en matière de PLU devront comprendre au minimum les compétences suivantes : Urbanisme / Paysages / Architecture / Environnement
	8	Intégrer la dimension paysage dans les opérations d'aménagement et de construction
	9	Densifier en priorité les enveloppes urbaines / investir les dents creuses, avant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation
	12	Adapter les règles des PLU aux objectifs de densité retenus dans les différents pôles de la carte d'armature urbaine
	13	Dimensionner les espaces constructibles des PLU en accord avec les objectifs de croissance du parc de logements définis dans la carte d'armature territoriale
	15	Inciter à la diversification de l'habitat (PADD - programme mixte dans les OAP)
	7	Inciter à la mixité des usages des espaces et des bâtimentsExtension des zones UA, assouplissement des règles en matière de stationnement en cas de programme mixte…
	14	Favoriser les opérations de renouvellements urbains
ARCHITECTURE	6	Réglementer spécifiquement l'évolution, la transformation, la réhabilitation des bâtiments agricoles anciens pouvant changer de destination

Outil réglementaire/contractuel

ESPACES NATURELS	1	Lancer un 2e contrat de rivière comprenant des actions sur le "paysage" et la réouverture des rivières au public"
MOBILITES	1	Mettre en œuvre un contrat d'axe sur la RN7 pour une meilleure utilisation du foncier déjà bâti, valoriser les zones d'activités traversées et viser à terme la mise en place d'un transport public performant (PLUI - PDU)
	2	Élaborer un PDU (Plan de Déplacements Urbains) à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon
URBANISME	4	Élaborer un PLH à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon
	3	Élaborer un Schéma de Secteur à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon
	5	Élaborer un R.L.P. (Règlement local de publicité) à l'échelle intercommunale

Études

ESPACES NATURELS	3	Réaliser à l'échelle de la Com. com, un diagnostic "milieux naturels et Trame Verte et Bleue" (biodiversité des espaces naturels et agricoles, continuités et corridors) servant de base à l'étude des volets environnement des PLU
URBANISME	23	Lancer une étude de renouvellement urbain sur les sites des Zones d'activité de Tain-Mercurol, de Pont de l'Isère
	24	Enrichir les tests de capacité de l'étude EPORA d'une approche qualitative et paysagère
	21	Élaborer un Plan d'Actions Foncières : - Identifier les parcelles à acquérir - Aide au déblocage du foncier constructible
	22	Lancer une étude sur l'opportunité de densification des quartiers d'habitations

Actions

ESPACES NATURELS	6	Reconquérir/valoriser les berges des cours d'eau (Rhône - Isère - Affluents) Aménagement de continuités douces (lien Via Rhôna) et de sites de détente/découverte
	7	Mettre en valeur et gérer les espaces naturels sensibles (ENS) avec le soutien du Département Site du belvédère de Pierre-Aiguille
	4	Mettre en valeur et gérer les sites naturels remarquables en bordure du Rhône, de l'Isère, et des autres cours d'eau Requalifier les sites dégradés, permettre la découverte des sites (ouverture au public : accueil, interprétation)
	5	Mettre en valeur, requalifier et renaturer les cours d'eau en zones urbaines (accès visuel et physique)
ESPACES AGRICOLES	12	Entretenir, réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine bâti agricole (murets de soutènement et d'enclos, portes d'enclos, impluviums, abris, anciennes fermes…)
	13	Diversifier certains espaces agricoles repérés : conforter, compléter, créer des motifs paysagers végétaux (arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements…) en lien avec la trame verte (biodiversité)
PAYSAGES & TOURISME/LOISIRS	1	Créer des liaisons douces à partir et vers la Via Rhôna
	6	Aménager qualitativement les belvédères (Stationnement, accueil, liaisons douces, accessibilité, invitation à la contemplation, au questionnement et à la compréhension du paysage perçu…)
	9	Mettre en place et harmoniser une signalétique touristique efficace et cohérente à l'échelle de la CCPH
	2	Relier les sites touristiques par des déplacements alternatifs à la voiture (mise en réseau)
	3	Valoriser le potentiel touristique des paysages viticoles Confortement de l'offre, découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale…
	5	Valoriser le potentiel touristique des paysages arboricoles Découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques des sites, offre globale…sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau
MOBILITES	7	Ré-engager la réflexion de requalification de la RN7, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire
	9	Mailler le territoire en mobilités douces (Des espaces bâtis vers les espaces naturels et agricoles, en valorisant les parcours existants, les paysages et les structures paysagères)
URBANISME	17	Intégrer les opérations d'urbanisation et d'aménagement dans le paysage Se donner une grille de lecture pour la prise en compte du contexte paysager, urbain et architectural

Gouvernance

PAYSAGES &PERCEPTIONS	6	Communiquer sur les opérations d'urbanisme, d'aménagement, de constructions du territoire exemplaires en matière de prise en compte du paysage
	9	Se doter d'un observatoire des paysages pour suivre l'évolution des paysages (au regard des dynamiques urbaines, agricoles et naturelles) à partir de points de vue pré-identifiés
URBANISME	31	Disposer d'un service de conseil architectural, paysager et urbain en vue de faciliter la densification, la division parcellaire au sein des espaces bâtis
	32	Mise en place d'une commission d'urbanisme en charge d'accompagner les projets majeurs du territoire (lotissements importants, équipements structurants, zones d'activités…) composée d'élus, de l'ABF, de paysagiste, urbaniste, architecte conseil, du CAUE
	34	Créer des services techniques internes pour une meilleure gestion au quotidien des espaces économiques

Légende

- Débat 2 groupes
- Débat 1 groupe / Rejetée 1 groupe
- Débat 1 groupe / 2 groupes ok
- Rejetée 1 groupe / 2 groupes ok

PAC

ESPACES AGRICOLES	11	S'accorder sur les espaces ouverts à préserver de l'urbanisation en lisières forestières
	4	Prendre en considération la fonctionnalité des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme (AOC, accès, foncier, conflit d'usages…)
	8	Intégrer (sur les plans paysagers et architectural) les constructions et installations et/ou installations publiques ou d'intérêt collectif liées aux exploitations agricoles en zone agricole
PAYSAGES &PERCEPTIONS	1	Protéger dans les documents d'urbanisme les vues vers le grand paysage, les sites et silhouettes bâties remarquables cf. carte
	3	Les PLU devront comporter une étude paysagère détaillant les éléments de paysages à protéger au sein et en dehors des espaces bâtis : Les parcs et jardins, les vues, le patrimoine végétal et bâti (motifs paysagers)
MOBILITES	4	S'accorder sur la localisation des points de vente directe des productions locales le long de la RN7 et de la RD532 et les traduire dans les documents d'urbanisme (Emplacements réservés)
URBANISME	10	Étudier des OAP sur tous les secteurs stratégiques et prioritaires de développement de l'urbanisation Intégrer systématiquement la dimension paysagère
	11	Mener des études pré opérationnelles sur les secteurs stratégiques prioritaires du développement urbain définis au niveau intercommunal, intégrant des objectifs de paysages et d'architecture

Outil réglementaire/contractuel

ESPACES AGRICOLES	2	Mettre en oeuvre un PAEN (outil de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbain) sur les secteurs à enjeux agricoles et naturels, menacés de péri-urbanisation
URBANISME	2	Élaborer un PLUi à l'échelle de la Communauté de Commune de Tain-Tournon (qui fera office de PLH et de PDU)
	1	Élaborer des PLU Grenelle dans toutes les communes
ARCHITECTURE	2	Mettre en oeuvre une OPAH avec des critères qualitatifs en matière de réhabilitation dans l'attribution des subventions
	1	Mettre en oeuvre une ou des AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture)sur les secteurs qui la justifient et la méritent Présence de MH et/ou de patrimoine urbain, architectural et paysager

Études

ESPACES NATURELS	2	Réaliser à l'échelle de la Com. com, une étude globale de la trame Bleue (Rhône - Isère - Affluents) Préservation, restauration, valorisation écologique et paysagère, en s'appuyant sur les expériences ponctuelles du contrat de rivière
MOBILITES	3	Étudier un volet "Mobilités Douces" en lien avec la valorisation touristique du territoire et traduire ce volet dans les documents d'urbanisme (emplacements réservés, servitudes de pré localisation….)
URBANISME	19	Repérer le potentiel de renouvellement urbain (Habitat / Activités) dans les communes de la Com. com.
	20	Définir à l'échelle communautaire, les secteurs stratégiques à urbaniser en priorité (toutes fonctions confondues : habitat / services / équipements / activités)
	25	Etablir une charte qualité des espaces économique de la CCPH et engager les partenariats avec les acteurs économiques dans le cadre de son élaboration, de sa signature
ARCHITECTURE	3	Lancer un appel à projet architectural et définir des règles architecturales, paysagères, et de desserte des points de vente des productions locales en bordure de la RN 7 et de la RD 532
	4	Élaborer un cahier des charges architecturales à l'échelle de la Cté de Communes pour s'accorder sur les règles d'implantation, d'aspect extérieur des constructions, de plantations et de clôtures, et l'intégrer dans les documents d'urbanisme

Actions

ESPACES AGRICOLES	14	Lancer des actions de promotion des productions agricoles locales
	15	Lancer des actions de promotion et de soutien des productions locales, des circuits courts, les projets agricoles innovants, non polluants et valorisant l'identité du territoire
PAYSAGES &PERCEPTIONS	4	Traduire dans le paysage les limites à l'urbanisation Leur donner du sens et de la lisibilité (lisière urbaines, transitions entre espaces bâtis et agricoles)
	5	Conforter la présence de la nature en ville, des coulées vertes et de la trame végétale : Jardins, parcs, espaces verts, alignements, berges de cours d'eau, biodiversité…
PAYSAGES & TOURISME/LOISIRS	4	Valoriser le potentiel touristique du territoire (patrimoines naturels, agricoles, bâtis, paysagers) et mise en réseau des dispositifs existants
	7	Mettre en valeur les routes touristiques des côtes du Rhône ("être à la hauteur de la promesse")
	8	Étendre la découverte des vignobles à travers les routes touristiques des côtes du Rhône à l'arboriculture (créer une "route des fruits" ?)
MOBILITES	8	Étendre la réflexion de requalification de la RN7, à la RD532, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire Traitement qualitatif des abords, protection des coupures vertes, mise en valeur des vues…
	10	Mailler le territoire en mobilités douces A l'échelle des groupements bâtis : liaisons entre quartiers, entre hameaux, "chemin des écoliers"…
Joker		Ouverture de la Gare de La Roche de Glun
URBANISME	18	Conserver la trame végétale existante et préverdir les sites de sites de projet de développement urbain (économique, résidentiel, équipement)
	16	Lancer un appel à projet sur « habiter demain » dans les villages de la CCPH sélection de sites pilotes en matière de projet urbain en renouvellement, en extension
ARCHITECTURE	8	Créer une culture commune en matière de qualité des constructions avec les acteurs de la filière (architectes, géomètre, bailleurs, aménageurs, élus…) : organisation de visite, voyage, événements, exposition, créer un prix d'architecture de la CCPH
	7	Lancer des actions de soutien aux artisans en matière d'éco-construction Aide à la formation, pépinières…

Gouvernance

ESPACES NATURELS	9	Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour gérer et protéger les espaces sensibles liés aux affluents Étendre cette politique à d'autres sites sensibles (Rhône - Isère)
PAYSAGES &PERCEPTIONS	7	Se doter d'une compétence paysage et aménagement de l'espace au sein de la Com. com.
URBANISME	26	Organiser le suivi des autorisations du sol à l'échelle communautaire
	27	Assurer le suivi de la conformité des travaux liés aux autorisations d'urbanisme
	29	Mettre en place un observatoire foncier et de l'habitat (suivi des DIA, des parcelles non construites en zones U et AU des PLU, des autorisations d'urbanisme, de la consommation d'espaces,…)
	30	Disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de constructions
	28	Assurer le suivi de la consommation d'espaces liée aux autorisations du sol à l'échelle de la Com. com.

Annexes

8. Restitution Atelier Projet 2

21 mai 2013

> Cartes retenues

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Prioritaire 3 groupes
Prioritaire 2 groupes / Moyen 1 groupe
Prioritaire 1 groupes / Moyen 2 groupes / ou Moyen 3 groupes

				Reformulation de la carte par les élus / Commentaire		
				G1	G2	G3
ESPACES NATURELS	1	Lancer un 2e contrat de rivière comprenant des actions sur le "paysage" et la réouverture des rivières au public"	Outil réglementaire/contractuel			
	3	Réaliser à l'échelle de la Com. com, un diagnostic "milieux naturels et Trame Verte et Bleue" (biodiversité des espaces naturels et agricoles, continuités et corridors) servant de base à l'étude des volets environnement des PLU	Études		vision globale Drôme / Ardèche	
	6	Reconquérir/valoriser les berges des cours d'eau (Rhône - Isère - Affluents) Aménagement de continuités douces (lien Via Rhôna) et de sites de détente/découverte	Actions		Rhône responsabilité CNR / Isère attention aux berges privées en amont du barrage – Beaumont Montheux	
	7	Mettre en valeur et gérer les espaces naturels sensibles (ENS) avec le soutien du Département Site du belvédère de Pierre-Aiguille	Actions	Mettre en valeur et gérer les espaces naturels sensibles (ENS) avec le soutien du Département Site du belvédère de Pierre-Aiguille et les autres ENS		
	4	Mettre en valeur et gérer les sites naturels remarquables en bordure du Rhône, de l'Isère, et des autres cours d'eau Requalifier les sites dégradés, permettre la découverte des sites (ouverture au public : accueil, interprétation)	Actions		car N6 retenue	
	5	Mettre en valeur, requalifier et renaturer les cours d'eau en zones urbaines (accès visuel et physique)	Actions		car N6 retenue	
ESPACES AGRICOLES	7	Repérer et protéger dans les documents d'urbanisme les motifs paysagers au sein des espaces agricoles : (arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements, fossés d'irrigation, murs, patrimoine bâti...)	PAC			
	10	S'accorder sur les limites à l'urbanisation et les traduire dans les documents d'urbanisme	PAC			
	9	S'accorder sur les coupures vertes (espaces agricoles ou naturels) à préserver entre les pôles bâtis et les traduire dans les documents d'urbanisme	PAC			
	12	Entretenir, réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine bâti agricole (murets de soutènement et d'enclos, portes d'enclos, impluviums, abris, anciennes fermes...)	Actions / sites pilote			
	13	Diversifier certains espaces agricoles repérés : conforter, compléter, créer des motifs paysagers végétaux (arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements...) en lien avec la trame verte (biodiversité)	Actions / sites pilote			
PAYSAGES &PERCEPTIONS	2	S'accorder sur des paysages remarquables / emblématiques à protéger et valoriser, et les traduire dans les documents d'urbanisme	PAC	Arbres remarquables		
	6	Communiquer sur les opérations d'urbanisme, d'aménagement, de constructions du territoire exemplaires en matière de prise en compte du paysage	Gouvernance			
	9	Se doter d'un observatoire des paysages pour suivre l'évolution des paysages (au regard des dynamiques urbaines, agricoles et naturelles) à partir de points de vue pré-identifiés	Gouvernance	Carte qui va avec la P7		
PAYSAGES & TOURISME/LOISIRS	1	Créer des liaisons douces à partir et vers la Via Rhôna	Actions			En cours
	6	Aménager qualitativement les belvédères (Stationnement, accueil, liaisons douces, accessibilité, invitation à la contemplation, au questionnement et à la compréhension du paysage perçu...)	Actions			
	9	Mettre en place et harmoniser une signalétique touristique efficace et cohérente à l'échelle de la CCPH	Actions			En lien avec T7
	2	Relier les sites touristiques par des déplacements alternatifs à la voiture (mise en réseau)	Actions			
	3	Valoriser le potentiel touristique des paysages viticoles Confortement de l'offre, découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les	Actions			
	5	Valoriser le potentiel touristique des paysages arboricoles Découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques des sites, offre globale...sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau	Actions	Valoriser le potentiel touristique des paysages arboricoles Découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale... Maison de l'Abricot		
MOBILITES	5	Réserver des emplacements dans les PLU pour des parkings relais, de covoiturage, de transports à la demande	PAC			Etude en cours
	6	Intégrer les mobilités douces dans les opérations d'aménagement et de construction	PAC			
	1	Mettre en œuvre un contrat d'axe sur la RN7 pour une meilleure utilisation du foncier déjà bâti, valoriser les zones d'activités traversées et viser à terme la mise en place d'un transport public performant (PLUI - PDU)	Outil réglementaire/ contractuel	~~Mettre en œuvre un contrat d'axe sur la RN7 pour une meilleure utilisation du foncier déjà bâti, valoriser les zones d'activités traversées et~~ viser à terme la mise en place d'un transport public performant (PLUI - PDU)		
	2	Élaborer un PDU (Plan de Déplacements Urbains) à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon	Outils réglementaires		Intégrer si PLUi	
	7	Ré-engager la réflexion de requalification de la RN7, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire	Actions			
	9	Mailler le territoire en mobilités douces (Des espaces bâtis vers les espaces naturels et agricoles, en valorisant les parcours existants, les paysages et les structures paysagères)	Actions			
	4	Élaborer un PLH à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon	Outils réglementaires	Élaborer un PLH à l'échelle de la Communauté de Communes		
	6	Les équipes de maîtrise d'oeuvre en matière de PLU devront comprendre au minimum les compétences suivantes : Urbanisme / Paysages / Architecture / Environnement	PAC			Les équipes de maîtrise d'oeuvre en matière de PLU devront comprendre au minimum les compétences suivantes : Urbanisme / Paysages / Architecture / Environnement / VRD pour chiffrage des OAP
	8	Intégrer la dimension paysage dans les opérations d'aménagement et de construction	PAC			
	9	Densifier en priorité les enveloppes urbaines / investir les dents creuses, avant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation	PAC			
	12	Adapter les règles des PLU aux objectifs de densité retenus dans les différents pôles de la carte d'armature urbaine	PAC			
	13	Dimensionner les espaces constructibles des PLU en accord avec les objectifs de croissance du parc de logements définis dans la carte d'armature territoriale	PAC			
	15	Inciter à la diversification de l'habitat (PADD - programme mixte dans les OAP)	PAC			
	31	Disposer d'un service de conseil architectural, paysager et urbain en vue de faciliter la densification, la division parcellaire au sein des espaces bâtis	Gouvernance			
	3	Élaborer un Schéma de Secteur à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon	Outils réglementaires		sauf si PLUi	
	5	Élaborer un R.L.P. (Règlement local de publicité) à l'échelle intercommunale	Outils réglementaires			
URBANISME	7	Inciter à la mixité des usages des espaces et des bâtimentsExtension des zones UA, assouplissement des règles en matière de stationnement en cas de programme mixte…	PAC			
	17	Intégrer les opérations d'urbanisation et d'aménagement dans le paysage Se donner une grille de lecture pour la prise en compte du contexte paysager, urbain et architectural	Action			
	23	Lancer une étude de renouvellement urbain sur les sites des Zones d'activité de Tain-Mercurol, de Pont de l'Isère	Etudes	Lancer une étude de renouvellement urbain sur les sites des Zones d'activité de Tain-Mercurol, de Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Chanos, Beaumont-Monteux, Erôme		
	24	Enrichir les tests de capacité de l'étude EPORA d'une approche qualitative et paysagère	Etudes		attention aujourd'hui à court terme des convention EPORA commune sont signées sans que la comcom soit impliqué / à moyent terme à envisager aux niveau intercommunal	
	14	Favoriser les opérations de renouvellements urbains	PAC			
	21	Élaborer un Plan d'Actions Foncières : - Identifier les parcelles à acquérir - Aide au déblocage du foncier constructible	Etudes			
	22	Lancer une étude sur l'opportunité de densification des quartiers d'habitations	Etudes		aujourd'hui niveau commune à terme niveau communautés de communes	
	32	Mise en place d'une commission d'urbanisme en charge d'accompagner les projets majeurs du territoire (lotissements importants, équipements structurants, zones d'activités...) composée d'élus, de l'ABF, de paysagiste, urbaniste, architecte conseil, du CAUE	Gouvernance			
	34	Créer des services techniques internes pour une meilleure gestion au quotidien des espaces économiques	Gouvernance			
ARCHITECTURE	6	Réglementer spécifiquement l'évolution, la transformation, la réhabilitation des bâtiments agricoles anciens pouvant changer de destination	PAC			

Annexes

8. Restitution Atelier Projet 2

21 mai 2013

> Cartes rejetées

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Rejetée 3 groupes
Rejetée 2 groupes

				Reformulation de la carte par les élus / Commentaire		
				G1	G2	G3
ESPACES NATURELS	8	Étendre les services techniques de la CCPH et l'équipe rivière à la gestion de la trame verte et bleue (espaces naturels et biodiversité des espaces agricoles)	Gouvernance			
ESPACES AGRICOLES	1	Mettre en oeuvre une ZAP (zone agricole protégée) sur les secteurs à forts enjeux agricoles	Outils réglementaires		Prématuré	
	3	Réaliser à l'échelle de la Com. com, un diagnostic agricole complet détaillé (structures agricoles, systèmes d'exploitation, orientations agricoles, perspectives succession, avenir, utilisation des espaces agricoles, enjeux...), servant de base à l'étude des volets agricoles des PLU	Etudes		Déterminera le niveau de protection agricole	
	5	Protéger dans les documents d'urbanisme les espaces agricoles exploités, de plaine, de coteaux, de plateaux, de vallons	PAC		Prématuré	
	6	Protéger dans les documents d'urbanisme les parcelles exploitées, les parcelles remembrées et irriguées	PAC		aujourd'hui cela concerne tout le territoire	Ecartée par le groupe car carte U5 choisie à court terme, celle-ci est moins large que U5. Replacée par CG en prioritaire
ARCHITECTURE	5	Lancer une étude sur l'opportunité de revalorisation des savoirs-faires locaux en matière de construction et de soutien aux acteurs économiques de la filière en éco construction	Etudes			
URBANISME	33	Mise en place d'une commission économique pour accompagner les évolutions des sites économique	Gouvernance	Existe déjà à la Com Com	Existe déjà à la Com Com	Existe déjà à la Com Com

Annexes

8. Restitution Atelier Projet 2

21 mai 2013

> Cartes en débat

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Débat 2 groupes
Débat 1 groupe / Rejetée 1 groupe
Débat 1 groupe / 2 groupes ok
Rejetée 1 groupe / 2 groupes ok

				Reformulation de la carte par les élus / Commentaire		
				G1	G2	G3
ESPACES NATURELS	2	Réaliser à l'échelle de la Com. com, une étude globale de la trame Bleue (Rhône - Isère - Affluents) Préservation, restauration, valorisation écologique et paysagère, en s'appuyant sur les expériences ponctuelles du contrat de rivière	Études			
	9	Poursuivre la politique d'acquisition foncière pour gérer et protéger les espaces sensibles liés aux affluents Étendre cette politique à d'autres sites sensibles (Rhône - Isère)	Gouvernance		Idem : Rhône responsabilité CNR / Isère attention aux berges privées en amont du barrage – Beaumont Montheux	
ESPACES AGRICOLES	2	Mettre en oeuvre un PAEN (outil de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels péri-urbain) sur les secteurs à enjeux agricoles et naturels, menacés de péri-urbanisation	Outils réglementaires		Prématuré	
	14	Lancer des actions de promotion des productions agricoles locales	Actions			
	15	Lancer des actions de promotion et de soutien des productions locales, des circuits courts, les projets agricoles innovants, non polluants et valorisant l'identité du territoire	Actions	~~Lancer~~ ACCOMPAGNER des actions de promotion et de soutien des productions locales, des circuits courts, les projets agricoles innovants, non polluants et valorisant l'identité du territoire		
	11	S'accorder sur les espaces ouverts à préserver de l'urbanisation en lisières forestières	PAC		Territoire peu concerné	
	4	Prendre en considération la fonctionnalité des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme (AOC, accès, foncier, conflit d'usages...)	PAC			
	8	Intégrer (sur les plans paysagers et architectural) les constructions et installations et/ou installations publiques ou d'intérêt collectif liées aux exploitations agricoles en zone agricole	PAC		Trop subjectif	
PAYSAGES &PERCEPTIONS	7	Se doter d'une compétence paysage et aménagement de l'espace au sein de la Com. com.	Gouvernance			
	1	Protéger dans les documents d'urbanisme les vues vers le grand paysage, les sites et silhouettes bâties remarquables cf. carte	PAC			
	3	Les PLU devront comporter une étude paysagère détaillant les éléments de paysages à protéger au sein et en dehors des espaces bâtis : Les parcs et jardins, les vues, le patrimoine végétal et bâti (motifs paysagers)	PAC	Les PLU et les cartes communales devront comporter une étude paysagère détaillant les éléments de paysages à protéger au sein et en dehors des espaces bâtis : Les parcs et jardins, les vues, le patrimoine végétal et bâti (motifs paysagers)		
	4	Traduire dans le paysage les limites à l'urbanisation Leur donner du sens et de la lisibilité (lisière urbaines, transitions entre espaces bâtis et agricoles)	Action			
	5	Conforter la présence de la nature en ville, des coulées vertes et de la trame végétale : Jardins, parcs, espaces verts, alignements, berges de cours d'eau, biodiversité…	Action			
PAYSAGES & TOURISME/LOISIRS	4	Valoriser le potentiel touristique du territoire (patrimoines naturels, agricoles, bâtis, paysagers) et mise en réseau des dispositifs existants	Actions			
	7	Mettre en valeur les routes touristiques des côtes du Rhône ("être à la hauteur de la promesse")	Actions			Les panneaux sont "vieux"
	8	Étendre la découverte des vignobles à travers les routes touristiques des côtes du Rhône à l'arboriculture (créer une "route des fruits" ?)	Actions			
MOBILITES	4	S'accorder sur la localisation des points de vente directe des productions locales le long de la RN7 et de la RD532 et les traduire dans les documents d'urbanisme (Emplacements réservés)	PAC			
	3	Étudier un volet "Mobilités Douces" en lien avec la valorisation touristique du territoire et traduire ce volet dans les documents d'urbanisme (emplacements réservés, servitudes de pré localisation....)	Etudes			
	8	Étendre la réflexion de requalification de la RN7, à la RD532, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire Traitement qualitatif des abords, protection des coupures vertes, mise en valeur des vues...	Actions			
	10	Mailler le territoire en mobilités douces A l'échelle des groupements bâtis : liaisons entre quartiers, entre hameaux, "chemin des écoliers"...	Actions		car M9	
	Joker Groupe	Ouverture de la Gare de La Roche de Glun	Actions			
URBANISME	19	Repérer le potentiel de renouvellement urbain (Habitat / Activités) dans les communes de la Com. com.	Etudes			L'étude EPORA le fait déjà ?
	2	Élaborer un PLUi à l'échelle de la Communauté de Commune de Tain-Tournon (qui fera office de PLH et de PDU)	Outils réglementaires		bien définir aux élus ce que contient ce document	
	10	Étudier des OAP sur tous les secteurs stratégiques et prioritaires de développement de l'urbanisation Intégrer systématiquement la dimension paysagère	PAC			
	11	Mener des études pré opérationnelles sur les secteurs stratégiques prioritaires du développement urbain définis au niveau intercommunal, intégrant des objectifs de paysages et d'architecture	PAC			
	18	Conserver la trame végétale existante et préverdir les sites de sites de projet de développement urbain (économique, résidentiel, équipement)	Action			
	20	Définir à l'échelle communautaire, les secteurs stratégiques à urbaniser en priorité (toutes fonctions confondues : habitat / services / équipements / activités)	Etudes			
	25	Etablir une charte qualité des espaces économique de la CCPH et engager les partenariats avec les acteurs économiques dans le cadre de son élaboration, de sa signature	étude			Déjà acté
	26	Organiser le suivi des autorisations du sol à l'échelle communautaire	Gouvernance			Instruction des permis par un service "urbanisle" à la CCPH - CCT
	27	Assurer le suivi de la conformité des travaux liés aux autorisations d'urbanisme	Gouvernance			
	29	Mettre en place un observatoire foncier et de l'habitat (suivi des DIA, des parcelles non construites en zones U et AU des PLU, des autorisations d'urbanisme, de la consommation d'espaces,...)	Gouvernance		animation PLH – développement économique	En lien avec U26
	30	Disposer d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour les opérations de constructions	Gouvernance			
	1	Élaborer des PLU Grenelle dans toutes les communes	Outils réglementaires			Carte écartée car c'est obligatoire
	16	Lancer un appel à projet sur « habiter demain » dans les villages de la CCPH sélection de sites pilotes en matière de projet urbain en renouvellement, en extension	Action			
	28	Assurer le suivi de la consommation d'espaces liée aux autorisations du sol à l'échelle de la Com. com.	Gouvernance			
ARCHITECTURE	3	Lancer un appel à projet architectural et définir des règles architecturales, paysagères, et de desserte des points de vente des productions locales en bordure de la RN 7 et de la RD 532	Etudes			
	2	Mettre en œuvre une OPAH avec des critères qualitatifs en matière de réhabilitation dans l'attribution des subventions	Outil réglementaire / contractuel		avec PLH	
	8	Créer une culture commune en matière de qualité des constructions avec les acteurs de la filière (architectes, géomètre, bailleurs, aménageurs, élus...) : organisation de visite, voyage, événements, exposition, créer un prix d'architecture de la CCPH	Actions			
	1	Mettre en oeuvre une ou des AVAP (Aire de Valorisation du Patrimoine et de l'Architecture)sur les secteurs qui la justifient et la méritent Présence de MH et/ou de patrimoine urbain, architectural et paysager	Outil réglementaire		Si intéressant – Eglise de Chantemerle-Les-Blés	
	4	Élaborer un cahier des charges architecturales à l'échelle de la Cté de Communes pour s'accorder sur les règles d'implantation, d'aspect extérieur des constructions, de plantations et de clôtures, et l'intégrer dans les documents d'urbanisme	Etudes			
	7	Lancer des actions de soutien aux artisans en matière d'éco-construction Aide à la formation, pépinières…	Action			

Annexes

9. Comité de pilotage 2
24 juin 2013

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme &
Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Comité de pilotage * 24 juin 2013

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Ordre du jour

> Restitution et croisement des 2 ateliers

> Validation des axes de projet

A. Atelier 1 - Définir les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle de la CCPH

B. Atelier 2 - Valoriser les paysages

C. Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

A. Atelier 1 - Définir les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle de la CCPH

ATELIER 1

Atelier 1 - Définir les grands équilibres entre espaces naturels, agricoles et bâtis à l'échelle de la CCPH

Contenu et résultats

> Travail à partir des cartographie et engagements proposés dans le PADD provisoire du SCOT de décembre 2012

> Travail en groupes sur 2 grandes thématiques :

- Préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages et positionnement de limites à l'urbanisation

- Définition d'une armature urbaine et hiérarchisation des pôles

> Productions de l'atelier 1

- Des réactions à certaines propositions du SCOT

- Des modifications et compléments à proposer au SCOT

→ **Contribution au SCOT**

- Dans le cadre des orientations et cartographies du SCOT, des précisions à l'échelle de la CCPH → **Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture**

ATELIER 1

Préservation des espaces naturels, des espaces agricoles et des paysages et positionnement de limites à l'urbanisation

Ce qui pourrait faire l'objet d'une contribution au SCOT

ESPACES NATURELS	ESPACES AGRICOLES	PAYSAGES
Des erreurs de cartographie sur les cours d'eau structurants (Veaune, Herbasse et manque la Bouterne)		
> Des interrogations et réflexions sur les corridors inscrits dans le défilé rhodanien (Nord de Tain) : - Quels fondements de ces tracés ? Il n'y a pas eu, à la connaissance de certains élus, de recensement des populations. - Pourquoi la connection n'est-elle pas positionnée au Nord de Serves, où il n'y a pas d'urbanisation ? - Aujourd'hui, les clôtures de la CNR empêchent le passage des animaux (hormis peut-être au Pont de Gervans). > Maintenir, restaurer et compléter la trame verte et bleue	**> Réflexion sur les engagements :** Le chiffre des 100 ha/an de consommation d'espaces agricoles paraît un peu élevé **> Compléments à l'engagements "Faire de l'agriculture un partenaire du territoire durable"** - Valoriser les formations - Entretien des paysages	**> Compléments aux engagements :** - Lutter contre le mitage - Limiter et mieux organiser les panneaux publicitaires - Mettre en valeur les belvédères **> Compléments à la cartographie :** - Silhouettes bâties : manque Tain l'Hermitage, La Roche de Glun, Veaune (le plus village), Chantemerle (l'Eglise) - Belvédères : manque Méjeans, Planards et Puy-de-Serves - Prendre en considération aussi les vues depuis la plaine **> Réflexion sur la cartographie :** Il y a une contradiction entre l'objectif de préservation des paysages identitaires (Préserver les vues sur le défilé de Tain-Tournon) et l'incidence touristique possible (il n'y a rien de prévu pour ce secteur sur la carte de l'armature touristique)

En souligné : les éléments qui sont désormais pris en compte dans le PADD provisoire de mai 2013.
En orange : nouvelle formulation dans le PADD provisoire de mai 2013.

ATELIER 1

Fixer des limites à l'urbanisation

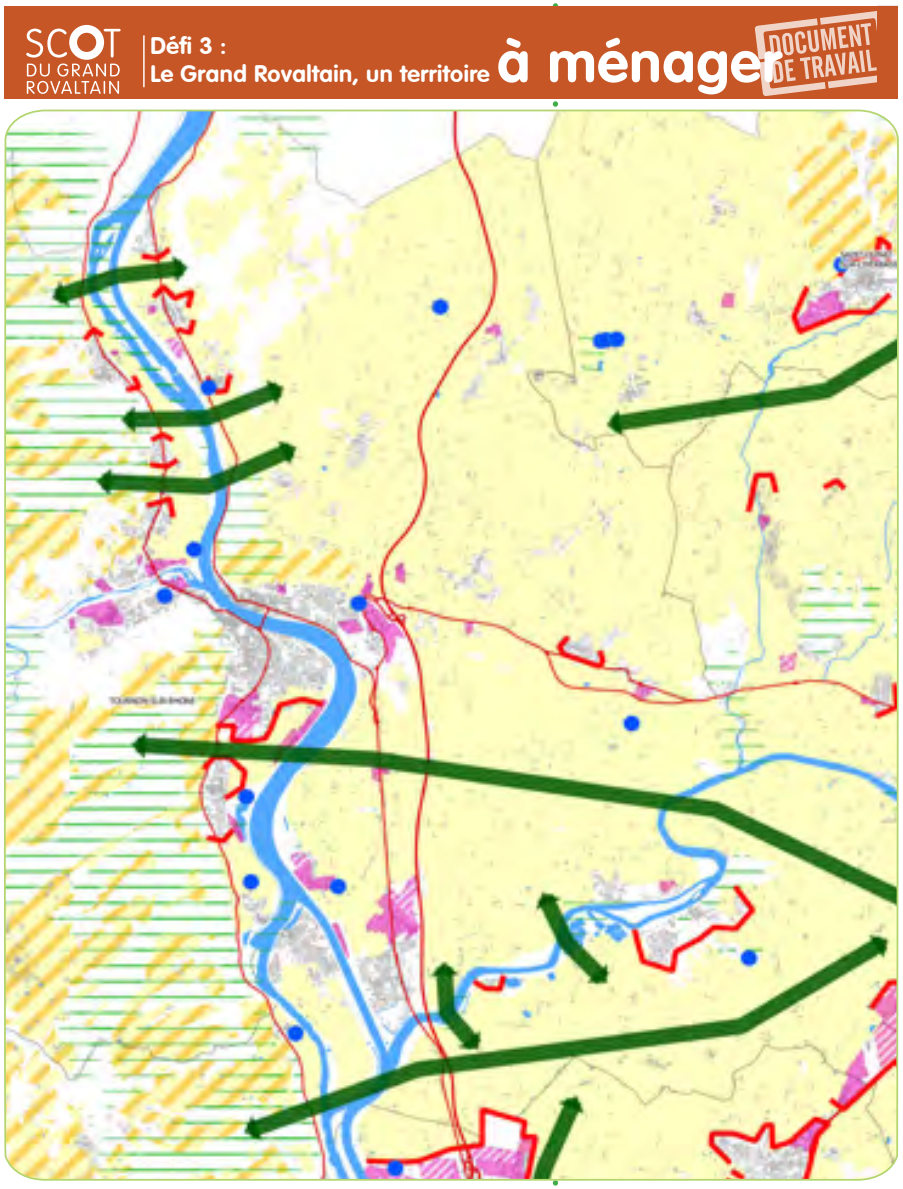

Préserver et valoriser les espaces agricoles et forestiers

Engagement à discuter du SCOT - Décembre 2012 :

> Protéger la fonctionnalité de l'espace agricole et limiter les conflits d'usages (détermination de limites intangibles et pérennes à l'extension urbaine)

Définitions :

<u>Continuité agro-paysagère :</u>

Entité agricole continue (viabilité des exploitation, accès, circulation) et/ou coupure verte paysagère entre espaces bâtis

<u>Limite à l'urbanisation :</u>

Limite intangible et pérenne à l'extension urbaine

Espace de contact entre les secteurs urbanisés et leur environnement rural et naturel

Discordances entre les 2 groupes de travail

> Le groupe A1 ne valide ni les coupures agro-paysagères ni les limites à l'urbanisation portées sur la carte

> Le groupe B1 valide les coupures agro-paysagères les limites à l'urbanisation portées sur la carte, et en propose de nouvelles

Carte 5 - Limites à l'urbanisation

B1

Fixer des limites à l'urbanisation

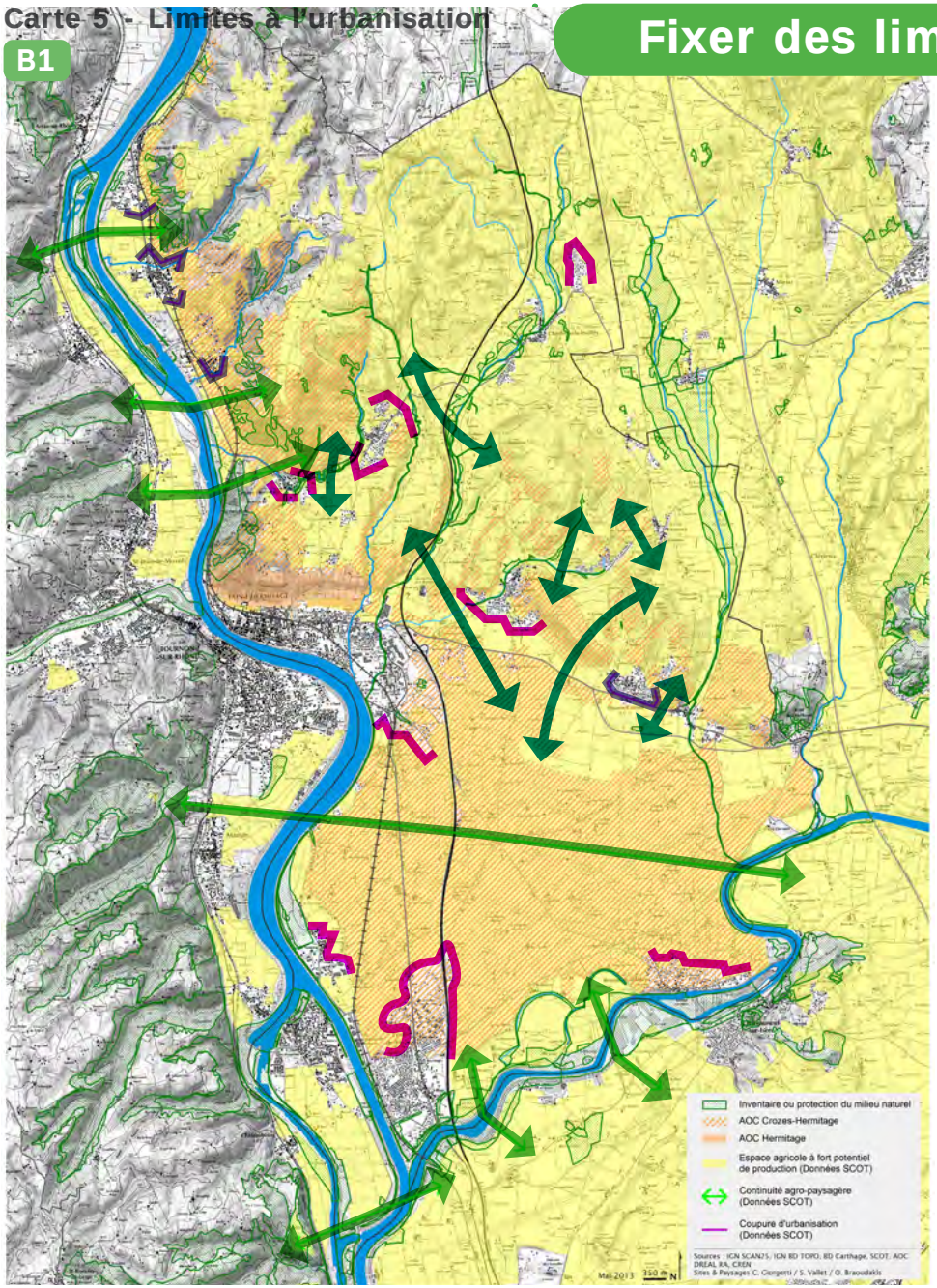

Ce qui peut nourrir le Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

> En lien avec le travail réalisé dans le cadre de l'atelier 2

> Support de débat pour s'accorder sur les coupures agro-paysagères et limites à l'urbanisation de la CCPH

> Contribution au SCOT ?

> Continuités agro-paysagères

Continuités agro-paysagères du SCOT validées par B1

Continuités agro-paysagères supplémentaires proposées par B1

> Limites à l'urbanisation

Coupures d'urbanisation du SCOT validées par B1

Coupures d'urbanisation supplémentaires proposées par B1

ATELIER 1

Préserver et valoriser les paysages

Carte 4 - Paysages emblématiques

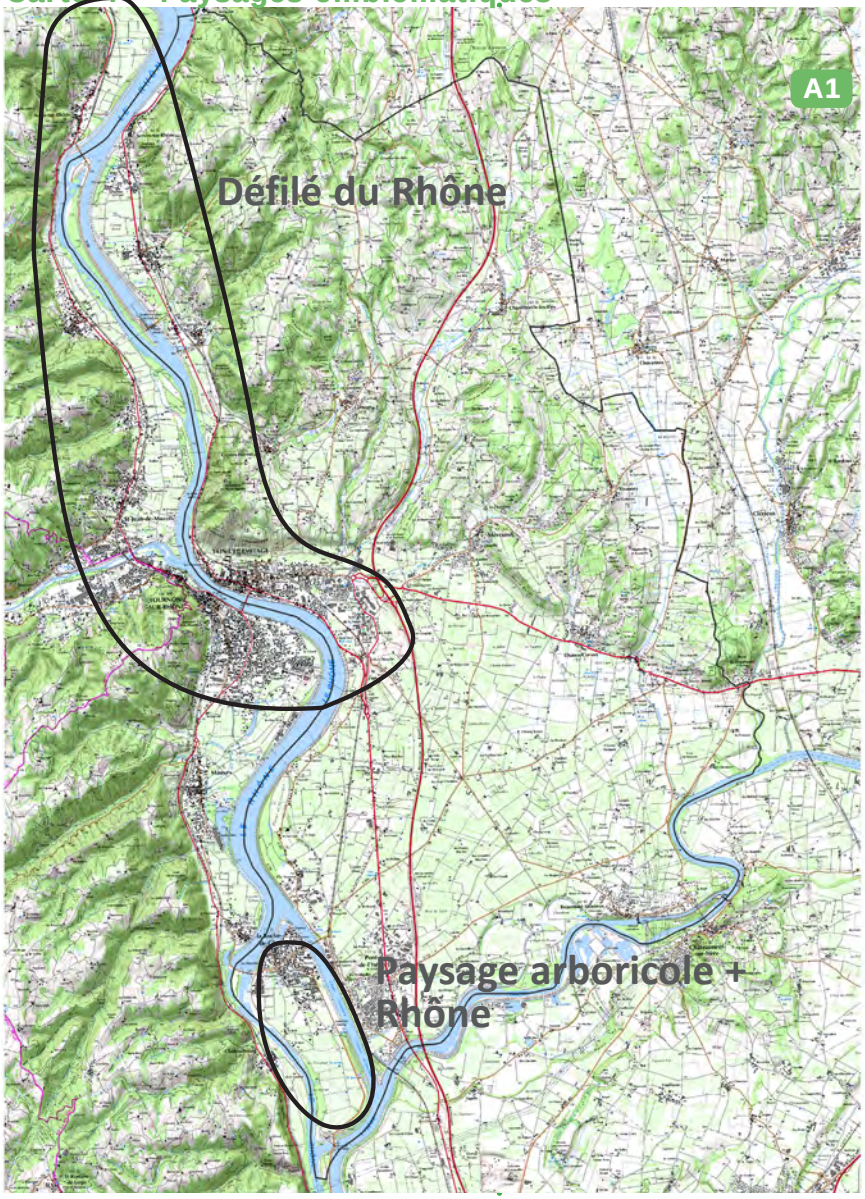

Ce qui peut nourrir le Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

> En lien avec le travail réalisé dans le cadre de l'atelier 2

> Support de débat pour s'accorder sur les paysages emblématiques de la CCPH

ATELIER 1

L'armature urbaine, la hiérarchie des pôles définies par la CCPH

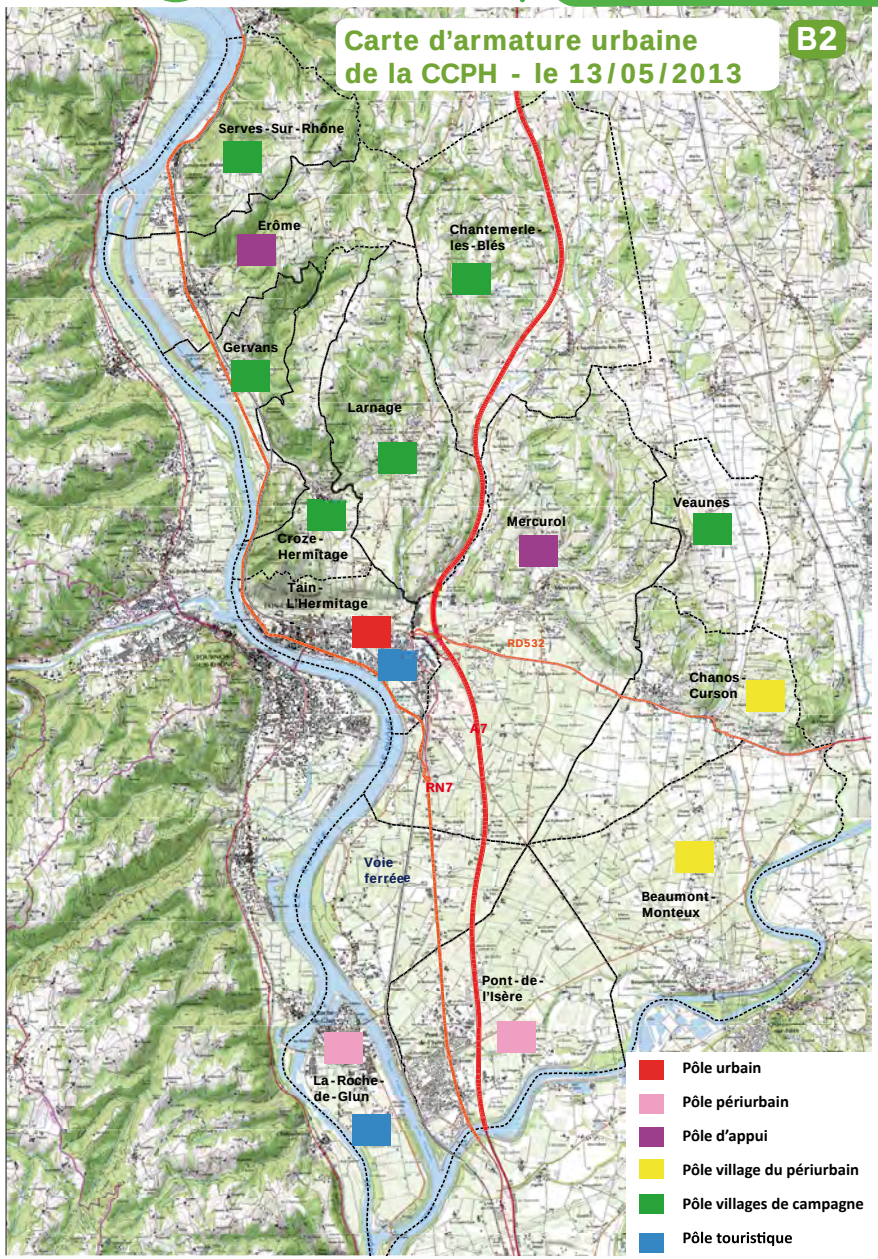

Objectifs de l'atelier :

> Réagir aux premières orientations du SCoT du Grand Rovaltain en matière d'urbanisme et d'habitat

> S'accorder au niveau de la Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage sur :

- L'armature urbaine du territoire, l'organisation des polarités (pôle urbain / pôle périurbain / pôle village) du territoire
- La répartition de la croissance démographique, des logements, des emplois (en lien avec la croissance) par pôle
- Les objectifs de densité, les formes bâties (entre habitat individuel, groupé, collectif) par pôle
- Une consommation d'espaces agricoles et naturels liée au développement futur des communes découlant des choix de polarités, de répartition de la croissance, des objectifs de densité

> Être en capacité de faire une contribution au SCoT

> Se préparer au futur Schéma de Secteur de la Communauté de Communes, au PLH intercommunal, à la fusion avec la Cté de Communes de Tournon

L'armature urbaine, la hiérarchie des pôles définies par la CCPH

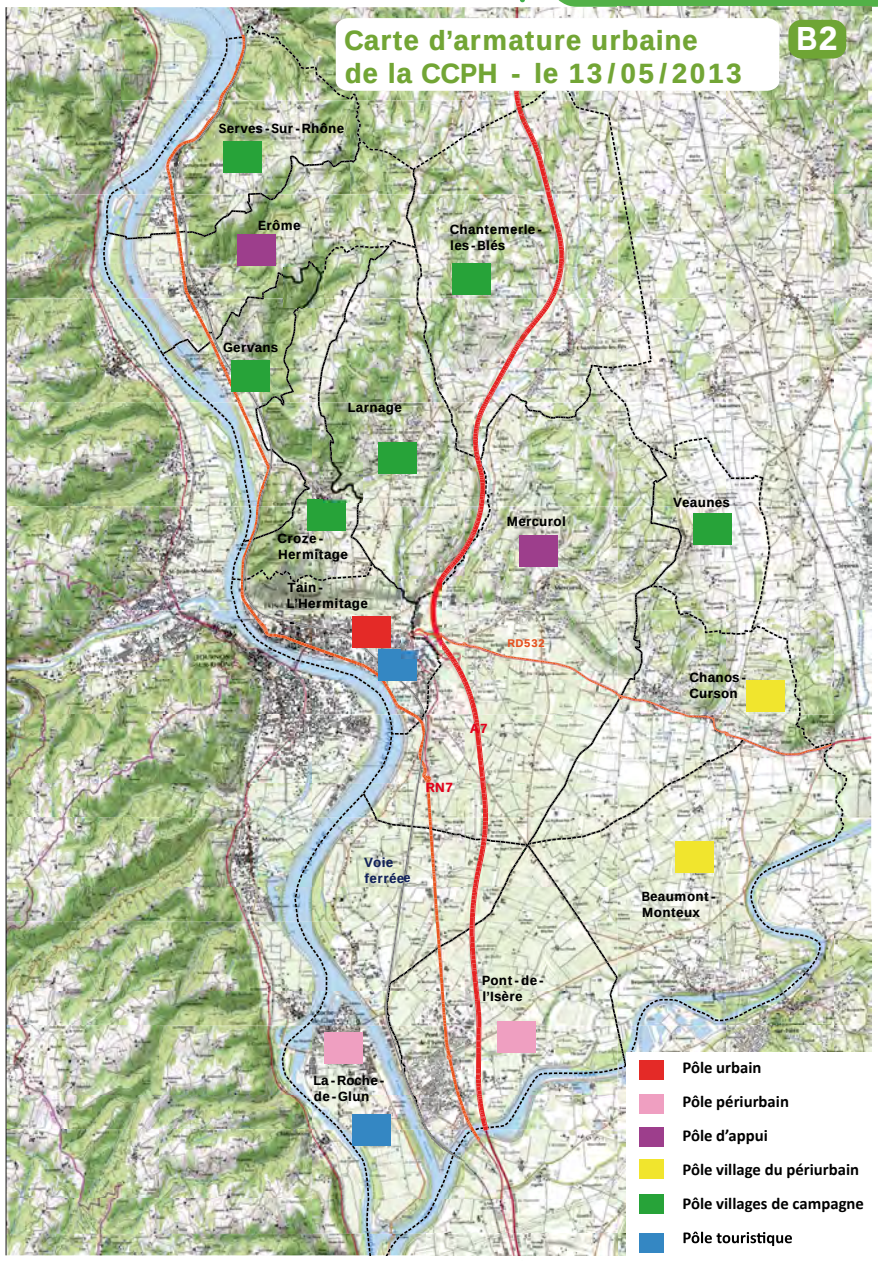

Résultats de l'atelier 1 :

> Une armature urbaine définie "sur mesure" , fonction de la sensibilité des territoires

> Des différences entre l'armature du SCoT et celle de la CCPH

> Une typologie de pôle enrichie pour tenir compte des spécificités des territoires (ajout des "pôles d'appui" / "pôles touristiques")

Polarités	Les pôles selon le SCoT	Les pôles selon la Cté de Com. du Pays de Tain l'Hermitage	
TAIN L'HERMITAGE	Pôle Urbain	Pôle Urbain	Pôle Touristique
MERCUROL	Pôle Périurbain	Pôle d'appui	
PONT DE L'ISERE		Pôle Périurbain	
LA ROCHE DE GLUN		Pôle Périurbain	Pôle Touristique
BEAUMONT-MONTEUX	Pôle Village du périurbain	Pôles villages du périurbain	
CHANOS-CURSON			
SERVES SUR RHONE		Pôle village de campagne	
EROME		Pôle d'appui	
GERVANS		Pôle village de campagne	
CROZES HERMITAGE			
LARNAGE	Pôle Village de campagne		
CHANTEMERLE LES BLES			
VEAUNES			

L'armature urbaine, la hiérarchie des pôles définies par la CCPH

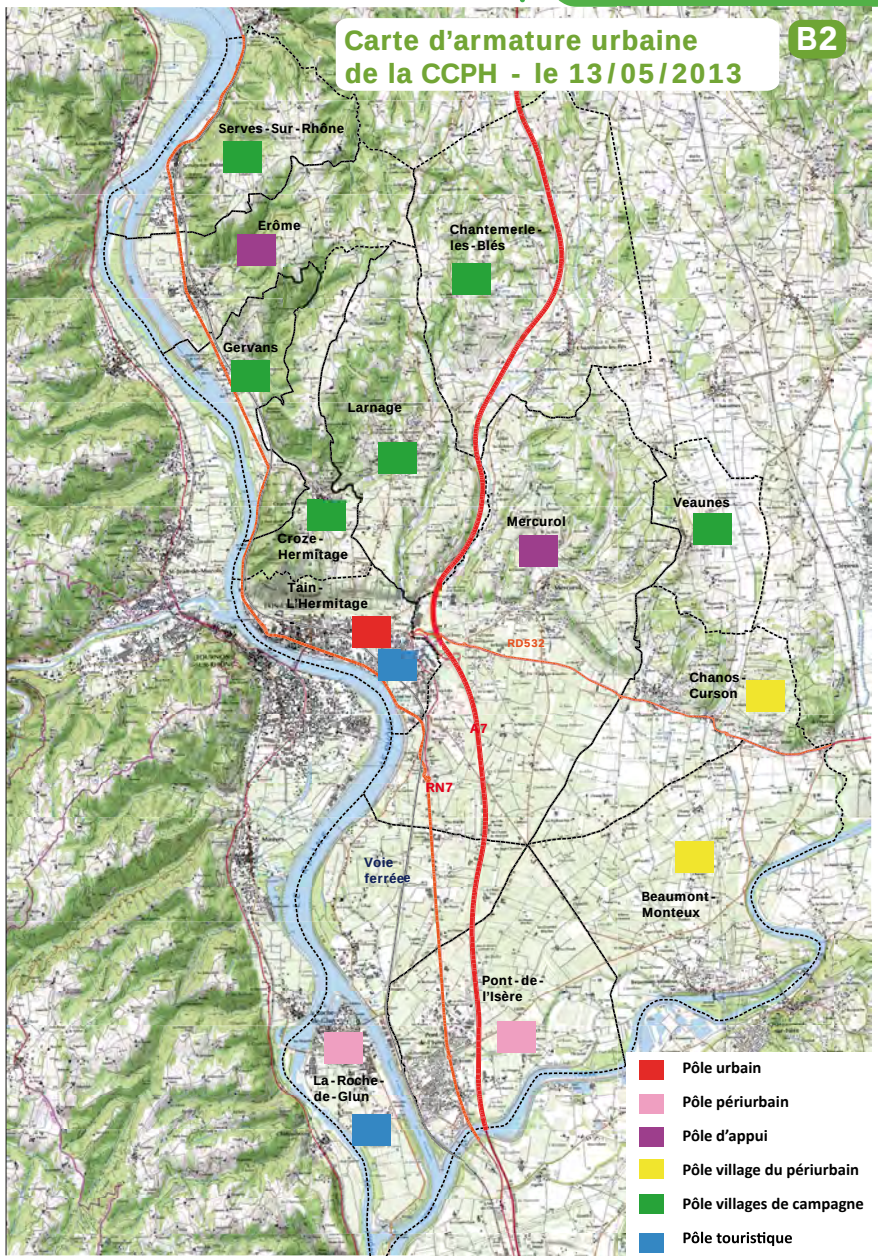

Résultats de l'Atelier 1 :

> Répartir différemment les typologies d'habitat (individuel, intermédiaire et collectif) au sein des pôles péri urbains et des villages

Les Pôles du SCoT	Répartition des typologies d'habitat par le SCOT	Répartition des typologies d'habitat par la Cté de Communes du Pays de Tain l'Hermitage
Pôle urbain (Tain)	**15%** individuel/ **35%** intermédiaire/ **50%** collectif **35 logements hectare**	**D'accord sur cette répartition et la densité**
Pôles péri urbains (Mercurol, Pont de l'Isère, La Roche de Glun)	**25% / 40% / 35%** **30 logements hectare**	**Plutôt 40% / 35% / 25%** **Accord sur la densité** Augmenter par contre la part de l'habitat individuel / diminuer celle de l'habitat intermédiaire et collectif
Pôles villages du péri urbain (Beaumont-Monteux, Chanos Curson, Serves Sur Rhône,Erôme,Gervans, Crozes Hermitage)	**50% / 30% / 20%** **20 logements hectare**	**D'accord sur cette répartition** **2 pôles périurbains (BM, CC) concernés au lieu de 6 dans le SCoT** **Accord sur la densité**
Pôles villages de la campagne (L,CLB,V)	**60%/30%/10%** **18 à 20 logements l'hectare**	**D'accord sur cette répartition** **7 pôles de villages (SSR, E,G,CH,L,CLB,V) au lieu de 3 dans le SCoT** **Accord sur la densité**

> Une répartition moyenne à l'échelle de la CCPH de 40% d'individuel/ 33% d'intermédiaire / 27% de collectif : 640 logements individuels / 528 intermédiaires / 429 collectifs

L'armature urbaine, la hiérarchie des pôles définies par la CCPH

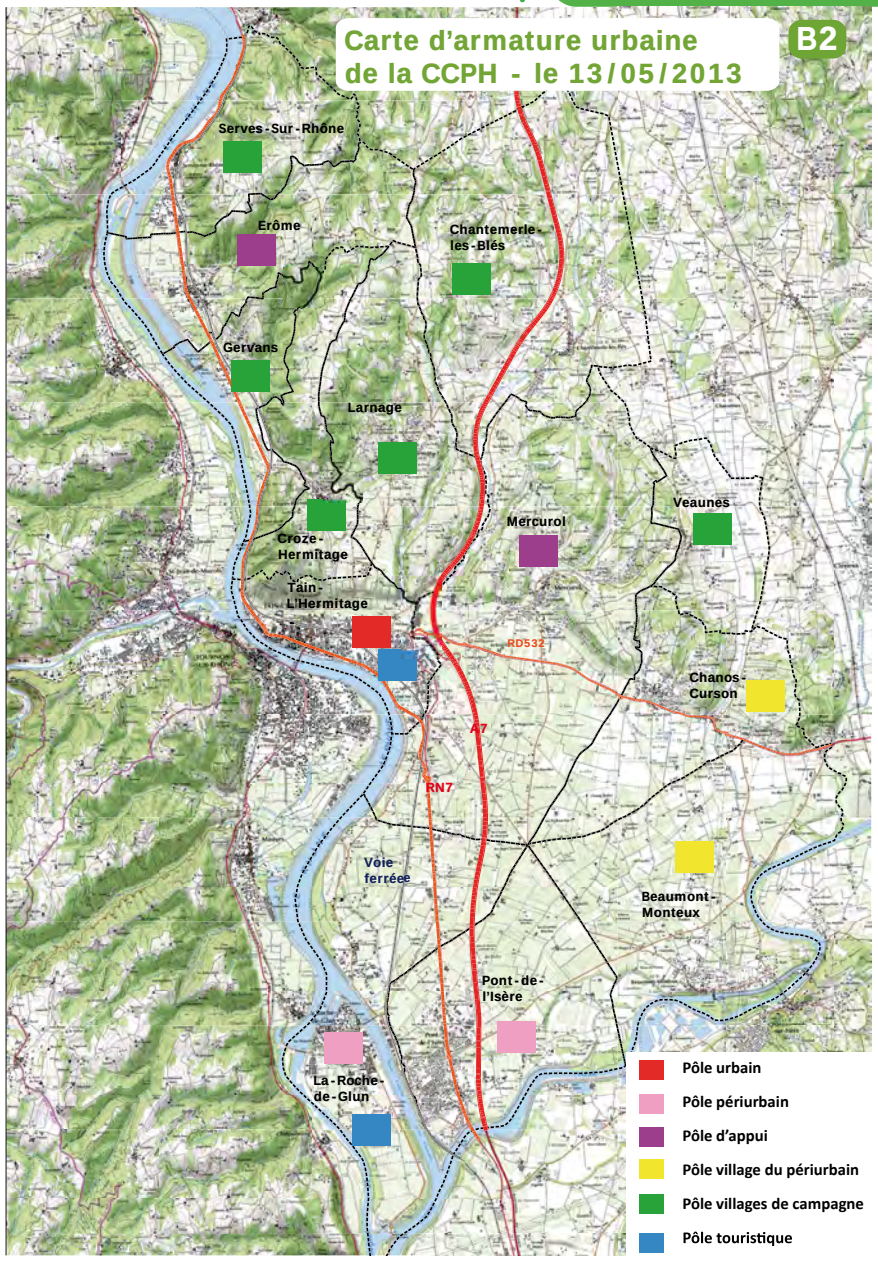

Résultats de l'Atelier 1 :

> Accord de la CCPH sur l'objectif du ScoT de 1590 - 1600 logements à réaliser sur la période 2015-2025

> Accord de la CCPH pour s'occuper de les répartir entre les communes selon la carte d'armature urbaine et les ratios de la CCPH :

- **25%** des logements à réaliser sur le pôle urbain (Tain) : 397 logements
- **30%** par les 2 pôles péri urbains de Pont de l'Isère et de La Roche de Glun (15% par commune) : 476 logements
- **21%** par les 2 pôles villages du péri urbain Chanos-Curson, Beaumont-Monteux et le pôle d'appui de Mercurol (7% par commune) : 333 logements
- **24%** sur le pôle d'appui de Erôme et les 6 pôles villages de Campagne, Chantemerle, Larnage, Crozes Hermitage, Gervans, Serves, Veaunes (3.5% par commune) - 392 logements

> Un besoin foncier théorique (sans coefficient de rétention foncière) de l'ordre de 64 hectares pour réaliser cet objectif de logements, besoin calculé selon la répartition par types d'habitat et densités retenue par pôle

> Un point mort d'environ 320 logements (base ADIL)

> Une croissance de la population d'ici 2025 de l'ordre de + 2740 habitants / +0.6% par an (2009-2025)

(voir le tableau annexé)

De nouveaux défis à relever dès demain

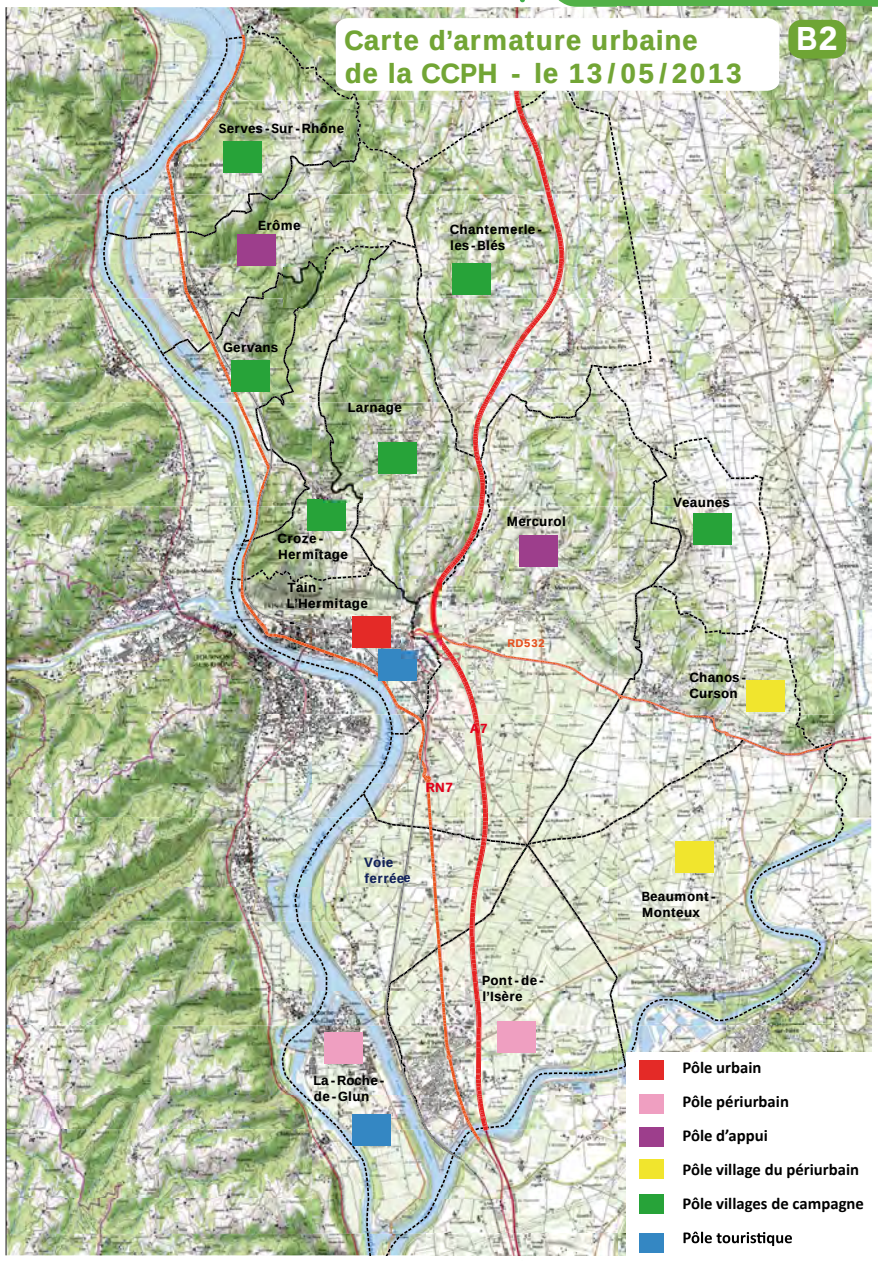

Résultats de l'Atelier 1 :

Les pôles du projet de SCoT / Les polarités de la CCPH	Les défis que la CCPH identifie par pôle jusqu'en 2025
« Pôle Urbain »	>Favoriser la mobilité >Se structurer sur le plan de l'offre touristique (hébergement, mobilité) >Renforcer les services (administratifs, commerces de proximité) >Développer les bureaux, les activités tertiaires, l'habitat (mixité) >Valoriser, structurer le quartier de la Gare et développer des bureaux
« Pôle périurbain »	>Développer les transports urbains >Renforcer les commerces de proximité, la mixité "habitat, activités de services" >Pour La Roche de Glun, renforcer le pôle touristique
« Pôle village péri urbain »	>Renforcer les services et l'offre de transports collectifs à la demande
« Pôle village de campagne »	>Préserver le "caractère de village" à la campagne
"Pôle touristique"	>Développer l'offre touristique (hébergement, mobilité)

Des résultats d'ateliers 1 plutôt cohérents

Carte 5 - Limites à l'urbanisation

B1

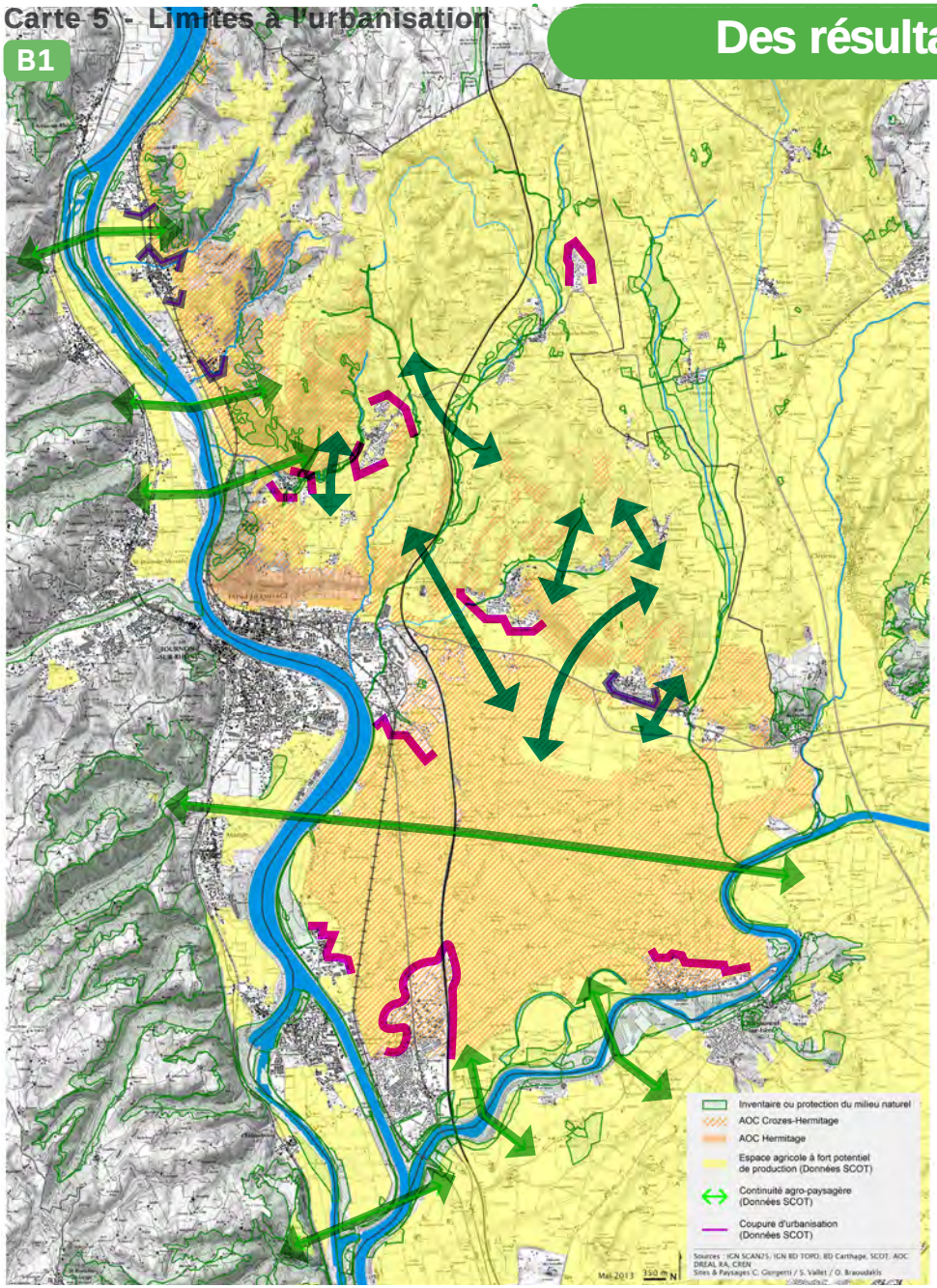

Résultats de l'Atelier 1 :

> Un besoin en foncier constructible sur la CCPH d'environ **64 hectares d'ici 2025** pour mettre en oeuvre l'objectif de logements fixé par le SCoT (hors coefficient de rétention foncière)

> **Un potentiel recensé par EPORA** (pour l'habitat à court, moyen et long terme) **égal à 125.2 ha**

COMMUNES CCPH	Besoins fonciers (en m²) selon les objectifs de logement, répartition et densités retenues par la CCPH	FONCIER DISPONIBLE INTRA MUROS (Calcul SCoT)	FONCIER DISPONIBLE -EPORA (Habitat court, moyen, long termes)
CHANTERMERLE	3,09	6,1	15,1
EROME	3,09	4,5	11,1
GERVANS	3,09	2,9	4,4
LARNAGE	3,09	5,5	12,6
SERVES-SUR-RHONE	3,09	3,8	4,3
VEAUNES	3,09	1,5	8
CROZES-HERMITAGE	3,09	2,2	5,2
BEAUMONT-MONTEUX	5,56	4,4	12,2
CHANOS-CURSON	5,56	4,6	8,1
MERCUROL	3,71	5,6	12
LA ROCHE DE GLUN	7,95	13,4	14,1
PONT-DE-L'ISERE	7,95	11,5	6,5
TAIN-L'HERMITAGE	11,35	14,4	11,6
Total	**63,70**	**80,4**	**125,2**

> **Contenir l'urbanisation, fixer des limites à l'urbanisation** paraît non seulement possible vu le potentiel foncier disponible mais nécessaire pour ne pas consommer tout le potentiel foncier disponible dans les documents d'urbanisme

B. Atelier 2 - Valoriser les paysages

ATELIER 2

Atelier 2 - Valoriser les paysages

Thématique
Espaces naturels
Espaces agricoles
Urbanisme
Paysages & Perceptions
Paysages & Tourisme
Mobilités
Architecture

Type de carte
Études
Outils réglementaires
PAC (porté à connaissance)
Actions
Gouvernance

Contenu et résultats

> Travail à partir d'un jeu de cartes proposant :

- Des éléments du PAC de la CCPH qui s'appliqueront lors de la mise en oeuvre des documents d'urbanisme
- Des études, les actions, les outils réglementaires à mettre en oeuvre

> 3 groupes travaillent sur le même jeu de cartes et classent les cartes :

- Cartes jugées prioritaires à court terme
- Cartes jugées prioritaires à moyen, long, termes
- Cartes non retenues
- Cartes en débat dans le groupe

> Productions de l'atelier 2

- Un relatif consensus pour la définition des priorités dans les thématiques "Espaces naturels", "Urbanisme", Paysages et Tourisme" et "Mobilités"
- Des discordances entre les groupes et avec les résultats de l'atelier 1 notamment pour la thématique "Espaces agricoles", "Architecture" et "Gouvernance"
- Des cartes qui font débat...

ATELIER 2

Cartes jugées prioritaires

	PAC	Outils réglementaires	Études	Actions	Gouvernance
Espaces naturels		N1. Lancer un **2e contrat de rivière** comprenant des actions sur le "paysage" et la réouverture des rivières au public"	N3. Réaliser à l'échelle de la Com. com, un **diagnostic "milieux naturels et Trame Verte et Bleue"** servant de base à l'étude des volets environnement des PLU. Biodiversité des espaces naturels et agricoles, continuités et corridors	N6. **Reconquérir/valoriser les berges des cours d'eau** (Rhône - Isère - Affluents). Aménagement de continuités douces (lien Via Rhôna) et de sites de détente/découverte	
				N7. Mettre en valeur et gérer les **espaces naturels sensibles** (ENS) avec le soutien du Département. Site du belvédère de Pierre-Aiguille *et les autres*	
Espaces agricoles	A7. Repérer et protéger dans les documents d'urbanisme les **motifs paysagers** au sein des espaces agricoles : arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements, fossés d'irrigation, murs, patrimoine bâti...				
	A10. S'accorder sur les **limites à l'urbanisation** et les traduire dans les documents d'urbanisme				
	A9. S'accorder sur les **coupures vertes** (espaces agricoles ou naturels) à préserver entre les pôles bâtis et les traduire dans les documents d'urbanisme				

Pour chaque thématique :

Fond foncé : carte jugée prioritaire par les 3 groupes **Fond clair : carte jugée prioritaire par 2 groupes et retenue à moyen-long pour le groupe restant**

ATELIER 2

Cartes jugées prioritaires

	PAC	Outils réglementaires	Études	Actions	Gouvernance
Urbanisme	U6. Les **équipes de maîtrise d'oeuvre en matière de PLU** devront comprendre au minimum les compétences suivantes : Urbanisme / Paysages / Architecture / Environnement / *VRD pour chiffrage OAP*	U4. Élaborer un **PLH** à l'échelle de la Communauté de Communes ~~*de Tain-Tournon*~~	U23. Lancer une étude de **renouvellement urbain sur les sites des Zones d'activité** de Tain-Mercurol, de Pont de l'Isère, *La Roche de Glun, Chanos, Beaumont-Monteux, Erôme*	U17. Intégrer les **opérations d'urbanisation et d'aménagement** dans le paysage Se donner une grille de lecture pour la prise en compte du contexte paysager, urbain et architectural	U31. Disposer d'**un service de conseil architectural, paysager et urbain** en vue de faciliter la densification, la division parcellaire au sein des espaces bâtis
	U8. Intégrer la **dimension paysage dans les opérations d'aménagement et de construction**	U3. Élaborer un **Schéma de Secteur** à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon			
	U9. **Densifier en priorité les enveloppes urbaines** / investir les dents creuses, avant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation				
	U12. **Adapter les règles des PLU aux objectifs de densité** retenus dans les différents pôles de la carte d'armature urbaine	U5. Élaborer un **R.L.P.** (Règlement local de publicité) à l'échelle intercommunale	U24. Enrichir les tests de capacité de l'étude EPORA d'une approche qualitative et paysagère		
	U13. **Dimensionner les espaces constructibles des PLU en accord avec les objectifs de croissance** du parc de logements définis dans la carte d'armature territoriale				
	U7. Inciter à la **mixité des usages des espaces et des bâtiments** Extension des zones UA, assouplissement des règles en matière de stationnement en cas de programme mixte...				
	U14. Favoriser les opérations de **renouvellements urbains**				

ATELIER 2

Cartes jugées prioritaires

	PAC	Outils réglementaires	Études	Actions	Gouvernance
Paysages & Perceptions	P2. S'accorder sur des **paysages remarquables / emblématiques** à protéger et valoriser, et les traduire dans les documents d'urbanisme				P6. **Communiquer** sur les opérations d'urbanisme, d'aménagement, de constructions du territoire exemplaires en matière de prise en compte du paysage
Paysages & Tourisme				T1. Créer des **liaisons douces à partir et vers la Via Rhôna**	
				T6. Aménager qualitativement les **belvédères** de la Com. com. (Stationnement, accueil, liaisons douces, accessibilité, invitation à la contemplation, au questionnement et à la compréhension du paysage perçu...)	
				T9. Mettre en place et harmoniser une **signalétique touristique** efficace et cohérente à l'échelle de la Com. com.	
				T2. **Relier les sites touristiques** par des **déplacements alternatifs** à la voiture (mise en réseau)	
				T3. Valoriser le **potentiel touristique des paysages viticoles** Confortement de l'offre, découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale...	
				T5. Valoriser le **potentiel touristique des paysages arboricoles** Découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale... *Maison de l'abricot*	

Cartes jugées prioritaires

	PAC	Outils réglementaires	Études	Actions	Gouvernance
Mobilités	M5. **Réserver des emplacements** dans les PLU pour des parkings relais, de covoiturage, de transports à la demande	M1. Mettre en œuvre un **contrat d'axe** sur la RN7 pour une meilleure utilisation du foncier déjà bâti, valoriser les zones d'activités traversées et viser à terme la mise en place d'un transport public performant (PLUI - PDU)			
	M6. Intégrer les **mobilités douces dans les opérations d'aménagement et de construction**	M2. Élaborer **un PDU** (Plan de Déplacements Urbains) à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon			
Architecture	A6. Réglementer spécifiquement l'évolution, la transformation, la réhabilitation des **bâtiments agricoles anciens pouvant changer de destination**				

ATELIER 2

Cartes rejetées par 2 groupes

	PAC	Outils réglementaires	Études	Actions	Gouvernance
Espaces naturels					N8. Étendre les services techniques de la CCPH et l'équipe rivière à la gestion de la trame verte et bleue (espaces naturels et biodiversité des espaces agricoles)
Espaces agricoles	A5. Protéger dans les documents d'urbanisme les espaces agricoles exploités, de plaine, de coteaux, de plateaux, de vallons A6. Protéger dans les documents d'urbanisme les parcelles exploitées, les parcelles remembrées et irriguées	A1. Mettre en oeuvre une ZAP (Zone Agricole Protégée) sur les secteurs à forts enjeux agricoles	A3. Réaliser à l'échelle de la Com. com, un diagnostic agricole complet détaillé servant de base à l'étude des volets agricoles des PLU Structures agricoles, systèmes d'exploitation, orientations agricoles, perspectives succession, avenir, utilisation des espaces agricoles, enjeux...		
Urbanisme					
Paysages & Perceptions					
Paysages & Tourisme					
Mobilités					
Architecture			A5. Lancer une étude sur l'opportunité de revalorisation des savoirs-faires locaux en matière de construction et de soutien aux acteurs économiques de la filière en éco-construction		

Légende :

1P : carte jugée prioritaire court terme par 1 groupe

1p : carte jugée prioritaire moyen-long terme par 1 groupe

2R : carte rejetée par 2 groupes

1D : carte en débat pour 1 groupe

Synthèse de l'atelier 2 et croisement avec atelier 1

Représentativité des cartes retenues dans chaque thématique (au regard du nombre de cartes par thématique)

100%

0%

Espaces naturels

> **Thématique bien représentée**

> **Des choix cohérents entre groupes**

> **Des choix cohérents entre ateliers 1 et 2**

Meilleure connaissance Trame Verte et Bleue

4 cartes jugées prioritaires à court terme, par 2 groupes seulement, sur 9 : soit 44%

Des cartes "Outil", "Étude" et "Action"

Espaces agricoles

> **Thématique peu représentée**

> **Des discordances entre groupes**

- Réaliser un diagnostic agricole intercommunal (1P - 2R)
- Prendre en considération la fonctionnalité des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme (2P, 1D)
- Protéger dans les documents d'urbanisme les espaces agricoles exploités (1P, 2R)
- Intégrer dans le paysage les constructions de la zone agricole (2P, 1R)

> **Des discordances entre ateliers 1 et 2**

Seules 3 cartes jugées prioritaires à court terme (par 2 ou 3 groupes) sur 15 : soit 20%

Uniquement des cartes "PAC"

Urbanisme

> **Thématique bien représentée**

> **Des choix cohérents entre groupes**

> **Des cartes en débat**

- OAP et études pré-opérationnelles sur secteurs stratégiques prioritaires (2P, 1D)
- Définir à l'échelle CC, secteurs stratégiques à urbaniser en priorité (1P,1R,1D)
- Élaborer des PLU Grenelle (1R,1D)
- Gouvernance en débat

> **Des choix cohérents entre ateliers 1 et 2**

14 cartes jugées prioritaires à court terme, , sur 34 : soit 41%

Des cartes "PAC", "Outil", "Étude" et "Action", 1 carte "Gouvernance"

Paysages & Perceptions

> **Thématique peu représentée**

> **Des discordances entre groupes**

- Protéger dans les documents d'urbanisme les vues, sites et silhouettes bâties remarquables (2P, 1D)
- Etude paysagère dans les PLU : éléments de paysages à protéger (2P, 1D)
- Traduire dans le paysage les limites à l'urbanisation (1P, 1p, 1D)
- Conforter la présence de la nature en ville, trame végétale (1P,1p, 1R)

> **Des choix relativement cohérents entre ateliers 1 et 2**

- Paysages emblématiques
- Vues remarquables

2 cartes jugées prioritaires à court terme, par 2 groupes seulement, sur 9 : soit 22%

1 carte "PAC", 1 carte "Gouvernance"

Paysages & Tourisme

> **Thématique très bien représentée**

> **Des choix cohérents entre groupes**

6 cartes jugées prioritaires à court terme (par 2 ou 3 groupes) sur 9 : soit 66%

Mobilités

> **Thématique bien représentée**

> **Des cartes en débat**

- Étudier un volet "Mobilités Douces" en lien avec valorisation touristique (2P, 1R)
- S'accorder sur la localisation des points de vente directe le long de la RN7 et de la RD532 (1P, 2D)
- Étendre la réflexion de requalification de la RN7, à la RD532 (1P, 1p, 1R)
- Mailler le territoire en mobilités douces à l'échelle des groupements bâtis (1P, 1p, 1R)

4 cartes jugées prioritaires à court terme, par 2 groupes seulement, sur 10 : soit 40%

2 cartes "PAC", 2 carte "Outils"

Architecture

> **Thématique peu représentée**

> **Des discordances entre groupes**

- Mettre en oeuvre une AVAP (1P, 1p, 1R)
- Mettre en oeuvre une OPAH avec critères qualitatifs (2P, 1D)
- Élaborer un cahier des charges architecturales à l'échelle de la CC. (1P, 1p, 1R)
- Lancer des actions de soutien aux artisans en matière d'éco-construction (1P, 1p, 1R)
- Créer une culture commune en matière de qualité des constructions avec les acteurs de la filière (2p, 1R)

1 carte jugée prioritaire à court terme, par 2 groupes seulement, sur 8 : soit 12%

ATELIER 2

Synthèse de l'atelier 2 et croisement avec atelier 1

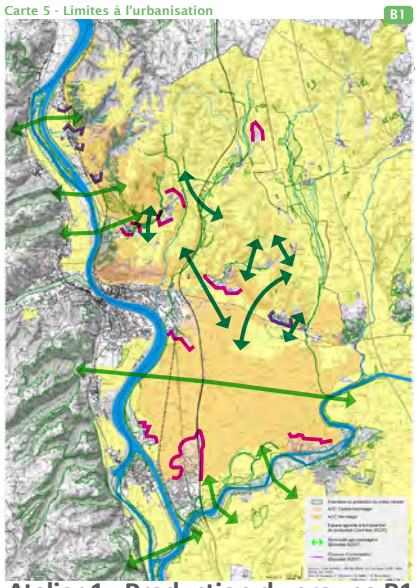

Atelier 1 : Production du groupe B1

> Continuités agro-paysagères

Continuités agro-paysagères du SCOT validées

Continuités agro-paysagères supplémentaires proposées par le groupe de travail B1

> Limites à l'urbanisation

Coupures d'urbanisation du SCOT validées

Coupures d'urbanisation supplémentaires proposées par le groupe de travail B1

Légende :

Cohérence

Discordance

Préserver et valoriser les espaces agricoles

• Fixer des limites à l'urbanisation

> Cohérences "relatives" entre ateliers 1 et 2

Atelier 1 :

Groupe A1

> Pas de limites ni de coupures

Groupe B2

> Cartographie ci-contre

Atelier 2 : Cartes retenues prioritaires

- **S'accorder sur des limites à l'urbanisation**
- **S'accorder sur des coupures vertes (ou continuités agro-paysagères)**

• Connaissance et protection des espaces agricoles

> Discordances entre ateliers 1 et 2

Atelier 1 :

Groupe A1

> " C'est à chaque commune d'identifier les espaces agricoles à enjeux forts"

Groupe B2

"L'activité agricole est la 1e activité économique à valoriser et préserver"

> Protéger : Toutes les zones AOC, les zones arboricoles et céréalières

"La zone arboricole est n°1 dans le canton donc à mettre en valeur (filière)"

Atelier 2 :

- **Pas d'outils de sur-protection des espaces agricoles (ZAP et PAEN)**
- **Pas de protection des espaces agricoles exploités dans les documents d'urbanisme**
- **Pas d'étude pour mieux connaître les potentialités et enjeux des espaces agricoles**
- **Pas d'actions de soutien/promotion des productions locales, circuits courts...**
- **Pas de règles pour les emplacements et l'architecture et "bâti" de vente directe**

C. Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Projet établi à partir des cartes retenues par les 3 groupes

> Les axes sur lesquels la commission "urbanisme et paysage" s'entend, qui ne font pas débat :

- La préservation, la valorisation et la gestion des espaces naturels
- La maîtrise du développement urbain
- La valorisation touristique du territoire
- Les mobilités alternatives

> Les axes qui font débat, sur lesquels il faut encore travailler

- La préservation des espaces agricoles
- Les modalités pour faire émerger une architecture plus adaptée au contexte
- La gouvernance

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

> 4 axes de projet

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels
2. Maîtriser et qualifier le développement urbain
3. Valoriser les sites, paysages et identités du territoire : tourisme, loisirs et qualité du cadre de vie
4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

> Une gouvernance à construire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Présentation des outils PAC et Charte paysagère

Le projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

La Charte paysagère

- Grandes orientations et principes d'intervention pour chaque axe de projet
- Déclinaison de Fiches-action sur des objectifs prioritaires : recommandations, cartographies, propositions, expériences référence, méthodologie appliquée sur site pilote...
- Présentation de Fiches-Outil : objectifs, contenu, procédures, adaptation au territoire...

Le "Porté à connaissance" de la communauté de communes

Traduction du projet communautaire pour application dans les documents d'urbanisme

Le document prospectif d'évolution des compétences

- Se donner les moyens de :
  - Respecter le projet communautaire
  - Mettre en oeuvre la charte paysagère
  - Assurer le suivi du "PAC"
- Répondre aux besoins des communes

PROJET COMMUNAUTAIRE

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels

Carte prioritaire retenue pour les 3 groupes - Carte prioritaire retenue pour 2 groupes / à moyen-long terme pour 1 groupe
Carte prioritaire retenue à moyen-long terme pour 2 groupes et prioritaire pour 1 groupe ou Moyen-long terme pour 3 groupes

AXES DE PROJET	CHARTE PAYSAGÈRE	PAC
> Protéger les espaces agricoles et naturels		
• S'accorder sur les limites à l'urbanisation et les traduire dans les documents d'urbanisme (A10)	Fiche Action 1 Limites à l'urbanisation	X
> Maintenir les potentialités et continuités des espaces agricoles et naturels		
• S'accorder sur les coupures vertes (espaces agricoles ou naturels) à préserver entre les pôles bâtis et les traduire dans les documents d'urbanisme (A9)	Fiche Action 2 Coupures vertes	X
• Réglementer spécifiquement l'évolution, la transformation, la réhabilitation des bâtiments agricoles anciens pouvant changer de destination (Ar6)		X
> Protéger, gérer et conforter les motifs paysagers et perceptions visuelles, supports de qualité et d'identité paysagère		
• Repérer et protéger dans les documents d'urbanisme les motifs paysagers au sein des espaces agricoles : arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements, fossés d'irrigation, murs, patrimoine bâti... (A7)	Fiche Action 3 Motifs paysagers des espaces agricoles	X
• Entretenir, réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine bâti agricole. Murets de soutènement et d'enclos, portes d'enclos, impluvium, abris, anciennes fermes... (A12)		
• Diversifier certains espaces agricoles repérés : conforter, compléter, créer des motifs paysagers végétaux. Arbres isolés, arbres en bouquets, haies, alignements...) en lien avec la trame verte (biodiversité). (A13)		

PROJET COMMUNAUTAIRE

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

Carte retenue prioritaire pour les 3 groupes - Carte retenue prioritaire pour 2 groupes et moyen-long terme pour 1 groupe
Carte retenue prioritaire moyen-long terme pour 2 groupes et prioritaire pour 1 groupe ou Moyen-long terme pour 3 groupes

AXES DE PROJET	CHARTE PAYSAGÈRE	PAC
> Structurer le territoire à travers les différents pôles, en cohérence avec les caractéristiques paysagères		
• Dimensionner les espaces constructibles des PLU en accord avec les objectifs de croissance du parc de logements définis dans la carte d'armature territoriale (U13)	Fiche Action 4 Dimensionner les espaces constructibles des PLU	X
• Adapter les règles des PLU aux objectifs de densité retenus dans les différents pôles de la carte d'armature urbaine (U12)	Fiche Action 5 Règles et objectifs de densité	X
• Diversifier l'habitat (U15)	Fiche Action 6 Diversification de l'habitat	X
• S'accorder sur des paysages remarquables / emblématiques à protéger et valoriser, et les traduire dans les documents d'urbanisme (P2)	Fiche Action 7 Paysages emblématiques	X
> Densifier les enveloppes urbaines de manière adaptée		
• Densifier en priorité les enveloppes urbaines / investir les dents creuses, avant d'ouvrir de nouvelles zones à l'urbanisation (U9)	Fiche Action 8 Densité adaptée dans les enveloppes urbaines	X
• Favoriser les opérations de renouvellements urbains (U14)		X
• Lancer une étude de renouvellement urbain sur les sites des Zones d'activité de Tain-Mercurol, de Pont de l'Isère, La Roche de Glun, Chanos, Beaumont-Monteux, Erôme (U23)		
• Élaborer un Plan d'Actions Foncières : Identifier les parcelles à acquérir / Aide au déblocage du foncier constructible (U21)		
• Lancer une étude sur l'opportunité de densification des quartiers d'habitations (U22)		
> Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement		
• Intégrer la dimension paysage dans les opérations d'aménagement et de construction (U8)	Fiche Action 9 Approche qualitative et paysagère des opérations d'urbanisme et d'aménagement	X
• Intégrer les opérations d'urbanisation et d'aménagement dans le paysage. Se donner une grille de lecture pour la prise en compte du contexte paysager, urbain et architectural (U17)		X
• Enrichir les tests de capacité de l'étude EPORA d'une approche qualitative et paysagère (U24)		
• Inciter à la mixité des usages des espaces et des bâtiments Extension des zones UA, assouplissement des règles en matière de stationnement en cas de programme mixte... (U7)	Les questions à se poser ? Sites pilote EPORA ?	X

PROJET COMMUNAUTAIRE

3. Valoriser les sites, paysages et identités du territoire pour un accueil touristique et un cadre de vie qualitatifs

Carte retenue prioritaire pour les 3 groupes - Carte retenue prioritaire pour 2 groupes et moyen-long terme pour 1 groupe
Carte retenue prioritaire moyen-long terme pour 2 groupes et prioritaire pour 1 groupe ou Moyen-long terme pour 3 groupes

AXES DE PROJET	CHARTE PAYSAGÈRE	PAC
> Mettre en scène le territoire		
• Aménager qualitativement les belvédères de la Com. com. (Stationnement, accueil, liaisons douces, accessibilité, invitation à la contemplation, au questionnement et à la compréhension du paysage perçu...) (T6) • Mettre en valeur et gérer les espaces naturels sensibles (ENS) avec le soutien du Département. Site du belvédère de Pierre-Aiguille et les autres (N7)	Fiche Action 10 Mise en valeur des belvédères	X En reprenant dans le PAC le principe d'une attention particulière vis à vis de ces espaces
> Mettre en tourisme les terroirs agricoles		
• Mettre en place et harmoniser une signalétique touristique efficace et cohérente à l'échelle de la Com. com. (T9) • Valoriser le potentiel touristique des paysages viticoles (Confortement de l'offre, découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale...) (T3) • Valoriser le potentiel touristique des paysages arboricoles (Découverte de sites vitrine, création de parcours d'interprétation, travailler les thématiques sols/paysages et liens viticulture/arboriculture, mise en réseau des sites, offre globale... Maison de l'abricot) (T5)	Fiche Action 11 Signalétique touristique (lien RLP) Fiche Action 12 Valorisation touristique des paysages viticoles et arboricoles	
> Se réapproprier les cours d'eau		
• Reconquérir/valoriser les berges des cours d'eau (Rhône - Isère - Affluents). Aménagement de continuités douces (lien Via Rhôna) et de sites de détente/découverte (N6) • Mettre en valeur et gérer les sites naturels remarquables en bordure du Rhône, de l'Isère, et des autres cours d'eau. Requalifier les sites dégradés, permettre la découverte des sites (ouverture au public : accueil, interprétation) (N4) • Mettre en valeur, requalifier et renaturer les cours d'eau en zones urbaines (accès visuel et physique) (N5)	Lien avec Fiche Action 16 Lien avec Contrat de rivières	X Identifier la trame verte et bleue dans les PLU

4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

Carte retenue prioritaire pour les 3 groupes - Carte retenue prioritaire pour 2 groupes et moyen-long terme pour 1 groupe
Carte retenue prioritaire moyen-long terme pour 2 groupes et prioritaire pour 1 groupe ou Moyen-long terme pour 3 groupes

AXES DE PROJET	CHARTE PAYSAGÈRE	PAC
> Requalifier la RN7		
• Mettre en œuvre un contrat d'axe sur la RN7 pour une meilleure utilisation du foncier déjà bâti, valoriser les zones d'activités traversées et viser à terme la mise en place d'un transport public performant (PLUI - PDU) (M1)	Fiche Action 13 Contrat d'axe	X
• Ré-engager la réflexion de requalification de la RN7, pour un aménagement cohérent des entrées et de la traversée des villages qui fasse identité du territoire. Traitement qualitatif des abords, protection des coupures vertes, mise en valeur des vues... (M7)		Veiller à la cohérence des documents d'urbanisme avec ces objectifs
> Développer les mobilités alternatives		
• Réserver des emplacements dans les PLU pour des parkings relais, de covoiturage, de transports à la demande (M5)	Fiche Action 14 Parking relais - covoiturage	X
• Intégrer les mobilités douces dans les opérations d'aménagement et de construction (M6)	Fiche Action 15 Mobilités douces dans opérations d'aménagement et de construction	X
• Créer des liaisons douces à partir et vers la Via Rhôna (T1)		X
• Relier les sites touristiques par des déplacements alternatifs à la voiture (mise en réseau) (T2)		X
• Mailler le territoire en mobilités douces. (Des espaces bâtis vers les espaces naturels et agricoles, en valorisant les parcours existants, les paysages et les structures paysagères) (M9)	Fiche Action 16 Liaisons douces et Via Rhôna	X

PROJET COMMUNAUTAIRE

Une gouvernance à construire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

Carte retenue prioritaire pour les 3 groupes - Carte retenue prioritaire pour 2 groupes et moyen-long terme pour 1 groupe
Carte retenue prioritaire moyen-long terme pour 2 groupes et prioritaire pour 1 groupe ou Moyen-long terme pour 3 groupes

AXES DE PROJET	CHARTE PAYSAGÈRE	PAC
> Se donner les moyens de mettre en œuvre la charte paysagère et le PAC		
• Disposer d'un service de conseil architectural, paysager et urbain en vue de faciliter la densification, la division parcellaire au sein des espaces bâtis (U31)	A rediscuter	
• Les équipes de maîtrise d'œuvre en matière de PLU devront comprendre au minimum les compétences suivantes : Urbanisme / Paysages / Architecture / Environnement / VRD pour chiffrage OAP (U6)		X
• Communiquer sur les opérations d'urbanisme, d'aménagement, de constructions du territoire exemplaires en matière de prise en compte du paysage (P6)		
• Mise en place d'une commission d'urbanisme en charge d'accompagner les projets majeurs du territoire (lotissements importants, équipements structurants, zones d'activités...) composée d'élus, de l'ABF, de paysagiste, urbaniste, architecte conseil, du CAUE (U32)		
• Créer des services techniques internes pour une meilleure gestion au quotidien des espaces économiques (U34)		
> Doter le territoire d'outils de connaissance, d'aménagement et de gestion durables du territoire		
• Élaborer un PLH à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon (U4)	Fiche Outil 1 PLH	X
• Élaborer un Schéma de Secteur à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon (U3)		X
• Élaborer un PDU (Plan de Déplacements Urbains) à l'échelle de la Communauté de Communes de Tain-Tournon (M2)	Fiche Outil 2 Schéma de secteur	X
• Élaborer un R.L.P. (Règlement local de publicité) à l'échelle intercommunale (U5)	Fiche Outil 3 PDU	X
• Lancer un 2e contrat de rivière comprenant des actions sur le "paysage" et la réouverture des rivières au public" (N1)	Fiche Outil 4 RLP	
• Réaliser à l'échelle de la Com. com, un diagnostic "milieux naturels et Trame Verte et Bleue" servant de base à l'étude des volets environnement des PLU. Biodiversité des espaces naturels et agricoles, continuités et corridors (N3)	Fiche Outil 5 Contrat de rivières	X
• Se doter d'un observatoire des paysages pour suivre l'évolution des paysages (au regard des dynamiques urbaines, agricoles et naturelles) à partir de points de vues pré-identifiés (P9)		

PROJET COMMUNAUTAIRE

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture - Synthèse

> Continuer à débattre en Phase 3 / 1 atelier spécifique

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels

> Protéger les espaces agricoles et naturels

Fiche Action 1
Limites à l'urbanisation

> Maintenir les potentialités et continuités des espaces agricoles et naturels

Fiche Action 2
Coupures vertes

> Protéger, gérer et conforter les motifs paysagers et perceptions visuelles, supports de qualité et identité paysagères

Fiche Action 3
Motifs paysagers des espaces agricoles

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

> Structurer le territoire à travers les différents pôles, en cohérence avec les caractéristiques paysagères

Fiche Action 4
Dimensionnement des espaces constructibles

Fiche Action 5
Règles et objectifs de densité

Fiche Action 6
Diversification de l'habitat

Fiche Action 7
Paysages emblématiques

> Densifier les enveloppes urbaines de manière adaptée

Fiche Action 8
Densité adaptée dans les enveloppes urbaines

> Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement

Fiche Action 9
Approche qualitative et paysagère des opérations d'urbanisme et d'aménagement

3. Valoriser les sites, paysages et identités du territoire pour un accueil touristique et un cadre de vie qualitatifs

> Mettre en scène le territoire

Fiche Action 10
Mise en valeur des belvédères

> Mettre en tourisme les terroirs agricoles

Fiche Action 11
Signalétique touristique (lien RLP)

Fiche Action 12
Valorisation touristique des paysages viticoles et arboricoles

> Se réapproprier les cours d'eau

Lien avec Fiche Action 16
Lien avec Contrat de rivières

4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

> Requalifier la RN7

Fiche Action 13
Contrat d'axe

> Développer les mobilités alternatives

Fiche Action 14
Parking relais - covoiturage

Fiche Action 15
Mobilités douces dans opérations d'aménagement et de construction

Fiche Action 16
Liaisons douces et Via Rhôna

Une gouvernance à construire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

> Continuer à débattre en Phase 3 / 1 atelier spécifique

> Se donner les moyens de mettre en œuvre la charte paysagère et le PAC

A rediscuter

> Doter le territoire d'outils de connaissance, d'aménagement et de gestion durables du territoire

Fiche Outil 1 - PLH

Fiche Outil 2 - Schéma de secteur

Fiche Outil 3 - PDU

Fiche Outil 4 - RLP

Fiche Outil 5 - Contrat de rivières

Annexes

10. Atelier Projet 3
29 octobre 2013

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme & Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Atelier * 29 octobre 2013

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Ordre du jour

> S'accorder sur les objectifs d'emplois, l'organisation du foncier à vocation économique (armature économique territoriale)

> S'accorder sur la protection des espaces agricoles et sur les limites à l'urbanisation

> Concilier efficacité foncière et qualité des paysages économiques

Les sites d'accueil d'activités économiques

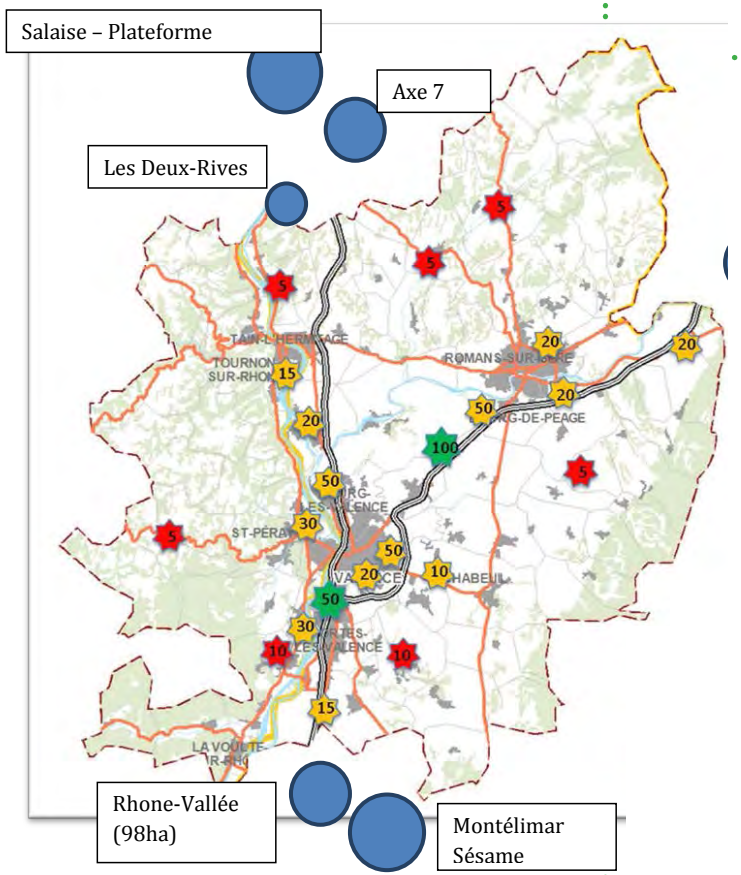

Pôle de rayonnement

- Régional
- Grand Rovaltain
- Proximité territoriale

S'accorder sur les objectifs d'emplois, l'organisation du foncier à vocation économique (armature économique territoriale)

A- Orientations économiques du SCOT (version 1er juillet 2013) :

Mieux répartir l'emploi sur le territoire des communes

1- Accueillir en priorité les activités dans le tissu urbain existant

> Seules les activités non compatibles avec la proximité du tissu existant et de l'habitat (grandes unités de production, de logistique, activités bruyantes, nuisantes, recyclage et services liés à l'accueil de ces entreprises) sont accueillies en ZAE

> Bureaux, services, administrations, commerces (surf. < 1000 m²) à accueillir dans le tissu urbain existant (recherche de la mixité des fonctions).

2- Mieux répartir le foncier des sites d'accueil sur le grand territoire

> Respecter les principes d'organisation de l'armature urbaine, s'appuyer sur les polarités économiques existantes, réduire les déséquilibres dans l'offre de foncier d'activités.

3- Affirmer une hiérarchie des sites d'activités :

> 4 types de sites dans le SCOT : Sites régionaux, sites d'envergure "Grand Rovaltain", sites locaux, sites d'activités artisanales (≤1ha par commune au plus avec recherche d'une mutualisation des potentiels entre les communes).

4- Une offre foncière économique adaptée aux besoins :

> 500 nouveaux ha de ZAE à l'échelle de l'aire du SCOT au terme de 2040, dont 250 ha d'ici 2025.

> 140 ha mobilisables immédiatement dans les ZAE existantes.

> Remplissage prioritaires des ZAE existantes (avoir commercialisé 70% des espaces existants avant d'ouvrir de nouvelles zones (pour des destinations identiques)

5- Conditions d'ouverture de nouvelles zones d'activités :

> Ouvrir en continuité de l'existant

> Pour les activités logistiques, s'adosser aux grands axes de communication

6- Accueil d'activités exceptionnelles à titre d'exception et sous conditions

> Avoir un projet, surface maxi autorisée 20 ha, qualité de la desserte routière, raccordement de la zone au très haut débit, des dessertes piétonnes, cycles, et transports en commun, justification du projet

S'accorder sur les objectifs d'emplois, l'organisation du foncier à vocation économique (armature économique territoriale)

Zoom sur le Pays de l'Hermitage

B- Orientations économiques du SCoT pour le Pays de l'Hermitage :

Les sites d'accueil d'activités économiques à développer ou conforter (2015-2025) :

> 2 sites d'envergure "Grand Rovaltain"

- Pont-de-l'Isère Nord / Tournon Nord totalisant : 35 ha

> Un site de proximité territoriale

- Erôme : 5 ha

> 1 hectare de ZA artisanales / commune pour les autres communes (sites artisanaux d'activités) avec incitation à mutualiser les espaces entre les communes : 9 ha

Total = 49 ha (tous sites confondus) autorisés par le SCOT (ordre de grandeur)

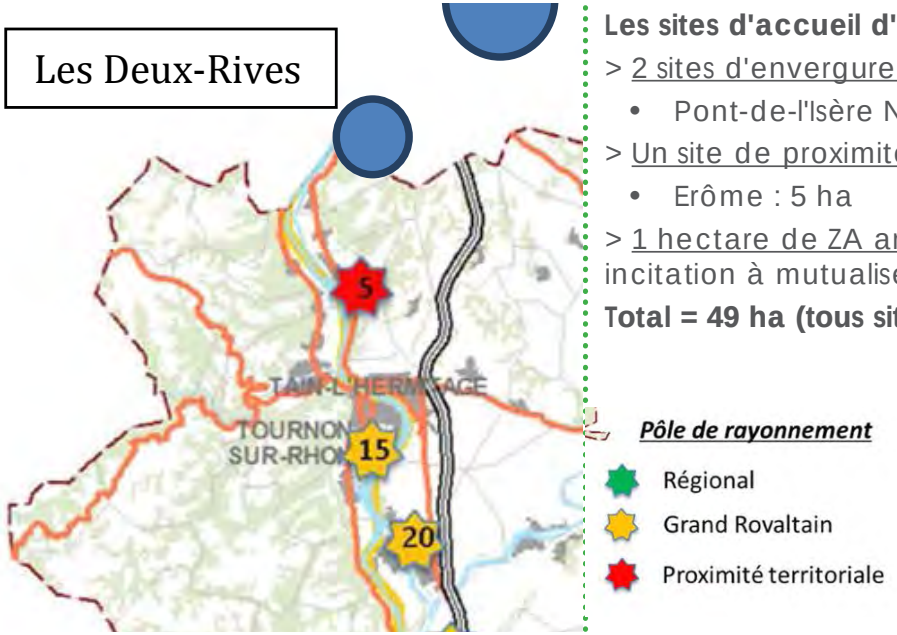

Secteur	Zone	Vocation principale	Vocation secondaire	Hectares restant à aménager	Echéance
Hermitage Tournonais	Zone CNR Erome	Industrie		5 ha	1 : 5ha
	Tournon Nord	Industrie	Commerce	15 ha	1 : 15ha
	Pont de l'Isère Nord	Industrie	Artisanat	20ha	1 : 20ha

La répartition finale des surfaces dédiées aux activités est à définir dans les documents d'urbanisme locaux.

Le SCOT demandera de justifier cette répartition au regard de la topographie, de la desserte, de l'intégration urbaine, de la qualité agricole des secteurs, de leur sensibilité paysagère

S'accorder sur les objectifs d'emplois, l'organisation du foncier à vocation économique (armature économique territoriale)

B- Simulation de la croissance des emplois à l'échéance 2025 (ADIL) / Adéquation gisement - besoin foncier 2015-2025

			emploi 2025						besoins fonciers 2015-2025							
COMMUNES CCPH	estimation pop 2025 selon carte armature territoriale validée en ateliers de mai 2013		Besoin en emplois de la population active sup. 2015-2025 *	"Hypothèse de répartition des gain d'emploi 2015-2025 à valider"	croissance emploi 2015-2025		emploi 2025 simulation		besoin foncier 2015-2025 sur la base de 200 m² / emploi pour Tain / 400 m² / emploi dans les autres communes			indication du SCoT pour 2015-2025		gisement foncier EPORA		différentiel "gisement / besoin" 2015-2025	
	(d)	**% tot**	(i)=h-e	(j)	(k)=i tot*j		(l)=h+k		(n)=k*m					(o)		(p)=o-n	
CHANTERMERLE	1353		56	1%	9		161		0,4 ha			1 ha		1,0 ha		0,0 ha	
EROME	940		39	10%	94		282		3,8 ha			5 ha		7,1 ha		2,1 ha	
GERVANS	647		29	1%	9		143		0,4 ha			1 ha		0,9 ha		-0,1 ha	
LARNAGE	1208	**24%**	53	1%	9	**16%**	156	**12,0%**	0,4 ha	**6,0 ha**	18%	1 ha	11,0 ha	0,3 ha	9,5 ha	-0,7 ha	-1,5 ha
SERVES-SUR-RHONE	842		35	1%	9		198		0,4 ha			1 ha		0,2 ha		-0,8 ha	
VEAUNES	313		15	1%	9		38		0,4 ha			1 ha		0,0 ha		-1,0 ha	
CROZES-HERMITAGE	694		29	1%	9		71		0,4 ha			1 ha		0,0 ha		-1,0 ha	
BEAUMONT-MONTEUX	1314		54	5%	47		290		1,9 ha			1 ha		2,7 ha		1,7 ha	
CHANOS-CURSON	1213	**20%**	54	5%	47	**20%**	290	**17,9%**	1,9 ha	**7,6 ha**	22%	1 ha	3,0 ha	2,6 ha	10,4 ha	1,6 ha	7,4 ha
MERCUROL	2435		113	10%	94		992		3,8 ha			1 ha		5,1 ha		4,1 ha	
LA ROCHE DE GLUN	3511	**29%**	160	15%	142	**44%**	1011	**29,7%**	5,7 ha	**17 ha**	49%	20 ha	20,0 ha	14 ha	40,6 ha	-6,3 ha	20,6 ha
PONT-DE-L'ISERE	3595		147	29%	274		1590		11,0 ha					27 ha		26,9 ha	
TAIN-L'HERMITAGE	6457	**26%**	159	20%	189	**20%**	3546	**40%**	3,8 ha	**3,8 ha**	11%	15 ha	15,0 ha	6,0 ha	6,0 ha	-9,0 ha	-9,0 ha
TOTAL HERMITAGE	**24523**	**100%**	**945**	**100%**	**945**	**100%**	**8769**	**100%**	**34,0 ha**		**100%**	**49,0 ha**		**66,5 ha**		**17,5 ha**	

* taux d'activité : 0.45 / taux de couverture nv emplois/nv actifs : 1

S'accorder sur les objectifs d'emplois, l'organisation du foncier à vocation économique (armature économique territoriale)

C- Quelle répartition des emplois, des surfaces et des sites d'accueil économique à l'échéance 2025 sur le Pays de l'Hermitage ?

> Les surfaces dédiées à l'accueil économique par le SCoT ?

> La carte des sites d'accueil d'activités économiques du DOO du SCoT :

1- Avis sur la localisation des sites d'accueil d'activités du SCoT, leur vocation principale et secondaire, les surfaces autorisées ?

- Tournon Nord (industrie, commerce / 15 ha)
- Pont-de l'Isère Nord (industrie, artisanat / 20 ha)
- Zone CNR Erôme (industrie / 5 ha)

2- Avis sur la localisation les futurs sites artisanaux locaux autorisés sur chaque commune à hauteur de 1 ha ?

3-1- Est-ce une bonne chose que chaque commune ait sa petite zone d'activités ?

3-2- Faut-il au contraire mutualiser les petites zones artisanales locales ?

3-3- Si oui, sur quelles communes en priorité ? (*au regard de leur topographie, de leur desserte par les voies et réseaux, de leur intégration urbaine, de la qualité agricole des secteurs, de leur sensibilité paysagère)*

Comme résultante d'un contexte naturel et d'une occupation humaine au fil du temps

Le paysage "miroir de la société"

Le développement / facteur d'évolution et de modification des paysages.

Développement

- Résidentiel
- Emploi
- Agricole
- Touristique
- Grands équipements

Equilibres spatiaux

Entre les différentes occupations du sol / composantes paysagères

- Espaces bâtis
- Espaces agricoles
- Espaces naturels

Respecter les valeurs paysagères, les équilibres naturels, agricoles et urbains du territoire

Efficacité foncière nécessaire

Densité adaptée au contexte

Poser des limites à l'urbanisation

Déplacements - Fonctions de liaison

Maîtriser le développement urbain et respecter les équilibres spatiaux

S'accorder sur la protection des espaces agricoles

Atelier du 21 mai 2013

Cartes retenues

Espaces agricoles **A10**

S'accorder sur les **limites à l'urbanisation** et les traduire dans les documents d'urbanisme

PAC

Espaces agricoles **A9**

S'accorder sur les **coupures vertes** (espaces agricoles ou naturels) à préserver entre les pôles bâtis et les traduire dans les documents d'urbanisme

PAC

Carte 5 - Limites à l'urbanisation / Groupe B1 / Atelier de travail du 13 mai 2013

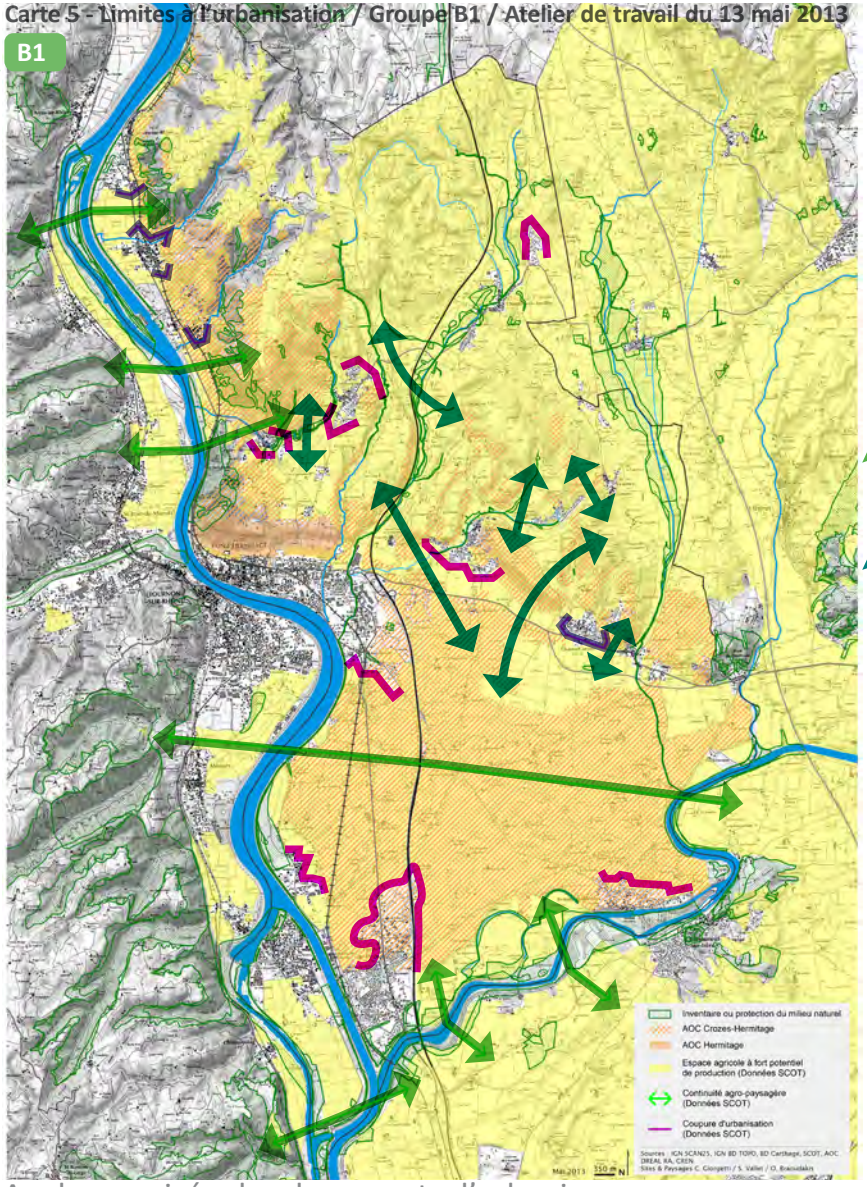

Atelier du 13 mai 2013

> Continuités agro-paysagères

Entité agricole continue (viabilité des exploitation, accès, circulation) et/ou coupure verte paysagère entre espaces bâtis

Continuités agro-paysagères du SCOT validées par B1

Continuités agro-paysagères supplémentaires proposées par B1

> Limites à l'urbanisation

Limite intangible et pérenne à l'extension urbaine. Espace de contact entre les secteurs urbanisés et leur environnement rural et naturel

Coupures d'urbanisation du SCOT validées par B1

Coupures d'urbanisation supplémentaires proposées par B1

S'accorder sur la protection des espaces agricoles

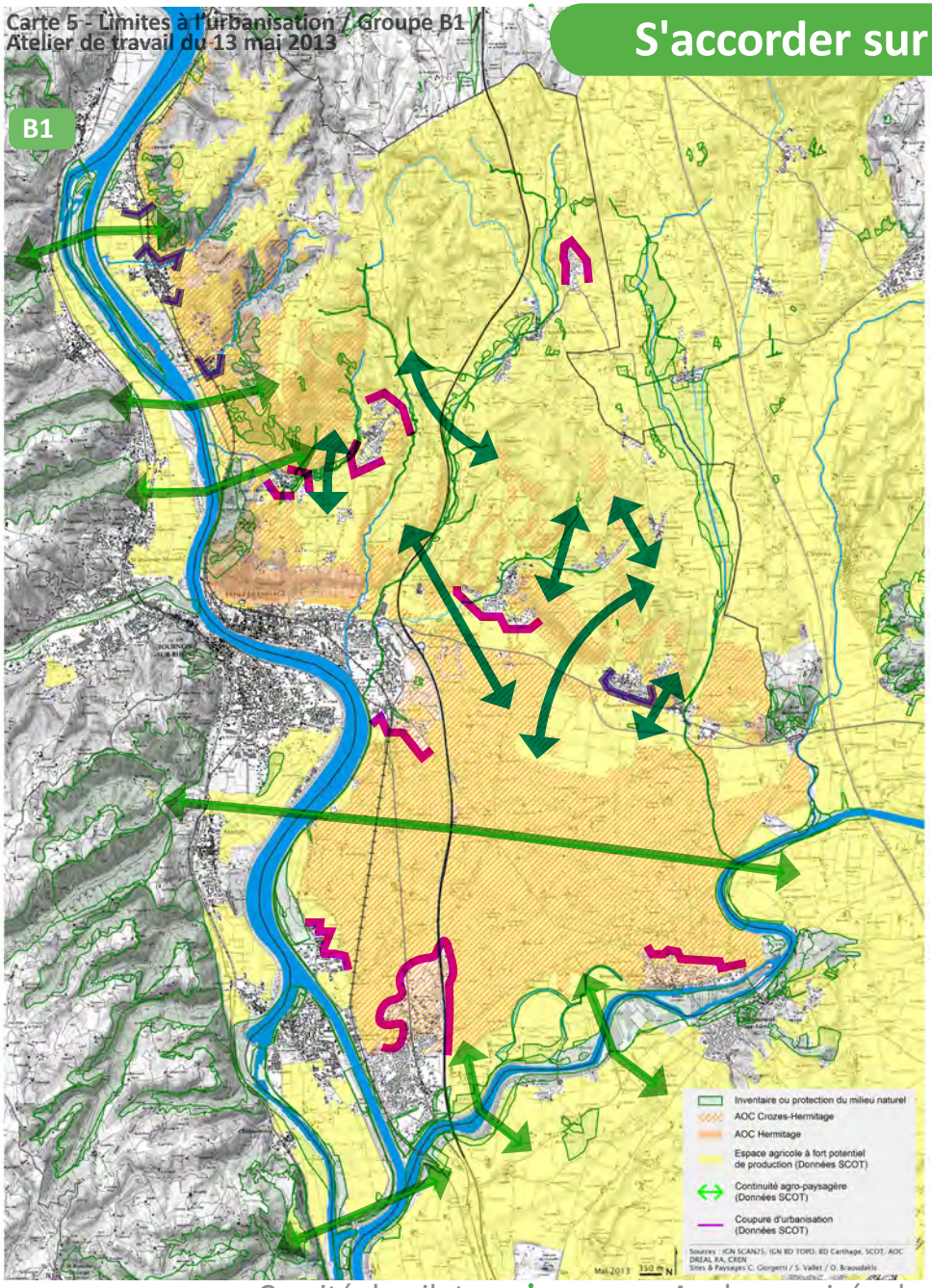

Résultats de l'Atelier du 13 mai 2013 :

> Un besoin en foncier constructible sur la CCPH d'environ **59 hectares d'ici 2025** pour mettre en oeuvre l'objectif de logements fixé par le SCoT (hors coefficient de rétention foncière)

> **Un potentiel recensé par EPORA** (pour l'habitat à court, moyen et long terme) **égal à 125.2 ha**

COMMUNES CCPH	Besoins fonciers (en m²) selon les objectifs de logement, répar-tition et densités retenues par la CCPH	FONCIER DISPONIBLE INTRA MUROS (Calcul SCoT)	FONCIER DISPONIBLE -EPORA (Habitat court, moyen, long termes)
CHANTERMERLE	4,43	6,1	15,1
EROME	3,32	4,5	11,1
GERVANS	2,19	2,9	4,4
LARNAGE	3,93	5,5	12,6
SERVES-SUR-RHONE	2,89	3,8	4,3
VEAUNES	1,09	1,5	8
CROZES-HERMITAGE	2,15	2,2	5,2
BEAUMONT-MON-TEUX	3,90	4,4	12,2
CHANOS-CURSON	3,98	4,6	8,1
MERCUROL	5,24	5,6	12
LA ROCHE DE GLUN	7,96	13,4	14,1
PONT-DE-L'ISERE	7,04	11,5	6,5
TAIN-L'HERMITAGE	10,71	14,4	11,6
Total	**58,84**	**80,4**	**125,2**

> **Contenir l'urbanisation, fixer des limites à l'urbanisation** paraît non seulement possible vu le potentiel foncier disponible mais nécessaire pour ne pas consommer tout le potentiel foncier disponible dans les documents d'urbanisme

S'accorder sur la protection des espaces agricoles

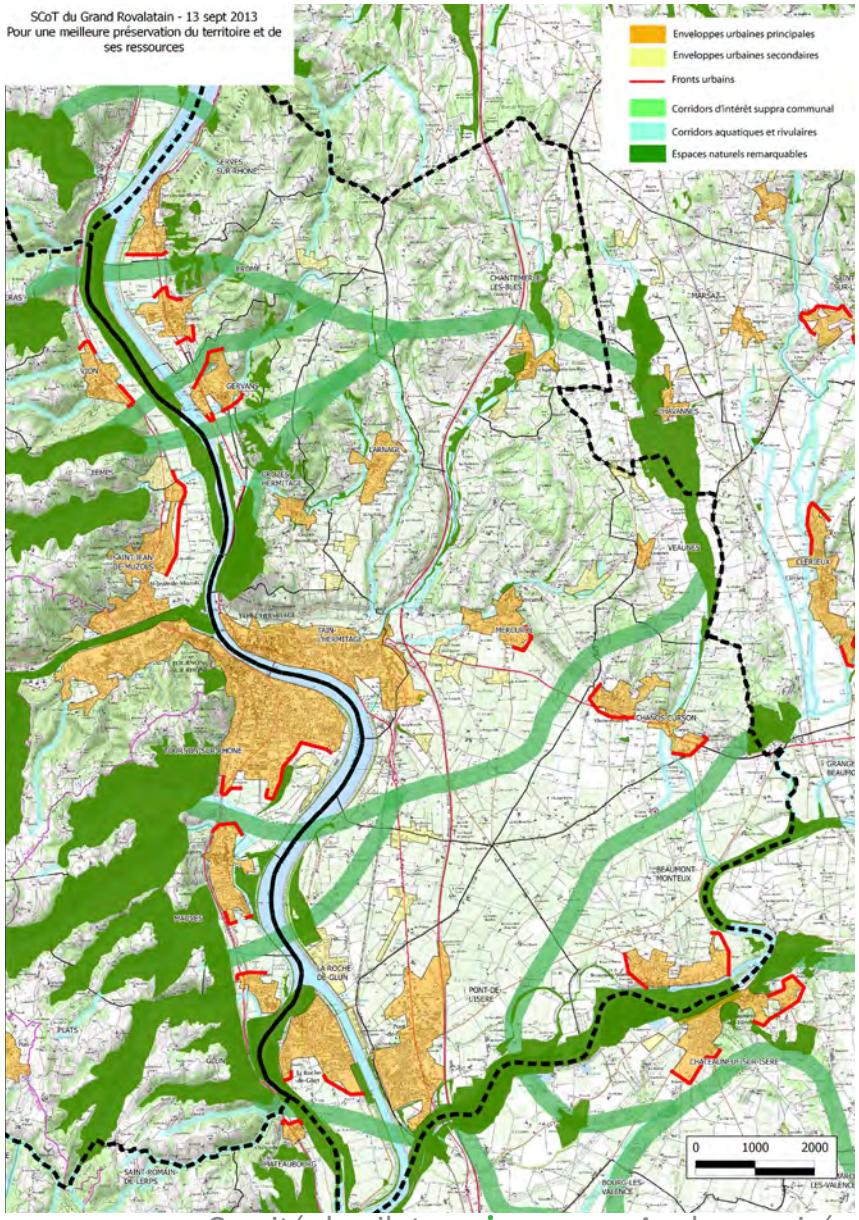

SCOT - Document d'Orientations et d'Objectifs

Version Juillet 2013

Localisation des fronts urbains, qui ont pour rôles de :

- " Protéger l'espace agricole et naturel de l'urbanisation. Les fronts urbains fixent en effet la largeur des corridors écologiques, qui sont par principe, sont inconstructibles."

- " Encadrer les extensions urbaines en priorité pour lutter contre l'urbanisation diffuse ou linéaire."

S'accorder sur la protection des espaces agricoles

Carte 5 - Limites à l'urbanisation / Groupe B1 / Atelier de travail du 13 mai 2013

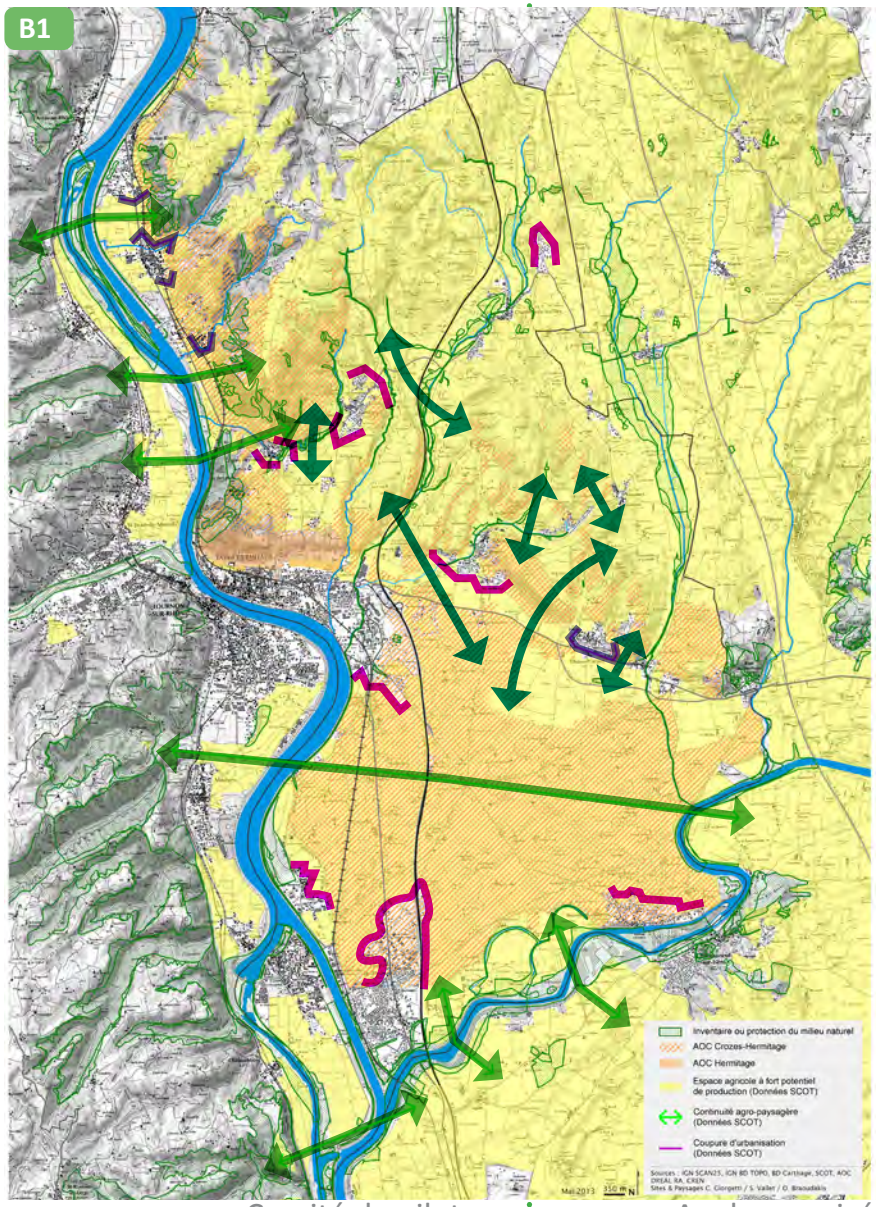

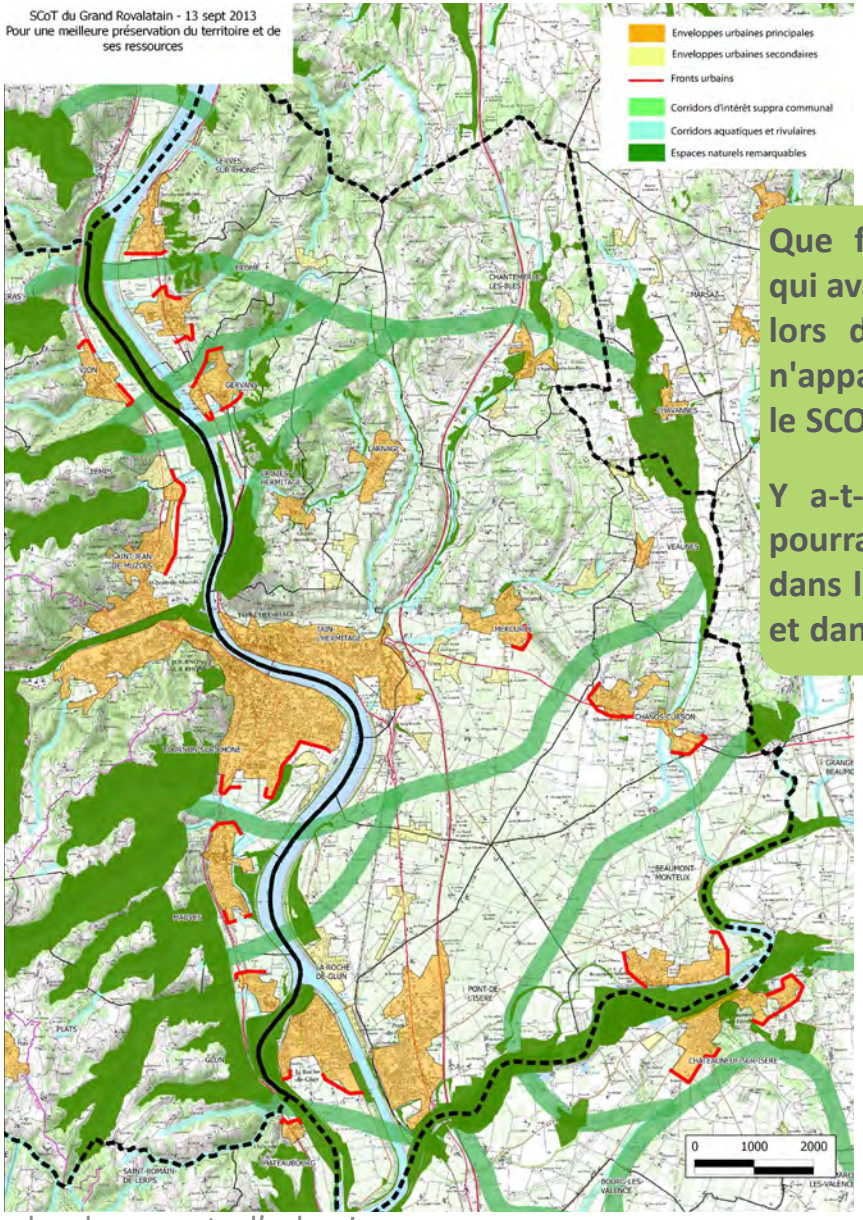

Que fait-on des limites qui avaient été dessinées lors de l'atelier et qui n'apparaissent pas dans le SCOT ?

Y a-t-il des limites qui pourraient être inscrites dans la charte paysagère et dans le PAC ?

S'accorder sur la protection des espaces agricoles

Atelier du 21 mai 2013

> Carte en débat

Espaces agricoles **A4**

Prendre en considération la fonctionnalité des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme (AOC, accès, foncier, conflit d'usages...)

PAC

> Cartes rejetées par 2 groupes

Espaces agricoles **A5**

Protéger dans les documents d'urbanisme les espaces agricoles exploités, de plaine, de coteaux, de plateaux, de vallons

PAC

Espaces agricoles **A6**

Protéger dans les documents d'urbanisme les parcelles exploitées, les parcelles remembrées et irriguées

PAC

Espaces agricoles **A3**

Réaliser à l'échelle de la Com. com, un **diagnostic agricole** complet détaillé servant de base à l'étude des volets agricoles des PLU

Structures agricoles, systèmes d'exploitation, orientations agricoles, perspectives succession, avenir, utilisation des espaces agricoles, enjeux...

Étude

S'accorder sur la protection des espaces agricoles

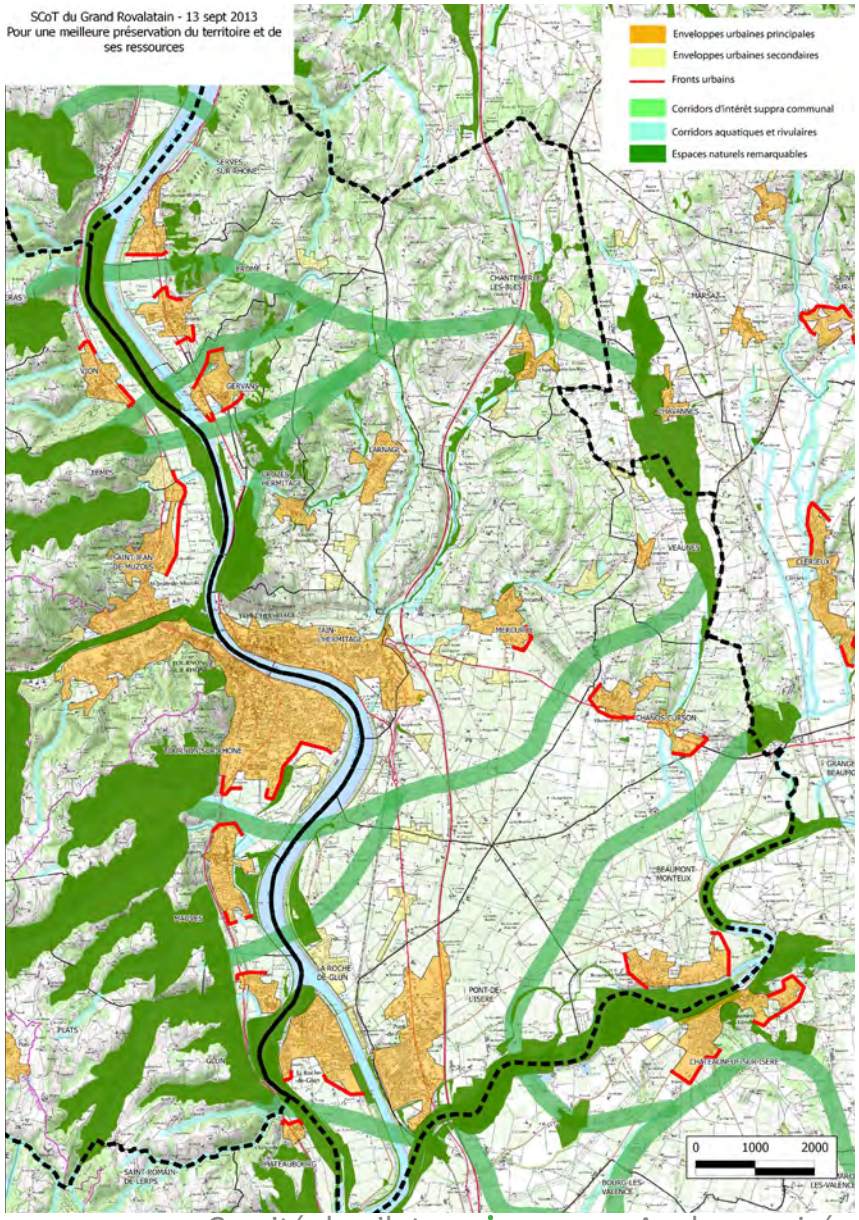

SCOT - Document d'Orientations et d'Objectifs

Version Juillet 2013

5.6 L'agriculture, les forêts et les carrières

" Les espaces agricoles à protéger ou préserver concernent l'ensemble des terres agricoles, quelles que soient leurs mises en valeur. Cela concerne en priorité les espaces agricoles ayant fait l'objet d'investissements et l'AOC viticole. "

5.6.1 Protéger la fonctionnalité de l'espace agricole et limiter les conflits d'usages

• Prévoir des secteurs constructibles dans les PLU en adéquation avec les besoins agricoles, le fonctionnement urbain et les sensibilités environnementales et paysagères. Définir des secteurs stratégiques pour l'agriculture.

• Préserver dans les PLU des secteurs agricoles inconstructibles, y compris pour des bâtiments agricoles, de grande taille (de l'ordre de 20 ha min. d'un seul tenant).

• ...

5.6.3 La protection des secteurs de viticulture

Les zones protégées des aires AOC des vignobles doivent être préservées de toute urbanisation future.

Afin d'éviter le mitage de l'aire AOC et d'assurer le caractère naturel du paysage, les constructions de bâtiments d'exploitation viticole ne peuvent être autorisées dans le vignoble que dans certains cas et avec conditions.

Y a-t-il des orientations du SCOT que vous souhaitez décliner ou préciser dans la charte et le PAC ?

Comme résultante d'un contexte naturel et d'une occupation humaine au fil du temps

Le paysage "miroir de la société"

Le développement / facteur d'évolution et de modification des paysages.

Développement

- Résidentiel
- Emploi
- Agricole
- Touristique
- Grands équipements

Equilibres spatiaux

Entre les différentes occupations du sol / composantes paysagères

- Espaces bâtis
- Espaces agricoles
- Espaces naturels

Respecter les valeurs paysagères, les équilibres naturels, agricoles et urbains du territoire

Efficacité foncière nécessaire

Densité adaptée au contexte

Poser des limites à l'urbanisation

Déplacements - Fonctions de liaison

Maîtriser le développement urbain et respecter les équilibres spatiaux

Concilier efficacité foncière et qualité des paysages économiques

> dans les étapes de planification

Communauté de communes de Val de Drôme, l'écosite de Eurre, le projet de Biovallée

Plan d'aménagement paysager global

> en tant que maître d'ouvrage, gestionnaire des sites

Pépinière d'entreprises

> Un objectif à partager avec les acteurs économiques

L'éco-centre à Crolles, architectes Thomas Braive - Anne Foulon

Exemple Hôtel d'entreprises (4 locaux d'activités)- Communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon

Concilier efficacité foncière et qualité des paysages de l'habitat

> en assistance aux communes

Lotissement des Sept Semaines Chantemerle-Les-Blés

> dans les étapes de planification et pré-opérationelles

sites pilote d'extension urbaines durables - Parc Régional du Haut-Jura : Appel à candidature, financement des études amont pluridisciplinaires > l'écoquartier du Crêt du Bief à Lavans-Lès-Saint-Claude

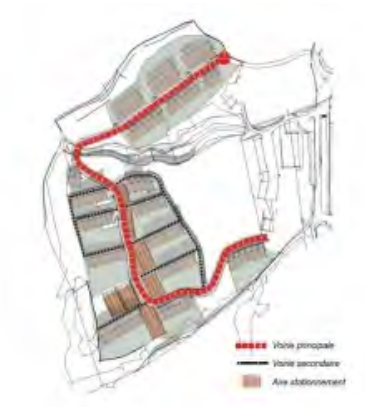

> Un objectif de qualité à partager avec les acteurs de la production (propriétaires, promoteurs, bailleurs, groupes d'habitants...)

Opération de 7 logements à Cognin-Les-Gorges :
Promoteur privé, logements VEFA en accession

Dialogue forme bâtie/contexte

Opération de logement social - ouest lyonnais

Greffe urbaine en dent creuse

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture - Synthèse

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels

> Protéger les espaces agricoles et naturels

Fiche Action 1
Limites à l'urbanisation

> Maintenir les potentialités et continuités des espaces agricoles et naturels

Fiche Action 2
Coupures vertes

> Protéger, gérer et conforter les motifs paysagers et perceptions visuelles, supports de qualité et identité paysagères

Fiche Action 3
Motifs paysagers des espaces agricoles

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

> Structurer le territoire à travers les différents pôles, en cohérence avec les caractéristiques paysagères

Fiche Action 4
Dimensionnement des espaces constructibles

Fiche Action 5
Règles et objectifs de densité

Fiche Action 6
Diversification de l'habitat

Fiche Action 7
Paysages emblématiques

> Densifier les enveloppes urbaines de manière adaptée

Fiche Action 8
Densité adaptée dans les enveloppes urbaines

> Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement

Fiche Action 9
Approche qualitative et paysagère des opérations d'urbanisme et d'aménagement

3. Valoriser les sites, paysages et identités du territoire pour un accueil touristique et un cadre de vie qualitatifs

> Mettre en scène le territoire

Fiche Action 10
Mise en valeur des belvédères

> Mettre en tourisme les terroirs agricoles

Fiche Action 11
Signalétique touristique (lien RLP)

Fiche Action 12
Valorisation touristique des paysages viticoles et arboricoles

> Se réapproprier les cours d'eau

Lien avec Fiche Action 16
Lien avec Contrat de rivières

4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

> Requalifier la RN7

Fiche Action 13
Contrat d'axe

> Développer les mobilités alternatives

Fiche Action 14
Parking relais - covoiturage

Fiche Action 15
Mobilités douces dans opérations d'aménagement et de construction

Fiche Action 16
Liaisons douces et Via Rhôna

Présentation des outils PAC et Charte paysagère

Le projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

La Charte paysagère

- Grandes orientations et principes d'intervention pour chaque axe de projet
- Déclinaison de Fiches-action sur des objectifs prioritaires : recommandations, cartographies, propositions, expériences référence, méthodologie appliquée sur site pilote...
- Présentation de Fiches-Outil : objectifs, contenu, procédures, adaptation au territoire...

Le "Porté à connaissance" de la communauté de communes

Traduction du projet communautaire pour application dans les documents d'urbanisme

Le document prospectif d'évolution des compétences

- Se donner les moyens de :
  - Respecter le projet communautaire
  - Mettre en oeuvre la charte paysagère
  - Assurer le suivi du "PAC"
- Répondre aux besoins des communes

Annexes

11. Comité de pilotage 3
9 décembre 2013

Sites & Paysages I C.Giorgetti
S. Vallet - O. Braoudakis

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Analyse croisée des documents d'urbanisme &
Élaboration d'une charte architecturale et paysagère

Comité de pilotage * 9 décembre 2013

Sites & Paysages - Caroline Giorgetti, Paysagiste
Sylvie Vallet, Urbaniste-géographe
Olga Braoudakis, Architecte-Urbaniste

Ordre du jour

A. Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

B. Les fiches actions

C. Le "Porté à connaissance"

Le déroulement de l'étude

	Phase 1 - Juin 12 / Fév.13	Phase 2 - Fév./Juil.13	Phase 3 - Sept./Déc. 13
Etude	Diagnostic et des enjeux paysagers, urbains et architecturaux du territoire	> Etablissement des scénarios d'évolution possible des paysages / lien étude ADIL > Le projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture sur la base d'objectifs partagés et validés	· Porté à connaissance · Charte paysagère, urbanistique et architecturale · Document prospectif d'évolution des compétences de la CCPH
Animation / Co-construction	> Rencontres des communes > Ateliers d'échange et de travail - 13.09.12 /19.11.12 - 11.12.12 / 08.01.13 > Journée de visite de sites - 16.10.12 > Comité de pilotage 1 - 26.02.13 > Restitution diagnostic et des enjeux du territoire aux conseils municipaux - 08.04.13	> Journée de visite d'opérations exemplaires ou inspirantes (connaissance des outils et processus) - 08.04.13 > 2 Ateliers d'échange et de travail autour des questionnements : Quels paysages ? Quels choix de développement ? Quels objectifs qualitatifs ? - 13.05.13 / 21.05.13 > Comité de pilotage 2 - 24.06.13	> Atelier d'échange et de travail - 29.10.13 > Comité de pilotage 3

Présentation des outils

Le projet Paysage de la charte Paysagère

4 axes de projet

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

3. Valoriser les sites, paysages et identités du territoire : pour un cadre de vie et un accueil touristique qualitatifs

4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

Le "Porté à connaissance" de la communauté de communes (PAC)

Traduction du projet communautaire pour application dans les documents d'urbanisme

Les Fiches Action et Fiches Outils

- **Déclinaison de Fiches-action sur des objectifs prioritaires : recommandations, cartographies, propositions, expériences référence, méthodologie appliquée sur site...**
- **Présentation de Fiches-Outil : objectifs, contenu, procédures, adaptation au territoire...**

A. Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels

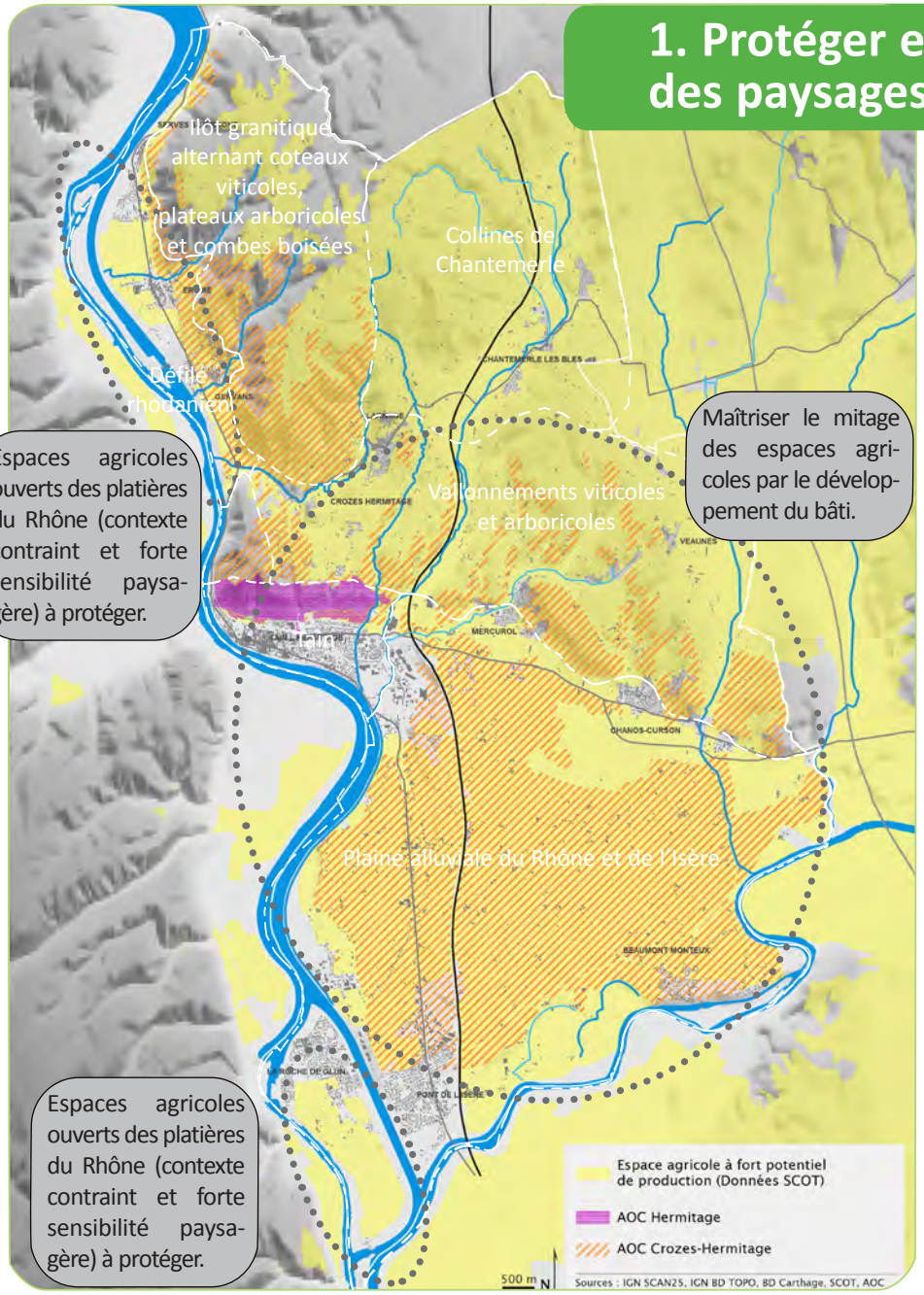

> Protéger les espaces agricoles

- Limiter la progression de l'urbanisation sur les terres agricoles.
- Protéger les espaces agricoles ouverts des platières du Rhône en contexte contraint et à forte sensibilité paysagère
- Protéger les terres agricoles inscrites en AOC (Hermitage et Crozes-Hermitage)
- Protéger les terres arboricoles
- Porter une attention particulière au développement du bâti «agricole» dans les espaces agricoles / menace de mitage et d'impacts paysagers, notamment dans :
  - Les unités paysagères de la plaine alluviale du Rhône et de l'Isère et des vallonnements viticoles et arboricoles déjà impactés de mitage,
  - Les espaces agricoles de présentation des silhouettes bâtis remarquables
- Veiller à l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles.

> Fiche action 1

Maintenir les coupures vertes et fixer les limites à l'urbanisation nécessaires à la préservation de la qualité et la lisibilité des paysages

> Fiche action 2

Donner du sens et travailler les limites entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels

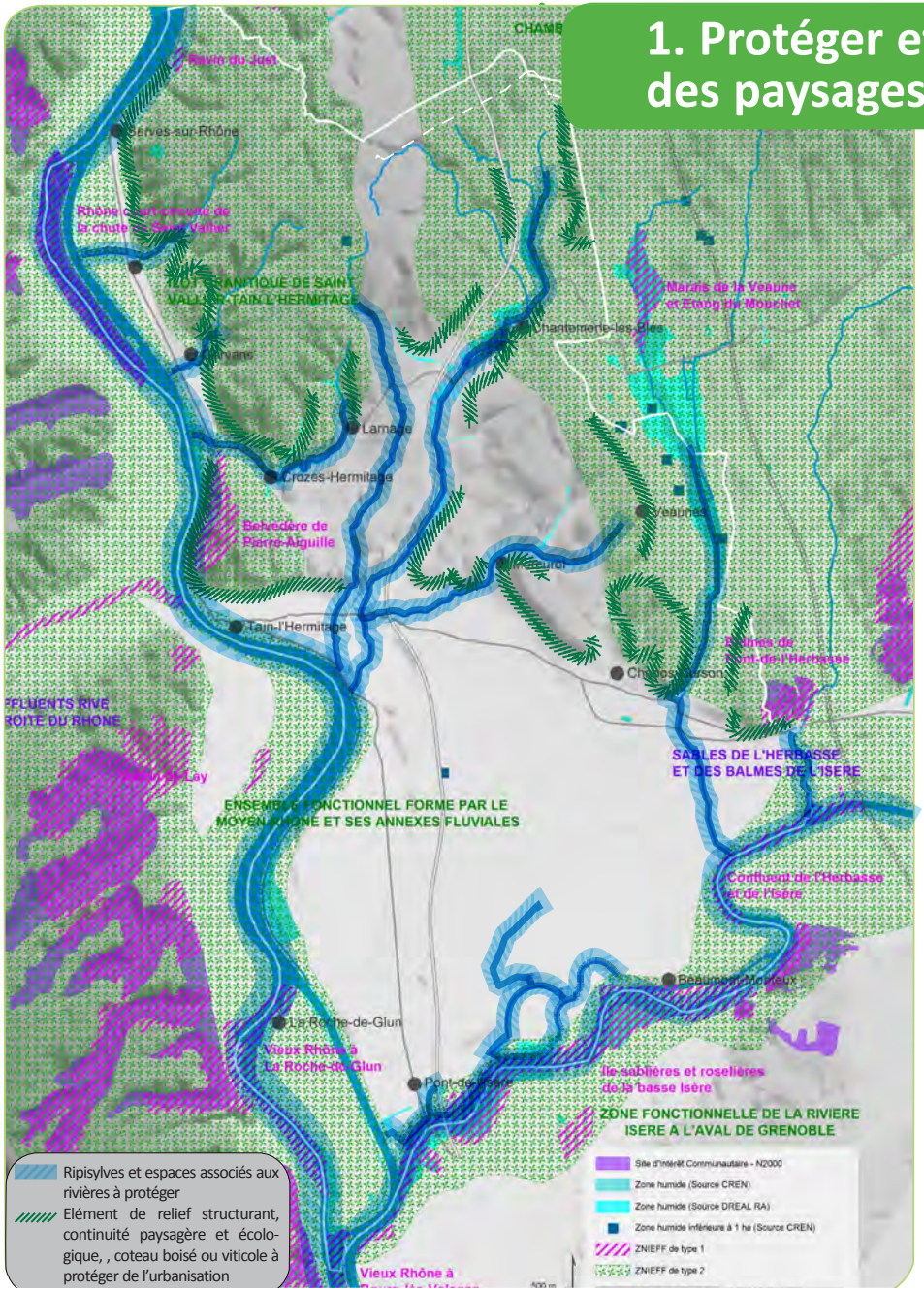

> Protéger les espaces naturels

- Protéger les ripisylves, les zones humides et les milieux associés aux rivières, éloigner l'urbanisation de ces espaces en préservant une «bande tampon» non constructible dans les nouvelles opérations
- Protéger de l'urbanisation les continuités végétales sur versants participant à la structuration et à la lisibilité du paysage
- Reconnaître les espaces naturels, les restaurer si nécessaire et les mettre en valeur **> cf. Axe 3 Valoriser les sites, paysages et identités du territoire pour un cadre de vie et un accueil touristique qualitatifs**

> Protéger, gérer et conforter les motifs paysagers des espaces agricoles, supports de qualité et d'identité paysagère

Pour maintenir la typicité, la biodiversité et la qualité des paysages agricoles il paraît aujourd'hui important de veiller à la préservation de :

- Une trame suffisante d'éléments arborés et de structures végétales
- Un réseau significatif d'éléments construits rappelant les implantations et adaptations de l'homme sur le territoire.

La préservation de ces éléments passant par des dispositifs de protection de l'existant, de gestion (entretien et renouvellement de la végétation, réhabilitation respectueuse des techniques traditionnelles et valorisation pour le patrimoine bâti agricole, confortement de la trame arborée dans certains espaces agricoles.

> Fiche action 3 : Maintenir les motifs paysagers des espaces agricoles

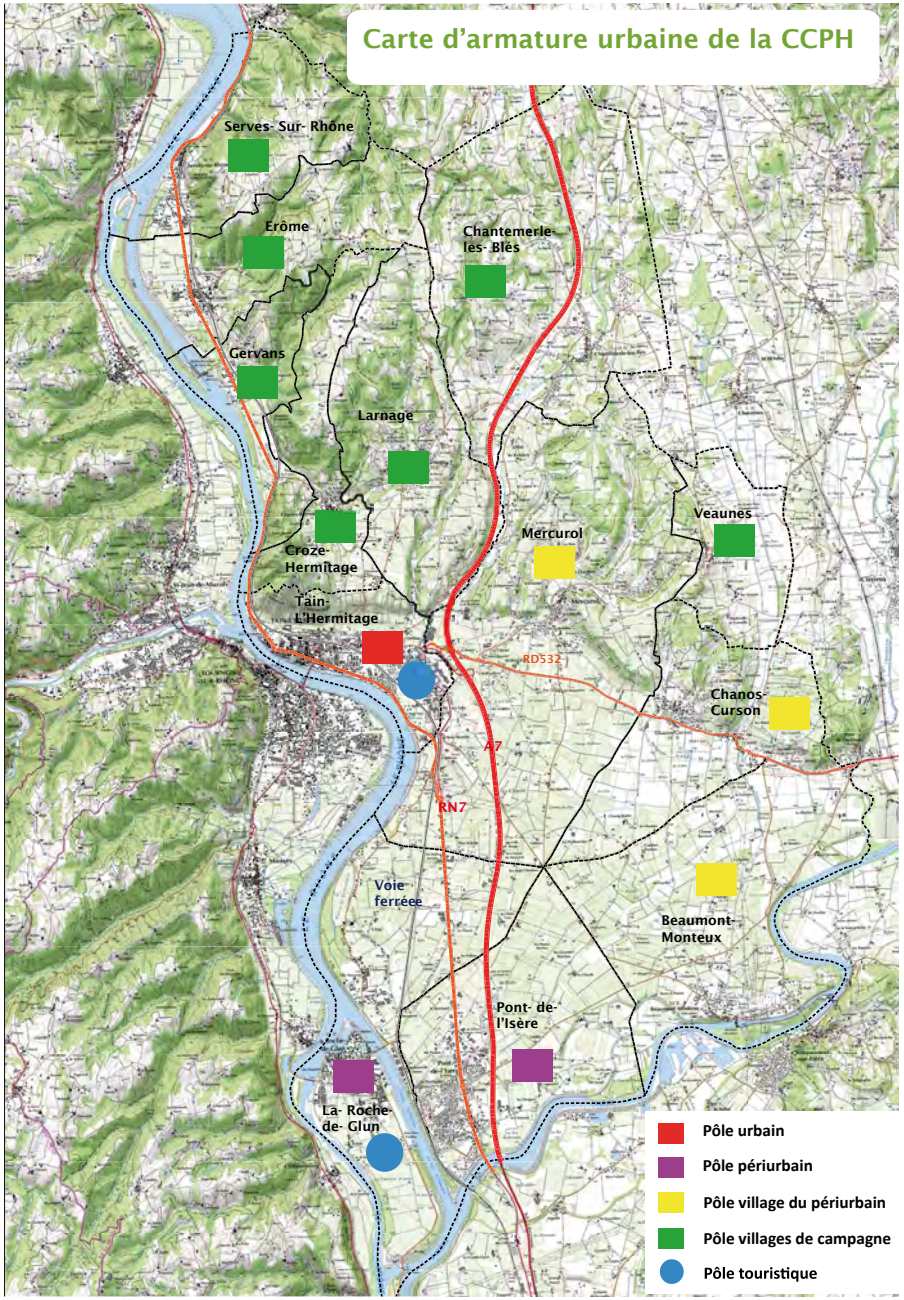

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

2.1. Maîtriser le développement urbain résidentiel

> Respecter les orientations du SCoT du Grand Rovaltain (2015-2040), déclinées par la CCPH sur le territoire de l'Hermitage (2015-2025)

• Se développer en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles.

• S'appuyer sur la carte d'armature urbaine définie par le territoire de l'Hermitage pour répartir entre les communes, selon leur place dans l'armature urbaine, les objectifs de la croissance de l'habitat, de densités d'habitat, de formes urbaines et de consommation foncière sur la période 2015-2025 (voir tab. page suivante)

Périmètre d'application	Logements à produire - CCPH - 2015-2024	Part pôle urbain	Part pôles péri urbains (armature urbaine CCPH)	Part pôles villages
CCPH	1500	25%	51%	24%
SCoT	*1500*	*25%*	*50%*	*25%*

Densités moyennes (logt / ha) :

Périmètre d'application	Pôle urbain	Pôles péri urbains (villes et villages)	Part pôles villages
CCPH 25	35	30 pour les villes 20 pour les villages	18

Bilan de la consommation foncière de la CCPH comparée aux orientations du SCoT :

CCPH	59 hectares * hors rétention foncière
SCoT	75 hectares

• Gain démographique et croissance du parc de logements, prévus sur la période 2015-2024 : 24 523 habitants, + 2099 habitants, un taux de croissance moyen annuel à + 0.9 % compatible avec le SCoT. +1500 logements dont 924 logements (62%) à effet démographique.

> Fiche action 4 : Maîtriser le développement urbain à vocation résidentielle et économique : «*dimensionnement des espaces constructibles, densités de l'habitat, formes urbaines*»

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

2.2. Maîtriser le développement urbain à vocation économique

> Respecter les orientations du SCoT du Grand Rovaltain (2015-2040), déclinées par la CCPH sur le territoire de l'Hermitage (2015-2025)

- Maintenir la progression des emplois sur le territoire de la CCPH et viser l'autonomie en matière d'emploi : un emploi par nouvel actif - (cf. le tableau page suivante des emplois à créer).
- Disposer d'au moins 34 hectares pour l'accueil des nouveaux emplois pour être autonome en matière d'emplois - (cf. le tableau ci-contre des besoins fonciers générés par les emplois à créer).
- Poursuivre l'accueil de nouvelles activités dans les zones d'activités existantes : potentiel réduit à 2.4 hectares environ sur les ZA des Lots à Mercurol, de Beaumont-Monteux, de Chantemerle les Blès.
- Prévoir l'extension de la ZA des Vinays sur la commune de Pont-de-l'Isère pour l'accueil d'activités artisanales et industrielles - Site d'envergure Grand Rovaltain identifié par le SCoT : 20 hectares d'extension
- Prévoir d'aménager en complément, au moins 12 hectares de zones d'activités artisanales, sans compter le site de proximité territoriale de Erôme (5 ha), sous concession de l'Etat, en gestion à la Cie nationale du Rhône, et sans maîtrise de la collectivité.
- Mutualiser les futurs sites d'activités artisanales. Les réaliser de préférence en extension des sites d'activités existants.
- Continuer à accueillir des activités compatibles avec l'habitat, dans le tissu urbain existant, avec recherche d'une mixité des fonctions (habitat, commerces, services, bureaux).

> Fiche action 4 : Maîtriser le développement urbain à vocation résidentielle et économique : «*dimensionnement des espaces constructibles, densités de l'habitat, formes urbaines*»

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

2.3. Se fixer des objectifs qualitatifs pour le paysage des espaces bâtis

Se développer à surface urbanisée constante dans le cadre de l'armature urbaine fixée par le SCOT

Privilégier la mixité d'usages dans les documents d'urbanisme, les opérations d'urbanisme, les constructions...

Renouer le dialogue avec le contexte dans les documents d'urbanisme, les opérations d'urbanisme, les constructions...

Améliorer la qualité urbaine et architecturale du paysage bâti existant et de ses extensions

Développer une culture commune du territoire en matière de production de paysage bâti durable

Se fixer des objectifs de qualité paysagère à chaque étape de la fabrication du paysage bâti

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

> Requalifier les espaces urbains déjà construits, le paysage bâti du quotidien

Objectifs pour les espaces urbains mixtes :

- Renforcer l'attractivité des centres urbains du territoire (Tain l'Hermitage, Pont de l'Isère, La Roche-Glun)
- Préserver / retrouver la qualité de vie dans les centres bourgs des villages

Objectifs pour les espaces monofonctionnels économiques :

- Requalifier les espaces économiques pour renforcer leur attractivité
- Diversifiser les vocations des espaces économiques (bâtiments, espaces publics)
- Renforcer les liens avec le contexte urbain, naturel ou agricole

> Fiche action 5

Requalificer les paysages des centres urbains et centres bourg, des espaces monofonctionnels

> Fiche action 7

Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement

> Fiche action 8

Croiser les approches pour une meilleure qualité des constructions

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

> Requalifier les espaces urbains déjà construits, le paysage bâti du quotidien

Objectifs pour les espaces monofonctionnels résidentiels :

- Accompagner / inciter à la mutation de ces espaces pour requalifier le paysage bâti, les espaces publics
- Renouveler ces espaces pour diversifier les modes d'habité et valoriser des opportunités foncières
- Renforcer les liens avec le contexte urbain, paysager, naturel ou agricole

Dans le cadre des PLU

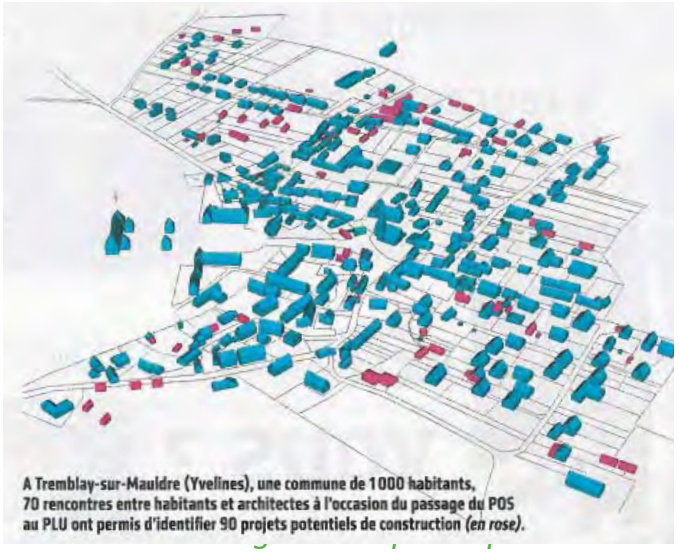

A Tremblay-sur-Mauldre (Yvelines), une commune de 1000 habitants, 70 rencontres entre habitants et architectes à l'occasion du passage du POS au PLU ont permis d'identifier 90 projets potentiels de construction *(en rose)*.

Anticiper - accompagner des divisions parcellaires

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

> Maîtriser et améliorer la qualité du paysage des extensions urbaines

Objectifs :
- Les localiser en fonction du contexte
- Créer des liens avec les espaces urbains situés à proximité
- Composer avec les caractéristiques paysagères du site
- Privilégier des opérations mixtes dans les programmes, des formes bâties compactes
- Rechercher un dimensionnement adaptée au contexte

Conforter les bourgs centres dans le cadre des PLU

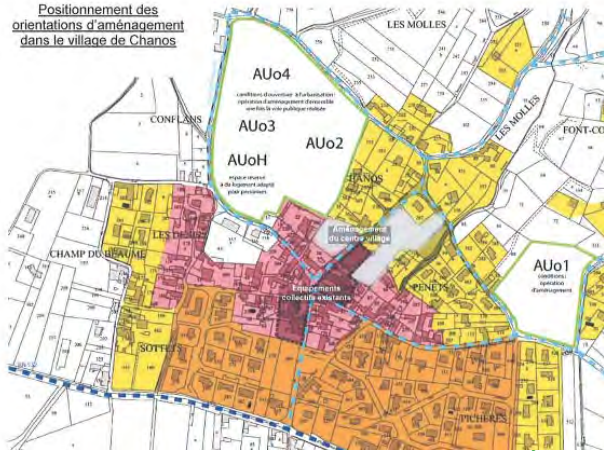

Diversifier les formes urbaines pour que chacun trouve sa place sur le territoire

Etre à l'initiative ou accompagner les acteurs

> Fiche action 6

Maîtriser et améliorer la qualité du paysage des extensions urbaines

> Fiche action 7

Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

> Maîtriser et améliorer la qualité architecturale des constructions et le traitement des limites

Objectifs :
- Anticiper et accompagner les évolutions du bâti (évolution des modes de vie - économie d'énergie - éco-constructions - application de la loi handicap - matériaux bio-sourcés...)
- Favoriser l'émergence d'une architecture adaptée au contexte paysager, urbain, architectural, naturel...
- Se forger une culture commune / Sensibiliser et communiquer entre les acteurs (élus, service instructeurs, porteurs de projets individuels, bailleurs, promoteurs...)

> Fiche action 8

Croiser les approches pour une meilleure qualité des constructions

3. Valoriser les sites, paysages et identités du territoire : pour un cadre de vie et un accueil touristique qualitatifs

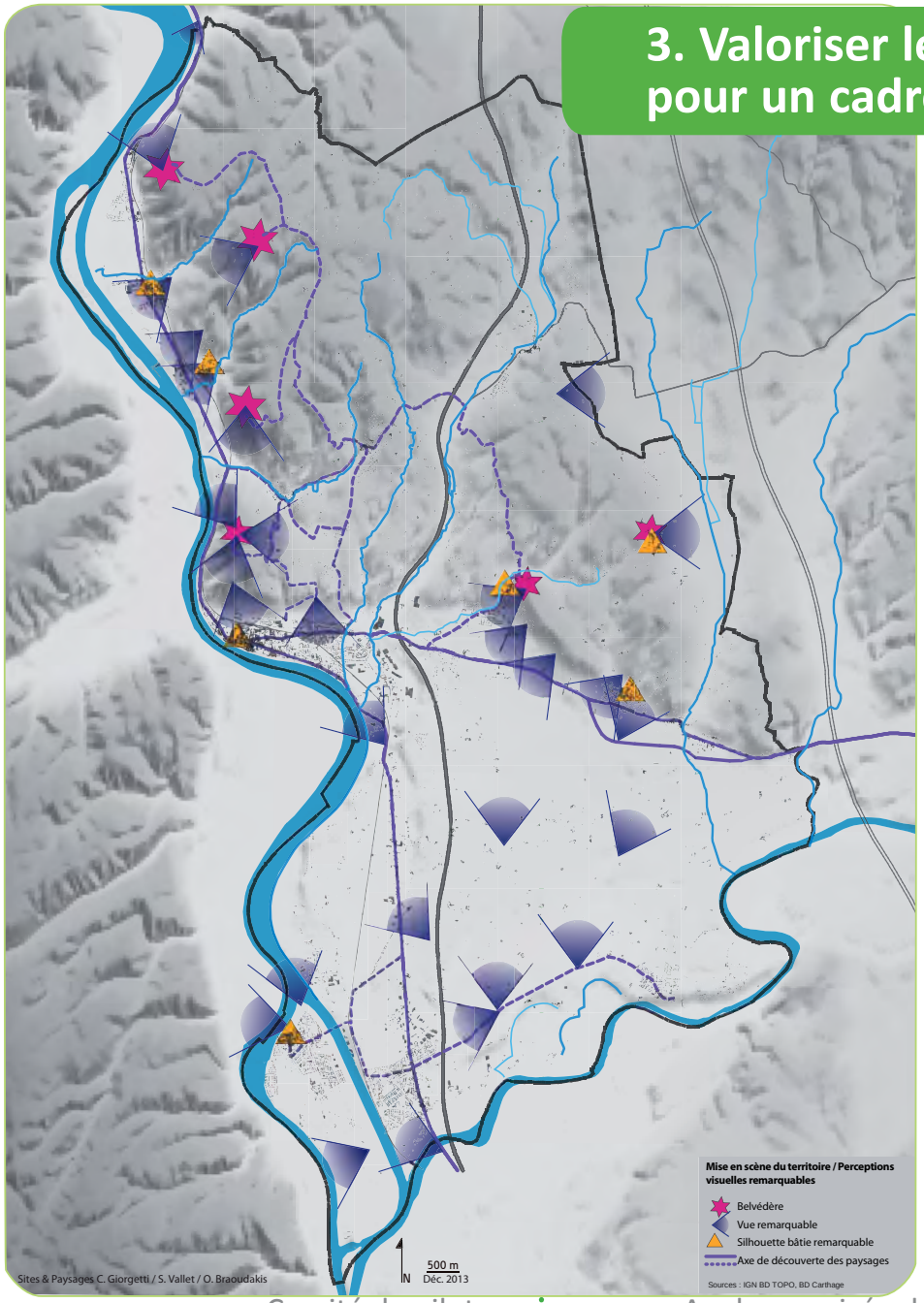

> Mettre en scène le territoire

- Préserver et mettre en valeur les vues remarquables
- Préserver les silhouettes remarquables des villages
- Maintenir des axes qualitatifs de découverte des paysages / requalifier les abords dégradés
- Valoriser les sites remarquables

> Fiche Action 9
Préserver et mettre en valeur les vues et silhouettes bâties remarquables

> Fiche Action 10
(Re)-qualifier les sites et la découverte des belvédères

> Mettre en valeur les terroirs agricoles et structurer l'offre touristique

- Renforcer l'attractivité des terroirs agricoles et conforter leur image / Valoriser les paysages et le patrimoine
- Proposer une offre touristique plus complète, avec une découverte lente et approfondie du territoire, qui vise aussi les visiteurs attirés par la renommée viticole et leur propose un panel thématique plus large et plus riche que la seule promesse des visites de cave...
- Mettre en contact agriculteurs et consommateurs / Sensibiliser aux pratiques agricoles

> Fiche Action 11
Valoriser et compléter la mise en tourisme des paysages viticoles et arboricoles

> Se réapproprier les cours d'eau

- Requalifier les traversées urbaines des cours d'eau
- Valoriser les bords de l'eau

> Fiche Action 12
La prise en compte du paysage des rivières de l'Hermitage dans le cadre d'un contrat de rivières

> Fiche Action 14
Aménager des liaisons douces vers et depuis la Via Rhôna

4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

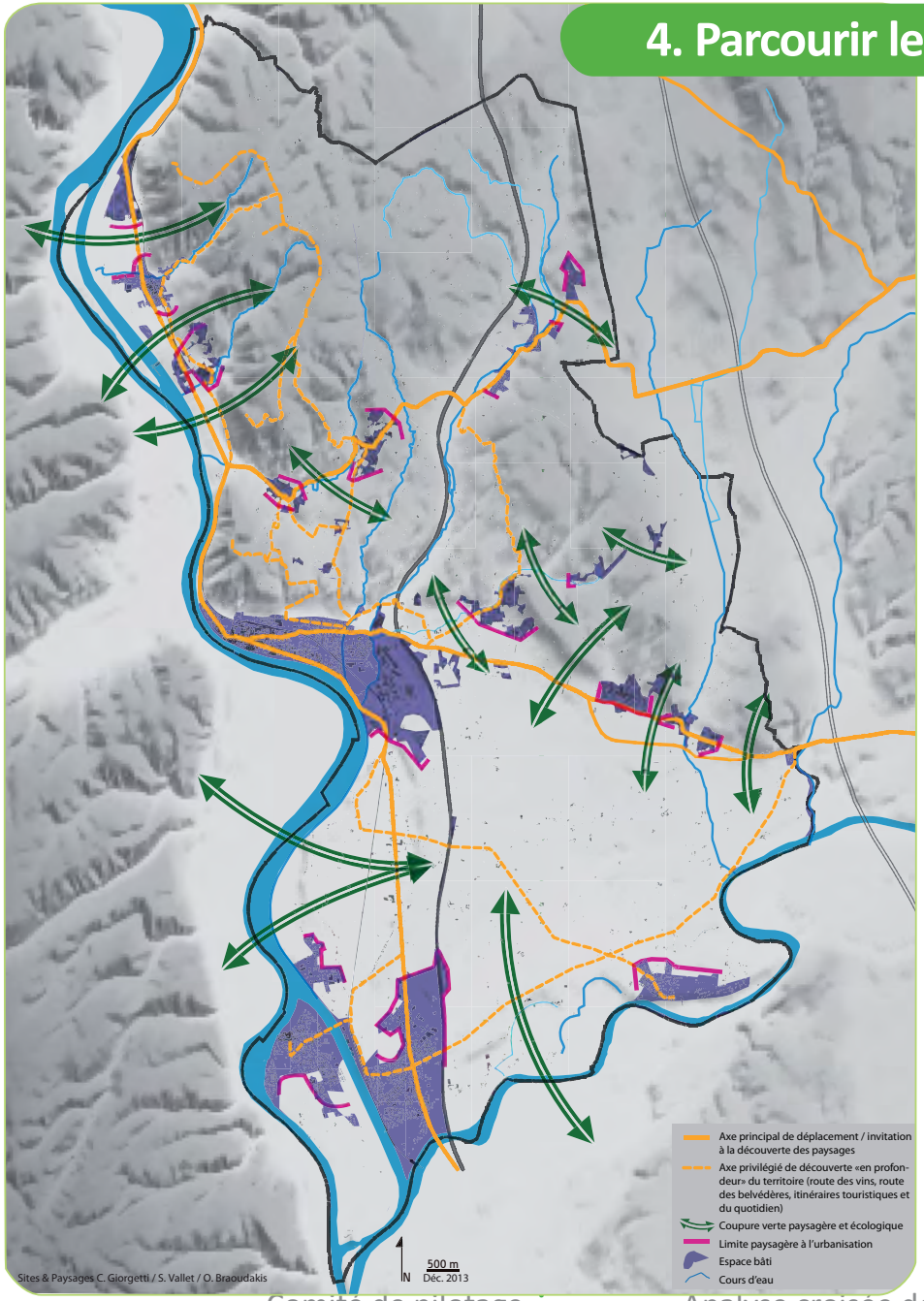

> Requalifier les axes de découverte des paysages (RN7 - RD532 notamment)

- FA 1 : Maintenir les coupures vertes et fixer les limites à l'urbanisation nécessaires à la préservation de la qualité et la lisibilité des paysages
- FA 3 : Maintenir les motifs paysagers des espaces agricoles
- FA 9 : Préserver et mettre en valeur les vues et silhouettes bâties remarquables

- Mettre en oeuvre la réflexion d'aménagement global et cohérent initiée sur la RN7, l'étendre sur la RD532
  - Maîtriser l'urbanisation le long des axes
  - Qualifier les entrées et traversées de villes et villages
  - Qualifier les abords et mettre en scène les vues remarquables
  - Inviter à la découverte des sites et itinéraires remarquables, proposer des pauses
- Gérer l'affichage publicitaire et mettre en place une signalétique touristique efficace et cohérente à l'échelle de la CCPH

> Fiche action 13
Extension/renouvellement de la ZA les Vinays en limite de RN7, Requalification entrée de ville - Densification localisée

> Fiche outil
Règlement Local de Publicité (RLP)

4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

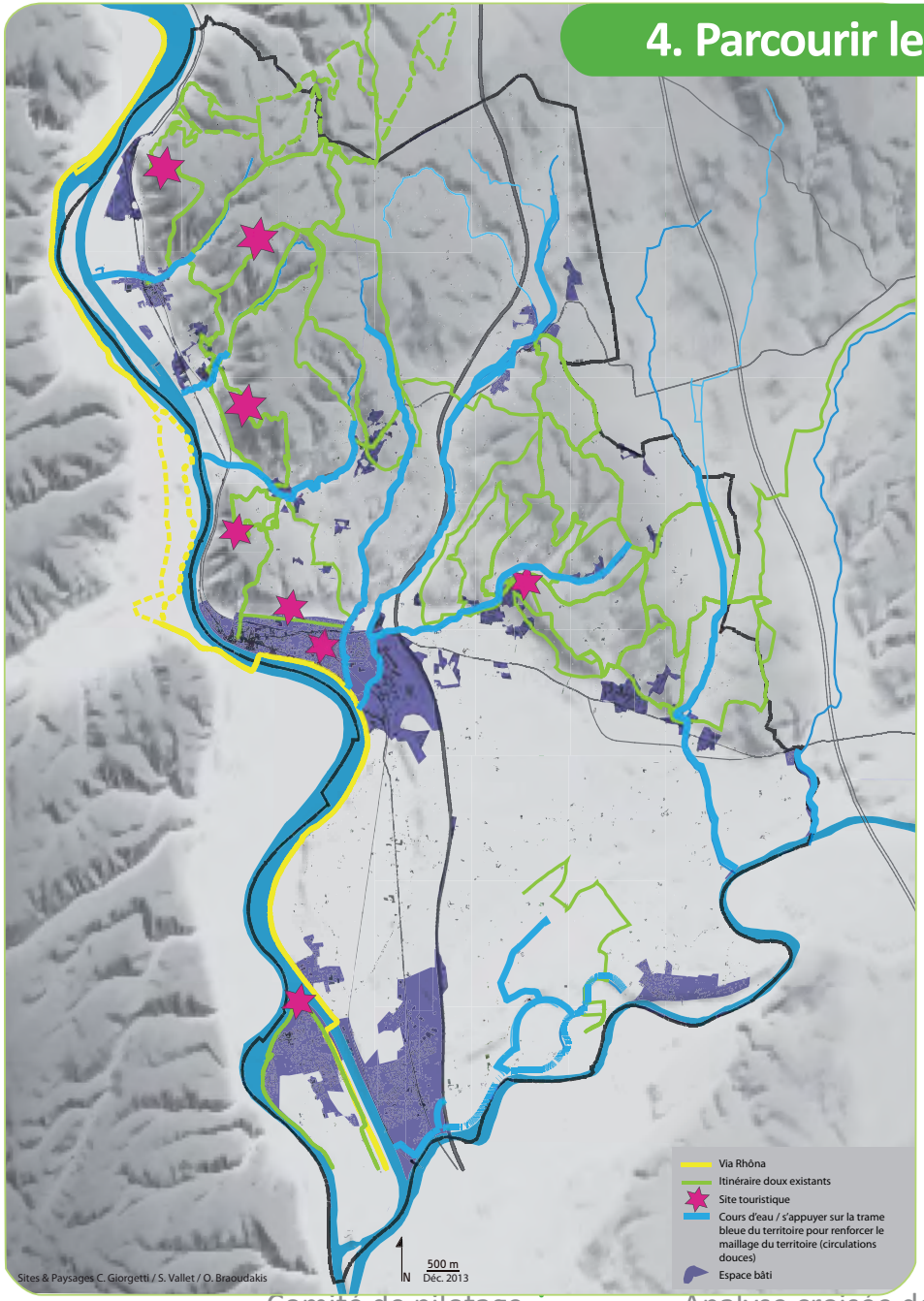

> Développer les mobilités alternatives

- FA 7 : Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement

Maillage du territoire et mise en réseau des différents espaces :

• Articuler à travers les projets urbains : stratégie de densification, mobilité douce et développement du transport public

• Intégrer les mobilités douces dans les opérations d'aménagement et de construction

• Recréer des liens, des parcours dans le territoire morcelé
  - Conforter et prolonger les itinéraires de circulations douces entre les zones bâties, entre les sites touristiques
  - Connecter les zones bâties aux itinéraires de promenade balisés, aux sites de loisirs
  - Relier les sites touristiques par des déplacements alternatifs à la voiture
  - S'appuyer sur la trame bleue du territoire pour conforter les liaisons douces
  - Mettre en valeur les richesses paysagères du territoire (rivières, terroirs agricoles, centre-bourgs, vues...) à travers le réseau de circulations douces

• Proposer des liens doux (piétons, cylcles) entre la Via Rhôna et le territoire : depuis les zones habitées vers la Via Rhôna, depuis la Via Rhôna vers les sites touristiques et de loisirs du territoire

• Favoriser la mobilité alternative par la qualité des espaces intermodaux.

> Fiche action 14

Aménager des liaisons douces vers et depuis la Via Rhôna

B. Fiches action

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture - Synthèse

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels

> Protéger les espaces agricoles

> Protéger les espaces naturels

> Protéger, gérer et conforter les motifs paysagers et perceptions visuelles, supports de qualité et identité paysagères

Fiche Action 1

Maintenir les coupures vertes et fixer les limites à l'urbanisation nécessaires à la préservation de la qualité et la lisibilité des paysages

Fiche Action 2

Donner du sens et travailler les limites entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels

Fiche Action 3

Maintenir les motifs paysagers des espaces agricoles

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

> Inscrire le développement urbain résidentiel et économique de la CCPH en cohérence avec les orientations du SCoT du Grand Rovaltain déclinées sur l'Hermitage par la CCPH

> Requalifier les espaces urbains déjà construits, le paysage bâti du quotidien

> Maîtriser et améliorer la qualité du paysage des extensions urbaines

> Maîtriser et améliorer la qualité architecturale des constructions et le traitement des limites

Fiche Action 4

Maîtriser le développement urbain à vocation résidentielle et économique : «*dimensionnement des espaces constructibles, densités de l'habitat, formes urbaines*»

Fiche Action 5

Requalifier les paysages des centres urbains et centre bourgs / sites économiques / lotissements

Fiche Action 6

Maîtriser et améliorer la qualité du paysage des extensions urbaines

Fiche Action 7

Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement

Fiche Action 8

Croiser les approches pour une meilleure qualité des constructions

3. Valoriser les sites, paysages et identités du territoire pour un cadre de vie et un accueil touristique qualitatifs

> Mettre en scène le territoire

> Mettre en valeur les terroirs agricoles

> Se réapproprier les cours d'eau

Fiche Action 9

Préserver et mettre en valeur les vues et silhouettes bâties remarquables

Fiche Action 10

(Re)-qualifier les sites et la découverte des belvédères

Fiche Action 11

Valoriser et compléter la mise en tourisme des paysages viticoles et arboricoles

Fiche Action 12

La prise en compte du paysage des rivières de l'Hermitage dans le cadre d'un contrat de rivières

4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

> Requalifier les axes de découverte des paysages (RN7 - RD532 notamment)

> Développer les mobilités alternatives

Fiche Action 13

Extension/renouvellement de la ZA les Vinays en limite de RN7, Requalification entrée de ville - Densification localisée

Fiche Action 14

Aménager des liaisons douces vers et depuis la Via Rhôna

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

1. Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels

> Protéger les espaces agricoles

> Protéger les espaces naturels

> Protéger, gérer et conforter les motifs paysagers et perceptions visuelles, supports de qualité et identité paysagères

Fiche Action 1

Maintenir les coupures vertes et fixer les limites à l'urbanisation nécessaires à la préservation de la qualité et la lisibilité des paysages

Fiche Action 2

Donner du sens et travailler les limites entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels

Fiche Action 3

Maintenir les motifs paysagers des espaces agricoles

Fiche Action 1 Maintenir les coupures vertes et fixer les limites à l'urbanisation nécessaires à la préservation de la qualité et la lisibilité des paysages

Contexte

Coteaux viticoles de l'Hermitage

Plaine viticole et arboricole de la Roche de Glun

Vallonnements viticoles ponctués de structures arborées

L'agriculture, omniprésente, forge l'identité du territoire à travers des cultures typiques, des paysages ruraux et ambiances diversifiés. La viticulture, l'arboriculture et autres cultures et prairies produisent des paysages de grande qualité paysagère, parfois de grande notoriété en lien avec les productions AOC notamment.

Outre l'activité qu'ils permettent, les espaces agricoles contribuent :
• à la qualité, l'image et l'identité des paysages de l'Hermitage, parfois emblématiques (vignoble de l'Hermitage), notamment avec les productions viticoles et arboricoles
• à la qualité des perceptions visuelles : ouverture de vue remarquables vers le grand paysage, espaces de mise en valeur et de présentation des silhouettes bâties, écrin visuel des groupements bâtis
• à la constitution des continuités paysagères qui permettent de lire et de comprendre les paysages (géomorphologie, hydrographie, histoire des implantations humaines) et de la trame verte du territoire (réseau écologique)
• à la déclinaison d'ambiances rurales diversifiées, supports de promenade et découverte (usages récréatifs pour les populations locales, usages touristiques)

Si les espaces agricoles restent dominants sur le territoire de l'Hermitage, l'analyse des tendances évolutives a montré leur fragmentation et leur forte régression en lien avec l'urbanisation résidentielle et économique (étalement urbain, diffusion du bâti, mitage du paysage). Cette artificialisation constante, progressive et toujours en cours des espaces agricoles, y compris en zone AOC, porte atteinte à l'activité agricole en tant que telle (perte de surfaces, déstructuration de l'outil de production, impact sur la structure foncière des exploitations…) mais aussi à la qualité des paysages, de la trame verte, ainsi qu'à l'équilibre et l'identité du territoire.

Le Projet paysage a défini 4 objectifs stratégiques dont le premier est la **protection et la gestion de la qualité des espaces et paysages agricoles et naturels.** Compte-tenu du «grignotage» progressif des espaces agricoles par l'urbanisation croissante, et ce malgré la reconnaissance locale de la valeurs des espaces et paysages agricoles, la préservation des espaces agricoles doit être associée à la maîtrise de l'urbanisation. **L'identification des coupures vertes entre groupements bâtis et des limites à l'urbanisation nécessaires à la préservation de la qualité des paysages et de la fonctionnalité du réseau écologique répond à cet objectif.**

Des paysages viticoles de plaine ouvrant et guidant de grandes ouvertures et perspectives visuelles

Des espaces agricoles qui qualifient les perceptions sur les espaces bâtis (Gervans)

Objectifs recherchés

> Préserver les espaces agricoles garants de la qualité des paysages (structuration, lisibilité) et des perceptions visuelles

> Limiter fortement la consommation d'espaces agricoles pour l'urbanisation résidentielle et économique

> Éviter les conurbations (urbanisation entre deux groupements bâtis qui se rejoignent), préjudiciables pour les paysages et le réseau écologique

Le respect des coupures vertes et des limites d'urbanisation permet de garantir un développement équilibré et cohérent respectueux de la qualité des paysages.

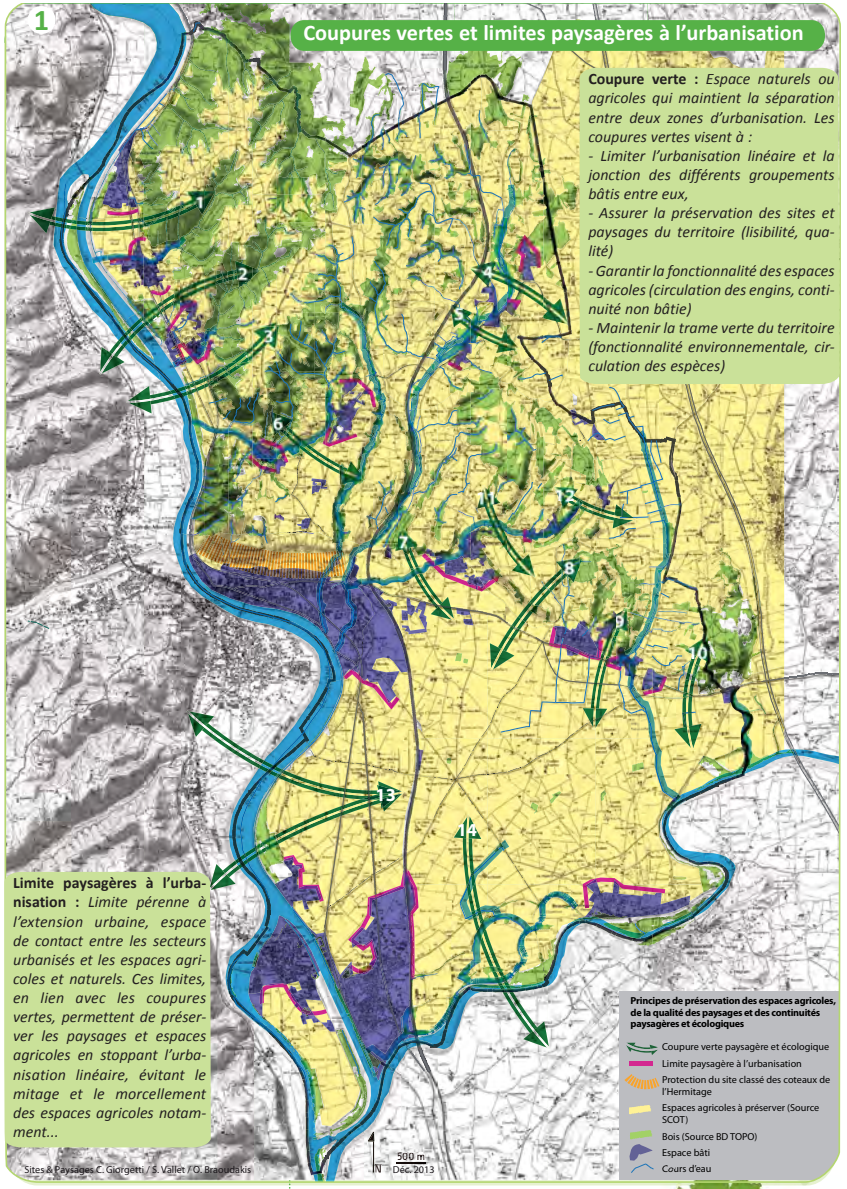

Fiche Action 1 Maintenir les coupures vertes et fixer les limites à l'urbanisation nécessaires à la préservation de la qualité et la lisibilité des paysages

Contenu

Coupures vertes à maintenir :

1. Entre Serves-sur-Rhône et Erôme
2. Entre Erôme et Gervans
3. Au Sud de Gervans

Unité du défilé rhodanien

Le défilé rhodanien, entre Rhône et pentes de l'îlot granitique, dévoile un espace très contraint et des paysages qualitatifs marqués par sa plaine «jardinée» (maraîchère, fruitière, viticole), et le rythme d'implantation trois villages au débouché des vallons. Les perceptions dominantes sur le défilé depuis les belvédères de l'îlot augmentent sa sensibilité paysagère. La préservation de coupures vertes à vocation tant paysagères qu'écologiques est fondamentale pour le maintien de la qualité et de la lisibilité du paysage, des fonctionnalités des corridors écologiques entre collines drômoises et plateau ardéchois.

Les limites paysagères à l'urbanisation proposées permettront d'éviter la conurbation (urbanisation continue entre les villages), de préserver l'identification des villages dans le paysage et des vues de qualité (ex. vue remarquable de la silhouette de Gervans préservée aussi par la limite sur la voie ferrée), de maintenir l'équilibre entre espaces ouverts agricoles et espaces fermés bâtis.

Coupures vertes à maintenir :

4. Au Nord de Chantemerle-les-Blés
5. Au Sud de Chantemerle-les-Blés

Unité des collines de Chantemerle

Le village de Chantemerle, adossée à la colline s'inscrit à proximité de la Bouterne. Deux entités bâties, se sont développées au Nord et au Sud du village de façon «déconnectée» sur des sites autrefois naturels et/ou agricoles. Une récente opération d'urbanisme a conforté la frange Nord du village. La préservation des coupures vertes entre le village et ces extensions maintiendra la lisibilité du village dans son contexte paysager. Les limites paysagères à l'urbanisation permettront d'éviter la diffusion du bâti au Nord et au Sud et l'étirement du village.

Coupures vertes à maintenir :

6. Entre Crozes et Larnage

Unité des vallonnements viticoles et arboricoles

Les villages de Crozes-Hermitage et Larnage s'inscrivent le long du ruisseau de Crozes-Hermitage. La coupure verte à vocation paysagère entre les deux villages garantit leur identification visuelle dans le paysage et la qualité des perceptions (paysage perçu depuis le belvédère de Pierre-Aiguille). Les limites paysagères à l'urbanisation permettront de contenir l'urbanisation diffuse dans l'espace agricole et de privilégier le confortement des villages dans les enveloppes actuelles.

Principes & mise en oeuvre

Les coupures vertes et les limites paysagères à l'urbanisation sont des outils qui permettent de gérer l'aménagement du territoire.

• Conserver les coupures vertes identifiées, les maintenir sans construction

> Dans les Plans Locaux d'Urbanisme les coupures vertes seront délimitées précisément et pourront se traduire par la mise en place de zones agricoles (A) ou de zones naturelle (N). Des prescriptions paysagères et environnementales complémentaires pourront être énoncées afin de participer à la préservation de ces espaces et les protéger d'éventuels projets de constructions (agricoles, intérêt public), d'aménagement ou d'infrastructures.

• Respecter les limites paysagères à l'urbanisation identifiées

> Les Plans Locaux d'Urbanisme pourront préciser les limites paysagères à l'urbanisation au niveau du parcellaire et les traduire dans les documents de zonage. Lorsque le contexte le permet, la limite paysagère à l'urbanisation pourra s'appuyer sur un élément de paysage existant :

- Élément de paysage naturel : cours d'eau ou ruisseau, structure arborée, zone humide, élément topographique...
- Élément de paysage construit : chemin, front bâti, mur, fossé ou canal, infrastructure...

Lorsqu'aucun élément de paysage n'existe sur le site, il serait intéressant d'en créer pour affirmer la limite dans le paysage. cf. ci-après.

• Donner du sens aux limites paysagères à l'urbanisation

Afin que la limite soit pérenne et respectée, elle doit avoir du sens dans le paysage, jouer un rôle. Si la limite ne s'appuie sur aucun élément physique perceptible (naturel ou construit) il peut alors être intéressant de créer un élément structurant en s'appuyant sur les motifs paysagers naturels ou construits locaux pour lui donner une réalité visuelle voire fonctionnelle. (cf. FA2)

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

2. Maîtriser et qualifier le développement urbain

> Inscrire le développement urbain résidentiel et économique de la CCPH en cohérence avec les orientations du SCoT du Grand Rovaltain déclinées sur l'Hermitage par la CCPH

> Requalifier les espaces urbains déjà construits, le paysage bâti du quotidien

> Maîtriser et améliorer la qualité du paysage des extensions urbaines

> Maîtriser et améliorer la qualité architecturale des constructions et le traitement des limites

Fiche Action 4
Maîtriser le développement urbain à vocation résidentielle et économique : «*dimensionnement des espaces constructibles, densités de l'habitat, formes urbaines***»**

Fiche Action 5
Requalifier les paysages des centres urbains et centre bourgs / sites économiques / lotissements

Fiche Action 6
Maîtriser et améliorer la qualité du paysage des extensions urbaines

Fiche Action 7
Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement

Fiche Action 8
Croiser les approches pour une meilleure qualité des constructions

Fiche Action 4 Maîtriser le développement urbain à vocation résidentielle et économique : «*dimensionnement des espaces constructibles, densités de l'habitat, formes urbaines*»

Contexte

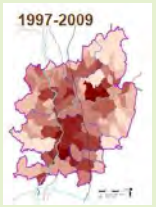

L'enjeu n° 1 du développement futur de la CCPH, à vocation résidentielle et économique, réside dans la modération de la consommation foncière et la limitation de son étalement urbain.

A l'échelle du Grand Rovaltain, 99% des territoires urbanisés le sont au détriment de l'agriculture et surtout des grandes cultures de plaine. 200 hectares d'espace agricole et 0.5 hectares d'espaces naturels, disparaissent chaque année. 77% de la croissance démographique se fait hors des pôles urbains.

La ville s'étale, l'emploi se concentre, les commerces sortent des villes, les mobilités explosent, les dépenses en énergie aussi !
Ce phénomène de l'étalement urbain est davantage lié à nos modes de vie qu'à un accroissement de la population :
1- Le désir d'accéder à la propriété d'une maison individuelle répondant à un modèle sociétal, plus consommateur d'espace que l'habitat groupé, intermédiaire ou collectif.
2- La voiture particulière qui a permis d'habiter des territoires plus éloignés de l'emploi et des services.
Nos politiques publiques en sont aussi responsables :
4- Une politique d'urbanisme qui a favorisé l'étalement et le «grignotage» des espaces agricoles au cours des 50 dernières années....
3- La difficulté d'accéder au foncier et d'en maîtriser les coûts en contexte urbanisé.
5- La difficulté de maîtrise des opérations urbaines complexes mixant les fonctions résidentielles, de services, d'équipements, de commerces.
6- Une «chaîne de la production urbaine» insuffisamment structurée et organisée.

Objectifs recherchés

> A l'échelle du Grand Rovaltain, réduire par au moins 2, la consommation d'espaces naturels et agricoles :

- 1000 hectares sur la période 2015/2025, au lieu de 2000 hectares sur la décennie 2000-2010
- 1125 hectares sur la période 2025/2040.
- Mettre en oeuvre un projet de territoire ambitieux :

  Accueillir 70 000 habitants supplémentaires d'ici 2040, construire 21 000 logements, remobiliser les logements vacants, réhabiliter les logements anciens pour une meilleure efficacité énergétique, amplifier l'effort de réalisation de logements aidés et sociaux, diversifier les formes urbaines pour favoriser les parcours résidentiels sur les territoires, proposer une mixité de l'habitat à chaque niveau de l'armature urbaine du territoire, mieux répartir l'emploi sur le territoire des communes et organiser le foncier à vocation économique, hiérarchiser l'offre commerciale, renforcer l'attractivité touristique du territoire, développer une mobilité et une urbanité plus durable.

> A l'échelle du territoire de l'Hermitage, sur le plan de l'accueil résidentiel :

- Inscrire le projet de territoire en compatibilité avec les orientations du SCoT du Grand Rovaltain.
- Limiter la consommation foncière à **75 hectares sur chacune des périodes 2015/2025 - 2025/2040**.

Objectifs recherchés

- Construire d'ici à 2025, 1500 nouveaux logements pour maintenir un taux de croissance démographique positif de + 0.90 % par an en moyenne.
- Mieux répartir entre les communes, la croissance de la population et de l'habitat, selon la place qu'elles occupent dans l'armature urbaine de l'Hermitage.
- Diversifier l'habitat des communes, y compris celui des villages.
- Mettre en oeuvre les densités moyennes d'habitat fixées par commune selon la place de chacune dans l'armature urbaine de l'Hermitage
- Mettre en oeuvre des formes urbaines diversifiées, mixant habitat individuel pur, groupé, intermédiaire et collectif, y compris dans les villages, respectant la part de chaque type d'habitat déterminée par commune en fonction de la place qu'elle occupe dans l'armature urbaine de l'Hermitage.
- Limiter la consommation foncière nécessaire au développement résidentiel déterminée par communes selon la place qu'elles occupent dans l'armature urbaine.

> A l'échelle du territoire de l'Hermitage, sur le plan de l'accueil économique :

- Maintenir la progression des emplois sur l'Hermitage et viser l'autonomie du territoire en matière d'emplois : un emploi par nouvel actif.
- Continuer l'accueil d'activités compatibles avec l'habitat dans le tissu urbain des communes, notamment dans les centres villages et les centres villes.
- Disposer au plan de l'accueil d'activités économiques hors zones habitées, d'au moins 34 hectares d'ici à 2025 :

  1- remplir les ZA existantes en priorité,

  2- étendre sur 20 ha, la ZA des Vinays à Pont-de-l'Isère, site d'envergure Grand Rovaltain,

  3- réserver au moins 12 nouveaux ha de zones d'activités artisanales en complément des ZA existantes (hors ZA de la CNR sur la commune de Erôme - zone non maîtrisée par la collectivité), à localiser de préférence en extension de ZA existantes, dans les communes desservies par les axes structurants du territoire.

Principes & mise en oeuvre

> Pour l'accueil résidentiel :

Les espaces constructibles des documents d'urbanisme communaux seront dimensionnés en fonction des objectifs de production de logements, de densités et de répartition des types d'habitat (formes urbaines).

Ces objectifs sont indiqués dans le tableau n° 1 ci-après pour chacune des communes, en fonction de sa place dans l'armature urbaine (voir la carte ci-après).

Les objectifs de production de logements ont été déterminés par commune en fonction du poids démographique de chaque commune dans le pôle auquel elle appartient (villages de la campagne / villages du péri urbain / villes du péri urbain / pôle urbain).

Les densités moyenne d'habitat proposées sont celles qui ont été retenues par les élus communautaires de la CCPH. Elles doivent être mises en oeuvre à l'échelle de la commune et non de chacune des opérations. L'objectif de densité n'est pas un but en soi. A contexte donné, densités adaptées, à contextes urbains divers, densités diverses. La densité ne détermine pas la forme urbaine. Ainsi sur une même surface, plusieurs formes urbaines peuvent rendre compte d'une même densité. Les densités moyennes portées dans le tableau servent à dimensionner les espaces constructibles du PLU.

Fiche Action 4 — Maîtriser le développement urbain à vocation résidentielle et économique : «*dimensionnement des espaces constructibles, densités de l'habitat, formes urbaines*»

Tableau n° 1 : Objectifs de production de logements, de densités, de consommation foncière sur le territoire de la CCPH pour la période 2015-2024

COMMUNES CCPH	LOGEMENTS A CONSTRUIRE (2015-2024) Répartition au prorata de la population 2009 au sein de chaque catégorie			DENSITE (moy attendue par la CCPH)	Besoins fonciers (en ha) selon les densités proposées (1)	FONCIER DISPONIBLE INTRA MUROS (SCoT) (2)	FONCIER EPORA (3)	Point mort 2015-2024	Construction à effet démo 2015-2024	tmm 2025	Gain démo 2015-2025 Hab.			pop 2015		pop 2025	
	a (lgt)	% cat.	% tot.	f (lgt/ha)	g=a*f (ha)	ha	ha	b (lgt)	c=a-b	d (pers/ men)	e=c*d hab.	% tot.	% tot.	hab.	% tot.	hab.	% tot.
CHANTERMERLE	80	22%	24%	18	4,43	6,1	15,1	28	52	2,42	125	6,0%	27%	1229	24%	1353	24%
EROME	60	17%		18	3,32	4,5	11,1	23	37	2,33	86	4,1%		853		940	
GERVANS	39	11%		18	2,19	2,9	4,4	13	26	2,51	65	3,1%		582		647	
LARNAGE	71	20%		18	3,93	5,5	12,6	24	47	2,53	118	5,6%		1091		1208	
SERVES-SUR-RHONE	52	14%		18	2,89	3,8	4,3	19	33	2,37	79	3,8%		763		842	
VEAUNES	20	5%		18	1,09	1,5	8	7	13	2,52	33	1,6%		280		313	
CROZES-HERMITAGE	39	11%		18	2,15	2,2	5,2	13	26	2,55	65	3,1%		628		694	
BEAUMONT-MONTEUX	78	25%	21%	20	3,90	4,4	12,2	27	51	2,37	121	5,7%	24%	1193	20%	1314	20%
CHANOS-CURSON	80	25%		20	3,98	4,6	8,1	29	51	2,37	121	5,8%		1092		1213	
MERCUROL	157	50%		30	5,24	5,6	12	51	106	2,38	252	12,0%		2183		2435	
LA ROCHE DE GLUN	239	53%	30%	30	7,96	13,4	14,1	83	156	2,27	355	16,9%	32%	3156	29%	3511	29%
PONT-DE-L'ISERE	211	47%		30	7,04	11,5	6,5	71	141	2,32	327	15,6%		3268		3595	
TAIN-L'HERMITAGE	375	100%	25%	35	10,71	14,4	11,6	189	186	1,89	353	16,8%	17%	6104	27%	6457	26%
TOTAL HERMITAGE	1500		100%	25	58,84	80,4	125,2	576	924	2,22	2099	100%	100%	22423	100%	24523	100%

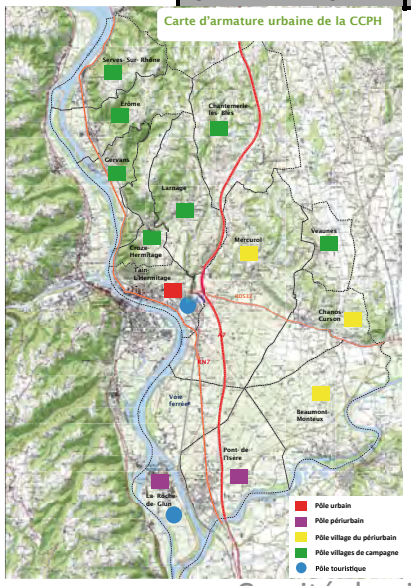

Tableau n° 2 : Objectifs de répartition des typologies d'habitat par communes pour la période 2015-2024

COMMUNES CCPH	% Habitat individuel	% Hab Intermédiaire	% Hab Collectif	Habitat individuel (nbre)	Hab Intermédiaire (nbre)	Hab Collectif (nbre)
CHANTERMERLE	60%	30%	10%	48	24	8
EROME	60%	30%	10%	36	18	6
GERVANS	60%	30%	10%	24	12	4
LARNAGE	60%	30%	10%	42	21	7
SERVES-SUR-RHONE	60%	30%	10%	31	16	5
VEAUNES	60%	30%	10%	12	6	2
CROZES-HERMITAGE	60%	30%	10%	23	12	4
BEAUMONT-MONTEUX	50%	30%	20%	39	23	16
CHANOS-CURSON	50%	30%	20%	40	24	16
MERCUROL	40%	35%	25%	63	55	39
LA ROCHE DE GLUN	40%	35%	25%	96	84	60
PONT-DE-L'ISERE	40%	35%	25%	84	74	53
TAIN-L'HERMITAGE	15%	35%	50%	56	131	188
TOTAL HERMITAGE	40%	33%	27%	594	499	407

Fiche Action 4 — Maîtriser le développement urbain à vocation résidentielle et économique : «*dimensionnement des espaces constructibles, densités de l'habitat, formes urbaines*»

Des moyens et des pistes d'actions ... Vers un habitat dense individualisé :
Loin des solutions répétitives du modèle pavillonnaire du péri-urbain, les opérations d'habitat groupé sont l'opportunité de faire plus dense.
A densité plus élevée, habitat intermédiaire, maisons de ville ou maisons groupées répondent à la fois au dé-sir d'autonomie et de confort individuel, tout en favorisant une optimisation foncière et un rapprochement des pôles de vie existants. Le développement de cet habitat suscite de nouvelles possibilités d'optimisation foncière et de densifcation en renouvellement urbain.

Vers un traitement qualitatif des «vides» :
Le traitement des espaces extérieurs, publics ou privés, permet d'atténuer l'impression de densité. Places, promenades, jardins, rues, venelles, ... constituent l'armature qui assure les continuités urbaines avec l'environnement existant, confor-tant ainsi ce sentiment d'urbanité.

Vers une attention portée aux prolongements des logements : patio, terrasse, rez-de-jardin, logias, ... participent au sentiment de confort et de polyvalence de l'habitat. Cette dilatation de l'espace privé, au sein d'une densité urbaine, agrémente la vie quotidienne et permet de mieux accepter la proximité d'un voisinage, tout en pré-servant le désir d'intimité et d'individualité tant recherché.

Extrait de la fiche du Certu : L'essentiel, la densité urbaine

Les chiffres de dimensionnement du foncier constructible du tableau n° 1 sont obtenus en divisant le nombre de logements attendus par la densité proposée. La densité moyenne pourra être plus élevée mais non inférieure à ce qui est indiqué dans le tableau n° 1.

Le tableau n° 2 indique la répartition des types d'habitat «individuel isolé pur / groupé, intermédiaire et collectif» à atteindre à l'échelle de la commune pour la période considérée et non à l'échelle de chaque opération : la part d'habitat individuel pur ne pourra être supérieure aux objectifs de répartition indiqués dans le tableau n° 2.

> Les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs de densités et de répartition des typologies d'habitat dans les PLU :

Les PLU des communes expliciteront les mesures prises pour mettre en oeuvre ces objectifs au travers :

- Du PADD : indiquer les orientations générales concernant l'habitat / fixer les objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il indiquera les orientations en matière de diversification des formes d'habitat en précisant les secteurs sur lesquels ces orientations doivent être traduites en priorité.
- D'orientations d'aménagement et de programmation : elles préciseront la nature et le nombre de logements minimum attendus (ex : le secteur devra comporter au minimum 30% d'habitat intermédiaire et 10% d'habitat collectif).
- Du règlement du PLU : définir des règles de densité (coefficient d'occupation des sols, coefficient d'emprise au sol), des règles de hauteur, d'implantation des constructions vis à vis des voies et des limites séparatives, adaptées aux objectifs.
- D'emplacements réservés en vue de la réalisation, dans le respect des objectifs de mixité sociale, de programmes de logements que le PLU définit (servitude au titre de l'art L 123-2-b du code de l'urbanisme). - De secteurs de programmes de logements au titre de l'art L 123-1-5-16° du code de l'urbanisme : *«délimiter dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale»*.

Avertissement :
La CCPH n'a pas défini d'objectifs territorialisés en matière de productions de logements sociaux. Les objectifs fixés par le SCOT devront être respectés tant qu'un PLH (programme local de l'habitat) ou un PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) n'aura pas réparti ces objectifs sur l'Hermitage.

Voir également les Fiches action «Le paysage de demain des centres urbains et des centres bourgs» / «Le paysage de demain des lotissements» / la Fiche pratique «Composer avec le contexte dans les opérations d'urbanisme et d'aménagement»

Densité comparée
4 typologies d'habitat

Le choix de la typologie d'habitat n'induit pas un choix de densité ...

La densité n'est ni une norme, ni un outil de projet, mais une valeur fondamentalement liée aux contextes, qu'il faut défendre.

centre d'agglomération

0,51 ha surface du terrain
68 logements
133 nbre de logts/ha
5 650 m² SHON
1,1 densité bâtie
R+3 nbre de niveaux

habitat intermédiaire

centre bourg

1,8 ha surface du terrain
118 logements
65 nbre de logts/ha
11 500 m² SHON
0,63 densité bâtie
R+2 nbre de niveaux

habitat individuel groupé

grand ensemble

10 ha surface du terrain
573 logements
58 nbre de logts/ha
41 000 m² SHON
0,41 densité bâtie
R+5 nbre de niveaux

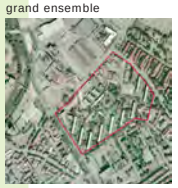

habitat collectif

péri-urbain

3,5 ha surface du terrain
38 logements
11 nbre de logts/ha
4 200 m² SHON
0,12 densité bâtie
R+1 nbre de niveaux

habitat individuel

Crédits photographiques : photos issues pour partie de l'ouvrage *Pour un habitat dense individualisé* - édition Certu
vues aériennes extraites de la base : protocole - MEEDDM
MAP - IGN du 24 juillet 2007

Fiche Action 4 — Maîtriser le développement urbain à vocation résidentielle et économique : «*dimensionnement des espaces constructibles, densités de l'habitat, formes urbaines*»

Principes & mise en oeuvre

> **Pour l'accueil économique :**

Le foncier constructible des documents d'urbanisme communaux sera dimensionné pour permettre la réalisation des objectifs d'accueil économique et d'autonomie d'emplois de l'Hermitage.

Voir le tableau n° 3 ci-contre détaillant les objectifs d'emplois et les besoins en foncier économique de l'Hermitage.

Avertissement :

Le besoin foncier déterminé pour la période 2015 - 2025 s'élève à 34 hectares. Il a été calculé en appliquant au nombre d'emplois attendus, un besoin de 400 m² / emploi dans toutes les communes sauf pour Tain l'Hermitage : 200 m² / emploi.

Les 34 hectares ne sont pas à répartir sur chaque commune !

Ils englobent :

- L'extension de 20 hectares de la ZA des Vinays à prévoir à Pont-de-l'Isère.
- Les espaces encore disponibles dans les ZA existantes (2.4 hectares environ).
- Seuls 12 hectares devront être réservés dans les documents d'urbanisme, de préférence en extension des ZA existantes. Ces 12 ha seront à localiser en accord avec le service économique de la CCPH.
- La ZA de la CNR d'une surface de 5 hectares sera maintenue comme espace d'activité, sans certitude toutefois quant au terme de l'ouverture à l'urbanisation de cet espace économique sous concession de l'Etat, et sans maîtrise de la collectivité. Si cet espace devait se débloquer dans la période 2015-2025, elle viendrait en déduction des 12 hectares à réserver dans les PLU.

> Les moyens à mettre en oeuvre pour atteindre les objectifs économiques de l'Hermitage dans les PLU :

Les PLU des communes expliciteront les mesures prises pour mettre en oeuvre les objectifs de développement économique au travers :

- Du PADD : indiquer les orientations générales concernant le développement économique et l'emploi, la place et le rôle de la commune dans le grand territoire.
- En cas de zones à urbaniser à vocation économique : des orientations d'aménagement et de programmation préciseront la vocation principale des zones, les densités à respecter, la qualité urbaine, architecturale, paysagère et de mobilité attendue.
- Du règlement du PLU : définir des règles traduisant les orientations d'aménagement à mettre en oeuvre sur les futures ZA. Dans les zones d'habitat, proposer des règles en faveur de la mixité des fonctions, à adapter aux contextes urbains des quartiers - (ex : privilégier les fonctions commerciales de proximité au centres villages).

Voir sur le plan de la maîtrise qualitative des zones, la Fiche pratique «Extension/renouvellement de la ZA les Vinays en limite de RN7, Requalification entrée de ville - Densification localisée»

Tableau n° 3 : Répartition des gains d'emplois et des besoins en fonciers économiques sur la période 2015 - 2025

	Population			emploi 1999-1999-2015								emploi 2025						besoins fonciers 2015-2025									
COMMUNES CCPH	pop 2009	pop 2015	pop 2025	emploi 1999		emploi 2009		Répartition du gain d'emploi 1999-2009	Besoin en emplois de la population active sup. 2009-2015	emploi 2015 simulation avec même répartition du gain 1999-2009		Besoin en emplois de la population active sup. 2015-2025	Hypothèse de répartition des gains d'emplois 2015-2025	croissance emploi 2015-2025		emploi 2025 simulation		besoin foncier par nouvel emploi	besoin foncier 2015-2025		orientations du SCoT pour 2015-25		gisement foncier EPORA		différentiel gisement / besoin 2015-2025	
		(c)	(d)			(e)		(f)	(g)=(d-c)*a*b	(h)=g+e		(i)=h-e	(j)	(k)=i tot*j		(l)=h+k		(m)	(n)=k*m				(o)		(p)=o-n	
CHANTERMERLE	1114	1229	1353	142		149		0,4%	52	151		56	1%	9		161		400 m²	0,4 ha				1,0 ha		0,6 ha	
EROME	835	853	940	141		176		2%	8	187		39	10%	94		282		400 m²	3,8 ha				7,1 ha		3,3 ha	
GERVANS	551	582	647	126		132		0%	14	134		29	1%	9		143		400 m²	0,4 ha				0,9 ha		0,5 ha	
LARNAGE	989	1091	1208	121	12,0%	140	11,6%	1%	46	147	11,5%	53	1%	9	16%	156	12,0%	400 m²	0,4 ha	6,0 ha	18%		0,3 ha	9,5 ha	-0,1 ha	3,5 ha	
SERVES-SUR-RHONE	727	763	842	88		163		5%	16	189		35	1%	9		198		400 m²	0,4 ha				0,2 ha		-0,2 ha		
VEAUNES	275	280	313	24		27		0%	2	29		15	1%	9		38		400 m²	0,4 ha				0,0 ha		-0,4 ha		
CROZES-HERMITAGE	540	628	694	33		55		1%	40	62		29	1%	9		71		400 m²	0,4 ha				0,0 ha		-0,4 ha		
BEAUMONT-MONTEUX	1072	1193	1314	208		234		2%	55	242		54	5%	47		290		400 m²	1,9 ha				2,7 ha		0,8 ha		
CHANOS-CURSON	1094	1092	1213	177	16,4%	226	17,4%	3%	-1	243	17,7%	54	5%	47	20%	290	17,9%	400 m²	1,9 ha	7,6 ha	22%	Objectif d'1 ha par commune, à mutualiser	0 ha	4,0 ha	0,7 ha	2,8 ha	
MERCUROL	2159	2183	2435	537		806		16%	11	898		113	10%	94		992		400 m²	3,8 ha				1,3 ha		1,3 ha		
LA ROCHE DE GLUN	3160	3156	3511	801	29,2%	852	28,2%	3%	-2	869	27,9%	160	15%	142	44%	1011	29,7%	400 m²	5,7 ha	17 ha	49%	20 ha	14 ha	40,6 ha	8,0 ha	24,0 ha	
PONT-DE-L'ISERE	2792	3268	3595	846		1197		21%	214	1316		147	29%	274		1590		400 m²	11,0 ha				27 ha		15,9 ha		
TAIN-L'HERMITAGE	5883	6104	6457	2388	42%	3112	43%	44%	100	3357	43%	159	20%	189	20%	3546	40%	200 m²	3,8 ha	3,8 ha	11%		1,0 ha	6,0 ha	2,2 ha	2,2 ha	
TOTAL HERMITAGE	21191	22423	24523	5632	100%	7270	100%	100%	554	7824	100%	945	100%	945	100%	8769	100%	360 m²	34,0 ha		100%	35,0 ha	60,1 ha		32,5 ha		

Source des calculs : ADIL 26

Fiche Action 5 Requalifier les paysages des centres urbains et centre bourgs, les sites économiques, les lotissements

Action 5 : Requalifier les paysages des centres urbains et des centres urbains, les paysages monofonctionnels

> Requalifier les espaces urbains déjà construits, le paysage bâti du quotidien

Objectifs pour les espaces monofonctionnels résidentiels :
• Accompagner / inciter à la mutation de ces espaces pour requalifier le paysage bâti, les espaces publics
• Renouveler ces espaces pour diversifier les modes d'habité et valoriser ces opportunités foncières
• Renforcer les liens avec le contexte urbain, paysager, naturel ou agricole

Recommandations générales / Pistes de travail :
• Définir dans le cadre d'une étude de requalification spécifique et des documents d'urbanisme des communes concernées les objectifs qualitatifs à atteindre
• Repérer sur la commune les secteurs potentiels de renouvellement des quartiers résidentiels à court, moyen, long terme (dents creuses, friches, bâtiments vacants...)
• Favoriser la mixité fonctionnelles de ces espaces, la qualité des espaces publics, la maîtrise de la qualité architecturale, la place de la nature dans les espaces économiques
• Identifier les qualités paysagères naturels et bâties du territoire existantes ou à développer sur lesquelles pourront s'appuyer les projets de renouvellement
• Concerter avec les personnes ressources pour élaborer des projets partagés
• Accompagner les projets de réhabilitation, d'extension du bâti
• Lancer des projets sous maîtrise d'ouvrage publique pour améliorer la qualité des lotissements (équipements, espaces publics, habitat) et faire preuve d'exemplarité
• Communiquer les opérations qui font références

Des outils pour agir, des opportunités à saisir pour améliorer le paysage des quartiers résidentiels :
• PLU / PLU Bimby: PADD, OAP, règlement
• Etude de division foncière, de requalification de lotissement
• Projet sous maîtrise d'ouvrage communautaire, communale

Partenaires des territoires dans ces situations urbaines :
• CAUE, CCI, CG, Région...

Analyse des divisions parcellaires 2003-2013 à Martillac / CAUE Gironde

Etudes Références

PLU Bimby, experience de concertation en amont à Tremblay-sur-Mauldre

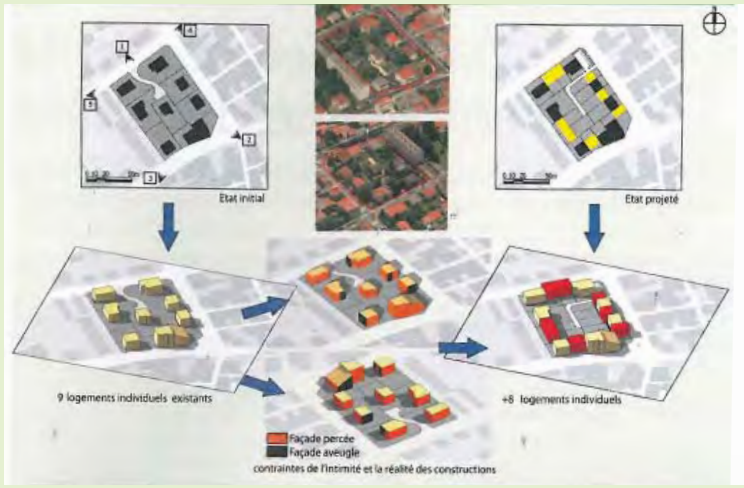

Aubières / CAUE Puy-de-Dôme : Etude préalable d'intensification urbaine d'un ilôt proche

Fiche Action 5 Requalifier les paysages des centres urbains et centre bourgs, les sites économiques, les lotissements

Le paysage de demain pour les lotissements

Un objectif à partager avec les propriétaires, les copropriétés

Evolution thermique des pavillons

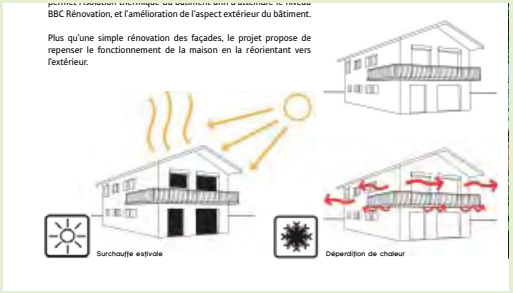

Qualification de l'espace public

Division parcellaire

Requalification par l'implantation d'un équipement public

Maison des enfants - Corrençon-en-Vercors

Cantine à Vourey

Recommandations spécifiques

Quelle limite demain pour les centres bourgs ?

Zonage actuel du PLU de Chanos-Curson sur le centre village

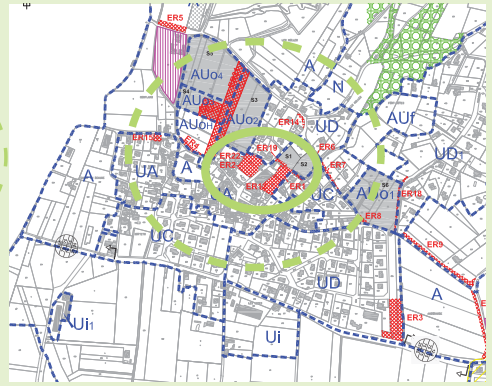

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

3. Valoriser les sites, paysages et identités du territoire pour un cadre de vie et un accueil touristique qualitatifs

> Mettre en scène le territoire

> Mettre en valeur les terroirs agricoles

> Se réapproprier les cours d'eau

Fiche Action 9
Préserver et mettre en valeur les vues et silhouettes bâties remarquables

Fiche Action 10
(Re)-qualifier les sites et la découverte des belvédères

Fiche Action 11
Valoriser et compléter la mise en tourisme des paysages viticoles et arboricoles

Fiche Action 12
La prise en compte du paysage des rivières de l'Hermitage dans le cadre d'un contrat de rivières

Fiche Action 12 (Re)-qualifier les sites et la découverte des belvédères

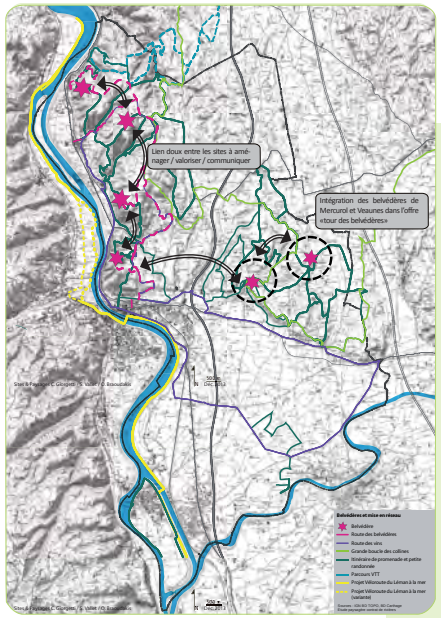

Contexte

Belvédère des Méjeans

Exemple de matérialisation d'un cheminement piéton le long de la route : cheminement en stabilisé ou graves compactées isolé de la circulation par une bande de plantation

Principes d'aménagement

Développer une cohérence d'aménagement à travers les matériaux et le mobilier utilisés sur les sites / « vocabulaire de l'aménagement » (suite) :

Les cheminements
- Stabilisé ou graves compactées en priorité, béton sablé ponctuellement si besoin sur les secteurs très fréquentés : entretien limité et résistance.
- Platelage bois ou copeaux de bois éventuellement pour accès aux points de lecture, graves pour autres accès
- Limites : naturelle, bordurette bois, pierres locales

Les traversées piétonnes
- Traverses de bois en site naturel
- Clous, marquage au sol, murets d'approche si nécessaire

Les limites et protections
Bornes et barrières en bois, fossés, merlons, murets bas en pierre, ganivelles et clôtures rustiques en châtaigniers.

Les plate-formes d'interprétation et de lecture du paysage
- Traitement de sol : platelage bois
- Possibilité de découpe des plates-formes en fonction des affleurements rocheux existants

Le mobilier
Déclinaison d'une gamme en bois aux dessins épurés et sobres.

Végétation indigène :
Utiliser uniquement des essences végétales locales, déjà présentes sur les sites.

Aménager des liaisons douces entre les sites

L'itinéraire voiture entre les sites de l'îlot granitique existe et est balisé (signalétique spécifique). Le site de Mercurol ne fait pas partie de l'itinéraire, il serait à ajouter.

Des boucles de promenade existent sur chaque site, les reliant aux villages proches :

Belvédère	Accessible (boucle de cheminement) depuis
Pierre-Aiguille	Tain l'Hermitage / Crozes-Hermitage
Méjeans	Crozes-Hermitage / Gervans
Planards	Gervans / Erôme
Puy de Serves	Erôme / Serve-sur-Rhône
Tour de Mercurol	Mercurol / Chanos-Curson

Sur la base de ces boucles et des itinéraires voitures, il pourrait être intéressant de développer les liaisons douces entre les sites pour les piétons et pour les cylcles, et entre les sites et la via Rhôna.

Mettre en place des dispositifs d'interprétation

Proposer, au niveau de chaque site, une offre d'interprétation et de lecture globale du paysage, qui pourrait prendre effet au travers d'une brochure d'accompagnement (complémentaire aux panneaux et tables de lecture existants et qui présente l'avantage de ne pas multiplier les supports d'interprétation et d'information sur site) et éventuellement de visites guidées.

Les éléments constitutifs de cette offre pourraient être :
• Aménagement qualitatif, équipements très légers des sites de points de vue
• Une approche transversale de lecture du paysage (implantations bâties, urbanisation, agriculture, paysages ouverts/fermés), complémentaire des tables de lecture existantes, dans le cadre de la brochure d'accompagnement.
• Une approche comparative des paysages : entre paysages passés/actuels, entre différentes unités paysagères, jeux de cadrage, dans le cadre de la brochure d'accompagnement.
• Une approche thématique (histoire, toponymie, itinéraires…) pour chaque site, à développer éventuellement dans le cadre de visites guidées événementielles.

Images de référence / «vocabulaire de l'aménagement»

Aires de stationnement

Graves compactées et traverses bois pour marquage des emplacements

Bornes bois délimitant un cheminement piéton

Emplacements vélo

Cheminements et traversées piétonnes

Cheminement en graves, bordure en rondins

Cheminement en copeaux de bois

Cheminement en platelage bois

Traversée de route : traverses de bois

Plate-formes d'interprétation et de lecture du paysage et mobilier

Plate-forme / belvédère

Assise bois : banc, gradins, troncs…

Déclinaisons de bois pour création de jeux simples et ludiques pour enfants

Fiche Action 12 (Re)-qualifier les sites et la découverte des belvédères

Principes de préservation / gestion

Préserver la qualité des sites et abords des belvédères ainsi que les cônes de vue et les paysages perçus depuis les points de vue

- Protéger les sites et abords des belvédères dans les documents d'urbanisme, de tout aménagement ou construction pouvant nuire à leur qualité
- Intégrer et protéger les cônes de vue dans les documents d'urbanisme
- Prendre en considération les perceptions depuis les belvédères dans la gestion de l'espace, le développement et l'aménagement des paysages perçus
- Gérer la végétation des abords des belvédères afin de préserver les ouvertures visuelles

Cônes de vue depuis les belvédères

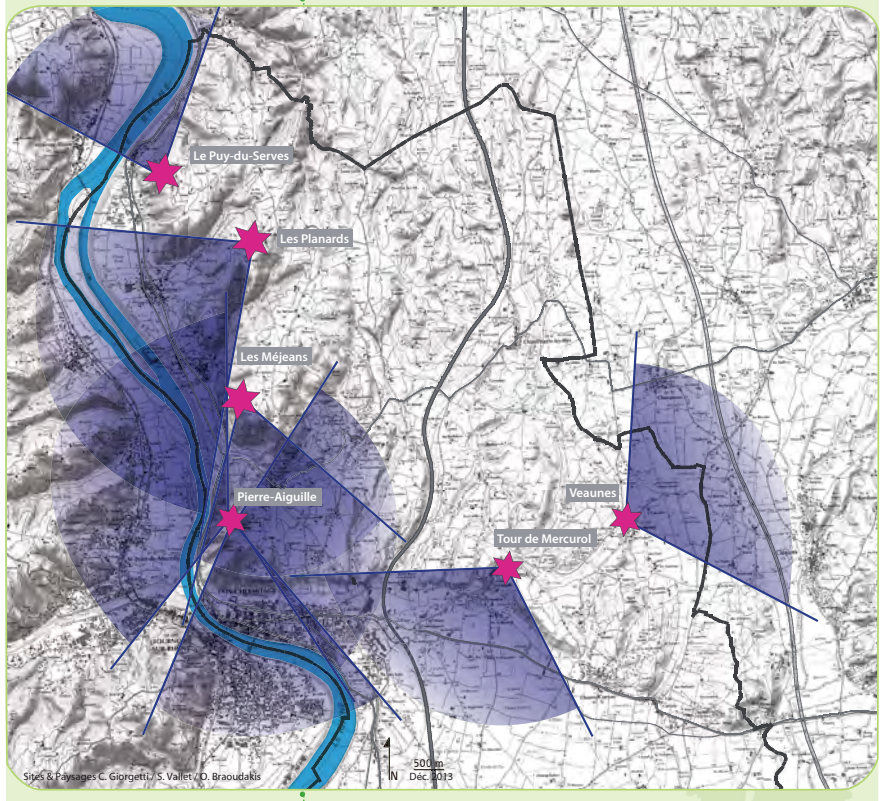

Depuis le belvédère de Pierre-Aiguille, vers l'Est

Depuis le belvédère de Pierre-Aiguille, vers l'Ouest

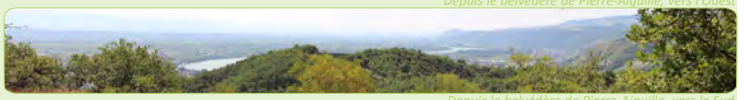
Depuis le belvédère de Pierre-Aiguille, vers le Sud

Depuis le belvédère des Méjeans, vers le Sud

Depuis le belvédère des Planards, vers l'Ouest

Depuis le belvédère des Planards, vers l'Ouest et le Sud

Depuis le belvédère du Puy de Serves, vers le Nord

Depuis le belvédère de le Tour de Mercurol (Source : étude paysagère du contrat de rivières)

Depuis Veaune vers la vallée de la Veaune à l'Est

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

4. Parcourir le territoire via des itinéraires attractifs et diversifiés

> Requalifier les axes de découverte des paysages (RN7 - RD532 notamment)

> Développer les mobilités alternatives

Fiche Action 13

Extension/renouvellement de la ZA les Vinays en limite de RN7, Requalification entrée de ville - Densification localisée

Fiche Action 14

Aménager des liaisons douces vers et depuis la Via Rhôna

Fiche Action 13 Extension/renouvellement de la ZA les Vinays en limite de RN7, Requalification entrée de ville - Densification localisée

> Fiche pratique extension / renouvellement de la ZA les Vinays en limite de RN7, Requalification entrée de ville - Densification localisée

Exemple d'un projet du renouvellement d'un axe de déplacement structurant pour une meilleure maîtrise des flux automobiles (Pornichet)

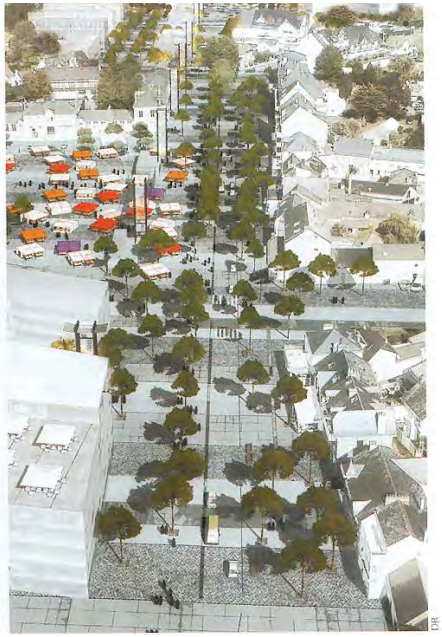

Projet communautaire en matière de paysage, d'urbanisme et d'architecture

> Doter le territoire d'outils de connaissance, d'aménagement et de gestion durables du territoire

Fiche Outil 1 - Plan Local de l'Habitat

Fiche Outil 2 - Schéma de secteur

Fiche Outil 3 - Plan de Déplacement Urbain

Fiche Outil 4 - Règlement Local de Publicité

C. PAC

Exemple d'une fiche PAC

Axe 1 du Projet : *Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels*

3 sous-axes

> 1.1 Protéger les espaces agricoles

Rappel du projet communautaire :

- Limiter la progression de l'urbanisation sur les terres agricoles
- Protéger les espaces agricoles ouverts des platières du Rhône en contexte contraint et à forte sensibilité paysagère
- Protéger les terres agricoles inscrites en AOC (Hermitage et Crozes-Hermitage)
- Protéger les terres arboricoles
- Porter une attention particulière au développement du bâti «agricole» dans les espaces agricoles menacés de mitage et d'impacts paysagers, notamment dans :
  - Les unités paysagères de la plaine alluviale du Rhône et de l'Isère et des vallonnements viticoles et arboricoles déjà impactés de mitage,
  - Les espaces agricoles de présentation des silhouettes bâtis remarquables
- Veiller à l'intégration paysagère des nouveaux bâtiments agricoles.

> 1.2. Protéger les espaces naturels

Rappel du projet communautaire :

- Protéger les ripisylves, les zones humides et les milieux associés aux rivières, éloigner l'urbanisation de ces espaces en préservant une «bande tampon» non constructible dans les nouvelles opérations
- Protéger de l'urbanisation les continuités végétales sur versants participant à la structuration et à la lisibilité du paysage
- Reconnaître les espaces naturels, les restaurer si nécessaire et les mettre en valeur **> cf. Axe 3 Valoriser les sites, paysages et identités du territoire pour un cadre de vie et un accueil touristique qualitatifs**

Carte des espaces agricoles à protéger

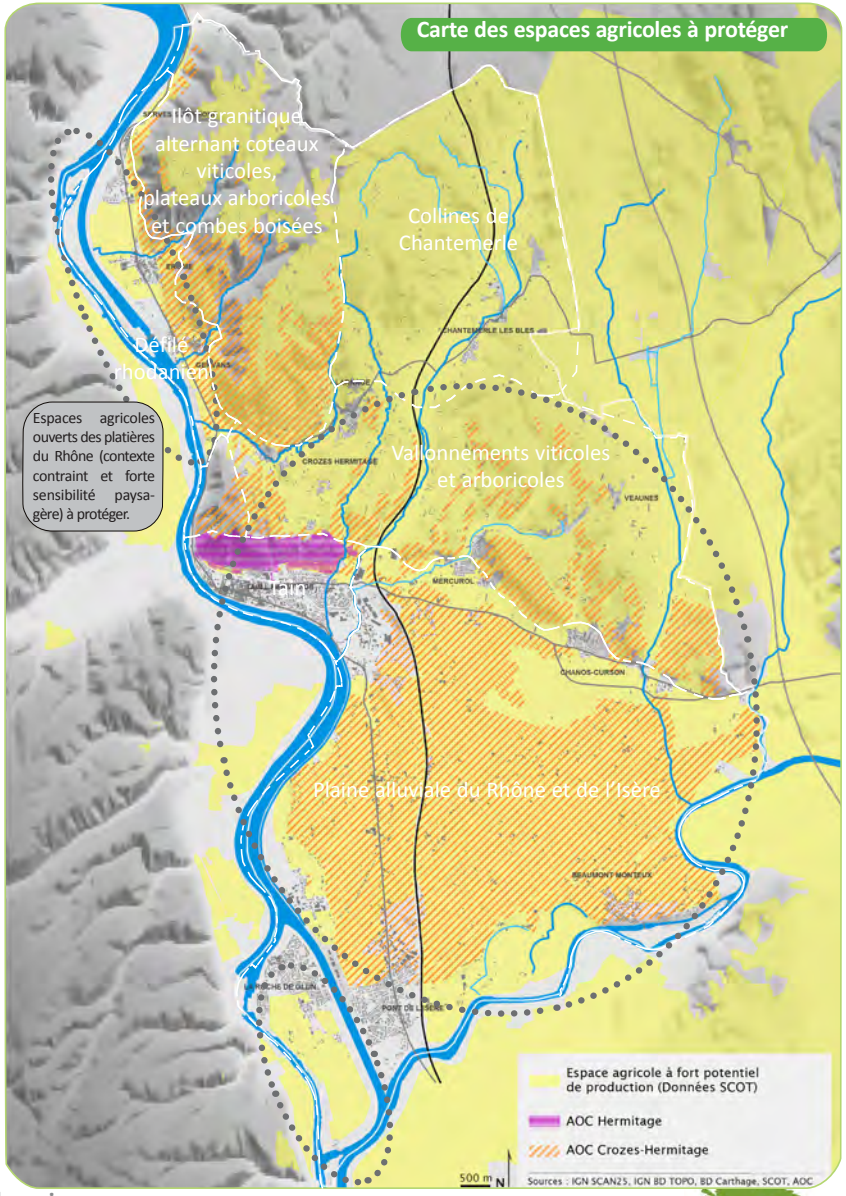

Exemple d'une fiche PAC

Axe 1 du Projet : *Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels*

Carte des espaces naturels à protéger

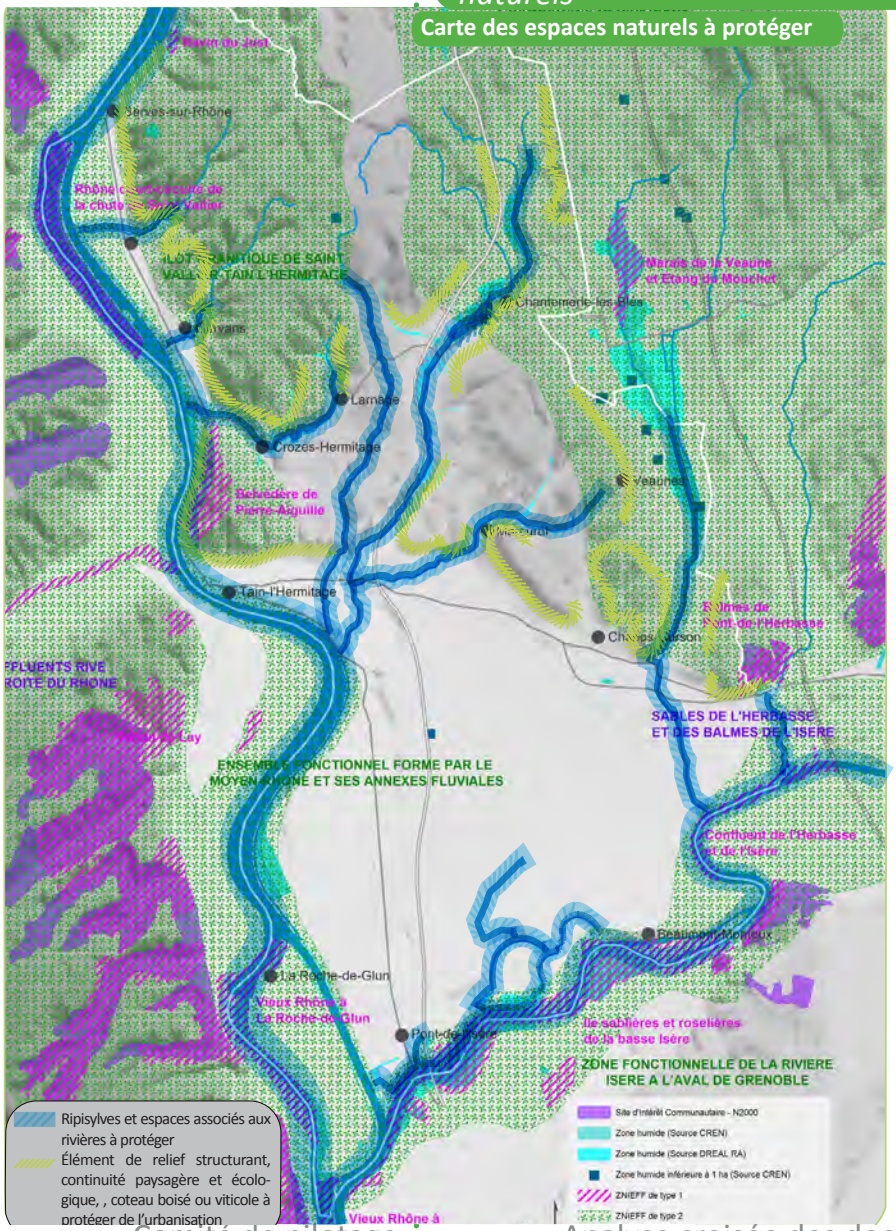

> 1.3. Protéger, gérer et conforter les motifs paysagers des espaces agricoles supports de qualité et d'identité paysagère

Rappel du projet communautaire :

- Préserver une trame suffisante d'éléments arborés et de structures végétales
- Préserver les réseaux d'éléments construits rappelant les implantations et les adaptations de l'homme sur le territoire.

Exemple d'une fiche PAC

Axe 1 du Projet : *Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels*

> Pour la prise en compte de l'axe 1 du projet communautaire

1/ Conserver les coupures vertes en les maintenant sans construction (voir la carte page suivante)

> Dans les Plans Locaux d'Urbanisme, les coupures vertes seront protégées en zones agricoles (A) ou en zones naturelles (N) selon les espaces traversés.

> Des prescriptions paysagères et environnementales complémentaires pourront être énoncées afin de participer à la préservation des espaces, de les protéger d'éventuels projets de constructions (agricoles, intérêt public), d'aménagement ou d'infrastructures.

> Les PLU pourront identifier des sous-secteurs agricoles (A indicés) ou naturels (N indicés) selon la nature des espaces traversés et les prescriptions paysagères et environnementales proposées.

Ex : Secteurs «Aco» ou «Nco» pour les espaces de corridors et de continuités écologiques à préserver pour le déplacement de la faune avec prescriptions de clôtures perméables à la petite faune.

Secteurs «Am» ou «Nm» pour les zones humides avec interdictions de comblements, d'affouillements des sols, de drainage, d'occupations et d'utilisation du sol de nature à compromettre la fonctionnalité des zones....

Voir la Fiche Action n° 1 : «Maintenir les coupures vertes et fixer les limites à l'urbanisation nécessaires à la préservation de la qualité et de la lisibilité des paysages»

2/ Respecter les limites paysagères à l'urbanisation identifiées sur la carte ci-contre et les traduire sur le plan paysager (voir la carte page suivante)

> Les Plans Locaux d'Urbanisme préciseront les limites paysagères à l'urbanisation au niveau parcellaire / elles sont traduites sur le règlement graphique de zonage.

> Lorsque le contexte le permet, la limite paysagère à l'urbanisation pourra s'appuyer sur un élément de paysage existant :

- Un élément de paysage naturel : cours d'eau ou ruisseau, structure arborée...
- Un élément de paysage construit : front bâti, murs, fossé ou canal...

Lorsqu'aucun élément de paysage n'existe sur le site, il serait intéressant d'en créer pour affirmer la limite dans le paysage (Ex : création d'un cheminement piétonnier, d'une haie plantée, marquant et qualifiant la limite).

Voir la Fiche Action n° 2 : «Donner du sens et travailler les limites entre espaces bâtis et espaces agricoles ou naturels»

Exemple d'une fiche PAC

Axe 1 du Projet : *Protéger et gérer la qualité et la diversité des espaces et des paysages agricoles et naturels*

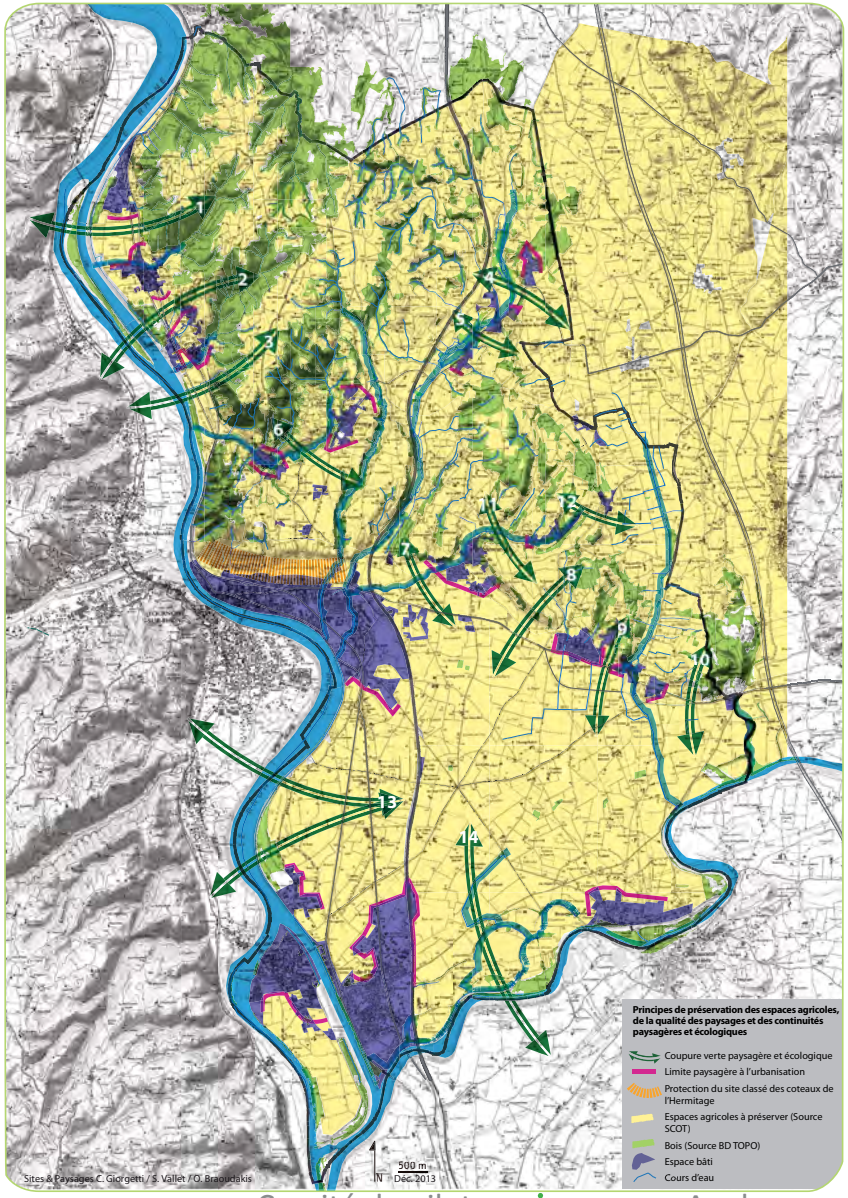

3/ Protéger les motifs paysagers (végétaux et bâtis) dans les PLU

> Les diagnostics paysagers des Plans Locaux d'Urbanisme identifieront les motifs paysagers à protéger sur le territoire communal.

> Les PLU protégeront, au titre de l'article L 123-1-5-7° du Code de l'Urbanisme ou en espaces boisés classés (au titre de l'article L 130-1 du code de l'urbanisme) :

- Les structures arborées porteuses de l'histoire rurale locale ou constituant «des monuments» naturels remarquables (ex : arbres remarquables ou au port majestueux),

- Les structures végétales nécessaires à la qualité d'une vue ou des perceptions visuelles, ou de la trame verte.

- Les motifs paysagers naturels ou construits caractéristiques du territoire, de sa géographie et de son histoire.

> Les PLU définiront les prescriptions nécessaires à leur protection, préservation.

(Ex : préserver les abords des arbres remarquables de tous travaux, de toute imperméabilisation, replanter des arbres d'essences similaires lorsque les sujets doivent être abattus pour cause de dangerosité ou de problèmes phyto sanitaires), possibilité de replanter à proximité des structures végétales devant être abattues pour raisons diverses....)

Voir la Fiche Action n° 3 : «Maintenir les motifs paysagers des espaces agricoles»

Pays de l'Hermitage
Communauté de Communes

Annexes